

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU SAINT-QUENTINOIS**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

du 4^{ème} Trimestre 2019

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU SAINT-QUENTINOIS**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 DÉCEMBRE 2019

du 4^{ème} Trimestre 2019

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Election d'un secrétaire et
d'un secrétaire auxiliaire.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 66

Nombre de Conseillers
votant : 65

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner Thomas DUDEBOUT comme Secrétaire et M. Matthieu GRESSIER, Directeur Général des Services, comme Secrétaire auxiliaire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Edith FOUCART ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-47926-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/20

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Approbation du procès-
verbal du 23 septembre
2019.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers
votant : 69

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2019 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Yannick LEJEUNE ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Sylvie SAILLARD

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-47928-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/20

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019

Le Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois certifie que les membres du Conseil communautaire ont été régulièrement convoqués en application des dispositions de l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales, le 17 septembre 2019, pour examiner les questions figurant à l'ordre du jour ci-après, et que la convocation correspondante a été également affichée du 17 septembre 2019 au 24 septembre 2019.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----------|--------------------------------|--|
| 1 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire. |
| 2 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Approbation du procès-verbal du 17 juin 2019. |
| 3 | ADMINISTRATION GENERALE | Rapport d'activités 2018 de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. |
| 4 | FINANCES | Décision modificative n°2 - Budget principal. |
| 5 | FINANCES | Décision modificative n°1 - Budget annexe eau potable. |
| 6 | FINANCES | Décision modificative n°1 - Budget annexe assainissement. |
| 7 | FINANCES | Taxes et produits communautaires - Admissions en non-valeur. |
| 8 | FINANCES | Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Exonération - Locaux commerciaux. |
| 9 | FINANCES | Convention de remboursement de la consommation de chaleur fournie par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au profit du CCAS de Saint-Quentin (Centre Hilaire Cordier). |
| 10 | FINANCES | Convention de cadre général sur le mécénat. |

- | | | |
|-----------|------------------------------|---|
| 11 | FINANCES | Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants - Programmation 2019 (2ème partie). |
| 12 | FINANCES | Signature de la convention d'objectifs et de moyens - Partenariat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villers-Saint-Christophe. |
| 13 | EAU ET ASSAINISSEMENT | Rapport d'activités du délégataire du service public d'assainissement collectif (collecte, transport et épuration) de l'ex Syndicat d'Assainissement de la Vallée Clastroise pour l'exercice 2018 - Présentation. |
| 14 | EAU ET ASSAINISSEMENT | Rapport d'activités du délégataire du service public d'eau potable de l'ex Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme pour l'exercice 2018 - Présentation. |
| 15 | EAU ET ASSAINISSEMENT | Rapport d'activités du délégataire du service public d'assainissement collectif de l'ex Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme pour l'exercice 2018 - Présentation. |
| 16 | EAU ET ASSAINISSEMENT | Rapport d'activités du délégataire du service public d'eau potable de la commune de Villers Saint-Christophe pour l'exercice 2018 - Présentation. |
| 17 | EAU ET ASSAINISSEMENT | Rapport d'activités du délégataire du service public d'eau potable de la commune de Saint-Simon pour l'exercice 2018 - Présentation. |
| 18 | EAU ET ASSAINISSEMENT | Rapport d'activités du délégataire du service public d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Saint-Simon pour l'exercice 2018 - Présentation. |
| 19 | EAU ET ASSAINISSEMENT | Rapport d'activités du délégataire de l'usine de traitement des eaux usées de Gauchy pour l'exercice 2018 - Présentation. |

- | | | |
|-----------|--------------------------------------|---|
| 20 | EAU ET ASSAINISSEMENT | Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2018 - Présentation. |
| 21 | EAU ET ASSAINISSEMENT | Commune d'Essigny-le-Petit - Convention de superposition d'affectations fossé Voies Navigables de France. |
| 22 | EAU ET ASSAINISSEMENT | Forages d'essai dans le cadre de la recherche de nouvelles ressources sur la commune de Remaucourt - Indemnités dues. |
| 23 | ENVIRONNEMENT | Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2018 de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois - Présentation. |
| 24 | ENVIRONNEMENT | Mise en place d'un frigo anti gaspi à l'Eco-conciergerie du quartier Europe de Saint-Quentin - Convention à conclure avec Cleseance et l'association Eco&Logique. |
| 25 | ENVIRONNEMENT | Collecte écoresponsable de petit matériel de puériculture - Convention de partenariat avec l'association La Croix-Rouge. |
| 26 | ENVIRONNEMENT | Stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie Territorial - Approbation |
| 27 | EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT | Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie. |
| 28 | EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT | Accord de subvention à l'association EMMAÜS SAINT-QUENTIN. |
| 29 | DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | Parc d'activités des Autoroutes - Compte rendu annuel 2018 de la SEDA à la collectivité. |
| 30 | DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | ZAE Le Royeux - Compte rendu annuel 2018 de la SEDA à la collectivité. |

31	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Dispositifs d'aides aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.
32	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Protocole d'accord "Territoires d'Industrie".
33	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Convention d'affaires de la robonumérique 2019.
34	AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	Acquisition d'une emprise située au sein de la ZAE ROUVROY-MORCOURT.
35	AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains.
36	SPORTS ET LOISIRS	DSP Base Urbaine de Loisirs - Avenant 1 au contrat de subdélégation entraînant un avenant 5 au contrat de DSP d'exploitation de la Base Urbaine de Loisirs.
37	SPORTS ET LOISIRS	Base Urbaine de Loisirs - Précision dans la définition du périmètre de la concession d'exploitation.
38	SPORTS ET LOISIRS	Politique tarifaire des COSEC.
39	TRANSPORTS	Convention de délégation et de gestion de la compétence transport scolaire entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Région des Hauts-de-France 2019/2022.
40	TOURISME	Demande de classement de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois en catégorie I.
41	TOURISME	Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un plan départemental d'accompagnement à la sécurisation et à l'optimisation des taxes de séjour - Convention avec le Département de l'Aisne et l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois

- 42 **PERSONNEL** Modification de la délibération du 16 janvier 2017 portant mise en oeuvre de la rémunération et de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux.
- 43 **PERSONNEL** Présentation du rapport annuel sur l'application des dispositions relatives à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.
- 44 **PERSONNEL** Modification du tableau des effectifs.
- 45 **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Compte-rendu des opérations en vertu de la délégation de Monsieur le Président.

- 23 septembre 2019 -

PROCES - VERBAL

Le lundi 23 septembre 2019,

Le Conseil communautaire s'est réuni à 18h00 sur la convocation et sous la présidence de M. Xavier BERTRAND, Président.

AL'APPEL

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEWICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jacques HERY représenté(e) par M. Olivier TOURNAY

Absent(e) :

M. Xavier BERTRAND, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Dominique FERNANDE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Nombre de conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de conseillers présents ou représentés : 62

Nombre de conseillers votant : 62

Délibération 1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu pour le Conseil communautaire de procéder à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

*

M. RENARD – Je vous propose donc de désigner Thomas DUDEBOUT comme secrétaire et Matthieu GRESSIER comme secrétaire auxiliaire.

Y a-t-il des questions et des remarques ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 60 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Approbation du procès-verbal du 17 juin 2019.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2019 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

*

M. RENARD – Y a-t-il des questions et des remarques ? Il n'y en a pas ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Arrivée de Madame Carole BERLEMONT

Délibération 3

ADMINISTRATION GENERALE
Rapport d'activités 2018 de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois élabore chaque année son rapport d'activités qui doit être communiqué avant le 30 septembre à l'ensemble des maires de chaque commune membre pour une information à leur conseil municipal, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales.

Ce document retrace les actions menées au cours de l'exercice 2018 dans le cadre des compétences de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport annuel 2018 de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

*

M. RENARD – Il s'agit d'adopter le rapport d'activités pour l'année 2018. Conformément au code général des collectivités territoriales, l'Agglomération du Saint-Quentinois élabore chaque année son rapport d'activités. Vous avez pu en prendre connaissance, puisqu'il vous est déposé sur la table. 2018 a été de nouveau riche en événements avec le lancement d'un service de transport à la demande Déclic Agglo, sur l'ensemble des 39 communes du territoire qui rencontre un franc succès avec plus de 13 500 voyages, la prise de compétence GEMAPI sans levée d'impôts, la création d'un nouveau service de proximité avec la déchèterie mobile qui compte près de 200 passages en période d'été et 100 passages en période d'hiver, le lancement de l'étude portant sur le renouveau du tourisme fluvial en lien avec 4 intercommunalités voisines, l'implantation d'une antenne Euratechnologie au sein de l'espace Créatis dédiée à l'accompagnement des porteurs de projets. Des actions pour dynamiser le territoire le rende plus attractif avec des investissements sur nos pépites. Et 3, 3 millions d'euros investis dans la deuxième phase d'aménagement du parc animalier et près d' 1, 5 millions d'euros sur le pôle mécanique de la Clef des Champs, et toujours la solidarité avec nos communes membres à travers le fonds de concours aux communes de moins de 10 000 habitants, la dotation de solidarité communautaire et la participation de l'Agglo aux actions menées dans le cadre du Contrat de Ville. En tout ce sont 2, 1 millions d'euros injectés en 2018. Il vous est donc demandé d'adopter ce rapport d'activités.

Y a-t-il des questions et des remarques ? Il n'y en a pas ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 4

FINANCES
Décision modificative n°2 - Budget principal.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2019 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET PRINCIPAL			
RECETTES		DÉPENSES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Ch 70 – Produits des services, du domaine et ventes	-199 520, 00	Ch 011 – Charges à caractère générale	-507 855, 00
		Ch 012 – Charges de personnel	-800 000, 00
		Ch 014 – Atténuations de charges	+2 520, 00
		Ch 65 – Autres charges de gestion courante	+49 075, 00
		Ch 66 – Charges financières	+86 740, 00
		Ch 67 – Charges exceptionnelles	+8 000, 00
		Ch 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	+962 000, 00
	-199 520, 00		-199 520, 00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+70 531 919, 00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 13 – Subventions d'investissements	-1 892 220, 00	Ch 20 – Immobilisations incorporelles	-81 340, 00

Ch 16 – Emprunts et dettes assimilés	-3 757 400,00	Ch 204 – Subventions d'équipements versés	+8 360, 00
Ch 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	+962 000, 00	Ch 21 – Immobilisations corporelles	-1 879 640, 00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 041 - Opérations patrimoniales	+250 000,00	Ch 23 – Immobilisations en-cours	-3 110 000, 00
		Ch 16 – Emprunts et dettes assimilées	+375 000, 00
		Ch 041 - Opérations patrimoniales	+ 250 000,00
	-4 437 620, 00		-4 437 620, 00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+43 058 879, 00

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'adopter la décision modificative n°2 ;

2°) de charger le Président des actes afférents.

*

M. RENARD – Il s'agit d'effectuer des régularisations d'écritures et des transferts entre chapitres qui n'impactent pas l'équilibre du budget. Ces ajustements font suite à des glissements de chantiers sur 2020 et permettent un taux de réalisation davantage conforme aux travaux réels. Il vous est donc demandé d'adopter cette décision modificative du budget principal. Oui, on l'a remis sur la table, en effet. M. TOURNAY, s'il vous plaît.

M. TOURNAY – Mes chers collègues, merci Monsieur le Premier Vice-Président. Je n'ai pas saisi quel était l'impact de cette décision modificative. Il est fait état de nouveaux engagements, y a-t-il de nouveaux engagements ? Il est fait aussi état de la consommation effective des crédits. A ce jour, à quel pourcentage de réalisés en investissement sommes-nous ? Je vous remercie.

M. RENARD – Puis-je demander une réponse ? Sylvia tu peux la donner ?

Mme DESSON – Il s'agit effectivement de régularisations au niveau de l'investissement pour diminuer en fait, et prendre en compte le rephasage donc ça c'est au niveau de l'investissement. La délibération a été remise sur table ce soir uniquement pour un mouvement d'ordre en investissement, il y a 250 000 euros en recettes et 250 000 euros en dépenses, donc sans impact non plus. Au niveau du taux de réalisation on est actuellement entre 20 et 25 % sachant que nous avons des engagements qui sont déjà réalisés, les travaux sont en cours, donc nous attendons les factures à venir.

M. RENARD – Est-ce que cette explication vous suffit M. TOURNAY ? Bien, on passe au scrutin si vous voulez bien.

Le scrutin est clos.

Le dossier est accepté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Délibération 5

FINANCES

Décision modificative n°1 - Budget annexe eau potable.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2019 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET ANNEXE EAU			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION D'EXPLOITATION			
Ch 70 - Produits des services, du domaine et ventes	+365 695,00	Ch 011- Charges à caractère général	+69 000,00
Ch 77 - Produits exceptionnels	+18 100,00	Ch 012 - Charges de personnel	-30 000,00
		Ch 66 - Charges financières	+12 500,00
		Ch 67 - Charges exceptionnelles	+210 000,00

		Ch 023 - Virement de section	+122 295,00
	+383 795,00		+383 795,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+11 054 180,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 13 - Subventions d'investissement	-561 000,00	Ch 20 - Immobilisations incorporelles	-130 000,00
Ch 021 - Virement de section	+122 295,00	Ch 21 - Immobilisations corporelles	-10 005,00
		Ch 23 - Immobilisations en cours	-298 700,00
	-438 705,00		-438 705,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+10 028 454,00

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'adopter la décision modificative n°1 ;

2°) de charger le Président des actes afférents.

*

M. RENARD – Il s'agit également d'ajustements entre chapitres et glissements de travaux sur 2020 ou de reports en accord avec les communes. Je peux peut-être donner la parole à Jérôme s'il le souhaite.

M. LECLERCQ – Si vous voulez avoir un peu plus de renseignements concernant les reports pour 2020, il s'agit principalement de trois reports, des opérations de requalifications, des réservoirs de Jussy et de Mesnil-Saint-Laurent, car compte-tenu de la durée des travaux il ne serait pas opportun de les démarrer à ce stade, pour des problèmes de séchages de résines qui occasionneraient des charges supplémentaires, des plus-values supplémentaires. Ensuite, en report 2020 nous avons aussi pour 2020 les opérations de requalifications du réseau d'eau potable des rues de l'Ouest et Henniaux à Neuville-Saint-Amand, donc c'est un problème de foncier que la commune a. Il faut qu'on résolve ce problème avant de commencer les travaux. Et ensuite sur Saint-Quentin, compte-tenu des bouleversements multiples de priorités de chantiers avec les problèmes que l'on a pu vivre ces derniers mois, donc ce sont des chantiers qui sont décalés en 2020.

M. RENARD – Merci Jérôme. Y a-t-il des questions autres ? Des remarques ? Il n'y en a pas ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Arrivée de Monsieur Sylvain VAN HEESWYCK

Arrivée de Monsieur Dominique FERNANDE

Délibération 6

FINANCES

Décision modificative n°1 - Budget annexe assainissement.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2019 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION D'EXPLOITATION			
Ch 70 - Produits des services, du domaine et ventes	+1 003 000,00	Ch 011- Charges à caractère général	+249 000,00
Ch 74 - Subventions d'exploitation	-24 500,00	Ch 012 - Charges de personnel	+30 000,00
Ch 77 - Produits exceptionnels	+900,00	Ch 014 - Atténuations de charges	+150 000,00
		Ch 65 - Autres charges de gestion courante	+250 000,00
		Ch 66 - Charges financières	+15 056,00
		Ch 023 - Virement de section	+285 344,00
	+979 400,00		+979 400,00

TOTAL SECTION D'EXPLOITATION (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)		+15 818 439,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 13 - Subventions d'investissement	-287 855,00	Ch 20 - Immobilisations incorporelles	+80 000,00
Ch 021 - Virement de section	+285 344,00	Ch 21 - Immobilisations corporelles	-712 511,00
		Ch 23 - Immobilisations en cours	+180 000,00
		Ch 16 - Emprunts et dettes assimilés	+450 000,00
	-2 511,00		-2 511,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)		+12 174 013,00	

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'adopter la décision modificative n°1 ;

2°) de charger le Président des actes afférents.

*

M. RENARD – Ce sont également des ajustements entre chapitres, des glissements ou des reports de travaux sur 2020. Jérôme.

M. LECLERCQ – Oui, de la même façon donc, sur Saint-Quentin on a des problèmes d'acquisitions foncières concernant la rue Theillier Desjardins, Cimenterie et comme tout à l'heure pour Neuville-Saint-Amand, qui nous font reporter à 2020 les travaux. On a aussi reporté les opérations qui étaient prévues sur Grugies puisque la commune ne s'engage pas dans les travaux de voiries pour 2019. Et le troisième point, qui était aussi en rapport avec les eaux pluviales dans le rapport 4 pour le budget principal concernant les travaux de sécurisation pour le captage d'Harly, avec des travaux de bassins d'eaux pluviales. On a finalisé enfin les tractations avec le Conseil Départemental pour valider le projet et donc le temps de démarrer la procédure, les travaux ne seront réalisés qu'en 2020.

M. RENARD – Très bien, merci Jérôme. Y a-t-il des questions et des remarques ? Il n'y en a pas ? On passe donc au scrutin, il est ouvert.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 7

FINANCES

Taxes et produits communautaires - Admissions en non-valeur.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a fait parvenir les états de produits irrécouvrables compris dans les rôles, en vue de l'admission en non-valeur de leurs montants par le Conseil communautaire. Ces états résultent notamment de créances annulées à la suite de différentes procédures infructueuses constatées par huissier.

L'annexe ci-jointe présente les différents motifs de non-recouvrement de titres de recettes.

Le montant des produits irrécouvrables s'élève à :

Pour le Budget Principal : 11 742,88 € correspondant à 22 états de produits irrécouvrables afférents aux exercices 2001-2005-2007-2008-2014-2015 et 2017 ;

Motifs de présentation	
Procès-verbal de carence	1 pièce pour 8 075,00 €
Poursuite sans effet	3 pièces pour 264,50 €
R.A.R. inférieur au seuil de poursuite	10 pièces pour 0,91 €
Personne disparue	1 pièce pour 669,76 €
Clôture insuffisance actif su RJ-LJ	6 pièces pour 2 664,00 €
Combinaison infructueuse d'actes	1 pièce pour 68,71 €
	22 pièces pour 11 742,88 €

Tranches de montant	
Inférieur strictement à 100 €	12 pièces pour 80,82 €
Supérieur ou égal à 100 € et inférieur strictement à 1 000 €	9 pièces pour 3 587,06 €
Supérieur ou égal à 5 000 €	1 pièce pour 8 075,00 €
	22 pièces pour 11 742,88 €

Pour le Budget Assainissement : 606,35 € correspondant à 1 état de produits irrécouvrables afférents à l'exercice 2000 ;

Motifs de présentation	
Personne disparue	1 pièce pour 606,35 €
	1 pièce pour 606,35 €

Tranches de montant	
Supérieur ou égal à 100 € et inférieur strictement à 1000 €	1 pièce pour 606,35 €
	1 pièce pour 606,35 €

Pour le Budget Annexe Eau : 348 427,95 € correspondant à 7 528 états de produits irrécouvrables afférents aux exercices 2000 à 2019.

Catégories de produits	
Redevance eau	3 913 pièces pour 165 309,95 €
Redevance assainissement	3 615 pièces pour 183 118,00 €
	7 528 pièces pour 348 427,95 €

Motifs de présentation	
Procès-verbal de carence	3 302 pièces pour 158 342,01 €
RAR inférieur seuil de poursuite	210 pièces pour 305,92 €
Décédé et demande de renseignement négative	206 pièces pour 9 383,64 €
Personne disparue	163 pièces pour 7 114,34 €
Clôture insuffisance actif sur RJLJ	225 pièces pour 16 924,31 €
Certificat d'irrécouvrabilité	8 pièces pour 2 015,88 €
Surendettement et décision effacement de dette	2 109 pièces pour 117 023,39 €
Certificat d'irrécouvrabilité pour le débiteur	12 pièces pour 892,27 €
Poursuite sans effet	482 pièces pour 5 169,41 €
Combinaison infructueuse d'actes	811 pièces pour 31 256,78 €
	7 528 pièces pour 348 427,95 €

Tranches de montant	
Inférieur strictement à 100 €	6 539 pièces pour 165 930,31 €
Supérieur ou égal à 100 € et inférieur strictement à 1000 €	985 pièces pour 178 232,79 €
Supérieur ou égal à 1000 € et inférieur strictement à 5000 €	4 pièces pour 4 264,85 €
	7 528 pièces pour 348 427,95 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur l'état de produits irrécouvrables du budget principal, du budget Assainissement et du Budget annexe Eau, établis par Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

*

M. RENARD – Il s'agit d'admettre en non-valeur 350 212,16 euros sur des exercices allant de 2000 à 2017 qui proviennent du budget général et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement. Il s'agit principalement de procédures de liquidations judiciaires et de situations de surendettement. C'est une obligation de la trésorerie. Figurent en produits recouvrables : 11 742, 88 euros sur le budget principal, 337 862,93 euros sur le budget annexe de l'eau et 606,35 euros pour l'assainissement. Il vous est donc proposé d'admettre en non-valeur les sommes portées sur l'état de produits recouvrables établis par Monsieur le trésorier principal.

Y a-t-il des questions et des remarques ? Il n'y en a pas ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Arrivée de Monsieur Xavier BERTRAND

Délibération 8

FINANCES

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Exonération - Locaux commerciaux.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

L'article 1521 III du code général des impôts permet aux assemblées délibérantes compétentes de déterminer les cas où les locaux à usage industriel (situés en dehors de l'établissement industriel) ou commercial peuvent être exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Cette exonération s'applique dès lors que les entreprises évacuent leurs déchets et n'utilisent pas le service des déchets ménagers et assimilés.

Plusieurs établissements commerciaux de la Communauté d'agglomération se trouvent dans ce cas.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'accorder l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2020 en faveur des établissements commerciaux justifiant du non recours aux services de la Communauté d'agglomération en produisant un justificatif d'enlèvement des ordures ménagères par une entreprise privée de l'année en cours.

*

M. RENARD – Il s'agit d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les sociétés industrielles et commerciales qui n'utilisent pas le service des déchets ménagers et assimilés. Nous avons communiqué en annexe la liste des 33 entreprises qui souhaitent bénéficier de cette exonération. Il vous est donc proposé d'exonérer de la TEOM, les sociétés justifiant du non recours au service de la Communauté d'agglomération.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

Ce rapport est adopté.

Je souhaite la bienvenue au Président et lui laisse la parole.

M. BERTRAND – Vous méritez mieux qu'une première partie je crois que c'est pour ça. Excusez-nous pour nos politesses et je vous prie d'excuser ce quart d'heure Saint-Quentinois.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 9

FINANCES

Convention de remboursement de la consommation de chaleur fournie par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au profit du CCAS de Saint-Quentin (Centre Hilaire Cordier).

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est propriétaire du bâtiment Cré@tis, situé rue Archimède à Saint-Quentin, à proximité immédiate du Centre d'Hébergement d'Urgence Hilaire Cordier dont le CCAS est propriétaire.

La Communauté d'agglomération consent, à partir de la chaufferie de son bâtiment Cré@tis à fournir, par l'intermédiaire d'un réseau de distribution dédié, la chaleur nécessaire au bon fonctionnement des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire du Centre Hilaire Cordier.

Une convention de remboursement prévoit les modalités de cette prestation, et notamment les conditions de comptage de la chaleur fournie, le remboursement, la durée et les conditions relatives à la résiliation.

La convention est applicable à partir du 1^{er} août 2017. Le remboursement s'effectue suivant une relève et un coût du Méga Watt Heure. Le montant du remboursement du 1^{er} août 2017 au 4 septembre 2019 est de 30 483,75 € TTC. Une relève annuelle sera effectuée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la convention de remboursement entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et le CCAS ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

*

M. BERTRAND – C'est une régularisation de facturation suite à l'installation d'un nouvel équipement.

Des questions ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

Et c'est donc adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 10

FINANCES

Convention de cadre général sur le mécénat.

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 sur le mécénat, encadré par l'article 238 bis du code général des impôts et selon l'article 28 de l'instruction fiscale 4C504 du 13 juillet 2004, une collectivité territoriale est éligible au mécénat.

Dans ce contexte et considérant les contraintes budgétaires de plus en plus prégnantes auxquelles l'Agglo du Saint-Quentinois doit faire face, il convient de recourir à ce mode de financement pour financer différentes opérations et accroître les recettes.

Le mécénat consiste à bénéficier d'un soutien par une entreprise ou un particulier. Il se distingue du parrainage à travers lequel l'entreprise ou le particulier peut retirer un bénéfice commercial direct. C'est pourquoi les contreparties mises en place ne doivent pas dépasser 25% du montant total donné. Il peut, également, ne pas y avoir de contreparties. Le mécénat se fait sous forme de don. Ce dernier peut être financier, en nature ou de compétence.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite développer le mécénat, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire dans la valorisation et la promotion de diverses opérations.

Un conventionnement se doit d'être mis en place pour régir les relations entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et les mécènes.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'exemple de convention ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

*

M. BERTRAND – Ça réglera les modalités de partenariat à venir entre la Communauté d'Agglo et ses mécènes potentiels. Entre parenthèses, dans les années qui viennent, se tourner vers des mécènes c'est pas tout à fait bête, parce que je pense que la source d'argent public, on ne peut pas dire qu'elle se tarira, mais je ne crois pas que son débit augmentera. Y a-t-il des questions ? M. TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci Monsieur le Président. Ça ne sera pas une question, ce sera une explication de vote. Le mécénat sous couvert de baisse réelle de subventions de l'Etat, c'est à mon sens, faire rentrer davantage la sphère privée dans le domaine public. J'ai encore en mémoire les livres griffés du nom d'AXA distribués par la Mairie de Saint-Quentin, dans les écoles Theillier Desjardins et Xavier Aubryet et ce en contradiction complète avec le code de l'éducation. Ce que je vois surtout dans ce type d'opération c'est une bonne publicité pour une société privée qui essaye de redorer son image, à la manière par exemple d'un vendeur de hamburgers chargés de graisses saturées venant louer annuellement la pratique sportive dans la Ville de Saint-Quentin. Publicité donc qui est surtout défiscalisée à hauteur de 60 % par l'Etat, une niche fiscale en somme. L'Etat se défause et donne de fait un grand pouvoir à ces entreprises, particulièrement dans le monde de la culture aux donateurs. Alors, oui, les collectivités ont besoin de moyens financiers, mais à mon sens le mécénat est une bien mauvaise solution. Je vous remercie.

Y a-t-il des remarques ? Personne ? Non ?

On va voir avec le vote si tout le monde pense comme vous M. TOURNAY.

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

C'est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET.

Délibération 11

FINANCES

Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants - Programmation 2019 (2ème partie).

Rapporteur : M. le Président

Par délibération du 20 juin 2017, le Conseil communautaire a approuvé la création d'un fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants.

Le comité de pilotage s'est réuni le 5 septembre 2019 afin d'étudier les dossiers présentés par les communes, et valider les projets retenus, conformément à la deuxième partie de programmation.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la deuxième partie de la programmation pour l'attribution du fonds de concours 2019 conformément au programme ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif audit fonds de concours, et à procéder à toutes formalités en résultant.

*

M. BERTRAND – Monsieur le Premier Vice-Président c'est votre domaine ça. Ce n'est pas le seul mais c'est votre domaine celui-là.

M. RENARD – Non. Bien, comme vous le savez le montant de l'enveloppe 2019 du fonds de concours s'élève à 364 329 euros soit 220 500 euros qui ont été attribués en première partie de programmation et 143 829 euros en deuxième partie de programmation. Au total, on a eu 57 projets proposés par 29 communes qui ont reçues un avis favorable du comité de pilotage en 2019. Il y a des thèmes variés qui ont été présentés : l'amélioration des services, l'éclairage

public, le patrimoine culturel, l'accessibilité des bâtiments, sports, loisirs, culture, les affaires scolaires, développement du numérique et la robotique. Pour vous dire qu'en 2017-2018, 64 projets ont été financés pour un montant total de subventions de 535 329 euros. C'est dire la nécessité de continuer ce fonds de concours. Merci de votre attention.

M. BERTRAND – Fonds de concours qui répond à un véritable souci d'équilibre du territoire vous le savez. L'Agglo marche bien sur deux jambes, la Ville centre, Saint-Quentin et aussi l'ensemble des autres Villes. Je pourrais élargir Saint-Quentin en disant Gauchy, Harly c'est-à-dire des communes avec une dominante urbaine, et les communes avec une dominante rurale. Et, depuis qu'on a mis ça en place, et c'est vrai que ça a été fait efficacement sous la houlette de Roland RENARD je pense que ça contribue également au sentiment d'appartenance et aussi au fait que l'Agglo apporte un plus.

Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

C'est donc adopté. Je vous remercie.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 12

FINANCES

Signature de la convention d'objectifs et de moyens - Partenariat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villers-Saint-Christophe.

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre d'un partenariat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villers-Saint-Christophe, association de type « Loi 1901 », un temps fort auprès des publics des communes de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois sera proposé sur les thématiques de la prévention routière, des gestes qui sauvent et du métier de pompier.

Dans ce cadre, l'association sollicite une subvention à hauteur de 825 €, afin de mener à bien cet événement au plus tard le 30 novembre 2019.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens.

*

M. BERTRAND – Pour organiser une journée autour de la prévention routière et des gestes qui sauvent, en novembre prochain, en partenariat avec l'Agglo. Des questions ?

Le scrutin est ouvert. Entre parenthèses, toutes les Amicales des Sapeurs-Pompiers sont efficaces, sont actives, mais celle-ci l'est vraiment tout particulièrement. Je voudrais souligner également le soutien aux Sapeurs-Pompiers. C'était pas chez nous, mais c'est dans la région encore. Ce week-end certains ont été agressés, c'est intolérable.

Le scrutin est clos.

C'est donc adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 13

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport d'activités du délégataire du service public d'assainissement collectif (collecte, transport et épuration) de l'ex Syndicat d'Assainissement de la Vallée Clastroise pour l'exercice 2018 - Présentation.

Rapporteur : M. le Président

Dans le but de renforcer la transparence et l'information des services de la collectivité et des usagers, il est présenté le rapport d'activité 2018, joint en annexe, de la société VEOLIA EAU, délégataire du service public d'assainissement collectif (collecte, transport et épuration) de l'ex Syndicat d'Assainissement de la Vallée Clastroise.

Suite à la prise des compétences eau et assainissement par l'Agglomération du Saint-Quentinois au 1^{er} janvier 2018, il revient au Conseil communautaire de l'Agglomération d'adopter ce document.

La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 17 septembre 2019 pour émettre un avis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport 2018 relatif à l'exploitation du service public d'assainissement collectif (collecte, transport et épuration) de l'ex Syndicat d'Assainissement de la Vallée Clastroise.

*

M. BERTRAND – Si vous avez des questions, Jérôme LECLERCQ est à votre entière disposition. Mais il veut quand même dire un petit mot, ça tombe bien on a le temps.

M. LECLERCQ – C'est un petit mot concernant les rapports d'activités, donc des rapports du 13 au 19.

M. BERTRAND – On fait tout en un ?

M. LECLERCQ – Voilà. Après je répondrai aux questions, s'il y a des questions particulières sur un rapport. Dans le cadre des activités de service public d'eau et d'assainissement, certains de ces services sont concédés à des entreprises privées sur le territoire de l'Agglomération. Les différents rapports d'activités des délégataires doivent être approuvés en Conseil communautaire. Pour l'exercice 2018, il existe sept contrats différents qui sont : l'exploitation d'infrastructures d'assainissement de l'Ex-Syndicat d'Assainissement de la Vallée Clastroise, donc le rapport 13, le délégataire VEOLIA ; le deuxième, c'est l'exploitation des infrastructures d'eau potable de l'Ex-Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme, donc ce sera le rapport 14 avec pour délégataire la SAUR ; troisième rapport, l'exploitation des infrastructures d'assainissement de l'Ex-Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme, le rapport 15 avec le délégataire la SAUR ; le quatrième, l'exploitation des infrastructures d'eau potable de la commune de Villers-Saint-Christophe, avec comme délégataire la SAUR ; Sixième, exploitation, cinquième pardon, l'exploitation des infrastructures d'eau potable de la commune de Saint-Simon avec comme délégataire VEOLIA ; l'exploitation des infrastructures d'assainissement de la commune de Saint-Simon, pareil VEOLIA ; et le dernier, donc l'exploitation de la station d'épuration communautaire de Gauchy. Pour les sept contrats, nous avons une conformité réglementaire de 100 %, aussi bien sur la qualité de l'eau distribuée, que pour les rejets des stations d'épuration dans le milieu naturel. Les durées de contrats sont de huit ans pour celui de la station d'épuration de Gauchy, jusqu'à quinze ans pour l'exploitation des infrastructures d'eau potable de Villers-Saint-Christophe. Le premier contrat à venir à échéance sera celui de l'Ex- Syndicat d'Assainissement de la Vallée Clastroise en 2021. Du point de vue financier, la plupart des contrats sont déficitaires, sauf pour le contrat d'assainissement de la commune de Saint-Simon qui est à l'équilibre et celui de l'Ex-Syndicat de la Vallée de la Somme concernant également l'assainissement qui est excédentaire de 25 000 euros. Malgré une baisse des charges, le contrat de la station d'épuration de Gauchy est déficitaire de 201 014 euros pour l'exercice 2018, essentiellement dû à une baisse des recettes d'exploitations, bénéficiant ainsi, de l'effet du tarif du contrat actuel et d'un volume d'effluents traités plus faible que celui annoncé dans les comptes prévisionnels. Je vous remercie.

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ? Déjà, si vous le voulez bien, sur le rapport numéro 13. Pas de questions ?

Scrutin ouvert. Le scrutin est clos.

C'est donc adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 14

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport d'activités du délégataire du service public d'eau potable de l'ex Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme pour l'exercice 2018 - Présentation.

Rapporteur : M. le Président

Dans le but de renforcer la transparence et l'information des services de la collectivité et des usagers, il est présenté le rapport d'activité 2018, joint en annexe, de la société SAUR, délégataire du service public d'eau potable de l'ex Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme.

Suite à la prise des compétences eau et assainissement par l'Agglomération du Saint-Quentinois au 1^{er} janvier 2018, il revient au conseil communautaire de l'Agglomération d'adopter ce document.

La Commission Consultative des Services Publics locaux s'est réunie le 17 septembre 2019 pour émettre un avis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport 2018 relatif à l'exploitation du service public d'eau potable de l'ex Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme.

*

M. BERTRAND – L'explication qui a été faite par Jérôme LECLERCQ vaut pour ce rapport. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 15

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport d'activités du délégataire du service public d'assainissement collectif de l'ex Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme pour l'exercice 2018 - Présentation.

Rapporteur : M. le Président

Dans le but de renforcer la transparence et l'information des services de la collectivité et des usagers, il est présenté le rapport d'activité 2018, joint en annexe, de la société SAUR, délégataire du service public d'assainissement collectif de l'ex Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme.

Suite à la prise des compétences eau et assainissement par l'Agglomération du Saint-Quentinois au 1^{er} janvier 2018, il revient au Conseil communautaire de l'Agglomération d'adopter ce document.

La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 17 septembre 2019 pour émettre un avis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport 2018 relatif à l'exploitation du service public d'assainissement collectif de l'ex Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme.

*

M. BERTRAND – Même explication. Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 16

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport d'activités du délégataire du service public d'eau potable de la commune de Villers Saint-Christophe pour l'exercice 2018 - Présentation.

Rapporteur : M. le Président

Dans le but de renforcer la transparence et l'information des services de la collectivité et des usagers, il est présenté le rapport d'activité 2018, joint en annexe, de la société SAUR, délégataire du service public d'eau potable de la commune de Villers Saint-Christophe.

Suite à la prise des compétences eau et assainissement par l'Agglomération du Saint-Quentinois au 1^{er} janvier 2018, il revient au Conseil communautaire de l'Agglomération d'adopter ce document.

La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 17 septembre 2019 pour émettre un avis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport 2018, relatif à l'exploitation du service public d'eau potable de la commune de Villers Saint-Christophe.

*

M. BERTRAND – Je suis bien toujours au numéro 16, je n'en ai pas oublié un ? Rapport numéro 16, service public d'eau potable de Villers-Saint-Christophe. Des questions ? Il n'y en a pas ?

Le scrutin est ouvert. Quand certains bavardent avec leurs voisines, ils empêchent leurs voisines de voter. Le scrutin est clos.

C'est donc adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 17

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport d'activités du délégataire du service public d'eau potable de la commune de Saint-Simon pour l'exercice 2018 - Présentation.

Rapporteur : M. le Président

Dans le but de renforcer la transparence et l'information des services de la collectivité et des usagers, il est présenté le rapport d'activité 2018, joint en annexe, de la société VEOLIA EAU, délégataire du service public d'eau potable de la commune de Saint-Simon.

Suite à la prise des compétences eau et assainissement par l'Agglomération du Saint-Quentinois au 1^{er} janvier 2018, il revient au Conseil communautaire de l'Agglomération d'adopter ce document.

La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 17 septembre 2019 pour émettre un avis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport 2018 relatif à l'exploitation du service public d'eau potable de la commune de Saint-Simon.

*

M. BERTRAND – Pas de questions après les explications de Jérôme LECLERCQ ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

C'est donc adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 18

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport d'activités du délégataire du service public d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Saint-Simon pour l'exercice 2018 - Présentation.

Rapporteur : M. le Président

Dans le but de renforcer la transparence et l'information des services de la collectivité et des usagers, il est présenté le rapport d'activité 2018, joint en annexe, de la société VEOLIA EAU, délégataire du service public d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Saint-Simon.

Suite à la prise des compétences eau et assainissement par l'Agglomération du Saint-Quentinois, il revient au Conseil communautaire de l'Agglomération d'adopter ce document.

La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 17 septembre 2019 pour émettre un avis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport 2018 relatif à l'exploitation du service public d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Saint-Simon.

*

M. BERTRAND – Des questions ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

C'est donc adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 19

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport d'activités du délégataire de l'usine de traitement des eaux usées de Gauchy pour l'exercice 2018 - Présentation.

Rapporteur : M. le Président

Dans le but de renforcer la transparence et l'information des services de la collectivité et des usagers, il est présenté le rapport d'activité 2018, joint en annexe, de la société Véolia Eau, délégataire de l'usine de traitement des eaux usées de Gauchy.

La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 17 septembre 2019 pour émettre un avis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport 2018 relatif à l'exploitation de l'Usine de Traitement des Eaux Usées de Gauchy.

*

M. BERTRAND – Le scrutin est donc ouvert. Le scrutin est clos.
Et c'est donc adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 20

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2018 - Présentation.

Rapporteur : M. le Président

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de l'année n doit être présenté au Conseil communautaire avant le 30 septembre de l'année n+1.

Suite à la prise des compétences eau et assainissement par l'Agglomération du Saint-Quentinois au 1^{er} janvier 2018 sur l'ensemble du territoire, le rapport annuel au titre de l'exercice 2018 tient compte des éléments indiqués dans les textes réglementaires figurant en annexe.

La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 17 septembre 2019 pour émettre un avis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2018.

*

M. BERTRAND – Jérôme LECLERCQ.

M. LECLERCQ – Oui, merci encore une fois Monsieur le Président. Donc, je profite de ce moment pour remercier publiquement toute l'équipe de l'agence de l'eau et de l'assainissement de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, pour leur implication, leur professionnalisme qu'ils mobilisent pour rendre ce service public le plus efficient possible. Ce rapport d'activités très dense avec plus de 300 pages est le reflet du service rendu de l'AEA à la population, afin de distribuer de l'eau en quantité et en qualité, mais aussi d'avoir des outils dépuratoires performants. Ce rapport 2018 est le premier à regrouper l'ensemble du périmètre de l'Agglomération du Saint-Quentinois. La compétence eau potable s'exerce désormais sur 24 communes en régie, les autres étant en DSP. Cela s'est traduit par une augmentation de 1500 abonnés, environ 40 kilomètres de réseaux supplémentaires, 5 châteaux d'eau et autant de forages d'eau à exploiter par la régie. Le nombre total d'abonnés est désormais de 31 957 pour 486 kilomètres de réseaux. Le nombre de fuites réparées a lui aussi subi une forte augmentation en dépassant la barre des 700, contre 500 en 2017. En lien avec un renforcement de la politique de recherche de fuites avec plus de 200 kilomètres de réseaux investigués. Malgré ces investigations, le rendement a diminué en 2018 passant de 76 en 2017 à 70 en 2018. Cela s'explique essentiellement par les importants travaux de rénovation dans le réservoir d'eau Choquart. D'ailleurs vous avez pu le visiter pour ceux qui l'ont voulu, sachant que c'est un investissement d'un million d'euro. Nécessitant de surpresser une partie du réseau d'eau générant des perturbations et des fuites sur un réseau d'eau vétuste. Le rendement 2019 sera vraisemblablement plus proche du rendement des années 2016 et 2017. D'après les premiers chiffres que l'on a, ça va dans ce sens-là. En conséquence, le plan d'action de l'exercice 2019, restera ambitieux, par un programme d'optimisation de recherches de fuites sur refoulements et secteurs sensibles via un prestataire privé ; objectif 300 kilomètres investigués ; poursuite cartographique du réseau en classe A, donc aux centimètres optimisant la localisation des fuites et plus particulièrement sur les nouvelles communes ; ensuite, une équipe de deux agents effectuant des recherches de fuites en permanence avec un renforcement par un prestataire privé ; nécessité également due à l'accroissement du territoire. Il y a eu même, un audit compteurs programme de renouvellement optimisé. Et ensuite, développement de la politique d'optimisation de renouvellement des réseaux, fuites identifiées et classifiées dans le SIG, évaluation de la santé des canalisations via des mesures acoustiques et des prélèvements qualité, afin d'investir avec le meilleur retour sur investissement en terme de réductions des pertes en eau. 99,6 % des analyses d'eau sont conformes. Tout ça pour une non-conformité d'ordre physico-chimique. Concernant la compétence assainissement, elle s'exerce désormais sur 21 communes en régie, les autres étant comme pour l'eau en DSP. 37 communes raccordées à 7 stations de traitements, deux lagunes, une à Clastres et une à Marcy, et 5 stations à boues activées. Donc, vous avez la station de Gauchy, celle de Jussy, de Seraucourt, de Saint-Simon et de Dury. Ces ouvrages ont traité un volume de 5 346 918 mètres cubes, 4 540 tonnes de boue évacuées, dont 1329 en compostages et 3210 en épandages agricoles. Les 7 stations sont conformes. Le réseau d'assainissement est de 488 kilomètres avec un taux de desserte de 98,5 %. 253 contrôles de raccordements ont été réalisés en 2018 pour l'assainissement collectif. Merci Monsieur le Président.

M. BERTRAND – Merci Monsieur le Vice-Président. Y a-t-il des questions ? M. TOURNAY. Même si on cherchait à vous perturber pour pas que vous preniez la parole, j’aurais personnellement veillé à ce qu’on vous la donne.

M. TOURNAY – Je vous remercie Monsieur le Président. En préambule, je souscris aux mots de M. LECLERCQ, sur la qualité du service de l’eau en général, et sur la qualité de ce rapport en particulier, de par son exhaustivité. Sur la forme, je pense quand même qu’il y a une coquille à un moment donné. Je souhaiterais connaître le sens de cette phrase page 27 qui me semble quand même importante à propos des pertes de rendements. Je cite : « à réaliser des diagnostics structurels par méthodes intrusives et non intrusives ». Donc, je ne sais pas de quoi on parle.

M. BERTRAND – Monsieur LECLERCQ, malgré le train que certains ont voulu faire passer exprès pour pas qu’on entende M. TOURNAY, vous répondrez après, vous avez entendu la remarque ?

M. LECLERCQ – Si vous pouvez répéter s’il vous plaît.

M. TOURNAY – La phrase est : « réaliser des diagnostics structurels par méthodes intrusives et non intrusives ».

M. LECLERCQ – Oui c’est une coquille, je l’avoue.

M. BERTRAND – Non mais alors quelle est la bonne ? C’est inclusive, intrusive, non intrusive ?

M. LECLERCQ – Non, en fait l’idée c’est d’essayer de connaître la qualité des réseaux soit par caméra, soit par l’épaisseur qui reste en fait, de fonte.

M. TOURNAY – D’accord.

M. LECLERCQ – Je ne sais pas si je réponds à votre question.

M. TOURNAY – Oui, oui. Ça y est je vois à peu près. Sur la forme toujours de ce rapport, je regrette que ne soit mis en avant dans chaque résumé de chapitre uniquement que des points forts. Des points faibles forcément dans un service rendu il y en a, et c’est normal. Avec une telle présentation, on arrive parfois à un numéro d’équilibriste. Ainsi, on apprend qu’en 2018, la perte d’eau sur le réseau est répartie fortement à la hausse, et dans le résumé cela devient un point fort car la perte n’est pas plus importante que la moyenne nationale. Alors, non, c’est pas un point fort, 5 points de plus en un an c’est problématique. 30 % de pertes c’est problématique, d’autant que le rendement moyen national est de 79, 2 %. Alors, je ne nie pas qu’il y a un véritable travail effectué pour essayer d’enrayer ce phénomène, mais année après année, le constat reste le même, les fuites sont importantes. C’est le signe, que le réseau, en partie, est vétuste, et cela n’ira pas en s’améliorant puisqu’est prévu un remplacement à hauteur de 1 % par an. Alors, on va me rétorquer que l’eau paye l’eau, que des investissements conséquents auraient un impact significatif sur le prix final et que l’on ne peut utiliser les fonds de la collectivité pour venir abonder le budget investissement de l’eau, c’est vrai. Mais, l’article 2224-2 du code général des collectivités territoriales prévoit également des exceptions, notamment, lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation

d'investissements qui en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs. Dès lors, nous ne sommes plus sur une question purement budgétaire, mais sur des arbitrages politiques. Vous l'aurez compris c'est cette orientation politique que je privilégie. Je vous remercie.

M. BERTRAND – Jérôme LECLERCQ.

M. LECLERCQ – Vous avez répondu à la question dans le sens où pour l'instant on est parti du principe que l'eau payait l'eau. Si je ne m'abuse vous n'êtes pas pour une augmentation du prix de l'eau. Donc, si vous voulez, on essaye de maximiser le changement des réseaux vétustes et essayer de suivre les communes aussi au niveau des travaux de voirie. Donc, on essaye d'être le plus efficace possible. Après, j'ai pas de baguette miracle, je n'ai pas de planche à billets.

M. BERTRAND – Ni de baguette de sourcier pour faire jaillir les financements. M. TOURNAY.

M. TOURNAY – Excusez-moi M. LECLERCQ, j'ai pas dû être suffisamment précis, ça m'arrive parfois. Je reviens sur l'exception que prévoit la loi, c'est-à-dire que le budget de la collectivité pourrait venir abonder le budget de l'eau et de l'assainissement. Voilà le point que je soulève.

M. BERTRAND – Mais on a déjà eu ce débat. Et donc ce qui veut dire que derrière, vous amputez certains budgets et vous ne faites pas certaines opérations, alors que le principe qui a été établi de longue date c'est l'eau paye l'eau. Si vous voulez dire que d'autres choses que l'eau, peuvent payer l'eau, alors dans ce cas il faut dire justement on arrête. Et, cette forme d'étanchéité sans aucun jeu de mot et en étant totalement sérieux me fait penser justement que c'est le bon choix. Pas d'autres questions ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenus(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Danielle LANCO, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 21

EAU ET ASSAINISSEMENT
Commune d'Essigny-le-Petit - Convention de superposition d'affectations fossé Voies Navigables de France.

Rapporteur : M. le Président

L'Agglomération du Saint-Quentinoise a programmé le nettoyage et la restauration du fossé situé sur le domaine public fluvial rue du Puits à Essigny Le Petit.

Aussi, les services des Voies Navigables de France sollicitent la mise en place d'une convention de superposition d'affectation, entre les Points Kilométriques (PK) 17.850 et 18.150 de la Rigole d'alimentation de l'Oise et du Noirrieu, rive droite.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de conclure une convention de superposition d'affectation avec Voies Navigables de France ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer ce document.

*

M. BERTRAND – C'est parce que c'est sur un fossé qui reçoit des eaux pluviales sur et avec Voies Navigables de France.

Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 22

EAU ET ASSAINISSEMENT
Forages d'essai dans le cadre de la recherche de nouvelles ressources sur la commune de Remaucourt - Indemnités dues.

Rapporteur : M. le Président

Pour faire suite aux conclusions de son Schéma Directeur en eau potable rendues fin 2016, l'Agglomération poursuit des études pour diversifier sa ressource en eau et trouver plusieurs captages.

Ainsi, des investigations sont réalisées sur des terrains situés sur la commune de Remaucourt, avec l'accord des propriétaires des parcelles cadastrées ZI39, ZD n° 54 et ZD n° 21.

Des forages et des piézomètres ont été créés et sont maintenus en place, dans l'attente des conclusions des études de suivi analytique permettant de statuer sur le devenir de ces forages en lien avec les services de l'Etat.

En conséquence, il convient de verser aux intéressés une indemnité annuelle de 400 € pour l'occupation desdits terrains, pour la période s'étendant d'octobre 2019 à octobre 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'indemniser les indivisions GRAS, JAMEZ et VAN MAELE pour l'occupation de leur parcelle.

*

M. BERTRAND – Il s'agit d'indemniser trois propriétaires de la commune pour l'occupation de leurs parcelles, dans le cadre de forages d'essai. C'est pour de l'eau, c'est pas pour du pétrole.

Pas de questions ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos. Vous votez vite dit donc aujourd'hui.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 23

ENVIRONNEMENT

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2018 de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois - Présentation.

Rapporteur : M. le Président

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, laissé libre à la consultation du public dans les différentes mairies des communes concernées, doit être mis à jour chaque année.

Le rapport établi en application du décret ci-annexé, par la Communauté d'agglomération, porte sur l'exercice 2018.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

*

M. BERTRAND – Jean-Marc BERTRAND intervient maintenant ou pour répondre aux questions ? Y a-t-il des questions déjà ? Pas de questions ? Jean-Marc non ? Non plus ?

M. Jean-Marc BERTRAND – Je veux également intervenir pour dire un grand merci à l'ensemble également des services, parce que dans le domaine des déchets tout évolue très vite. Je tiens donc à les féliciter pour leur capacité à s'adapter, à anticiper et à innover. Voilà. Je tenais à les mettre à l'honneur ce soir.

M. BERTRAND – Merci beaucoup. Je n'ai pas appelé le scrutin ?

Donc le scrutin est ouvert. Et, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 24

ENVIRONNEMENT

Mise en place d'un frigo anti gaspi à l'Eco-conciergerie du quartier Europe de Saint-Quentin - Convention à conclure avec Clesence et l'association Eco&Logique.

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite sensibiliser la population à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au développement durable, grâce à la mise en place d'un frigo anti-gaspi, en partenariat avec l'association Eco&Logique et Clesence.

Il serait installé au quartier de l'Europe, dans les locaux de l'éco-conciergerie, tiers lieu citoyen où chaque personne pourra y déposer des denrées alimentaires, contribuant ainsi à la solidarité locale.

La convention serait conclue pour une durée de six mois, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de deux ans.

Une campagne de communication sera déployée via les canaux de communication habituels.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion de la convention avec l'association Eco&Logique et Clesence ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer ce document.

*

M. BERTRAND – Agnès POTEL à la parole.

Mme POTEL – Merci Monsieur le Président. Dans le cadre de sa lutte contre le gaspillage alimentaire, l'Agglo souhaite sensibiliser les habitants par la mise en place d'un frigo anti-gaspi à l'éco-conciergerie située au quartier de l'Europe en partenariat avec l'association Eco&Logique et Clesence. C'est une mise à disposition d'un frigidaire pour que les habitants puissent déposer ou prendre, toutes les denrées qu'ils le souhaitent, selon ces besoins pour lutter contre le gaspillage alimentaire, et bien évidemment encourager le don et contribuer à la solidarité locale. Donc l'Agglomération s'engage à mettre à disposition un frigidaire et son meuble de stockage, dans un cadre gratuit et l'association s'engage à mettre à disposition le frigidaire sur un emplacement visible et veiller à son bon fonctionnement, voilà. On inaugurerà ce frigidaire dans le cadre de la semaine anti-gaspi au mois d'octobre.

M. BERTRAND – Très bien, très belle opération.

D'autres questions ? Des interventions ? Non ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

C'est donc adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 25

ENVIRONNEMENT

Collecte écoresponsable de petit matériel de puériculture - Convention de partenariat avec l'association La Croix-Rouge.

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite sensibiliser le grand public et ses agents, au développement durable, grâce à la mise en place d'une collecte écoresponsable de petit matériel de puériculture, en partenariat avec l'association La Croix-Rouge Française.

Cette collecte serait déployée sur les différents sites de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois qui accueillent du public : le siège de l'Agglomération, Cré@tis, la déchèterie Ouest sise ZAC La Vallée à Saint-Quentin, le pôle communautaire de Clastres, ainsi que dans chaque mairie volontaire des communes de la Communauté d'agglomération.

Un lieu de collecte supplémentaire, dédié aux agents, sera également mis en place au Centre Technique d'Agglomération.

Elle aura lieu du lundi 7 octobre au vendredi 8 novembre 2019. Le petit matériel ainsi collecté, sera mis à disposition des bénéficiaires via l'association.

Les résultats des collectes seront diffusés via les canaux de communication existants au sein de l'Agglo et communiqués à la presse spécialisée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion de la convention avec l'association La Croix-Rouge Française de Saint-Quentin ;

2°) d'autoriser M. Le Président à signer ce document.

*

M. BERTRAND – On en passe assez régulièrement, mais je trouve que ça donne du sens, notamment en termes de récupération et puis surtout derrière, ça permet, non pas de faire plaisir seulement, mais aussi de rendre service. Et je me félicite de toutes ces initiatives. Pas d'autres questions ?

Scrutin ouvert. Le scrutin est clos. Agnès.

Mme POTEL – Oui, juste un complément. Tous les maires qui souhaitent participer à cette collecte, qu'ils puissent se rapprocher de Céline MERTENS et d'Alexandra PAUX, pour effectivement montrer leur volonté de participer et de mettre à disposition un local pour récupérer ce matériel de puériculture.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 26

ENVIRONNEMENT

Stratégie territoriale du Plan Climat Air Énergie Territorial - Approbation

Rapporteur : M. le Président

L'adaptation au changement climatique et la réduction de l'impact des activités humaines sur l'environnement, est l'une des priorités de l'Agglomération du Saint-Quentinois qui s'est engagée dans un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) par délibération en date du 22 janvier 2018, conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Afin d'affirmer son action en matière de transition énergétique et écologique, elle s'est engagée dans un audit de ses services, via le référentiel européen CITERGIE et a intégré l'outil CLIMAGRI pour le volet agricole du PCAET. Elle participe également de manière volontaire à l'expérimentation du projet ABC Terre 2A coordonnée par la société Agrotransfert en partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Aisne.

Au niveau régional, elle est reconnue territoire démonstrateur pour la Troisième Révolution Industrielle depuis 2018.

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination de l'EPCI. Il a donc vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le PCAET a pour objectifs :

- De réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire (volet « atténuation »),
- D'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).

Le diagnostic territorial du PCAET de l'Agglomération du Saint-Quentinois a mis en évidence les enjeux prioritaires pour le territoire dans des secteurs tels que l'habitat, les transports, l'alimentation, l'emploi, l'énergie.

A la suite d'ateliers de concertation et de co-construction réalisés avec les élus communautaires et acteurs socio-économiques, plusieurs scénarios ont émergé, dessinant ainsi une stratégie territoriale.

Les objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie, d'atténuation du changement climatique et de lutte contre la pollution de l'air, sont fixés par le SRADDET à horizon 2026 pour les échéances à court terme, et 2030 et 2050 pour les échéances à moyen et long terme.

Les 4 grandes orientations retenues pour le plan d'action du PCAET sont :

1/ **Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie** (axes stratégiques : modifier les modes de transports de personnes ; réduire l'impact du transport de marchandises),

2/ **Adopter un mode de vie écologique et raisonné** (axes stratégiques : promouvoir une alimentation durable ; améliorer la qualité de l'air ; développer l'économie circulaire),

3/ **Amplifier la transition énergétique** (accélérer le développement des énergies renouvelables ; viser la sobriété énergétique du territoire),

4/ **Adapter le territoire aux changements climatiques** (adapter les emplois et les formations disponibles ; protéger la biodiversité ; aménager le territoire de manière durable ; se préparer au changement climatique).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la stratégie territoriale ainsi que les quatre orientations principales du PCAET, selon les modalités prévues par le législateur ;

2°) et de poursuivre la mise en œuvre des différentes phases du PCAET.

*

M. BERTRAND – Je donne la parole à Agnès, sur une délibération très importante.

Mme POTEL – Le changement climatique comme vous le savez, on en a encore même parlé beaucoup ce week-end, c'est une réalité. Quelques chiffres de l'observatoire, on annonçait une hausse de 4 degrés en 2100 et voilà que déjà on parle plutôt de 6 voir 7 degrés. Les cinq dernières années devraient être les plus chaudes du monde avec + 1, 1 degré selon l'ONU. L'Agglo a lancé son Plan Climat Air Energie Territorial en 2018, via un forum participatif. Elle est accompagnée par un AMO JPC Partner pour la réalisation du plan climat, le processus de labellisation CITERGIE, mais aussi l'évaluation environnementale stratégique obligatoire. Le plan climat contient également un volet agricole avec l'intégration de l'outil l'ADEME, CLIMAGRI. C'est un territoire aussi expérimental pour la méthode ABC Terre réalisée par l'Agrotransfert, mais bien évidemment il tient compte de la feuille de route de Rev 3. Cet été, une consultation tout public a été réalisée via le site de l'Agglo, de juillet à mi-août. 90 questionnaires nous ont été retournés et les résultats sont très intéressants et bien entendu ont été pris en compte dans l'élaboration de cette stratégie. La stratégie territoriale du plan climat reprend comme il se doit les objectifs du SRADDET des Hauts-de-France. Les objectifs attendus en matière de climat, d'air et d'énergie portent sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la lutte contre la pollution atmosphérique, la réduction de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables et de la récupération d'énergie. Plus précisément, la réduction des consommations d'énergie à gaz à effet de serre, l'amélioration de la qualité de l'air en lien avec les enjeux de la santé publique et la qualité de vie, développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises, et expérimenter et développer les modes de production bas carbone, réhabiliter thermiquement

le bâtimentaire résidentiel, encourager l'usage des véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants, et enfin maintenir et restaurer les systèmes systémiques fournis par les sols notamment en terme de piège à carbone. Le plan climat, c'est une feuille de route évolutive et non figée. C'est un plan d'action multi-partenarial élaboré avec l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire. Ils ont déjà été rencontrés, nous avons travaillé ensemble et sont partie prenantes des objectifs fixés. Que ce soit les entreprises, les associations, la Maison de la Formation, les campus, les lycées, Valor'Aisne, Chambre d'Agriculture etc. Les orientations et axes stratégiques ont été énoncés et validés par le COPIL. Quatre orientations : tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie, adopter un mode de vie écologique et raisonné, amplifier la transition énergétique et adopter le territoire au changement. Les axes de stratégies, c'est modifier le mode de transport de personnes, la réduction de l'impact de transport de marchandises ; c'est promouvoir une alimentation durable, améliorer la qualité de l'air, développer l'économie circulaire, accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire, viser la sobriété énergétique du territoire, adopter les emplois, les formations, protéger la biodiversité, aménager le territoire de manière durable, se préparer aux changements climatiques. Un outil de l'ADEME utilisé pour connaître l'impact du changement climatique a montré que la stratégie énergétique permettrait la création de plus de 1090 emplois temps plein. Nous avons souhaité noter des objectifs à 2030 mesurables et atteignables bien sûr ambitieux, toujours en lien avec les partenaires en prenant compte des atouts et faiblesses du territoire. Je peux vous présenter quelques objectifs à 2030 selon les secteurs. Notamment sur le résidentiel, il est prévu, enfin c'est des objectifs : la rénovation de près d'un quart de logements du territoire au niveau BBC, informer et sensibiliser aux écogestes et aux choix d'équipements. Sur le tertiaire, c'est par exemple la mise en place de solutions de sobriété et d'efficacité énergétique. Dans l'industrie, ça peut être des panneaux photovoltaïques en toitures sur 250 bâtiments. Dans l'agriculture, ça peut être 3 % des surfaces en agriculture biologique, 10 kilomètres de haies supplémentaires. Pour le transport des personnes, c'est le changement de méthodes de transports pour le vélo, les transports en communs, le covoiturage pour se rendre au travail, pour près de 10 % des actifs mobilistes, ça peut être le développement de l'écoconduite, du télétravail et une diminution des besoins en transports. Sur la construction, c'est une forte augmentation du recours aux biomatériaux pour l'isolation, la rénovation et la construction neuve. Ça peut être la limitation de l'étalement urbain. Sur les déchets, une baisse de 25 % des déchets mis en enfouissement, c'est aussi développer des projets d'économies circulaires sur le territoire. Enfin, sur les énergies renouvelables c'est l'installation d'ombrières solaires sur près de 5 000 places de parking, ou encore l'installation de 10 hectares de panneaux solaires photovoltaïques au sol. Après le vote de ce jour, nous nous attaquerons au plan d'actions en rencontrant à nouveau les acteurs du territoire, puisque je le rappelle ce n'est pas le plan de l'Agglomération, mais de l'ensemble des forces vives de notre territoire. Voilà Monsieur le Président.

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ? M. TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci Monsieur le Président. Bon, j'ai vu dans ce document des choses intéressantes et d'autres qui me laissent un peu plus perplexe. Tout d'abord, une question. Il est fait référence à des budgets carbone dans ce document qui plafonneraient les émissions de gaz à effet de serre, il y aurait eu un plan pour 2015-2018. J'avoue que j'étais passé à côté jusqu'alors. Quels étaient les critères de ce plafond et où en sommes-nous pour le plan 2019-2023. Ensuite, nous devons acter des axes prioritaires, donc je vais m'arrêter sur le point 1. Le point 1 doit tendre vers une mobilité décarbonée, économe en énergie avec pour axes stratégiques, je cite le document, de modifier les modes de transports de personnes, réduire

l'impact du transport de marchandises. Ça c'est très intéressant, mais je ne trouve pas dans le document de propositions concrètes en la matière. Alors, on parle bien de privilégier le vélo, c'est très bien, privilégier le vélo au détriment de la voiture, mais comment ? Parce que 2030 c'est bientôt, c'est demain. A ce jour, je n'ai pas vu de projets nouveaux et peu de choses existent. Idem, pour amener davantage de monde vers les transports en communs, tant que les bus resteront à ce niveau de prix, tant que le cadencement restera en l'état, tant qu'il sera difficile de circuler tôt le matin ou le soir, tant qu'il n'y aura pas assez de bus le dimanche, ce basculement vers le transport en commun ne se fera pas. Les gens continueront à prendre leurs voitures. On parle de transport de marchandises, les gouvernements successifs ont détricoté totalement le transport par fret ferroviaire. Il y a rien à ce sujet, comment est-ce qu'on peut transporter des marchandises si on ne passe par le ferroviaire. Enfin, dernier point, j'aime à le rappeler parce que ça me semble important de déconstruire les faux arguments écologiques. L'argument de la voiture écologique ne peut pas rentrer dans le champ d'une mobilité décarbonée, parce que produire une voiture électrique neuve à ce jour émet autant de gaz carbonique que l'usage sur plusieurs années, sur toute la vie d'une voiture, d'un véhicule thermique. Le bilan carbone est le même, il est juste déplacé dans les pays en développement où l'on construit les batteries. Voilà, je vous remercie.

Mme POTEL – Je dirais à M. TOURNAY, que là on est effectivement dans les orientations et les axes stratégiques. Comme je le disais en fin de mes propos, nous allons rencontrer à nouveau l'ensemble des partenaires pour construire le plan d'actions. Donc, pour l'instant effectivement vous ne pouvez pas voir les actions concrètes, comme vous dites, nous n'en sommes pas là, pour l'instant on doit voter effectivement les orientations et les axes stratégiques.

M. BERTRAND – Après, M. TOURNAY, la gestion du fret c'est hélas déjà pas une compétence régionale, ça va pas être une compétence de l'Agglo. Après vous dites sur la question des transports on a aussi des choses à faire, je viens de signer l'acquisition de deux nouveaux bus qui seront des bus hybrides. Donc, là également, on est en train d'améliorer les choses. Après, si on va jusqu'au bout, j'aurais l'occasion de le dire, je ne suis peut-être celui qui à l'image d'être le plus vert de la planète, mais moi aussi j'ai compris, et depuis un petit moment. Quand vous avez eu voilà de ça deux ans au moment d'un pic de pollution, le Département de l'Aisne qui est pas celui où il y a le plus de mégapoles, il faut dire les choses telles qu'elles sont, qui était en limite de vitesse ça veut dire quelque chose. Comment est-ce qu'on peut être efficace, il y a la question des bâtiments déjà. Les experts vous diront aujourd'hui que sur les différents rejets de CO₂, ce sont sur les bâtiments, bâtiments publics, bâtiments professionnels, bâtiments de particuliers qu'on peut être très efficaces. C'est notamment la démarche de Rev 3 que nous avons aussi complètement saisie ici sur l'Agglo du Saint-Quentinois, qui nous permettra de le faire. Il faudrait aussi que l'Etat prenne un décret faisant obligation, parce que derrière il y a un avantage c'est que vous mariez l'écologie et l'économie, parce que ça donne du boulot. Ça améliore l'efficacité énergétique des bâtiments, ça améliore le pouvoir d'achat des gens qui payent moins cher en charges, notamment de chauffage et ensuite ça file du boulot à des artisans. Donc, ça c'est un des points importants. Il y a ensuite la question des transports, et quand vous dites sur les véhicules « on est encore loin » je pense que c'est une direction qui est à prendre c'est celle de l'hydrogène à condition que ce soit un hydrogène vraiment décarboné où là il y a un véritable impact positif et favorable. Ensuite, il y a un autre aspect sur lequel je pense nous pouvons nous développer, c'est la question de l'économie circulaire, c'est-à-dire du retraitement et du recyclage, où là je pense que sur le territoire de l'Agglomération, on peut profiter d'un certain nombre de gisements d'emplois. Vous savez, aujourd'hui, dans l'ensemble des tablettes et des téléphones

qui circulent dans le monde entier, il y a plus d'or qu'il n'y en a encore dans les mines. Bon, si on trouvait aussi le moyen de faire une filière de formation en la matière, moi je suis tout à fait preneur, et si on est capable d'avoir des partenaires privés qui veulent s'intéresser au Saint-Quentinois ils seront aidés pour pouvoir le faire. En plus, il y a une question d'appropriation, et d'appropriation citoyenne, et là encore ce que nous faisons avec ce plan c'est de prendre résolument une direction. Alors la vérité, c'est que tout ne dépend pas de la Com d'Agglo, comme tout ne dépend pas des mairies bien évidemment, les gens on le voit bien et on voit d'ailleurs les efforts et les progrès que nous avons fait en matière de traitement des ordures ménagères. Le tri chez nous, je pense sincèrement, il y a beaucoup d'endroits qui rêveraient d'avoir les résultats que nous avons, on peut toujours faire mieux et on continuera. Que d'autre part, il y a aussi ce qui relève du niveau national, au niveau international. Et vous avez raison de le dire sur l'industrie automobile, tout le monde aujourd'hui est à dire que l'électrique c'est mieux que le diesel. Le diesel c'est le problème des particules fines, pas des rejets de CO₂, c'est les particules fines, et je trouve dommage qu'à cause du Diesel Gate on se soit privé des perspectives de recherches qu'il pouvait y avoir en la matière, parce qu'on aurait très bien pu encapsuler les rejets de particules fines et on aurait pas pointé du doigt le diesel comme c'est le cas. Entendons-nous bien, le rejet de particules fines doit être banni, mais on aurait pu faire de la recherche qu'on a pas faite dans la matière. Et enfin, dernier aspect, il y a aussi ce qu'il se fait au niveau européen. Vous savez quand il y encore des centrales à charbon dans la même Europe, je ne suis pas sûr que ce soit tout à fait bénéfique pour l'ensemble du climat et de l'environnement au niveau européen, et ça vaut la peine également qu'on ait cette réflexion-là et cette action-là. Après, on pourrait aussi parler du niveau international, il y a en ce moment même à l'ONU une conférence sur le climat. Mais sachez que les endroits qui captent le plus le CO₂ dans le monde, il y a notamment l'Amazonie. Ça vaudrait la peine très clairement de dire que les pays qui rejettent le plus de CO₂ sont des contributeurs nets pour entretenir tout ça. Parce que ce ne sont pas seulement les paysans d'Amazonie qui vont pouvoir l'entretenir. Donc, là encore une action internationale concertée ça serait bien. Donc, vous voyez on est assez loin du territoire de la Com d'Agglo, mais c'est tout simplement pour dire que même si ce qu'on peut faire ici peut sembler pas de nature à enrayer cette détérioration climatique, j'estime que chez nous aussi on doit le faire et c'est ce que l'on s'évertue également à faire sur le territoire de l'Agglo. Y a pas d'autres remarques M. le secrétaire ? M. FERNANDE.

M. FERNANDE – Je voudrais quand même rajouter quelque chose M. le Président, mes chers collègues. C'est qu'on fait le procès bien évidemment du diesel et pleins d'autres choses, mais il faut savoir que pour extraire aujourd'hui du diesel, dans la distillation du pétrole, on fait l'émanation du gaz, à partir de là on sort de l'essence qui doit représenter je crois 22 %, après on vient sortir du kérosène dont on a tant besoin malgré tout pour les avions, c'est 9 % et le gazole représente 27 %. A la suite de ça, il reste le résidu qui est le fioul lourd qui sert à la fois pour les bateaux, qui sert encore malgré tout pour les locomotives et qui sert à la fin pour le bitume. Donc, je pense qu'il faut avoir une vraie réflexion de fond parce que c'est pas seulement le diesel qu'il faut arrêter et ça vaudrait dire qu'il faudrait arrêter tout simplement notre énergie. Il faut savoir que sur un camion, puisque c'est mon domaine, aujourd'hui un camion est équipé d'un filtre à particules et ce simple filtre à particules coûte 10 000 euros et il faut savoir qu'à partir du moment où on vient changer le filtre à l'intérieur, vous en avez pour 2 000 euros à chaque filtre, et le système coûte 10 000 euros sur un camion qui représente aujourd'hui 100 000 euros. Donc, voilà ce que je voulais dire parce qu'on fait souvent des procès, mais on en a oublié la source pour arriver à des énergies dont on se sert tous les jours. Merci.

M. BERTRAND – Merci beaucoup. D'autres remarques ? M. TOURNAY.

M. TOURNAY – Oui, merci M. le Président. Je voulais juste revenir sur cette question de budget carbone, savoir si l'Agglo s'y était soumise ou pas, donc sur le plan 2015-2018 et s'il est effectif pour 2019-2023.

M. BERTRAND – Attendez, un c'est l'Etat, et ensuite on est encore en septembre 2019 comment vous voulez que je puisse vous répondre sur ce qui se passera aussi en 2023.

M. TOURNAY – Non mais pour 2015-2018.

M. BERTRAND – Vous m'avez dit 2019-2023 à l'instant, il faut savoir.

M. TOURNAY – Juste avant j'ai dit 2015-2018.

M. BERTRAND – Quels sont les éléments dont on dispose en ce moment Agnès. Parce qu'en plus ces informations là on les a pas nous en propre. Oui voilà, c'est publié au Journal Officiel, c'est ce qui est marqué dedans. Agnès si tu as des éléments supplémentaires. Page 11, c'est page 11,

M. TOURNAY. Il y a pas d'éléments autres que ce qui est marqué justement dans le rapport, pas de rétention d'information. Nous on a pas d'autres éléments depuis.

Bien le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

C'est donc adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 27

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT **Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.**

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre d'une stratégie locale de l'habitat et de la convention de délégation des aides à la pierre, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a délibéré en date du 26 mars 2019 sur le renouvellement d'un abondement des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le Bonus Énergie.

Cette aide est attribuée aux propriétaires modestes et très modestes, ayant reçu un accord de subvention de l'Anah pour des travaux d'économies d'énergie, relevant du programme « Habiter Mieux Sérénité ».

Il convient d'approuver nominativement l'octroi d'une subvention communautaire aux 11 propriétaires figurant dans la liste en annexe, pour un montant global de 16 351 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Énergie ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*

M. BERTRAND – Freddy GRZEZICZAK a la parole.

M. GRZEZICZAK – M. le Président, mes chers collègues. Ce sont des délibérations qui reviennent régulièrement puisque je vous rappelle que depuis le 29 mars dernier nous avons une nouvelle formule de Bonus Energie. Juste vous rappeler quand même deux chiffres c'est 5 % du montant hors taxes des travaux, tout ça plafonné à 20 000 euros pour les propriétaires modestes, et puis 10 % du montant hors taxes des travaux toujours plafonné à 20 000 pour les propriétaires très modestes. Les attributions du Bonus Energie, elles concernent 11 propriétaires pour un montant de 16 351 euros. Depuis les précédentes attributions, nous avons atteint 31 402 euros de subventions qui sont dédiées à la rénovation de l'habitat, des travaux de rénovation pour les économies d'énergies. Donc, ça marche pas mal et si on peut aider effectivement les familles, les propriétaires modestes et très modestes pour faire ces économies d'énergies, c'est très bien. Merci.

M. BERTRAND – Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Non il n'y en a pas ? Le scrutin est donc ouvert. L'écologie doit être accessible et populaire. Le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 28

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT
Accord de subvention à l'association EMMAÛS SAINT-QUENTIN.

Rapporteur : M. le Président

L'association EMMAÛS SAINT-QUENTIN a sollicité l'Agglo du Saint-Quentinois afin de l'accompagner dans son projet social de réhabilitation et d'extension de son foyer d'accueil, situé 35 chemin de Lehaucourt à Saint-Quentin.

Dans le cadre de son projet, elle souhaite moderniser ses logements actuels et augmenter la capacité d'hébergement, permettant notamment d'accueillir des familles et femmes seules avec enfants.

Le projet est éligible au dispositif de subvention de l'Agglo du Saint-Quentinois pour soutenir les projets de création et de réhabilitation de logements en faveur des personnes défavorisées et des hébergements d'urgence et d'insertion, adopté par le Conseil communautaire du 17 juin 2019.

Le coût global prévisionnel de l'opération est de 1 050 000 €, l'association EMMAÛS SAINT-QUENTIN peut donc prétendre à une aide de 35 000 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'octroyer une subvention communautaire de 35 000 € au bénéfice de l'association EMMAÛS SAINT-QUENTIN ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

*

M. BERTRAND – Freddy GRZEZICZAK a la parole.

M. GRZEZICZAK – Merci M. le Président. Là aussi c'est une belle délibération, puisque nous avons été saisis par Emmaüs Saint-Quentin qui nous a sollicités financièrement pour son projet social d'insertion, notamment de réhabilitation et d'extension de son foyer. Alors, on parlait tout à l'heure M. le Président, mes chers collègues de mécénat, M. TOURNAY va pas être très content parce que le coût global prévisionnel de cette opération s'élève quand même à 1 000 050 euros TTC. Donc, vous voyez, même avec les partenaires publics, et donc bien sûr l'Agglomération va financer à hauteur de 35 000 euros, comme le Département, comme la Ville de Saint-Quentin et heureusement que nous sommes aussi sur des opérations privées mécénats parce qu'un tel projet n'aurait pas vu le jour parce qu'Emmaüs va développer sa capacité d'accueil. Ils veulent atteindre 25 places, donc 14 logements en rénovation, 9 en création. Et puis, il y a aussi un confort qui va être apporté aux personnes hébergées qui vont disposer, notamment, de sanitaires dans les chambres, et puis Emmaüs a aussi fait le choix d'accueillir de nouvelles populations fragiles comme les familles qui sont avec ou sans enfants, des femmes seules aussi, et aussi des personnes en situation de handicap. Donc c'est

vraiment un beau projet et je me réjouis que voilà, les collectivités aient répondu présentes, mais aussi que le privé et le mécénat aient répondu présents. Merci.

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ? M. TOURNAY alors non ? Non pas de questions ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 29

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités des Autoroutes - Compte rendu annuel 2018 de la SEDA à la collectivité.

Rapporteur : M. le Président

La SEDA, concessionnaire du Parc d'activité des Autoroutes, présente son compte-rendu annuel au concédant. Ce document, arrêté au 31 décembre 2018, retrace les diverses opérations effectuées au cours de l'exercice et établit les prévisions pour l'année à venir.

Durant l'exercice 2018, la SEDA a réalisé 108 870 € HT de dépenses dont 45 859 € HT pour le bâtiment évolutif l'Amorce.

Les recettes d'un montant de 649 621 € HT proviennent d'une cession de terrain, de la recette d'exploitation du bâtiment évolutif l'Amorce et de subventions de la Région.

Pour l'année 2019, la SEDA sollicite une participation complémentaire de la collectivité à hauteur de 317 945 € HT.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le compte-rendu annuel 2018 de la zone du Parc des Autoroutes, présenté par la SEDA.

*

M. BERTRAND – Est-ce que Christian MOIRET veut dire un mot maintenant ou est-ce qu'il répondrait aux questions, aux sollicitations ? Il répondra aux questions, aux sollicitations. Y en a-t-il ? Il n'y en a pas ? Christian ?

M. MOIRET – S'il n'y a pas de questions.

M. BERTRAND – Très bien. Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Dominique FERNANDE, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 30

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ZAE Le Royeux - Compte rendu annuel 2018 de la SEDA à la collectivité.

Rapporteur : M. le Président

La SEDA, concessionnaire de la ZAE Le Royeux, présente son compte-rendu annuel au concédant. Ce document, arrêté au 31 décembre 2018, retrace les diverses opérations effectuées au cours de l'exercice et établit les prévisions pour l'année à venir.

Durant l'exercice 2018, la SEDA a réalisé 59 300 € HT de dépenses.

Les recettes d'un montant de 893 € HT proviennent d'un fermage perçu.

Pour l'année 2019, il n'est pas prévu de solliciter une participation de l'Agglo du Saint-Quentinois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le compte-rendu annuel 2018 de la zone Le Royeux, présenté par la SEDA.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas ?

Le scrutin est ouvert. Christian MOIRET à votre disposition si vous avez besoin. Le scrutin est clos.

C'est donc adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Dominique FERNANDE, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 31

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Dispositifs d'aides aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil communautaire, en date du 27 novembre 2018, a approuvé le conventionnement avec la Région Hauts-de-France permettant de mettre en place deux dispositifs d'aide directe sur son territoire :

- Le « CASQ ARTISANS » dans le cadre de l'aide au développement des TPE ;
- Le « CASQ START ARTISANS » dans le cadre de l'accompagnement à la création et reprise d'entreprises.

Pour les deux dispositifs, il s'agit de l'octroi d'une subvention de 20 % du montant HT des investissements avec un plafond d'aide de 3 000 € pour les dépenses liées :

- Aux investissements productifs neufs, notamment les machines et outils du secteur de la robonumerique permettant de gagner en productivité et en compétitivité ;
- Aux coûts des aménagements nécessaires à l'installation de matériels de production ;
- A l'acquisition de véhicules professionnels neufs.

Les artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément aux règlements des dispositifs « CASQ - ARTISANS » et « CASQ START ARTISANS »;

2°) d'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

*

M. BERTRAND – La parole est à M. TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci M. le Président. Je vais prendre ma feuille quand même. Pas de surprise sur mon vote, ça sera contre, vu qu'il n'y a toujours pas de critères d'attributions et que je reste persuadé que cette subvention est pour certaines entreprises un véritable effet d'aubaine. Trois entreprises, notamment, qui ont déjà touché une subvention publique.

M. BERTRAND – Quatre.

M. TOURNAY – Quatre, vous voyez. Et l'une d'elle, c'est la sixième fois depuis 2015, je sais pas avant parce que c'était pas dématérialisé avant les comptes de l'Agglo, c'est la sixième fois depuis 2015 qu'elle touche une subvention publique. Voilà, si c'est pas un effet d'aubaine, je sais pas ce que sait.

M. BERTRAND – Pas d'interventions ? Colette BLERIOT, une petite réponse quand même pour M. TOURNAY.

Mme BLERIOT – Même si une entreprise touche 3 000 euros plusieurs fois, c'est quand même pas énorme vu les investissements et puis vu les difficultés des entreprises actuellement.

M. BERTRAND – Le scrutin est donc ouvert. Quand on bavarde on ne vote pas. Le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Danielle LANCO, M. Damien NICOLAS.

Délibération 32

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE **Protocole d'accord "Territoires d'Industrie".**

Rapporteur : Mme le Deuxième Vice-Président

141 Territoires d'industrie ont été identifiés lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018 sur la base de critères définis par la mission de cadrage « Territoires d'industrie » avec le concours des services de l'État et en concertation avec les collectivités territoriales. Ils sont composés d'un ou plusieurs EPCI, correspondant, le cas échéant, à un périmètre de territoire de projet (pays, PETR...).

Il s'agit de relancer les dynamiques industrielles dans le cadre d'une stratégie offensive de reconquête et de développement industriel des territoires pour laquelle l'Etat s'engage à hauteur de 1,3 milliard d'euros.

Cette initiative se veut décentralisée au plus près du terrain et s'inscrit ainsi en cohérence avec les schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Sa mise en œuvre repose sur une action renforcée et ciblée de l'ensemble des acteurs concernés dans les territoires les plus propices au développement ou au redéveloppement de l'industrie.

Le territoire d'industrie qui concerne notre agglomération regroupe 4 EPCI : les communautés d'agglomération du Saint-Quentinois et de Chauny – Tergnier – La Fère et les communautés de communes Est de la Somme et Haute-Somme.

L'ensemble des dispositifs de soutien financiers portés par l'Etat (et ses opérateurs), et par la Région des Hauts-de-France ainsi que pour les projets en cours cohérents avec la démarche pourront être mobilisés et/ou capitalisés pour appuyer la structuration et le développement des projets de territoires.

Une gouvernance locale de la démarche sera mise en place dans chaque territoire d'Industrie, comprenant un comité de pilotage territorial chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre de la démarche ; ce comité de pilotage associera les élus et les représentants des industriels du territoire.

Un contrat de Territoire d'industrie sera signé sur la période 2019-2022. Il reprendra le plan d'actions des territoires en s'inscrivant dans les axes définis au niveau national (attirer, recruter, innover, simplifier), ainsi que l'organisation du pilotage et les modalités de suivi et d'évaluation.

Afin de permettre à l'Agglo du Saint-Quentinois d'être partenaire du protocole du territoire d'industrie, il est nécessaire d'autoriser Madame le 2^{ème} Vice-Président à participer à la rédaction du document et d'autoriser la signature du protocole.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'autoriser Madame le 2^{ème} Vice-Président, délégué par arrêté de M. le Président, à participer à la rédaction et à signer le protocole d'accord Territoires d'Industrie.

*

M. BERTRAND – Frédérique MACAREZ a la parole.

Mme MACAREZ – Donc « Territoires d'Industrie » c'est un dispositif gouvernemental qui est appuyé par la Région. Nous vous proposons un protocole d'accord pour les années 2019 à 2022 grâce auquel nous allons travailler en commun avec d'autres territoires autour de Saint-Quentin, la Communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La-Fère, la Communauté de communes de l'Est de la Somme, la Communauté de communes de la Haute-Somme. Alors, dans le cadre de ce protocole d'accord, nous avons déterminé quatre axes stratégiques sur lesquels nous voulons travailler en commun. Et, en tant que de besoins aussi solliciter des soutiens à la fois de l'Etat et de la région sur ces axes. Donc, les quatre axes dont il est question c'est notamment, la modernisation de l'outil industriel et la transformation des modèles économiques par le numérique dans les entreprises, le deuxième axe c'est de faire du sur mesure sur la formation et l'emploi, le troisième axe c'est de réfléchir à des politiques communes de mobilité des salariés et le quatrième axe s'adresse aux zones d'activités. Ce que je voulais aussi préciser sur l'axe formation, c'est que les choses avancent bien sur le Saint-Quentinois, puisque nous avons fait la rentrée de l'enseignement supérieur sur le Saint-Quentinois. Et nous avons 200 étudiants de plus, 2300 au total. Ce qui veut dire que tous les

efforts que nous faisons ensemble collectivement pour faire monter l'enseignement supérieur, mais surtout au service des entreprises, commencent à payer. Et cette année nous avons eu l'ouverture d'une licence en comptabilité au lycée Condorcet, suite à une expression des besoins qui avait été faite auprès des entreprises, avec l'appui de la Maison de l'Emploi et de la Formation. Alors, dans le cadre de cette convention de partenariat, il y aurait un copilotage, le pilotage collectivité par Bernard BRONCHAIN qui est le Président de la Communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La-Fère et en termes d'entreprises Thierry FAVREZ qui est le Directeur Général d'APEGELEC une entreprise qui est située à Saint-Quentin. Donc voilà. Merci.

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas ? Le scrutin est ouvert. Délibération très importante qui confirme d'ailleurs la vocation industrielle du territoire du Saint-Quentinois. Monique RYO et moi-même ne prenons pas part au vote car c'est un dispositif qui est financé, cofinancé par la Région. Le scrutin est donc clos. Je vous remercie.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Monique RYO ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 33

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE **Convention d'affaires de la robonumérique 2019.**

Rapporteur : M. le Président

En novembre 2017 et 2018, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a organisé une convention d'affaires de la Robonumérique sur le thème de la SMART INDUSTRY au Palais des Sports de Saint-Quentin avec pour objectifs :

- Faciliter les rencontres professionnelles dans un environnement propice aux échanges pour les entreprises régionales et nationales ;
- Proposer des solutions innovantes avec des stands démonstrateurs ;
- Faire du conseil et répondre aux interrogations des entreprises.

Pour la troisième édition, une facturation des stands aux entreprises participantes a été validée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de renouveler la facturation des stands SMART INDUSTRY sur la convention d'affaires 2019 ;

2°) de maintenir le tarif pour cette troisième édition à 500 € HT pour un module de 8m² pour les stands SMART INDUSTRY ;

3°) de renouveler la prise en charge de l'encaissement des stands par le prestataire.

*

M. BERTRAND – Frédérique MACAREZ a la parole.

Mme MACAREZ – Voilà, on vous présente à nouveau cette convention d'affaires qui aura lieu au mois de novembre. C'est un événement qui est autour des entreprises de la robonumérique et qui sera organisé uniquement autour de rendez-vous d'affaires, puisque c'est ce qui fonctionne bien. Nous permettons aux entreprises, plutôt que de devoir se déplacer dans toute la France, de pouvoir rencontrer des porteurs de projets ou des clients directement sur Saint-Quentin. C'est un format qui fonctionne bien et je crois qu'on a une tarification des stands qui sont vendus aux entreprises au sein de cette convention d'affaires.

M. BERTRAND – Des questions ? Nous sommes les premiers à avoir lancé ça. C'était à l'époque une idée de Pierre ANDRÉ qui avait pris largement un temps d'avance. Je pense que nous continuons à creuser ce sillon et on voit notamment, si c'est Thierry FAVREZ qui prend la tête à la fois de Territoires d'Industrie mais aussi des clubs robonumérique, c'est parce que ça nous a permis justement d'avoir cette identité et qui nous a permis également de nous conforter un certain nombre d'investissements sur le Saint-Quentinois. Pas de questions ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos. Adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 34

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE
Acquisition d'une emprise située au sein de la ZAE ROUVROY-MORCOURT.

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre des travaux de requalification par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois de la rue Daniel Carlier, située dans la Zone d'Activité Economique de ROUVROY – MORCOURT, un espace de stationnement pour poids lourds a été aménagé.

La faisabilité de cet espace de stationnement a nécessité un élargissement de 105 m² sur une emprise de terrain appartenant aux sociétés CICOBAIL et BATI LEASE.

Afin de régulariser la situation foncière du site, il est nécessaire que la Communauté d'agglomération se porte acquéreur de cet espace moyennant l'Euro symbolique.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de décider l'acquisition au prix d'UN EURO (1 €) symbolique du lot A, issue de la parcelle cadastrée ZD n°386 située à ROUVROY, présentant une superficie de 105 m² et appartenant aux sociétés BATI LEASE et CICOBAIL, conformément au plan dressé le 28 août 2019 par Monsieur Pascal LEDUC, géomètre-expert ;

2°) de décider que les frais notariés seront supportés par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et de confier la rédaction de l'acte au notaire du vendeur, l'Etude PERINNE, située 4 rue de Berri à Paris 8^{ème} arrondissement ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire qui en seront la suite ou la conséquence, y compris les éventuelles servitudes à créer.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 35

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE
Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains.

Rapporteur : M. le Président

La procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUi-HD) à l'échelle du territoire de la Communauté d'agglomération, initiée par la délibération du 22 janvier 2018, a abouti, après concertation, au projet qui doit être à présent arrêté par le Conseil communautaire avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes puis soumis ultérieurement à enquête publique.

Il est rappelé à cet égard que le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du PLUi-HD lors de sa séance du 22 janvier 2018 indiquant les motifs et objectifs suivants :

- Poursuivre la stratégie de développement économique du territoire, en faire un territoire d'excellence et apporter en parallèle les conditions de réussite des habitants du territoire,
- Donner une ambition forte et cohérente au territoire et conforter sa place comme acteur incontournable à l'échelle régionale, nationale, voire internationale dans les échanges transfrontaliers,
- Assurer la protection environnementale du territoire avec comme objectif la réduction de l'empreinte carbone et mettre la qualité de vie et le bien vivre ensemble au cœur des relations entre les habitants,
- Promouvoir le renouvellement urbain et la revitalisation des centres urbains et ruraux,
- Viser l'équilibre et la pérennité des commerces situés en centre-ville et centre-bourg,
- Prendre en compte les mesures de modernisation du contenu du PLU suite au décret du 28 décembre 2015, qui met le règlement au service du projet, de sorte notamment à encourager leur émergence,
- Permettre l'harmonisation des règlements d'urbanisme existants sur le territoire au travers d'un document d'urbanisme intercommunal unique porteur de lisibilité et d'équité des citoyens,
- Donner accès à tous à la traduction opérationnelle des objectifs qui seront définis dans le PLH et le PDU et ainsi assurer leur succès,
- Porter le règlement local de publicité intercommunal à l'échelle du nouveau territoire.

Lors de cette séance, les modalités de la concertation et d'informations fixées ont été les suivantes :

1. Les modalités de concertation permettant d'informer le public :

- Le site internet de l'Agglomération du Saint-Quentinois comprenant toutes les nouvelles informations sur l'état d'avancement, les expositions et les réunions publiques ;
- La diffusion d'informations dans la presse locale, dans le magazine d'information de l'Agglomération du Saint-Quentinois ainsi que via tout autre support de communication adapté pour l'annonce des expositions et réunions publiques ;

- Une mise à disposition sous format papier, des documents accessibles sur le site internet, au siège de l'Agglomération du Saint-Quentinois et au pôle communautaire de Clastres ainsi que dans les mairies des communes membres.
2. Les modalités de concertation permettant au public de s'exprimer et d'engager le débat, notamment à travers :
- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, au siège de l'Agglomération du Saint-Quentinois et au pôle communautaire de Clastres ainsi que dans les mairies des communes membres ;
 - Des réunions publiques et/ou ateliers thématiques à mettre en place à mesure de l'avancement du processus ;
 - La possibilité de déposer un message à partir d'une adresse e-mail dédiée ou d'adresser un courrier par voie postale ou déposé au siège de la Communauté d'agglomération ;
 - Des réunions spécifiques avec les acteurs économiques, sociaux et professionnels concertés notamment pour l'agriculture, le commerce, l'habitat et les transports.

Le Conseil communautaire a débattu des orientations générales du PADD lors de sa séance du 26 mars 2019. A cette occasion, ont été évoquées les grandes orientations suivantes :

Orientation 1 : Tirer parti des dynamiques régionales en affirmant le territoire du Saint-Quentinois comme un espace connecté et innovant.

1. Accroître les opportunités de nouveaux relais de croissance

- Conforter l'offre d'enseignement supérieur et la « recherche et développement » sur l'Agglomération ;
- Développer les secteurs et les sites à effet levier pour la croissance économique.

2. Faire du cœur d'agglomération le vecteur de nouvelles dynamiques

- Assurer la reconquête résidentielle et le renouvellement de l'offre en logements du cœur d'agglomération ;
- Promouvoir une offre touristique urbaine permettant d'enrichir la destination du Saint-Quentinois et améliorer l'image du cœur d'agglomération ;
- Dynamiser les espaces urbains du cœur d'agglomération en leur permettant de répondre aux besoins des activités intégrées au tissu urbain.

Orientation 2 : Accroître et pérenniser l'attractivité du Saint-Quentinois en valorisant son cadre de vie.

1. Développer un cadre de vie de qualité pour chaque habitant en s'appuyant sur les spécificités du Saint-Quentinois

- Révéler et valoriser les spécificités patrimoniales du Saint-Quentinois ;
 - Assurer un cadre de vie qualitatif par la gestion durable des ressources naturelles ;
 - Proposer une offre résidentielle diversifiée à l'échelle de l'agglomération.
2. Valoriser les complémentarités ville-campagne pour une agglomération solidaire au bénéfice de la qualité de vie des habitants et des usagers du territoire
- Faire de toutes les parties du territoire des contributeurs de l'attractivité et du développement du territoire ;
 - Engager un modèle de développement de tous les territoires par la valorisation des ressources propres ;
 - Assurer l'accessibilité des équipements et services à l'ensemble des habitants du territoire.

Des débats sont également intervenus sur cette base au sein des Conseils municipaux.

Sont exposées les conditions dans lesquelles s'est déroulée la concertation, la nature des observations qui ont été formulées ainsi que la manière dont elles ont été prises en compte dans le dossier présenté. En particulier est rappelé que la concertation s'est effectuée en application des articles L.103-1 et suivants du code de l'urbanisme tout au long de la procédure d'élaboration et qu'elle a strictement respecté les modalités fixées dans la délibération de prescription (voir annexes).

Sont rappelés les grands principes du dossier soumis au vote.

Au vu de ces éléments,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-14, L.103-6 et R.153-3,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code de l'environnement,

Vu les délibérations du Conseil communautaire, en date du 22 janvier 2018 ayant prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains, fixant les objectifs de cette élaboration ainsi que les modalités de la concertation,

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu lors du Conseil communautaire du 26 mars 2019,

Vu les débats intervenus dans les conseils municipaux des communes membres,

Vu le bilan de la concertation qui s'est déroulée tout au long de la procédure d'élaboration du PLU,

Vu le projet d'élaboration du PLUi-HD, notamment le rapport de présentation, le

projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, les programmes d'orientations et d'actions, le règlement, les documents graphiques et les annexes,

Considérant que le projet de PLUi-HD est prêt à être arrêté pour être ensuite transmis à l'autorité environnementale ainsi que pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, qui en ont fait la demande, et enfin soumis à enquête publique.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) De tirer le bilan de la concertation : aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, le Conseil communautaire considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure ; le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté aux conseillers sera annexé à la présente délibération ;

2°) D'arrêter le projet de PLUi-HD de l'Agglomération du Saint-Quentinois tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

3°) De soumettre ce projet pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet ;

4°) De dire que la présente délibération et ses annexes seront transmises aux personnes publiques associées visées aux articles L153-16 et L153-17 du code de l'urbanisme et, notamment, à :

- Monsieur le Préfet de l'Aisne,
- Monsieur le Président du Conseil Régional des Hauts-de-France,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aisne,
- Monsieur le Président de l'EPCI compétent en matière de PLH,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne,
- Monsieur le Président de la Chambre des métiers de l'Aisne,
- Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Chaunois,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Thiérache Sambre et Oise,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de l'Oise,
- Monsieur le Président du PETR du Pays de Thiérache,
- Monsieur le Président du PETR Cœur des Hauts-de-France,
- à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- à la Direction Départementale des Territoires,
- à la CDPENAF,
- aux Communes limitrophes (à leur demande).

Le dossier définitif du projet de PLU tel qu'arrêté par le Conseil communautaire est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et dans les mairies des communes membres concernées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus, les membres présents ayant signé le registre.

*

M. BERTRAND – Je vais laisser Roland RENARD prendre la parole, mais si je ne me trompe pas Jérôme LECLERCQ, Jean-Pierre MENET, Danielle LANCO qui ont également piloté la démarche de construction du PLUi pourront compléter son propos. M. le Premier Vice-Président vous avez la parole.

M. RENARD – Oui, M. le Président. Il s'agit pour le Conseil communautaire aujourd'hui de tirer le bilan de la concertation qui a eu lieu. Et quand je parle du bilan de la concertation, je peux dire devant témoins je pense, que cette concertation a été large, variée et précise. Je crois qu'il y a eu de nombreuses réunions de travail avec les représentants de chacune des communes ici présentes. Il y a eu des ateliers qui étaient plus proches encore des communes, il y a eu beaucoup de souplesse je crois au niveau du développement territoire. On a essayé de répondre à l'attente de tous en particulier. Ce travail qui a été parfois rapide dans ces décisions parce qu'il y avait un laps de temps restreint. Chacun a pu bien sûr, apporter sa contribution et aussi faire émerger un certain nombre de contraintes. Par conséquent, on a conduit une constitution d'un dossier PLUi qui comporte plusieurs pièces : le rapport de présentation, le projet d'aménagement et développement durable, les orientations d'aménagements et de programmations, programme d'orientation d'action habitat et déplacement, le zonage de règlements, une charte couleurs. Les goûts et les couleurs là ça se discute, chacun a pu apporter aussi ces propres couleurs. Enfin, là je pense que chacun a pu retrouver les siens. Et puis, les annexes comprenant les servitudes d'utilité publique, le règlement local de publicité intercommunal. Par conséquent, si on en tire le bilan de cette concertation qui est favorable, et d'autre part arrêter le projet de PLUi, l'idée permettra la poursuite, parce que c'est pas terminé, poursuite du processus d'élaboration, à savoir la consultation des personnes publiques associées et communes limitrophes, au-delà bien sûr de notre périmètre, établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet et puis une enquête publique. Alors, bien évidemment les communes membres, mais elles ont eu déjà ce choix, elles auraient pu le faire, ont la possibilité d'émettre un avis sur l'arrêt du projet, éventuellement défavorable, mais enfin je vous y invite pas, parce qu'il faudrait recommencer le processus. Enfin, c'est vous qui voyez. Quoi qu'il en soit, voilà M. le Président, cette note de synthèse qui permet ainsi si on en est d'accord de tirer le bilan de cette concertation et puis d'engager un processus d'élaboration avec d'autres partenaires.

M. BERTRAND – Est-ce que quelqu'un souhaite compléter ? Olivier TOURNAY, oui je vous en prie. Attendez ! Jean-Pierre MENET ça vous dérange pas pour compléter les propos et après vous avez la parole M. TOURNAY. Jean-Pierre.

M. MENET – C'est le manque d'implication dans les réunions publiques qu'on a eu. On a eu c'est vrai, très peu de personnes quand même et je pense que c'est dommage parce que c'est quand même important. Voilà, c'est ce que je voulais dire.

M. BERTRAND – C'est le problème tu sais comme beaucoup d'enquêtes publiques à chaque fois. Danielle LANCO.

Mme LANCO – Je suis tout à fait d'accord avec Jean-Pierre. Je regrettais ça aussi, et j'ai peur que, même dans ma commune par exemple, mon cahier est pratiquement vide de remarques et j'ai peur que tout ça va changer au moment de l'enquête publique. Ils vont se réveiller et puis faire leurs remarques à ce moment-là. Mais, c'est dommage, même la population ne se sent pas concernée. La seule chose qui les inquiétait c'est de savoir si leurs terrains étaient constructibles ou non, c'est tout.

M. BERTRAND – D'autres remarques ? Non ? Alors, Olivier TOURNAY et après Freddy GRZEZICZAK. Je voulais savoir si dans les intervenants annoncés, mais autrement M. TOURNAY vous avez la parole, je vous en prie.

M. TOURNAY – Je vous remercie Monsieur le Président. Oui, j'ai une question concernant un point précis de ce rapport. Il s'agit de la page 94 du document 3. Alors, je vous lis les deux passages qui m'intéressent : les équipements commerciaux sont prioritairement, mais sans exclusivité accueillis dans les centralités du maillage territorial, la liste des villages est donnée ensuite, et il est dit juste après, afin de maintenir un maillage de commerces de proximité, une localisation préférentielle de commerces dans les zones urbaines des communes, les parcs commerciaux et les zones commerciales ne sont pas prévues par le PLUi en périphéries, extensions des zones urbaines existantes. Alors, tout ça m'amène à cette question, avec un tel texte, avec un tel support, pouvons-nous voir se reproduire le même imbroglio que nous avons connu il y a 2-3 ans, lorsqu'une zone commerciale a pu s'installer en bordure de Saint-Quentin, alors même que Madame le Maire de Saint-Quentin avait émis un avis négatif ? Est-ce que ce texte sera suffisamment clair pour que, si un maire s'y oppose, cela ne se reproduise plus ?

M. BERTRAND – Tant que les règles, notamment de CNAC resteront celles-ci, vous n'avez pas la garantie complète, et il serait tant aussi que le législateur change aussi ces règles totales d'opacité sur le fonctionnement d'un certain nombre de ces commissions. Je pèse mes mots. Frédérique MACAREZ.

Mme MACAREZ – Il y a un point positif tout de même, c'est que dans le cadre des projets Cœur de Ville, on ne peut pas imposer à un maire un grand projet commercial. Voilà, donc ça c'est une avancée. En revanche, je partage tout à fait les propos du Président sur l'opacité des CNAC, puisque nous l'avons vécu.

M. BERTRAND – Dernier point, en ce qui concerne les dispositifs régionaux. Tous ceux qui sont éligibles à un dispositif Cœur de Ville ou Centre Bourg, s'ils touchent l'argent de la Région, ils s'engagent à ne pas développer leurs zones commerciales périphériques. Ils ne sont pas obligés de prendre l'argent de la Région, mais s'ils le prennent, c'est pas de développement. Et des dossiers qui étaient des très bons dossiers ont été refusés par le Conseil Régional parce qu'ils ne s'engageaient pas justement à ne plus développer les zones périphériques. Pas d'autres interventions ? Freddy GRZEZICZAK.

M. GRZEZICZAK – Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Moi je voudrais juste rajouter quelque chose, parce que c'est pas un document anodin ça, et je comprends mes collègues quand on dit la population n'est pas intéressée, malheureusement on fait beaucoup de questions techniques, je préférerais vraiment qu'on rendent ces questions techniques plutôt sur des questions politiques, parce que le document qu'on va voter, c'est un document d'aménagement du territoire, qui est transversal à d'autres thématiques. On l'a dit, il y a le PLH, Plan Local de l'Habitat, il y a aussi les plans de déplacements urbains, ce ne sont pas de

petites orientations, parce que si je prends l'Habitat c'est toute la programmation qui va être mise en place, notamment sur l'équilibre social, sur le parc public, mais aussi sur le parc privé. Dans une Communauté d'agglomération comme la nôtre, c'est aussi sur le milieu urbain et sur le milieu rural. Vous voyez PLUi ça ne parle pas trop aux gens, mais bon, aménagement de territoire ça parle un peu mieux et là, on est vraiment sur un document d'aménagement de territoire.

M. BERTRAND – Pas d'autres interventions ? Je pense qu'on a surtout écouté, je tiens à le dire, l'avis des maires parce qu'on est dans une Agglomération où je veille à ce que l'Agglomération ne marche pas sur le pied des maires. Il y a aussi, un certain nombre de remarques qui ont été faites dont on a su tenir compte. La limite c'est la loi, et après sur les questions d'interprétations et d'applications ça va nous permettre également, je le dis aussi, en milieu rural on n'est pas des fous de l'artificialisation des sols et des terres, mais de pouvoir aussi construire et donc de veiller à ce qu'on puisse fixer la population chez nous. Parce que le problème est simple, si on n'a pas cette capacité, il faudra pas s'étonner de voir une dérive démographique que nous ne souhaitons pas. Et donc, ça va nous permettre aussi d'y répondre et je remercie ceux qui étaient aussi à l'origine de cette réflexion. On a pu me reprocher d'avoir déjà réouvert les choses et de permettre cette révision, mais je pense qu'elle était utile pour le développement de l'Agglo.

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos. C'est donc adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 36

SPORTS ET LOISIRS

DSP Base Urbaine de Loisirs - Avenant 1 au contrat de subdélégation entraînant un avenant 5 au contrat de DSP d'exploitation de la Base Urbaine de Loisirs.

Rapporteur : M. le Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-1, L 1411-4, L.1411-5 et R.1411-1 ;

Vu le code de la commande publique, notamment sa 3^{ème} partie ;

Vu le contrat de délégation de service public d'exploitation de la Base Urbaine de Loisirs signé avec la société Vert Marine le 18 octobre 2006, en particulier son article 4 – Sous-traitance/Subdélégation/ Contrats particuliers :

« [...] Le délégataire peut subdéléguer ou sous-traiter à des tiers une partie seulement des

tâches qui lui sont confiées, à condition qu'il conserve pour lui-même, l'entière responsabilité du service et sous-réserve du respect des stipulations de l'article 26 [...].

Le délégataire [...] reste toujours responsable vis-à-vis de la collectivité de la bonne exécution du service par les subdélégataires. En toute hypothèse, le délégataire sera le seul et unique interlocuteur de la collectivité » ;

Vu le contrat de subdélégation conclu le 27 juillet 2010 entre la société VM02100 et la SAS MAELI ayant pour objet la gestion de l'espace restauration, de l'espace bowling et de 4 espaces snack-bar,

Vu le fait que le planning d'ouverture du restaurant a été contractualisé par avenant et annexé au contrat de DSP actuellement en cours ;

La SAS MAELI a saisi par lettre recommandée en date du 19 juillet dernier la société Vert Marine d'une demande de modification des conditions d'exploitation de l'espace restauration telles que prévues dans l'article 6 §2 de la convention de subdélégation annexée au contrat de délégation de service public initialement signé.

Suite au constat de l'absence de modification des conditions d'exploitation depuis l'ouverture de l'équipement en 2010 et de l'évolution des modes de consommation de la clientèle, la SAS MAELI propose de modifier les horaires d'ouverture du restaurant et de diversifier son activité de restauration.

Les modifications demandées conduisent à :

- Une amplitude d'ouverture plus grande de l'espace restauration, (34h30/semaine contre 24h actuellement) ;
- Une fermeture de l'espace restauration 2 jours consécutifs, les lundis et mardis
- Une diversification de l'activité alliant restauration traditionnelle, menus diététiques, plats à emporter, restauration rapide, brunchs, salon de thé.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les modifications demandées par le subdélégataire, acceptées et présentées par le délégataire ;

2°) d'approuver l'avenant n°1 au contrat de subdélégation de l'espace restauration ;

3°) de signer l'avenant n°5 au contrat de Délégation de Service Public.

*

M. BERTRAND – Tout le monde a bien suivi ? Avenant n° 1 entraînant avenant n° 5. Tout va bien ? C'est une demande de la société MAELI qui exploite le bowling et le restaurant pour le compte de notre délégataire. On doit confirmer notre accord pour les modifications suivantes : fermeture de l'espace restauration deux jours consécutifs et l'amplitude d'ouverture plus grande sur les autres jours de façon à ce qu'on puisse booster la clientèle. Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos. C'est donc adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 37

SPORTS ET LOISIRS

Base Urbaine de Loisirs - Précision dans la définition du périmètre de la concession d'exploitation.

Rapporteur : M. le Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-1, L.1411-4, L. 1411-5 et R. 1411-1 ;

Vu le code de la commande publique, notamment sa troisième partie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1077 du 15 décembre 2016, portant fusion de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de communes de Saint-Simon, et notamment son article 6 visant la compétence : « *équipements de loisirs : création et gestion des équipements à vocation ludique et/ou natatoire* » ;

Vu la délibération en date du 20 juin 2017 déclarant d'intérêt communautaire l'équipement « *Base Urbaine de Loisirs sise 4 rue Lamartine à Saint-Quentin* » ;

Vu la délibération du 26 mars 2019 relative au principe du recours à la concession pour la Base Urbaine de Loisirs et le rapport sur les modes de gestion annexé ;

Vu le rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ;

Considérant que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales doivent se prononcer sur le principe de toute délégation de service public local ;

Considérant également que le contrat de concession de la Base Urbaine de Loisirs arrive à échéance le 14 septembre 2020 ;

Considérant que le rapport annexé à la délibération du 26 mars 2019, relative au principe du recours au contrat de concession, prévoyait l'adoption d'une décision ultérieure

sur la question du périmètre contractuel, rendant nécessaire l'adoption de la présente délibération qui approuve un périmètre de prestations arrêté ;

Considérant, au vu du rapport ci-annexé, que le mode de gestion le plus approprié à la gestion de la Base Urbaine de Loisirs est un contrat de concession ;

Considérant que les études réalisées ont confirmé la pertinence de retenir un périmètre identique au contrat précédent ;

Considérant que la procédure de passation du contrat de concession devra être conduite conformément aux dispositions de l'article L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et à la troisième partie du code de la commande publique ;

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe du renouvellement de la concession pour l'exploitation de la Base Urbaine de Loisirs ;

2°) d'approuver le rapport ci-annexé présentant les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le concessionnaire, remplaçant le précédent rapport approuvé lors de la séance du Conseil communautaire du 26 mars dernier ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité préalable et de mise en concurrence.

*

M. BERTRAND – Je propose de laisser la parole à Jean-Michel BERTONNET.

M. BERTONNET – Merci Monsieur le Président. Le principe de renouvellement de la concession d'exploitation de la BUL a été accepté lors du Conseil communautaire du 26 mars dernier. La délibération ne précisait pas le périmètre de la concession. La définition du périmètre exact et des modalités des activités déléguées est désormais nécessaire pour la sécurité juridique du futur contrat d'exploitation, et ces deux points doivent faire l'objet d'un nouveau rapport remplaçant le précédent. Il est proposé de conserver le périmètre de la concession actuelle, c'est-à-dire, que l'exploitation de la totalité des activités et des espaces du site est confiée à un seul et unique concessionnaire, dont le restaurant. Les candidats ont le choix entre : tout exploiter eux-mêmes ou confier une partie de ces activités à un subdélégué. Les avantages sur le plan juridique ; un seul interlocuteur responsable de l'exploitation de l'ensemble des activités ; sur le plan financier, optimisation économique du futur contrat et donc optimisation de la subvention d'équilibre à verser aux délégués et sur le plan technique et opérationnel, exploitation cohérente et pertinente de l'ensemble de l'activité des sites. Voilà ce que je voulais dire.

M. BERTRAND – Des questions ? Non ? Le scrutin est donc ouvert. Le scrutin est clos. Tout le monde n'a pas voté, mais bon, c'est peut-être un choix. C'est donc adopté. Je vous remercie.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET

Délibération 38

SPORTS ET LOISIRS **Politique tarifaire des COSEC.**

Rapporteur : M. le Neuvième Vice-Président

Considérant les articles L 2122- 22, L 5211-2 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales confiant le pouvoir de fixer les tarifs au Conseil communautaire,

Considérant l'article 14 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 ayant pour effet de conférer un caractère obligatoire aux dépenses correspondant aux charges transférées aux départements et aux régions, au nombre desquelles figure la mise à disposition des installations sportives nécessaires à l'éducation physique et sportive des élèves, sans fixer précisément l'étendue de cette obligation,

Considérant la circulaire interministérielle NOR INTB9200078C du 9 mars 1992 relative à la mise en œuvre des transferts de compétences en matière d'enseignement et plus particulièrement des mises à disposition d'équipements sportifs pour l'éducation physique et sportive,

Considérant l'article L. 1311-7 du code général des collectivités territoriales précisant que l'utilisation d'équipements collectifs par une collectivité territoriale, fait l'objet d'une participation financière au bénéfice de la collectivité ou l'EPCI propriétaire de ces équipements, le montant de la participation financière étant calculé par référence aux frais de fonctionnement des équipements et les modalités de calcul de cette participation définies par convention passée entre le propriétaire et la collectivité utilisatrice,

Les installations sportives déclarées d'intérêt communautaire sont mises à disposition des écoles primaires et élémentaires, des collèges, des lycées, des établissements universitaires et des établissements spécialisés pour l'enseignement des programmes scolaires, de manière prioritaire, durant toutes les périodes scolaires pendant le temps scolaire après établissement d'une convention-cadre définissant les modalités d'utilisation des installations sportives entre l'Agglomération du Saint-Quentinois et le Département, la Région ou la Commune (collectivités de rattachement des établissements scolaires).

Le calcul de la participation financière des établissements scolaires réalisé par référence aux frais de fonctionnement constatés lors des exercices comptables précédents aboutit à un tarif horaire de 21 €.

Le tarif défini ci-dessus s'appliquera au titre des modalités financières de ladite convention-cadre.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'acter que les délibérations antérieures portant sur le même objet sont sans effet ;

2°) de fixer à 21 € le tarif horaire des occupations des établissements scolaires pendant le temps scolaire ;

3°) de rendre applicable ce tarif à compter du 1^{er} octobre 2019.

*

M. BERTRAND – Rapport important. Jean-Michel BERTONNET a la parole.

M. BERTONNET – Merci Monsieur le Président.

M. BERTRAND – Je donne la parole à Jean-Michel BERTONNET parce que, en ce qui me concerne, l'établissement est géré par la Région et ceux également qui sont soit Ville, communes utilisatrices, principalement comme Frédérique MACAREZ, ou les conseillers départementaux, sont aussi invités à ne pas prendre part au vote. M. BERTONNET vous avez la parole. Il y a encore du monde pour voter quand même, ne vous inquiétez pas.

M. BERTONNET – Vous savez, il y a deux délibérations qui cohabitent aujourd'hui, une délibération de 2010 et une délibération de 2012. Ces tarifs sont scindés entre les équipements couverts et les terrains extérieurs. La commission d'évaluation des politiques publiques réunie en 2018 a estimé qu'une tarification différenciée entre les usagers était possible et a souhaité une simplification pour rendre les tarifs plus lisibles pour les utilisateurs. Il s'agit ici, des établissements scolaires. Nous avons donc travaillé avec les services cette année pour définir le coût de gestion des équipements proposés et proposer un tarif unique. En ce qui concerne les clubs et les associations sportives, les tarifs restent aujourd'hui inchangés, mais la même réflexion de simplification est engagée avec les communes. Il est donc demandé au Conseil d'acter que les délibérations précédentes sont caduques et de fixer le tarif horaire pour les établissements scolaires à 21 euros à partir du 1er octobre 2019. Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Donc le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos. Le rapport est adopté. Voilà Monsieur le Président.

M. BERTRAND – Ça va plus vite qu'avec moi encore. Parce que, en général, moi je laisse toujours un petit temps après est-ce qu'il a des questions, des remarques. On a une conception assez restrictive sur la question des conflits d'intérêts, parce que, en réalité, en droit, on pourrait très bien estimer qu'on peut le faire mais bon, je préfère appliquer ici comme je le fais à la Région, une conception assez restrictive, j'en suis désolé.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Monique RYO, M. Frédéric ALLIOT, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 39

TRANSPORTS

Convention de délégation et de gestion de la compétence transport scolaire entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Région des Hauts-de-France 2019/2022.

Rapporteur : M. le Quatorzième Vice-Président

Le 1^{er} août 2018, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Région Hauts-de-France ont signé une convention de délégation et de gestion de la compétence transport scolaire couvrant la quasi-totalité des circuits scolaires relevant de la Communauté d'agglomération, dont la date d'échéance a été fixée au 31 août 2020.

Dans le cadre d'une approche globale de la mobilité à l'échelle de son territoire impliquant un délai d'études et de préparation, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite prolonger jusqu'au 31 août 2022 la période de délégation de cette compétence à la Région couverte par la convention antérieure.

Aussi, dans un souci de simplification et de cohérence, il est envisagé d'intégrer au périmètre de la nouvelle convention de délégation, l'organisation de 4 circuits de transports scolaires desservant des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux, et dont la Communauté d'agglomération assurait l'organisation directement jusqu'à l'année scolaire 2018/2019 :

- Lesdins / Remaucourt,
- Omissy / Morcourt,
- Neuville-Saint-Amand / Mesnil-Saint-Laurent,
- Rouvroy / Harly.

Enfin, il est également proposé d'intégrer à cette nouvelle convention de délégation, la contribution que la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois verse à la Région Hauts-de-France dans le cadre d'une convention distincte purement financière, pour la prise en charge partielle du coût occasionné par le transport des élèves de Castres et Contescourt vers le pôle scolaire de Grugies.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les termes de la convention ;

2°) afin de prévenir tout conflit d'intérêts publics, d'autoriser Monsieur Quatorzième Vice-Président, délégué par arrêté de M. le Président, à signer la convention de délégation et à prendre toutes les dispositions pour sa bonne exécution.

*

M. BERTRAND – Vous comprendrez qu'avec Monique RYO, je ne prendrai pas part au vote et que je dois laisser ma place de rapporteur. Gilles GILLET a la parole.

M. GILLET – Dans le cadre des compétences des collectivités arrêtées par la loi NOTRe en 2015, nous avons successivement conventionné avec le Département, puis avec la Région pour la gestion des transports scolaires en périmètre rural. Quatre circuits antérieurement gérés par convention avec le Département sont donc intégrés à une convention globale. La convention autorise également la Région à maintenir les dessertes locales de son réseau régional scolaire et interurbain. Il est donc demandé au Conseil d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Quatorzième Vice-Président à la signer. Y aurait-il des questions et des remarques ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

M. BERTRAND – Je vous remercie.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Monique RYO ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Danielle LANCO

Délibération 40

TOURISME

Demande de classement de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois en catégorie I.

Rapporteur : M. le Président

Le Tourisme constitue un secteur phare du développement de l'économie Saint-Quentinoise. La destination accueille chaque année de nombreux touristes, visiteurs d'affaires

ou d'agrément qui, aux côtés de la population locale, bénéficient d'une offre de services proposés par les hébergeurs, restaurateurs, responsables de sites et d'équipements, organisateurs de manifestations et d'événements culturels notamment. La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est chargée de la promotion du tourisme, dont la création d'Office de Tourisme, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique. Elle délègue ainsi à la régie Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois, la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique.

Les Offices de tourisme peuvent se faire classer, dans le cadre d'une démarche volontaire. Le classement constitue un levier puissant pour renforcer leur rôle fédérateur au regard de l'action touristique à développer dans leur périmètre d'intervention et permet aux collectivités d'accéder à certains avantages comme par exemple l'obtention de la dénomination de commune touristique.

Par arrêté en date du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des Offices de Tourisme, l'Etat a simplifié et rénové la procédure de classement, souhaitant ainsi encourager les Offices de Tourisme à se faire classer pour mieux affirmer leur rôle dans les destinations touristiques grâce à l'effet structurant qui peut en résulter au plan local.

La simplification correspond à la nécessité d'adapter le droit pour être à la fois plus pertinent et efficace. Le choix des critères est maintenant davantage orienté vers les services rendus aux touristes plutôt que sur l'organisation et la gouvernance interne de la structure, traduisant certaines orientations fortes :

- Le maintien d'un accueil physique de qualité, notamment pour la clientèle étrangère ;
- Un renforcement du recours aux nouvelles technologies (site internet multilingue et réseaux sociaux) pour l'information du public (avant et pendant le séjour) et le traitement de la satisfaction de la clientèle (après le séjour).

L'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois souhaite déposer un dossier de demande de classement en catégorie I. Aussi, sur proposition de ce dernier, il revient au Conseil communautaire de formuler la demande de classement auprès du représentant de l'Etat dans le département. A la suite, l'Office de tourisme déposera son dossier auprès de la Préfecture de l'Aisne, accompagné de la délibération du Conseil communautaire.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de solliciter auprès du Préfet de l'Aisne le classement de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois en catégorie I.

*

M. BERTRAND – Alexis GRANDIN a la parole.

M. GRANDIN – Oui, merci Monsieur le Président. C'est une démarche volontaire de la part de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois de faire cette proposition à la Communauté d'agglomération qui doit délibérer afin de formuler la demande de classement auprès de Monsieur le Préfet de l'Aisne. Par la suite, l'Office de Tourisme déposera son dossier en Préfecture accompagné de la délibération et ensuite le Préfet a un délai de deux mois pour classer et prononcer l'arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans. Alors,

pourquoi classer l'Office de Tourisme et des Congrès ? Et bien, cela donnera une vision de l'Office de Tourisme comme une porte d'entrée incontournable de la destination touristique du Saint-Quentinois, donnera plus de cohérence et d'homogénéité des services proposés ou encore plus de services à disposition et gage de qualité, avec la démarche qualité ISO 9001, puisque comme vous le savez l'Office de Tourisme est certifié depuis cinq ans pour son système de management, de la qualité. Vis-à-vis de la population, c'est aussi l'engagement de l'Office de Tourisme à permettre de mieux répondre aux demandes et aux attentes de la population, d'accroître la crédibilité du travail de l'Office de Tourisme et de son rôle d'apporteur d'affaires auprès des socio-professionnels du tourisme, de la destination, et puis aussi, d'incitation au classement des hébergeurs et des hébergements touristiques. D'ailleurs, cette relation de confiance que nous avons établie avec les professionnels du tourisme, que ce soient les hébergeurs, les restaurateurs, les prestataires d'activités, nous ont permis d'établir un guide, le guide du partenariat qui permet donc de les accompagner, de leur offrir des solutions alternatives correspondant aux problématiques actuelles comme par exemple les difficultés d'adaptation d'environnement économique qui est assez mouvant, avec des problématiques de recrutements, de réglementations, de mutations de clientèles. Nous accompagnons aussi de plus en plus de porteurs de projets, d'hébergements touristiques, et ainsi de pouvoir répondre à leurs interrogations en ayant une connaissance parfaite du marché local et des évolutions des comportements des visiteurs. Ce guide du partenariat sera un outil de base de relations entre l'Office de Tourisme et les professionnels touristiques du Saint-Quentinois. D'ailleurs, l'Office de Tourisme adressera un exemplaire de ce guide à l'ensemble des maires de la Communauté d'Agglomération, afin qu'ils puissent relayer l'information auprès de potentiels porteurs de projets. Mieux connaître la clientèle, c'est aussi la volonté de l'Office de Tourisme d'avoir sorti un deuxième document qui s'appelle « Keep Calm and Speak Tourist ». Ce dernier a pour objectif, justement toujours aux professionnels du tourisme et des loisirs, ainsi qu'aux commerçants du Saint-Quentinois de cerner les comportements et les attentes de la clientèle internationale, qui regroupe des informations clefs sur des touristes de huit nationalités fréquentant notre territoire avec des notions linguistiques, et qui permettra ainsi de mieux pouvoir les accueillir. Un exemplaire est mis à disposition gratuitement à l'ensemble de nos partenaires à l'Office du Tourisme. La clientèle étrangère qui représente un nombre de plus en plus important, pour l'été 2019, nous avons vu une augmentation de cette clientèle, en particulier de belges, d'anglais, italiens, espagnols et allemands qui s'inscrit dans l'augmentation globale de 10 % de visiteurs à l'Office de Tourisme sur les deux mois d'été, juillet-août, malgré la météo capricieuse en août et un mois de juillet qui était caniculaire. Quand on parle de clientèle touristique étrangère, on pense évidemment à la clientèle chinoise. Je tiens à rappeler que 6 groupes sont venus en mai-juin dernier. Après les démarchages que nous avons pu faire en Chine, nous sommes maintenant référencés auprès de 3 tours opérateurs et je retournerai avec 5 autres représentants des destinations touristiques des Hauts-de-France fin octobre, début novembre, avec le Comité Régional du Tourisme et son Directeur, Jean-Philippe GOLD, pour continuer cette mission d'opération de séduction à l'encontre des tours opérateurs chinois. Notre objectif étant d'avoir un contrat d'exclusivité avec un tour opérateur, qui permettrait à notre destination de pouvoir avoir la présence de touristes chinois de façon un peu plus régulière. Enfin, j'en profite pour vous signaler également que, ce qui vient renforcer aussi l'attractivité touristique du Saint-Quentinois c'est la deuxième édition qui aura lieu les 11, 12 et 13 octobre prochains de « 48 heures, dans les années 20 ». Une opération qui avait connu un succès l'année dernière, qui est donc reconduit. C'est une centaine d'acteurs locaux qui sont mobilisés pour la circonstance, et vous retrouverez le programme à l'Office de Tourisme. Merci.

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de questions ? Je voudrais saluer,

vraiment, la dynamique de cet Office de Tourisme sous la houlette à la fois du Président, Alexis GRANDIN, et aussi de toute l'équipe managée par Cécile MILLET. Je le dis aussi, je sais qu'il y a des besoins, il y a des envies, des ambitions encore plus importantes, mais on est tenu effectivement par des contraintes budgétaires et je vous remercie de les avoir complètement intégrées. Mais honnêtement, cet Office de Tourisme, sur ce territoire, fait un boulot remarquable en termes d'animations et d'activités. Alors, on l'avait dit au début, certains avaient souri avec l'idée d'aller chercher des chinois. Les chinois quand même sont là, et arrivent, et ça continuera en allant croissant. Et vraiment je tiens à souligner l'engagement qui est celui sur le territoire. Je le dis, en tant que conseiller municipal de Saint-Quentin, mais les animations sont aujourd'hui portées également par l'Office de Tourisme, à côté des animations qui sont réalisées en propre par la Ville de Saint-Quentin. Franchement, en terme de nuitée, bien évidemment on n'a pas la Côte d'Azur, on n'a pas la Côte d'Opale, mais par rapport à ce qu'est notre territoire, vous savez maximiser le potentiel de ce territoire. Ça c'est quelque chose pour moi de très important. Ce que je voudrais redire également, c'est que l'Office de Tourisme aujourd'hui est mieux placé qu'il n'était auparavant, même si je reste intimement convaincu qu'il mériterait d'être directement sur une place et comme je ne suis pas sûr qu'on ait beaucoup de place, place de l'Hôtel de Ville, à terme c'est quand même place de la Basilique qu'il aurait effectivement, le meilleur rayonnement. Aujourd'hui, compte-tenu de la situation, on a déjà un potentiel qui est remarquable. Je tiens à le dire publiquement à Alexis. Pas d'autres remarques ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Vincent SAVELLI

Délibération 41

TOURISME

Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un plan départemental d'accompagnement à la sécurisation et à l'optimisation des taxes de séjour - Convention avec le Département de l'Aisne et l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois

Rapporteur : M. le Président

Le Département de l'Aisne sur proposition de l'Agence Aisne Tourisme et des Offices de Tourisme axonais, a souhaité mettre en œuvre un plan départemental d'accompagnement à la sécurisation et à l'optimisation des taxes de séjour.

Ce plan vise à accompagner les territoires dans leur gestion de la taxe de séjour, mais aussi à agir pour que tous les hébergeurs respectent la réglementation en particulier, les hébergements qui n'ont pas fait l'objet d'une déclaration préalable en Mairie et les opérateurs de réservation en ligne.

Le Département va ainsi mettre en place une plateforme « Je déclare en ligne » sur laquelle les hébergeurs pourront déposer leur déclaration, à compter de janvier 2020.

Les coûts de mise en place de la plateforme « Je déclare en ligne » ainsi que les coûts annuels de fonctionnement seront pris en charge par le budget de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois.

Une convention doit être conclue entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, le Département de l'Aisne et l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois pour une durée de trois ans (2020, 2021, 2022).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) D'adhérer au plan départemental d'accompagnement à la sécurisation et à l'optimisation des taxes de séjour ;

2°) D'autoriser M. le Président à signer la convention avec le Département de l'Aisne et l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois.

*

M. BERTRAND – Alexis GRANDIN a la parole.

M. GRANDIN – Monsieur le Président, il s'agit d'une proposition de l'agence Aisne Tourisme. L'idée initiale des Offices de Tourisme était de mutualiser les coûts, et cette plateforme « Je déclare en ligne » permettra aux hébergeurs de pouvoir déposer leurs déclarations de taxes de séjour à compter de janvier 2020, et par la suite de payer en ligne. Je tiens à dire que, la taxe de séjour c'est à peu près, en moyenne 85 000 euros de recettes à l'année. Ce n'est pas négligeable, et qu'en même temps, l'Office de Tourisme mettra en place des réunions d'informations et de prise en main de l'outil à destination des hébergeurs d'ici la fin de l'année.

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ? Sachant que les conseillers départementaux ne prendront pas part au vote avec une conception un peu restrictive du conflit d'intérêt. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos. C'est donc adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLEROT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Frédéric ALLIOT, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Hugues VAN MAELE, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 42

PERSONNEL

Modification de la délibération du 16 janvier 2017 portant mise en oeuvre de la rémunération et de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux.

Rapporteur : M. le Président

Suite aux avis émis par le comité technique des 8 mars, 27 mai et 17 septembre 2019 sur l'ensemble des modifications d'organigrammes de la collectivité, il convient de mettre à jour le règlement des astreintes et permanences adopté par délibération du Conseil communautaire le 16 janvier 2017.

Le tableau figurant en annexe du présent rapport recense les modifications apportées au règlement précité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver les modifications apportées à la délibération du 16 janvier 2017 portant mise en oeuvre de la rémunération et de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas ?
Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos. Je vous remercie.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 43

PERSONNEL

Présentation du rapport annuel sur l'application des dispositions relatives à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Rapporteur : M. le Président

Selon l'article 35bis de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et l'article L 323-2 du code du travail, le rapport annuel relatif à l'application des dispositions relatives à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés est présenté à l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Celui-ci a émis un avis sur ledit rapport lors de la séance du 17 septembre dernier.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport annuel relatif à l'application des dispositions relatives à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

*

M. BERTRAND – Le taux est de 7,46 %. Je suis désolé de parler de ce sujet aussi important avec des taux, mais je crois qu'il est important de voir, vous le savez, qu'on a une obligation légale de 6 %, on était à 5,96 % en 2017, on est à plus. On n'en fera jamais assez, mais je pense que nous sommes une collectivité qui a compris que c'était possible de le faire. Il fallait aussi changer de regard sur la question du handicap et faire également un maximum d'accompagnement. 7,46 % c'est mieux que la loi, c'est pas assez. A chaque fois qu'on a cette possibilité, on n'hésitera pas à pouvoir justement adapter des postes de travail pour pouvoir intégrer des travailleurs handicapés. Y a-t-il des questions ? Non ?

Le scrutin est ouvert. Je m'excuse auprès des services quand je suis pressant pour qu'on essaye de donner leur chance à des personnes qui sont dans cette situation. Soit disant, juste une chose, si c'était des très proches est-ce qu'on essayerait pas de faire le maximum pour qu'ils puissent s'intégrer, donc faisons comme si chacun était un tout proche. Le scrutin est clos. Je vous remercie.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 44

PERSONNEL
Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : M. le Président

Afin de faire face à l'évolution des besoins de services, il convient de créer les postes suivants :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (23 heures hebdomadaires),
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (6 heures hebdomadaires),
- 1 poste de technicien territorial,
- 1 poste d'attaché territorial pour exercer les fonctions de chargé de mission prévention de la récidive.

Placé sous l'autorité de la Direction Générale des Services, sa mission principale est d'assurer la prise en charge et l'insertion/réinsertion des majeurs sous main de justice dans le cadre de la lutte contre la récidive (mise en place de soins, insertion professionnelle, accès au logement...).

Il devra effectuer le relais d'informations entre les services pénitentiaires d'insertion et de probation et les services techniques de l'Agglomération et, ainsi, affecter les probationnaires devant effectuer un Travail d'Intérêt Général (TIG) sur les postes ouverts au sein de l'Agglomération du Saint-Quentinois et de ses communes membres.

Les missions principales concourant à la réalisation de ces objectifs consisteraient, notamment, à :

- Prospector afin de trouver les partenaires susceptibles d'apporter une contribution aux projets des personnes suivies,
- Préparer avec les acteurs sociaux locaux, à la demande du condamné, la continuité d'accompagnement social à l'issue du suivi judiciaire afin de l'aider à se stabiliser et éviter ainsi la récidive,
- Assurer des entretiens hebdomadaires avec les probationnaires et ce, dans un but de suivi de l'évaluation de sa situation.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra être titulaire d'une formation supérieure, au minimum de niveau licence, dans le domaine social, le droit ou la psychologie.

Il devra également maîtriser la réglementation relative à l'organisation et au fonctionnement de l'administration pénitentiaire, à l'exécution des peines, du droit pénal et de

la procédure pénale ainsi que posséder une fine connaissance du tissu associatif et des partenaires institutionnels.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 434 et 810 (grille d'attaché territorial) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade d'attaché territorial.

Par ailleurs, suite à l'avis émis par le comité technique du 17 septembre dernier, les postes figurant en annexe de la présente délibération sont supprimés.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver la modification du tableau des effectifs.

*

M. BERTRAND – On crée un poste d'attaché pour permettre au Chef de la mission prévention de la récidive qui occupe déjà le poste, de passer d'un contrat précaire d'un an à un contrat de trois ans, d'un poste d'auxiliaire de puériculture pour les crèches, un poste de technicien territorial au Pôle Mécanique, en remplacement d'un agent qui a demandé sa mutation au service espaces verts. Vous le voyez, on fait attention. Des questions ?

Le scrutin est ouvert. Quand on bavarde on ne vote pas. Le non-vote est un droit aussi. Bien, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 45

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu des opérations en vertu de la délégation de Monsieur le Président.

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte-rendu, ci annexé, des opérations effectuées par Monsieur le Président en vertu de sa délégation du Conseil communautaire.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

M. BERTRAND – Y a-t-il des prises de parole ? Philippe LEMOINE n'avait pas indiqué qu'il souhaitait prendre la parole ?

M. LEMOINE – Merci Monsieur le Président de me donner la parole. Je voudrais tout simplement dire que nous sommes abandonnés par les services de l'Etat dans tous les domaines. Depuis plusieurs années, nous sommes envahis par les gens du voyage qui ne respectent rien et s'installent où ils veulent, quand ils veulent. Pour ma commune c'est la goutte de trop. Ces personnages qui ne craignent personne et ne respectent rien ont envahi notre territoire avec une quarantaine de caravanes. Ils m'ont dit qu'ils n'en avaient rien à faire de la police, des huissiers, de la gendarmerie, encore moins du maire et ont ajouté qu'ils resteraient le temps qu'ils voudraient. Après m'avoir insulté, chahuté et j'en passe, ces individus sont venus chez moi et m'ont coupé l'eau, rempli mon compteur de ciment. Les services de la Communauté ont dû intervenir après 20 heures pour réparer les dégâts. Le jour où ils ont quitté les lieux, après avoir été informé par les voisins proches, je suis rapidement intervenu, j'ai constaté les dégâts forcément, déchets en tout genre, wc à l'air libre, je vous passe les détails. Ultime bras d'honneur, ils avaient laissé sur place un faux permis de construire leur attribuant le terrain. Après avoir débranché le raccordement d'eau potable, ils ont volontairement ouvert la vanne d'eau. J'ai dû une nouvelle fois faire intervenir le service d'astreinte de la Communauté d'agglomération afin d'arrêter un véritable geyser sur la chaussée. Comme je vous l'ai dit je remercie les services de police, le commissaire CARION, et la BIE qui m'ont protégés. En effet, ces personnages indésirables et sans aucun scrupule ont fait preuve d'intimidation envers ma famille et moi. Dès leur départ vers 19h30, nous avons labouré les terrains et suite à une réunion du Conseil municipal, nous avons décidé de faire venir un paysagiste afin de rendre ces lieux agréables et paisibles pour les habitants du village. Nous avons le cône de visibilité de la Basilique et nous ne pouvons pas faire n'importe quoi au niveau des plantations et des structures. Encore une fois, je mets en cause les services de l'Etat qui nous pénalisent maintenant depuis 5 ans, nous à Rouvroy en nous faisant subir une baisse de la dotation d'environ 20 % par an. A ce jour, nous percevons 3 900 euros à l'année. Comment peut-on, seuls et sans aides, réaliser ces travaux dont sont à l'origine des personnages indésirables qui sèment la terreur en toute impunité ? Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers Elus, faut-il attendre qu'il y ait de nouveau le décès d'un maire pour que le gouvernement se décide à faire respecter la loi et donne pouvoir aux forces de police d'exercer leurs fonctions. Comme vous avez pu le constater en arrivant, nous avons été dans l'obligation de barrer partiellement l'accès au parking, et depuis vendredi, un vigile est sur place jours et nuits afin de surveiller et sécuriser les lieux, car nous avons eu de nouveau huit caravanes qui se sont installées et qui ont été fort heureusement délogées par les

services de l'ordre. Sans leur intervention notre réunion d'aujourd'hui n'aurait pas pu avoir lieu. Je sais, Monsieur le Président, que vous avez suivi ces événements de très près, et c'est particulièrement réconfortant pour un Maire de se savoir soutenu par le Président de la Communauté d'agglomération et de ses services. Voilà Monsieur le Président le triste constat dont je voulais vous faire part.

M. BERTRAND – Et à l'ensemble des collègues. Est-ce que quelqu'un veut réagir sur ce que vient de dire Philippe ? Moi je vous proposerais bien si vous en êtes d'accord et si Philippe, après réflexion nous y autorise, à transmettre cela à Monsieur le Préfet. Vous connaissez Philippe, ce n'est pas un énervé, mais c'est quelqu'un de très déterminé, et c'est quelqu'un que j'ai vu, je me permets de le dire, un peu au bout du rouleau, en se sentant abandonné. Je lui ai juste donné un avis, c'est de ne pas se mettre en danger physiquement, parce qu'aujourd'hui, nous avons deux sujets qui mettent en danger les élus tout particulièrement. Vous pourriez me parler des problèmes de voisinages à régler, vous auriez raison, mais quand même, c'est la question des gens du voyage, et c'est la question des dépôts sauvages. Je ne reprends même pas ce qui c'est passé à Signes, mais nous avons des élus qui sont en première ligne, et qui ont le sentiment d'être seuls en première ligne et c'est quand-même bien souvent très près de la réalité. Sur les gens du voyage, on va nous dire, vous n'avez pas de terrain d'accueil, oui c'est vrai, aux normes sur le grand passage, mais au moment où ça s'est passé, l'aire d'accueil des gens du voyage était vide. Pourquoi ? Tu l'as pas dit tout à l'heure, parce que l'été ils veulent être sur du gazon. C'est ça qui t'a été répondu, et encore vous le savez on est en train d'avancer sur le sujet, mais je vous le dis, j'avais écrit au Préfet à l'époque pour dire : est-ce que vous me garantissez que le jour où on a une aire de grand passage, il y aura aussitôt intervention de l'Etat et des services de l'Etat ? Si vous vous avez une réponse claire et précise, vous me faites signe, parce que c'est pas ce que j'ai eu. Demain on a une aire, ils décident de s'installer ailleurs vous verrez ce qui se passera. Sauf que derrière tous ces investissements, également le gardiennage, qu'on a nous-même réalisé en étant un peu limite par rapport à nos compétences pour éviter notamment sur le terrain de l'Ameublement, qu'il puisse y avoir un risque. Au moment où je parle, c'est sur le Parc des Autoroutes qu'il y a eu des installations tout à l'heure, je ne sais pas où on en est, c'était au moment où commençait cette réunion. Je veux bien que tout le monde ait le droit d'être accueilli, mais quand il y a des aires et qu'ils n'y vont pas, on fait quoi ? Deuxième aspect : l'image que ça donne du « deux poids deux mesures », ne payez pas vous votre facture d'eau, ne payez pas votre facture d'électricité, vous savez ce qu'il va arriver. Le concitoyen qui dit : oui d'accord, dans ces cas-là c'est clair, les lois, elles sont respectées que par les braves gens et les contraintes et les sanctions, c'est que pour les braves gens. D'ailleurs, regardez, en extrapolant un peu, vous vous avez un PV ou autre, qu'est-ce que vous allez faire ? Vous allez le payer. Près de la moitié des PV en France ne sont pas recouverts. Et c'est ce sentiment qu'il y a un laisser-aller généralisé, ce n'est peut-être pas la totale vérité, mais c'est quand-même un sentiment qui repose sur une réalité qui fait que les gens sont exaspérés, et avec des élus, les maires, qui sont entre le marteau et l'enclume. C'est bien souvent ce qui fait craindre le pire, au-delà de ce qui s'est passé à Signes, parce que derrière très clairement, vous vous dites, comment on est accompagnés, comment on est aidés ? Ce ne sont pas les représentants de l'Etat en tant que tel qui sur le territoire cherchent aussi à trouver des solutions. Tu as parlé des forces de sécurité, les forces de l'ordre, mais encore une fois au bout d'un moment quel message, quel signal on installe ? Bien souvent c'est vrai, on a essayé, nous l'Agglo, d'être présents pour ne pas vous laisser seuls, mais ce qu'on attend c'est la réponse de l'Etat. C'est pas une défaillance individuelle des représentants de l'Etat, c'est pas du tout ça, c'est tout simplement qu'au bout d'un moment, il y en a marre, et que je vois des élus, quand je vois quelqu'un comme Philippe réagir comme ça, ça doit bien montrer aussi à tous les représentants de l'Etat que quand des

élus, je le répète, qui ne sont pas des énervés, qui sont des gens sensés avec des responsabilités municipales depuis vingt ans, des responsabilités professionnelles, dit ça très posément, ça veut dire quelque chose, et ce serait bien de réagir avant qu'il soit trop tard. Il y a un sujet sur lequel les gens du voyage, on prendra notre part, mais même en prenant notre part, je vous le dis, l'Etat ne nous apportera aucune garantie d'une intervention à 100 % et immédiate. Et il y a la question des dépôts sauvages, parce que les dépôts sauvages, on peut effectivement vouloir se battre pour l'environnement, mais là aussi on a un sujet, et notre BIE aujourd'hui, pour que la Brigade Intercommunale de l'Environnement obtienne des résultats, il faudra aller plus loin et peut-être imaginer un renforcement de notre politique. J'ai demandé d'ailleurs aux élus qui sont en première ligne sur le sujet de me faire des propositions, pour qu'on ait une nouvelle stratégie pour lutter contre les dépôts sauvages. Mince, on claqué des millions dans des déchèteries, on fait attention, on va même encore faire plus attention, notamment sur les jours fériés et autres, et puis vous en avez des salopards, qui nous dégueulassent l'environnement de l'Agglo, tout simplement parce que, soit ils ne veulent pas mettre en déchèteries, soit parce que c'est trop compliqué pour eux, et allez leur faire une remarque vous vous faites insulter, vous vous faites menacer. Au bout d'un moment, je le dis, si c'est pas nous qui apportons ces garanties, moi je ne veux pas un jour que ce soit la loi du plus fort, la loi du Talion, ou justement qu'on aille vers des violences. Encore une fois, tu as raison, c'est à l'Etat de faire assurer ça, en premier, et on prend notre part nous, mais au bout d'un moment, c'est pas un petit coup de main dont on a besoin, c'est que l'autorité de l'Etat soit assumée et respectée. Je te remercie d'avoir mis ce débat-là, si tu en es d'accord, on transfèrera justement ce message au Préfet, et aux plus hautes autorités de l'Etat, mais le message de Philippe doit être entendu et repris. Personne ne veut s'exprimer ? Oui, vas-y je t'en prie Monsieur le Maire.

M. PIERRET – Monsieur le Président, je voudrais apporter une réflexion supplémentaire, certes l'Etat ne fait pas son boulot, mais la justice ne suit pas du tout non plus.

M. BERTRAND – Quand on dit l'Etat, c'est au sens large. Je t'ai coupé non ? C'est aussi une discussion qu'on a eu dernièrement en conférence des maires, où nous recevions d'ailleurs, c'était une de ces propositions de nous rencontrer, le Commandant de gendarmerie. Je lui ai demandé de rencontrer les maires ; il est totalement volontaire pour pouvoir agir. La question m'a été posée, notamment des suites par la justice. J'ai donc, comme je l'avais indiqué, écrit à Madame le Procureur de la République, parce qu'encore une fois, même s'il y a plein de boulot, même s'il y a des priorités sur la justice pénale, on ne peut pas dire aux maires d'assumer leur fonction d'OPJ, Officier de Police Judiciaire, vous n'êtes pas seulement officiers d'Etat civil, vous êtes aussi des auxiliaires de l'Etat, et que sur des sujets comme ça, on ait le sentiment que ce ne soit pas suivi. Je lui ai écrit pour lui signaler, il y a l'indépendance de la justice, ce n'est pas le débat, mais en tout état de cause, vous ne comprenez pas que quand vous avez des entreprises qui sont identifiées, qui ont recours à des dépôts sauvages que derrière il n'y ait pas de suite, et là encore ça fait partie des sujets sur lesquels je souhaite qu'il y ait priorité pénale, de justice pénale, qui soit mise en œuvre et donc comme je l'avais indiqué, mon initiative sera bien vue ou mal vue, c'est pas le sujet, moi en tout cas tant que je serai à la tête de cette Agglo je ne vous laisserai pas seuls face à ce type de problème.

La séance est levée.

OBJET

ADMINISTRATION
GENERALE -
Travaux réalisés par la
Commission consultative
des services publics
locaux au cours de l'année
2018.

==
RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers
votant : 70

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

L'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, relatif à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), prévoit que son Président présente annuellement à l'assemblée délibérante un état des travaux de cette commission réalisés au cours de l'année précédente.

La CCPSL s'est réunie à trois reprises au cours de l'année 2018.

Le 11 juin 2018, elle a été amenée à donner son avis sur :

- le bilan d'activités 2017 de Vert Marine, délégataire de la Base Urbaine de Loisirs ;
- le bilan d'activités 2017 de Lastrad et Synergihp, délégataires du transport des personnes à mobilité réduite ;
- le bilan d'activités 2017 de Saint-Quentin Mobilité, délégataire des transports publics urbains de voyageurs.

Le 6 septembre 2018, la CCSPL a donné son avis sur :

- le projet de concession relative à l'exploitation d'un parcours aventure en hauteur au Parc d'Isle ;
- le rapport d'activités du concessionnaire de l'usine de traitement des eaux usées de Gauchy pour l'exercice 2017 ;
- le rapport d'activités du concessionnaire du service public d'assainissement collectif du Syndicat d'Assainissement de la Vallée Clastroise pour l'exercice 2017 ;
- le rapport d'activités du concessionnaire du service public d'eau potable du Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme pour l'exercice 2017 ;
- le rapport d'activités du service public d'assainissement collectif du Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme pour l'exercice 2017.
- le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin) pour l'exercice 2017 ;
- le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (territoire du Syndicat d'Assainissement de la Vallée Clastroise) pour l'exercice 2017 ;
- le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (territoire du Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme) pour l'exercice 2017.

Le 20 novembre 2018, elle a été consultée sur :

- la fixation du prix de l'eau et de la redevance d'assainissement ainsi que des autres prestations des services eau potable et assainissement pour l'année 2019 ;
- la modification de la grille tarifaire de la Base Urbaine de Loisirs.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver l'état des travaux réalisés au cours de l'année 2018 par la commission consultative des services publics locaux.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-48157-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/20

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°3 - Budget
principal.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La décision modificative n° 3 de l'exercice 2019 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET PRINCIPAL			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Ch 73 - Impôts et taxes	+45 830,00	Ch 011- Charges à caractère général	+259 017,00
Ch 042 - Opération d'ordre de transferts entre sections	+160 000,00	Ch 012 - Charges de personnel	-300 000,00
		Ch 014 - Atténuations de charges	+308 597,00
		Ch 65 - Autres charges de gestion courante	-61 784,00
	+205 830,00		+205 830,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+70 737 749,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 16 - Emprunts et dettes assimilés	-18 207,00	Ch 20 - Immobilisations incorporelles	-128 772,00
		Ch 204 - Subventions d'équipements versées	+ 114 350,00
		Ch 21 - Immobilisations corporelles	-126 251,00
		Ch 23 – Immobilisations en cours	-66 334,00
		Ch 13 - Subventions d'investissement	+28 800,00
		Ch 041 - Opérations patrimoniales	+160 000,00
	-18 207,00		-18 207,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+43 040 672 ,00

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'adopter la décision modificative n°3 ;

2°) de charger le Président des actes afférents.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 6 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-48602-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/19

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

N° SIRET : 200 071 892 00067

POSTE COMPTABLE : TRÉSORERIE DE SAINT-QUENTIN

M. 14

Décision modificative 3

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNÉE 2019

SOMMAIRE DU BUDGET PRINCIPAL

I. Informations générales	
Modalités de vote du budget	1
II. Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble – Sections	2
A2 - Vue d'ensemble – Section de Fonctionnement – Chapitres	3
A3 - Vue d'ensemble – Section d'Investissement – Chapitres	5
B1 - Balance générale du budget – Dépenses	7
B2 - Balance générale du budget – Recettes	8
III. Vote du budget	
A1 - Section de Fonctionnement – Détail des dépenses – Articles	9
A2 - Section de Fonctionnement – Détail des recettes – Articles	13
B1 - Section d'Investissement – Détail des dépenses – Articles	16
B2 - Section d'Investissement – Détail des recettes – Articles	19
IV. Annexes	
Situation des autorisations de programme et crédits de paiement	21
V. Signatures	

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I - L'Assemblée délibérante a voté la présente décision modificative par nature :

- **au niveau du chapitre pour la section d'exploitation**
- **au niveau du chapitre pour la section d'investissement**
 - **sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B3**
 - **sans vote formel sur chacun des chapitres**

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, la décision modificative est réputée votée par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	205 830,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	205 830,00

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-18 207,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-18 207,00

TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	187 623,00
		187 623,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	8 791 700,00		259 017,00	259 017,00	259 017,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 055 335,00		-300 000,00	-300 000,00	-300 000,00
014	Atténuations de produits	14 309 114,00		308 597,00	308 597,00	308 597,00
65	Autres charges de gestion courante	19 036 980,00		-61 784,00	-61 784,00	-61 784,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		64 193 129,00		205 830,00	205 830,00	205 830,00
66	Charges financières	891 610,00				
67	Charges exceptionnelles	785 180,00				
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		65 869 919,00		205 830,00	205 830,00	205 830,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (5)</i>					
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)</i>	4 662 000,00				
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (5)</i>					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 662 000,00				
TOTAL		70 531 919,00		205 830,00	205 830,00	205 830,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	205 830,00
--	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuation de charges	89 500,00				
70	Produits des services, du domaine et ventes...	5 866 845,00				
73	Impôts et taxes	47 775 990,00		45 830,00	45 830,00	45 830,00
74	Dotations et participations	13 791 605,00				
75	Autres produits de gestion courante	2 143 132,00				
Total des recettes de gestion courante		69 667 072,00		45 830,00	45 830,00	45 830,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	84 300,00				
78	Reprises sur provisions (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		69 751 372,00		45 830,00	45 830,00	45 830,00
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)</i>	<i>244 720,00</i>		<i>160 000,00</i>	<i>160 000,00</i>	<i>160 000,00</i>
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (5)</i>					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		244 720,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
TOTAL		69 996 092,00		205 830,00	205 830,00	205 830,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	205 830,00
--	-------------------

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	-160 000,00
--	--------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité

- (1) cf. p.4 IB - Modalités de vote
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime pour les provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC, ...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.
(7) En dépenses, le chapitre 22 les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)
(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	2 421 717,50		-128 772,00	-128 772,00	-128 772,00
204	Subventions d'équipements versées	2 181 960,00		114 350,00	114 350,00	114 350,00
21	Immobilisations corporelles	13 734 964,50		-126 251,00	-126 251,00	-126 251,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours	8 402 500,00		-66 334,00	-66 334,00	-66 334,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	26 741 142,00		-207 007,00	-207 007,00	-207 007,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	32 790,00				
13	Subventions d'investissement	8 900,00		28 800,00	28 800,00	28 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 034 470,00				
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	3 000,00				
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	5 079 160,00		28 800,00	28 800,00	28 800,00
45...1	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	31 820 302,00		-178 207,00	-178 207,00	-178 207,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	244 720,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	350 000,00				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	594 720,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
	TOTAL	32 415 022,00		-18 207,00	-18 207,00	-18 207,00

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-18 207,00
---	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement	4 034 267,00				
16	Emprunts et dettes assimilées	17 453 151,00		-18 207,00	-18 207,00	-18 207,00
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		21 487 418,00		-18 207,00	-18 207,00	-18 207,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	5 918 000,00				
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	9 424 631,00				
138	Autres subventions d'investissement non transf.					
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 216 830,00				
Total des recettes financières		16 559 461,00				
45...2	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
Total des recettes réelles d'investissement		38 046 879,00		-18 207,00	-18 207,00	-18 207,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	4 662 000,00				
041	Opérations patrimoniales (5)	350 000,00				
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 012 000,00				
TOTAL		43 058 879,00		-18 207,00	-18 207,00	-18 207,00

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-18 207,00
---	-------------------

Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE DE FONCTIONNEMENT (11)	-160 000,00
---	--------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	259 017,00		259 017,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-300 000,00		-300 000,00
014	Atténuation de produits	308 597,00		308 597,00
65	Autres charges de gestion courante	-61 784,00		-61 784,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
Dépenses de fonctionnement - Total		205 830,00		205 830,00

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

205 830,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	28 800,00	160 000,00	188 800,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation	(8)		
Total des opérations d'équipement		28 800,00	160 000,00	188 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	-128 772,00		-128 772,00
204	Subventions d'équipement versées	114 350,00		114 350,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-126 251,00		-126 251,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Partic. et créances rattachées à des partic.	-66 334,00		-66 334,00
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprise)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
3..	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		-178 207,00	160 000,00	-18 207,00

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

-18 207,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes	45 830,00		45 830,00
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		160 000,00	160 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes de fonctionnement - Total		45 830,00	160 000,00	205 830,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				205 830,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	-18 207,00		-18 207,00
18	Compte de liaison : affectation	(8)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation	(9)		
23	Immobilisations en cours			
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
3..	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
Recettes d'investissement - Total		-18 207,00		-18 207,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				+
AFFECTATION AU COMPTE 1068				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				-18 207,00

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
011	Charges à caractère général (5)	8 791 700,00	259 017,00	259 017,00
60222	PRODUITS D'ENTRETIEN	37 000,00		
6023	ALIMENTATION	16 000,00		
6032	VARIATION DES STOCKS DES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	1 630,00		
6037	VARIATION DES STOCKS DE MARCHANDISES	10 000,00		
6042	ACHATS PRESTATIONS SERVICES(AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	34 650,00		
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	375 450,00		
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	420 000,00		
60613	CHAUFFAGE URBAIN	292 300,00		
60621	COMBUSTIBLES	24 800,00		
60622	CARBURANTS	9 200,00		
60623	ALIMENTATION NON STOCKEE	91 450,00		
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	27 000,00		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	30 860,00		
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	140,00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	194 210,00		
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	61 560,00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	41 300,00		
6065	LIVRES-CASSETTES-DISQUES (BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUES)	200,00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	29 740,00		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 351 300,00		
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	44 320,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	282 000,00		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	3 160,00		
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	688 500,00		
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS PUBLICS	83 500,00		
615231	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR VOIRIES	11 290,00		
615232	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR RESEAUX	48 000,00		
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR MATERIEL ROULANT	252 210,00		
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR AUTRES BIENS MOBILIERS	60 350,00		
6156	MAINTENANCE	404 730,00		
6161	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES	92 160,00		
6168	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES - RESPONSABILITE CIVILE	46 100,00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	179 870,00		
618	DIVERS	6 000,00		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	221 745,00		
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	382 000,00		
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES - CAMPUS AGGLO	2 500,00		
6188	DIVERS	129 350,00		

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	6 500,00		
6226	HONORAIRES	195 100,00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX- AVOCAT	34 620,00		
6228	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS	89 700,00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	131 700,00		
6232	FETES ET CEREMONIES	12 100,00		
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	424 500,00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	65 000,00		
6237	PUBLICATIONS	83 300,00		
6238	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS	135 900,00		
6241	TRANSPORTS DE BIENS	12 200,00		
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	20 350,00		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	9 710,00		
6256	MISSIONS	27 000,00		
6257	RECEPTIONS	8 700,00		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	36 570,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	227 400,00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	400,00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	118 090,00		
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	9 000,00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	102 500,00		
62875	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL	489 095,00	259 017,00	259 017,00
62878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	9 000,00		
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	262 700,00		
63512	TAXES FONCIERES	285 640,00		
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	800,00		
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	100,00		
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	5 500,00		
637	AUTRES IMPOTS,TAXES,VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	1 950,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 055 335,00	-300 000,00	-300 000,00
6217	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	630 000,00		
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	134 115,00		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	70 000,00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT	60 000,00		
6336	COT.CENTRES NATIONAL ET GESTION FONCTION PUBLIQUE TERRIT.	107 600,00		
64111	REMUNERATION PRINCIPALE - PERSONNEL TITULAIRE	8 136 000,00	-200 000,00	-200 000,00
64112	N.B.I.,SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT,INDEMNITE RESIDENCE	210 800,00		
64118	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	2 284 600,00		
64131	REMUNERATIONS - PERSONNEL NON TITULAIRE	4 605 900,00	-100 000,00	-100 000,00

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art. (1)	Libellé (2)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
64138	AUTRES INDEMNITES AVANTAGES EN NATURE	2 000,00		
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	81 600,00		
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	2 448 000,00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	2 651 000,00		
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	201 700,00		
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	160 300,00		
6457	COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE	3 000,00		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	150 000,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	100 020,00		
6488	AUTRES CHARGES	18 700,00		
014	Atténuation de produits	14 309 114,00	308 597,00	308 597,00
73918	AUTRES REVERSEMENTS S/AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	85 000,00		
739211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	12 429 100,00		
739212	DOTATIONS DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	1 515 000,00		
739223	FONDS PEREQUATION RECETTES FISCALES COMMUNALES ET INTERCO	277 494,00	308 597,00	308 597,00
73942	REVERSEMENT SUR TAXE DE VERSEMENT TRANSPORT	2 520,00		
65	Autres charges de gestion courantes	19 036 980,00	-61 784,00	-61 784,00
6531	INDEMNITES DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	370 000,00		
6533	COTISATIONS DE RETRAITE DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	20 000,00		
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE-PART PATRONALE	104 700,00		
6535	FORMATION DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	11 000,00		
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	15 000,00		
6553	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES-SERVICE INCENDIE	3 670 000,00		
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT	47 140,00		
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	4 716 750,00		
657341	SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PUBLICS-CMNES MEMBRES DU GFP	114 315,00	-211,00	-211,00
65737	SUBVENTION FONCTIONNEMENT AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	583 000,00		
65738	SUBV.FONCTIONNEMENT ORGANISMES PUBLICS-AUTRES ORGANISMES PUBLICS	539 725,00	-40 600,00	-40 600,00
6574	SUB. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS, AUTRES PERSONNES DROIT PRIVE	8 837 350,00	-20 973,00	-20 973,00
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	8 000,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES				
(A) = (011+012+014+65+656)		64 193 129,00	205 830,00	205 830,00

- (1) Détailler conformément au plan de compte utilisé et les chapitres budgétaires correspondants.
(2) cf. p.4 - Modalités de vote, III
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art. (1)	Libellé (2)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
66	Charges financières (b)	891 610,00		
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	821 610,00		
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	70 000,00		
	Calcul du 66112 (5)			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
67	Charges exceptionnelles (c)	785 180,00		
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	8 200,00		
6712	AMENDES FISCALES ET PENALES	141 380,00		
6713	SECOURS ET DOTS	500,00		
6714	BOURSES ET PRIX	25 000,00		
6718	AUTR. CHARGES EXCEPT. S/OPERAT.GESTION(DT ANNULLATION TITRES)	1 500,00		
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	608 600,00		
68	Dotations aux provisions (d) (6)			
022	Dépenses imprévues (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES =(a)+(b)+(c)+(d)+(e)		65 869 919,00	205 830,00	205 830,00
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)	4 662 000,00		
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPO. CORPO.	4 662 000,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 662 000,00		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 662 000,00		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		70 531 919,00	205 830,00	205 830,00
			+	
			RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
			+	
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
			=	
			TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	205 830,00

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé et les chapitres budgétaires correspondants.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, III

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'Assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera exceptionnellement négatif.

(6) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF042 = RI 040

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").

(9) Si la collectivité a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
013	Atténuation de charges	89 500,00		
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	89 500,00		
70	Produits des services, du domaine et ventes...	5 866 845,00		
70323	REDEV.OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	13 250,00		
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	40 000,00		
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	16 000,00		
70631	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SPORTIF	530 500,00		
70632	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE DE LOISIRS	17 000,00		
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET DENSEIGN	66 800,00		
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	115 600,00		
70845	MISE A DISPO PERSONNEL FACTUREE AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	4 678 205,00		
70848	MISE A DISPOSITION PERSONNEL FACTUREE AUX AUTRES ORGANISMES	2 300,00		
70872	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES	195 930,00		
70873	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LE C.C.A.S.	30 480,00		
70875	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL	152 780,00		
70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	8 000,00		
73	Impôts et taxes	47 775 990,00	45 830,00	45 830,00
73111	TAXES FONCIÈRES ET D'HABITATION	18 753 350,00		
73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	4 745 060,00		
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 500 000,00		
73114	IMPOSITIONS FORFAITAIRES SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	650 000,00		
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	157 580,00		
73221	FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES	5 085 000,00		
73223	FONDS PEREQUATION RECETTES FISCALES INTERCO ET COMMUNALES	1 000 000,00	45 830,00	45 830,00
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	11 900 000,00		
7342	VERSEMENT DE TRANSPORT	3 900 000,00		
7362	TAXE DE SEJOUR	85 000,00		
74	Dotations et participations	13 791 605,00		
74124	D.G.F.-DOTATION AMENAGT-DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	471 000,00		
74126	D.G.F.-DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPEMENTS DE COMMUNES	7 370 000,00		
7461	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	226 250,00		
74718	PARTICIPATION ETAT - AUTRES	162 415,00		
7472	PARTICIPATIONS - REGION	170 000,00		
7473	PARTICIPATIONS - DEPARTEMENT	60 460,00		
74741	PARTICIPATIONS-COMMUNES MEMBRES DU GFP	358 000,00		
7477	PARTICIPATIONS - BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	334 600,00		
7478	PARTICIPATIONS - AUTRES ORGANISMES	309 750,00		
748313	DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME TAXE PROFESSIONNELLE	2 895 130,00		
74834	ETAT-COMPENSATION AU TITRE EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	25 000,00		
74835	ETAT-COMPENSATION AU TITRE EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	1 400 000,00		

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	9 000,00		
75	Autres produits de gestion courante	2 143 132,00		
752	REVENUS DES IMMEUBLES	772 052,00		
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 371 080,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = (70+73+74+75+013)		69 667 072,00	45 830,00	45 830,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
76	Produits financiers (b)			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	Calcul du 7622			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
77	Produits exceptionnels (c)	84 300,00		
7713	LIBERALITES RECUES	21 000,00		
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	48 000,00		
773	MANDATS ANNUL.(EX. ANTERIEURS)OU ATTEINTS DECHEAN. QUADRIEN.	15 300,00		
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
TOTAL RECETTES REELLES = A+B+C+D		69 751 372,00	45 830,00	45 830,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	244 720,00	160 000,00	160 000,00
777	QUOTE-PART SUBV.INVESTISSEMENT TRANSFEREES COMPTE RESULTAT	244 720,00	160 000,00	160 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (9)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		244 720,00	160 000,00	160 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		69 996 092,00	205 830,00	205 830,00
			+	
		RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
			+	
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
			=	
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		205 830,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF042 = DI 040

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").

(8) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 421 717,50	-128 772,00	-128 772,00
202	FRAIS ETUDES,ELABORA.,MODIFICAT.,REVISIONS DOCUMTS URBANISME	415 370,00		
2031	FRAIS D'ETUDES	1 540 347,50	-7 000,00	-7 000,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	466 000,00	-121 772,00	-121 772,00
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	2 181 960,00	114 350,00	114 350,00
204122	SUBVENT.EQUIPEMT REGIONS-BATIMENTS ET INSTALLAT.	49 000,00		
204132	SUBVENTIONS EQUIPEMT DEPARTEMENT-BAT.ET INSTALLATIONS	417 700,00		
2041412	SUBVENT.EQUIPT VERSEES CNES MEMBRES GFP-BAT.ET INSTALLAT.	364 330,00	114 350,00	114 350,00
2041641	SUBVENT.EQUIPT VERSEES ETS ET SCES RATTACHES-B.MOB.,MAT....	165 130,00		
204182	SUBVENT.EQUIPT AUT.ORGANISMES PUBLICS-BAT.ET INSTALLAT.	50 000,00		
20422	SUBVENT.EQUIPT PERSONNES DROIT PRIVE-BAT.ET INSTALLT.	1 135 800,00		
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	13 734 964,50	-126 251,00	-126 251,00
2111	TERRAINS NUS	150 000,00		
2115	TERRAINS BÂTIS	40,00		
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	6 000,00		
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	613 300,00		
21318	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	2 659 328,49	-150 000,00	-150 000,00
2135	INSTALLAT.GENERALES,AGENCTS,AMENAGTS CONSTRUCTIONS	1 383 600,00	-60 006,00	-60 006,00
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	146 000,00		
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	2 635 000,00		
21532	RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	2 929 206,01	112 555,00	112 555,00
21538	AUTRES RESEAUX	350 000,00		
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - AUTRES	252 000,00		
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	788 770,00		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 294 020,00	-28 800,00	-28 800,00
2184	MOBILIER	53 000,00		
2185	CHEPTEL	2 000,00		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	472 700,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	8 402 500,00	-66 334,00	-66 334,00
2313	CONSTRUCTIONS	7 062 500,00	-66 334,00	-66 334,00
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES	1 340 000,00		
	Opérations d'équipement n° (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	26 741 142,00	-207 007,00	-207 007,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	32 790,00	0,00	0,00
10222	FONDS GLOBALISES INVEST - FCTVA	32 790,00		
13	Subventions d'investissement	8 900,00	28 800,00	28 800,00
13141	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-COMMUNES		28 800,00	28 800,00
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - DEPARTEMENT	8 900,00		

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
16	Emprunts et dettes assimilées	5 034 470,00	0,00	0,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	5 034 470,00		
18	Compte de liaison : affectation à...	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	3 000,00		
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		5 079 160,00	28 800,00	28 800,00
45...1	Opérations pour compte de tiers n° (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		31 820 302,00	-178 207,00	-178 207,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	244 720,00	160 000,00	160 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur			
13911	SUB. EQUIPEMENT TRANSFEREES CPTÉ RESULTAT-ÉTAT,ETS NATIONAUX	225 460,00		
13913	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFEREES CPTÉ RESULTAT-DEPARTEMENTS	17 450,00	160 000,00	160 000,00
13917	SUB. EQUIP. TRANSFEREES CPTÉ RESULTAT-BUDGET COMMUNAUTAIRE	680,00		
13918	SUB. EQUIPEMENT TRANSFEREES CPTÉ RESULTAT-AUTRES	1 130,00		
	Charges transférées (7)			
041	Opérations patrimoniales (8)	350 000,00	0,00	0,00
21532	RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	250 000,00		
2313	CONSTRUCTIONS	100 000,00		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		594 720,00	160 000,00	160 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		32 415 022,00	-18 207,00	-18 207,00
				+
			RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
				+
			D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-18 207,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
13	Subventions d'investissement	4 034 267,00	0,00	0,00
1311	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - ETAT,ETS NATIONNAUX	1 259 280,00		
1312	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-REGION	1 376 217,00		
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-DEPARTEMENT	634 390,00		
1317	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - BUDGET COMM.	162 500,00		
1321	SUBVENTIONS EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-ETAT,ETS NATIONNAUX	372 230,00		
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-DEPARTEMENT	20 660,00		
1328	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-AUTRES	208 990,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	17 453 151,00	-18 207,00	-18 207,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	17 453 151,00	-18 207,00	-18 207,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opération)	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	21 487 418,00	-18 207,00	-18 207,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 342 631,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	5 918 000,00		
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	9 424 631,00		
138	Autres subventions d'investissement non transf.	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation à...	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 216 830,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	16 559 461,00	0,00	0,00
45...2	Opérations pour compte de tiers n° (5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE		38 046 879,00	-18 207,00	-18 207,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6) (7)</i>	4 662 000,00	0,00	0,00
2802	<i>AMORTISSEMENTS DOCUMENTS URBANISME</i>	2 062 000,00		
28031	<i>AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES</i>	2 600 000,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 662 000,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	350 000,00	0,00	0,00
238	<i>AVANCES, ACPTES VERSES SUR CDES IMMOB. CORPORELLES</i>	350 000,00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 012 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		43 058 879,00	-18 207,00	-18 207,00
				+
			RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
				+
			R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-18 207,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").

(7) Si la commune ou l'établissement applique le régime des budgétaires

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES - SITUATION DES AP / CP - DEPENSES - PRINCIPAL	IV
	B2.1

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP	MONTANT DES CP			
		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement réalisés au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
PATRIMOINE	PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	25 279 746,00	5 130 198,00	14 311 248,00		5 838 300,00
AMENAGTERR	AMAGEMENT DU TERRITOIRE/ HABITAT	14 087 108,00	4 222 828,00	6 809 500,00		3 054 780,00
ENVIDEME	ENVIRONNEMENT/ DECHETS MENAGERS	4 187 059,00	991 609,00	1 366 450,00		1 829 000,00
DEVECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	671 328,00	142 428,00	301 900,00		227 000,00
EPLUVOIRED	EAU PLUVIALE/ VOIRIE/ RÉSEAUX DIVERS	5 756 987,00	1 755 332,00	3 178 655,00		823 000,00
		23 706 456,43	23 706 456,43			
		73 688 684,43	35 948 851,43	25 967 753,00	0,00	11 772 080,00

IV - ANNEXES - SITUATION DES AP / CP - RECETTES - PRINCIPAL
IV
B2.1

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP	MONTANT DES CP			
		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement réalisés au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
PATRIMOINE	PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	3 230 711,00	942 481,00	1 436 230,00		852 000,00
AMENAGTERR	AMAGEMENT DU TERRITOIRE/ HABITAT	2 871 293,00	781 276,00	1 290 017,00		800 000,00
ENVIDEME	ENVIRONNEMENT/ DECHETS MENAGERS	350 801,00	240 141,00	110 660,00		0,00
DEVECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0,00		0,00		0,00
EPLUVOIRED	EAU PLUVIALE/ VOIRIE/ RÉSEAUX DIVERS	1 208 148,00	10 788,00	1 197 360,00		0,00
		3 677 102,75	3 677 102,75	0,00		0,00
		11 338 055,75	5 651 788,75	4 034 267,00	0,00	1 652 000,00

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°2 - Budget
annexe Eau Potable.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers
votant : 69

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Paul GIRONDE, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2019 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET ANNEXE EAU			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION D'EXPLOITATION			
Ch 70 - Produits des services, du domaine et ventes	-100 000,00	Ch 65 - Autres charges de gestion courante	+30 000,00
		Ch 66 - Charges financières	+50 000,00
		Ch 67 - Charges exceptionnelles	+20 000,00
		Ch 023 - Virement de section	-200 000,00
	-100 000,00		-100 000,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+10 954 180,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 13 - Subventions d'investissement	-356 695,00	Ch 20 - Immobilisations incorporelles	+30 000,00
Ch 21 - Immobilisations corporelles	+108 355,00	Ch 21 - Immobilisations corporelles	-540 222,00
Ch 23 - Immobilisations en cours	+215 425,00	Ch 23 - Immobilisations en cours	+179 651,00
Ch 021 - Virement de section	-200 000,00	Ch 16 - Emprunts et dettes	+97 656,00
	-232 915,00		-232 915,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+9 795 539,00

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°2 ;
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-48053-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/19

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L' AISNE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS
AGRÉGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE LA CASQ

N° SIRET : 200 071 892 00026

POSTE COMPTABLE : TRÉSORERIE DE SAINT-QUENTIN MUNICIPALE

M 49

DECISION MODIFICATIVE N°2
Voté par nature

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

DU 16 DÉCEMBRE 2019

SOMMAIRE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

	Pages
I. Informations générales	
B – Modalités de vote du budget	1
II. Présentation générale du budget	
A1 – Vue d’ensemble – Sections	2
A2 – Vue d’ensemble – Section d’Exploitation – Chapitres	3
A3 – Vue d’ensemble – Section d’Investissement – Chapitres	5
B1 – Balance générale du budget – Dépenses	7
B2 – Balance générale du budget – Recettes	8
III. Vote du budget	
A1 – Section d’Exploitation – Détail des dépenses – Articles	9
A2 – Section d’Exploitation – Détail des recettes – Articles	13
B1 – Section d’Investissement – Détail des dépenses – Articles	15
B2 – Section d’Investissement – Détail des recettes – Articles	18
A4 – Équilibre des opérations financières	20

IV. Annexes

A. Engagement hors bilan

B2.1 – Situation des autorisations de programme et crédits de paiement 22

B. Autres éléments d'informations

Signatures

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I - L'Assemblée délibérante a voté la présente décision modificative par nature :

- **au niveau du chapitre pour la section d'exploitation**
- **au niveau du chapitre pour la section d'investissement**
 - **sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B3**
 - **sans vote formel sur chacun des chapitres**

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, la décision modificative est réputée votée par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-100 000,00	-100 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		-100 000,00	-100 000,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	-232 915,00	-232 915,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		-232 915,00	-232 915,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		-332 915,00	-332 915,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	2 404 575,00				
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 762 080,00				
014	Atténuations de produits	1 200 000,00				
65	Autres charges de gestion courante	350 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses de gestion des services		6 716 655,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
66	Charges financières	221 700,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
67	Charges exceptionnelles	648 870,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations (4)					
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...					
022	Dépenses imprévues	172 976,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		7 760 201,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (6)</i>	<i>2 193 979,00</i>		<i>-200 000,00</i>	<i>-200 000,00</i>	<i>-200 000,00</i>
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)</i>	<i>1 100 000,00</i>				
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exp. (6)</i>					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 293 979,00		-200 000,00	-200 000,00	-200 000,00
TOTAL		11 054 180,00		-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuation de charges	410 000,00				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	8 408 205,00		-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation	50 000,00				
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00				
Total des recettes de gestion des services		8 880 205,00		-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	233 600,00				
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations (4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		9 113 805,00		-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)</i>	<i>520 470,00</i>				
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exp. (6)</i>					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		520 470,00				
TOTAL		9 634 275,00		-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						+
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						=
-100 000,00						

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	-200 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)		recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie

(1) cf. I - Modalités de vote

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(8) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non

personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles	370 515,91		30 000,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 536 206,09		-540 222,00	-540 222,00	-540 222,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	238 300,00		179 651,00	179 651,00	179 651,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	5 145 022,00		-330 571,00	-330 571,00	-330 571,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	1 578 500,00		97 656,00	97 656,00	97 656,00
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	1 578 500,00		97 656,00	97 656,00	97 656,00
45...1	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 723 522,00		-232 915,00	-232 915,00	-232 915,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	520 470,00				
041	Opérations patrimoniales (6)	100 000,00				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	620 470,00				
	TOTAL	7 343 992,00		-232 915,00	-232 915,00	-232 915,00
						+
						=
						-232 915,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	634 387,00		-356 695,00	-356 695,00	-356 695,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00				
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles			108 355,00	108 355,00	108 355,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours			215 425,00	215 425,00	215 425,00
Total des recettes d'équipement		3 634 387,00		-32 915,00	-32 915,00	-32 915,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
106	Réserves (10)	3 000 088,00				
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
Total des recettes financières		3 000 088,00				
45...2	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
Total des recettes réelles d'investissement		6 634 475,00		-32 915,00	-32 915,00	-32 915,00
021	Virement de la section d'exploitation (6)	2 193 979,00		-200 000,00	-200 000,00	-200 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	1 100 000,00				
041	Opérations patrimoniales (6)	100 000,00				
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 393 979,00		-200 000,00	-200 000,00	-200 000,00
TOTAL		10 028 454,00		-232 915,00	-232 915,00	-232 915,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
--	---

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-232 915,00
---	--------------------

Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	-200 000,00
--	--------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	30 000,00		30 000,00
66	Charges financières	50 000,00		50 000,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00		20 000,00
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-200 000,00	-200 000,00
Dépenses d'exploitation - Total		100 000,00	-200 000,00	-100 000,00

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

= TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

-100 000,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amort. dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	97 656,00		97 656,00
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	30 000,00		30 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-540 222,00		-540 222,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	179 651,00		179 651,00
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprise)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
4581	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3..	<i>Stocks</i>			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		-232 915,00		-232 915,00

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

= TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

-232 915,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	-100 000,00		-100 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		-100 000,00		-100 000,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				-100 000,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	-356 695,00		-356 695,00
14	Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	108 355,00		108 355,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	215 425,00		215 425,00
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
4582	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3..	Stocks			
021	Virement de la section d'exploitation		-200 000,00	-200 000,00
Recettes d'investissement - Total		-32 915,00	-200 000,00	-232 915,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				+
AFFECTATION AUX COMPTES 106				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				-232 915,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
011	Charges à caractère général	2 404 575,00		
60223	FOURNITURES D'ATELIERS ET D'USINES	270 000,00		
6032	VARIATION DES STOCKS DES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	410 000,00		
604	ACHATS ETUDES, PRESTATIONS SERVICES, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	55 000,00		
605	ACHATS D'EAU	23 000,00		
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE...)	208 300,00		
6062	PRODUITS DE TRAITEMENT	25 300,00		
60623	ALIMENTATION	3 300,00		
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	1 450,00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 000,00		
6066	CARBURANTS	600,00		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	60 000,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	27 100,00		
6137	REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERSES	200,00		
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS PUBLICS	650,00		
61523	MISE SECURIT. - ABAT., ELAG.ARBRES DANG.-TERRASSEM SITE EAU	7 000,00		
61528	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR AUTRES BIENS IMMOBILIERS	5 000,00		
61551	ENTRETIEN, REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS-MATERIEL ROULANT	45 800,00		
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS-AUTRES	10 000,00		
6156	MAINTENANCE	120 500,00		
6161	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES - RESPONSABILITE CIVILE	20 900,00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	65 000,00		
618	DIVERS - SERVICES EXTERIEURS	133 950,00		
6226	HONORAIRES	15 000,00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	2 500,00		
6228	DIVERSES REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	10 000,00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	6 000,00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	2 000,00		
6238	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS	800,00		
6241	TRANSPORTS SUR ACHATS	1 000,00		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	350,00		
6256	MISSIONS	200,00		
6257	RECEPTIONS	200,00		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	31 800,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	36 000,00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	250,00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	7 625,00		
6287	REMBOURSEMENT DE FRAIS	506 500,00		
6288	DIVERS - AUTRES - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	27 500,00		
63512	TAXES FONCIERES	7 000,00		
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	800,00		
6371	REDEV. VERSEE A AGENCE EAU POUR PRELVY SUR RESSOURCE EN EAU	250 000,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 762 080,00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	25 400,00		
6218	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	759 370,00		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	6 000,00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT	5 000,00		
6336	COTISATIONS CENTRES NATIONAL ET DE GESTION FONCTION PUBLIQUE	9 000,00		
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	1 238 000,00		
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	192 000,00		
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL	13 000,00		
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	190 000,00		
6452	COTISATIONS AUX MUTUELLES	700,00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	263 870,00		
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	8 000,00		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	22 500,00		
6472	VERSEMENT AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES	23 240,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	6 000,00		
014	Atténuations de produits	1 200 000,00		
701249	REVERSEMT AGENCES EAU-REDEVANCE POLLUTION ORIGINE DOMESTIQUE	1 200 000,00		
65	Autres charges de gestion courantes	350 000,00	30 000,00	30 000,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	350 000,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		6 716 655,00	30 000,00	30 000,00
(A) = (011+012+014+65)				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
66	Charges financières (b)	221 700,00	50 000,00	50 000,00
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	201 700,00	50 000,00	50 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 66112 (5) Montant des ICNE de l'exercice = Montant de l'exercice N-1 =	20 000,00		
67	Charges exceptionnelles (c)	648 870,00	20 000,00	20 000,00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	34 320,00	20 000,00	20 000,00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	500 000,00		
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	114 550,00		
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (d) (9)			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...			
022	Dépenses imprévues (f)	172 976,00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES =(a)+(b)+(c)+(d)+(e)+(f)		7 760 201,00	100 000,00	100 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie

(2) cf. I - Modalités de vote

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) sauf le compte 021 retrace au sein du chapitre 012

(6) Ce compte est uniquement ouvert en M41

(7) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la Régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
<i>023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>2 193 979,00</i>	<i>-200 000,00</i>	<i>-200 000,00</i>
<i>042</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)</i>	<i>1 100 000,00</i>		
<i>6811</i>	<i>DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES</i>	<i>1 100 000,00</i>		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 293 979,00	-200 000,00	-200 000,00
<i>043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 293 979,00	-200 000,00	-200 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 054 180,00	-100 000,00	-100 000,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (7)				0,00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				-100 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) cf. I - Modalités de vote
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040
(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires
(7) Inscrit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
013	Atténuation de charges	410 000,00		
6032	VARIATION DES STOCKS DES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	410 000,00		
70	Vente de produits fabriqués, prestations...	8 408 205,00	-100 000,00	-100 000,00
70111	VENTES D'EAU AUX ABONNES	5 816 195,00	-100 000,00	-100 000,00
70123	REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	450 000,00		
701241	REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	1 200 000,00		
704	TRAVAUX	60 000,00		
7064	LOCATIONS DE COMPTEURS	350 000,00		
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	15 770,00		
7078	VENTES DE MARCHANDISES - AUTRES MARCHANDISES	5 000,00		
7083	LOCATIONS DIVERSES	13 000,00		
7084	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	404 815,00		
70841	MISE A DISPO. DE PERSONNEL FACTUREE AUX BUDGETS ANNEXES	83 425,00		
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	10 000,00		
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation	50 000,00		
748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	50 000,00		
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00		
752	REVENUS IMMEUBLES NON AFFECTES A ACTIVITES PROFESSIONNELLES	12 000,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		8 880 205,00	-100 000,00	-100 000,00
(a) = (013+70+73+74+75)				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
76	Produits financiers (b)			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	Calcul du 7622			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
77	Produits exceptionnels (c)	233 600,00		
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	202 100,00		
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	31 100,00		
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	400,00		
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = A+B+C+D		9 113 805,00	-100 000,00	-100 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) cf. I - Modalités de vote

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	520 470,00		
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500 000,00		
777	QUOTE-PART SUBVENT. INVESTISSEMENT VIREE RESULTAT EXERCICE	20 470,00		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		520 470,00		
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 634 275,00	-100 000,00	-100 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (7)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	-100 000,00
---	--------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) cf. I - Modalités de vote

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043

(6) Si la régie a opté pour les provisions semi-budgétaires

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	370 515,91	30 000,00	30 000,00
2031	FRAIS D'ETUDES	294 515,91	30 000,00	30 000,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	76 000,00		
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 536 206,09	-540 222,00	-540 222,00
2111	TERRAINS NUS	2 000,00		
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	30 000,00	-27 920,00	-27 920,00
21531	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE-RESEAUX ADDUCTION EAU	3 926 706,09	-512 302,00	-512 302,00
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	20 000,00		
2155	OUTILLAGE INDUSTRIEL	50 000,00		
21561	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION - EAU	250 000,00		
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	235 000,00		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	21 300,00		
2184	MOBILIER	1 200,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)			
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	238 300,00	179 651,00	179 651,00
2313	CONSTRUCTIONS	37 000,00		
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	201 300,00	179 651,00	179 651,00
	Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par op.) (5)			
	Total des dépenses d'équipement	5 145 022,00	-330 571,00	-330 571,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	1 578 500,00	97 656,00	97 656,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 578 500,00	97 656,00	97 656,00
18	Compte de liaison : affectation à...			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	1 578 500,00	97 656,00	97 656,00
4581	Opérations pour compte de tiers n° ... (1 ligne par op.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
TOTAL DEPENSES REELLES		6 723 522,00	-232 915,00	-232 915,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	520 470,00		
	Reprises sur autofinancement antérieur			
139111	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE RESULTAT-AGENCE DE EAU	12 800,00		
139118	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE RESULTAT-AUTRES	100,00		
13913	SUB.INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE DE RESULTAT-DEPARTEMENTS	5 560,00		
13914	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE DE RESULTAT - COMMUNES	1 060,00		
13916	SUB.INV.INSCRITES COMPTE RESULTAT-AUTRES ETAB.PUBLICS LOCAUX	650,00		
13917	SUB.INV.INSCRITES CPTÉ RESULT.-BUDGET COM.,FONDS STRUCTURELS	200,00		
13918	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES CPTÉ RESULTAT-AUTRES	100,00		
	Charges transférées			
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	500 000,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00		
2313	CONSTRUCTIONS	100 000,00		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		620 470,00		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		7 343 992,00	-232 915,00	-232 915,00
(= Total des dépenses réelles et d'ordre)				+
			RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
			+	=
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
			=	=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-232 915,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(9) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
13	Subventions d'investissement	634 387,00	-356 695,00	-356 695,00
13111	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - AGENCE DE L'EAU	111 830,00	-25 000,00	-25 000,00
13118	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - ETAT	238 580,00	-47 718,00	-47 718,00
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENT	283 977,00	-283 977,00	-283 977,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	3 000 000,00		
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles		108 355,00	108 355,00
21531	INSTALLATIONS, MATERIEL-OUTILLAGE TECHNIQUES - RÉSEAUX D'EAU		108 355,00	108 355,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours		215 425,00	215 425,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		215 425,00	215 425,00
	Total des recettes d'équipement	3 634 387,00	-32 915,00	-32 915,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000 088,00		
1068	AUTRES RESERVES	3 000 088,00		
18	Compte de liaison : affectation à...			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
	Total des recettes financières	3 000 088,00		
4582	Opérations pour compte de tiers n° ... (1 ligne par op.)(5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
TOTAL RECETTES REELLES		6 634 475,00	-32 915,00	-32 915,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
<i>021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>2 193 979,00</i>	<i>-200 000,00</i>	<i>-200 000,00</i>
<i>040</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)</i>	<i>1 100 000,00</i>		
<i>28151</i>	<i>AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES</i>	<i>1 100 000,00</i>		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 293 979,00	-200 000,00	-200 000,00
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	<i>100 000,00</i>		
<i>238</i>	<i>AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	<i>100 000,00</i>		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 393 979,00	-200 000,00	-200 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		10 028 454,00	-232 915,00	-232 915,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (8)				0,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				-232 915,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordres, DI 041 = RI 041

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	
A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN DEPENSES	

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles du Président
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		I 97 656,00
HORS CHARGES TRANSFEREES II = A+B+C		II 97 656,00
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	97 656,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	97 656,00
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Transferts entre sections = C+D		0,00
Reprises sur autofinancement antérieur : (C)		0,00
139111	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE RESULTAT-AGENCE DE EAU	
139118	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE RESULTAT-AUTRES	
13913	SUB.INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE DE RESULTAT-DEPARTEMENTS	
13914	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE DE RESULTAT - COMMUNES	
13916	SUB.INV.INSCRITES COMPTE RESULTAT-AUTRES ETAB.PUBLICS LOCAUX	
13917	SUB.INV.INSCRITES CPTÉ RESULT.-BUDGET COM.,FONDS STRUCTURELS	
13918	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES CPTÉ RESULTAT-AUTRES	
Charges transférées (D) = E+F+G		0,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (E)		0,00
Production immobilisée (F)		0,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	
Stocks et en-cours (G)		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	
A4.2 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN RECETTES	

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles du Président
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)=G+H+J+K		III 123 780,00
Ressources propres externes (G)		0,00
Autres recettes financières (H)		323 780,00
21531	INSTALLATIONS, MATERIEL-OUTILLAGE TECHNIQUES - RÉSEAUX D'EAU	108 355,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	215 425,00
Transferts entre sections (J)		0,00
28151	AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	
021	Virement de la section d'exploitation (K)	-200 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

RESULTATS REPORTEES ET AFFECTATION	
D 001 Déficit d'investissement reporté	0,00
R 001 Excédent d'investissement reporté	0,00
R 1064 Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)	0,00

	Montant
Dépenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)	97 656,00
Recettes financières	123 780,00
Solde des opérations financières	26 124,00
Solde net hors charges transférées (2)	26 124,00

(2) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

IV - ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN****B2.1****AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****DEPENSES - EAU POTABLE**

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
2018 - TEPC	TRAVAUX D'EAU POTABLE DANS LES COMMUNES	6 164 052,00	-344 165,00	5 819 887,00	1 092 748,00	2 849 335,00	1 550 000,00
2018 - OCEOBE	OPERATIONS CONNEXES D'ENTRETIENS SUR LES OUVRAGES BUDGET EAU	5 894 091,00	-196 057,00	5 698 034,00	1 268 967,00	1 414 365,00	2 470 705,00
2018 - ICIBE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES BUDGET EAU	789 010,00		789 010,00	67 934,00	339 100,00	358 100,00
2018 - AVPRBE	AVANCES ET PROVISIONS BUDGET EAU	292 541,00	209 651,00	502 192,00	-	211 651,00	2 000,00
		13 139 694,00	- 330 571,00	12 809 123,00	2 429 649,00	4 814 451,00	4 380 805,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

RECETTES - EAU POTABLE

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
2018 - TEPC	TRAVAUX D'EAU POTABLE DANS LES COMMUNES	282 155,00	-152 950,00	129 205,00	-	294 610,00	192 950,00
2018 - OCEOBE	OPERATIONS CONNEXES D'ENTRETIENS SUR LES OUVRAGES BUDGET EAU	1 645 409,00		1 645 409,00	-	794 387,00	477 500,00
2018 - ICIBE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES BUDGET EAU	9 000,00		9 000,00	-	-	-
2018 - AVPRBE	AVANCES ET PROVISIONS BUDGET EAU	-		-	-	-	-
		1 936 564,00	- 152 950,00	1 783 614,00	-	1 088 997,00	670 450,00

OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°2 - Budget
annexe Assainissement.**

—

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTELE, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2019 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION D'EXPLOITATION			
Ch 70 - Produits des services, du domaine et ventes	-100 000,00	Ch 66 - Charges financières	+70 000,00
		Ch 67 - Charges exceptionnelles	+30 000,00
		Ch 023 - Virement de section	-200 000,00
	-100 000,00		-100 000,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+15 718 439,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 13 - Subventions d'investissement	-152 950,00	Ch 20 - Immobilisations incorporelles	-91 192,00
Ch 021 - Virement de section	-200 000,00	Ch 21 - Immobilisations corporelles	-384 190,00
		Ch 23 - Immobilisations en cours	+37 050,00
		Ch 16 - Emprunts et dettes assimilés	+85 382,00
	-352 950,00		-352 950,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+11 821 063,00

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°2 ;
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 6 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-48598-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/19

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L' AISNE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS
AGRÉGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE LA CASQ

N° SIRET : 200 071 892 00034

POSTE COMPTABLE : TRÉSORERIE DE SAINT-QUENTIN MUNICIPALE

M 49

DECISION MODIFICATIVE N°2
Voté par nature

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

DU 16 DÉCEMBRE 2019

SOMMAIRE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	Pages
I. Informations générales	
B – Modalités de vote du budget	1
II. Présentation générale du budget	
A1 – Vue d’ensemble – Sections	2
A2 – Vue d’ensemble – Section d’Exploitation – Chapitres	3
A3 – Vue d’ensemble – Section d’Investissement – Chapitres	5
B1 – Balance générale du budget – Dépenses	7
B2 – Balance générale du budget – Recettes	8
III. Vote du budget	
A1 – Section d’Exploitation – Détail des dépenses – Articles	9
A2 – Section d’Exploitation – Détail des recettes – Articles	13
B1 – Section d’Investissement – Détail des dépenses – Articles	15
B2 – Section d’Investissement – Détail des recettes – Articles	18
A4 – Équilibre des opérations financières	20

IV. Annexes

A. Engagement hors bilan

B2.1 – Situation des autorisations de programme et crédits de paiement 22

B. Autres éléments d'informations

Signatures

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I - L'Assemblée délibérante a voté la présente décision modificative par nature :

- **au niveau du chapitre pour la section d'exploitation**
- **au niveau du chapitre pour la section d'investissement**
 - **sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B3**
 - **sans vote formel sur chacun des chapitres**

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, la décision modificative est réputée votée par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-100 000,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	-100 000,00

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	-352 950,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-352 950,00

TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	-452 950,00

- (1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
- (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
- Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
- (3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	4 259 100,00				
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 049 565,00				
014	Atténuations de produits	850 000,00				
65	Autres charges de gestion courante	251 000,00				
Total des dépenses de gestion des services		7 409 665,00				
66	Charges financières	424 456,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
67	Charges exceptionnelles	444 775,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations (4)					
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		8 278 896,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (6)</i>	<i>4 939 543,00</i>		<i>-200 000,00</i>	<i>-200 000,00</i>	<i>-200 000,00</i>
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)</i>	<i>2 600 000,00</i>				
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exp. (6)</i>					
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		<i>7 539 543,00</i>		<i>-200 000,00</i>	<i>-200 000,00</i>	<i>-200 000,00</i>
TOTAL		15 818 439,00		-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuation de charges	20 000,00				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	9 827 750,00		-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation	450 000,00				
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00				
Total des recettes de gestion des services		10 342 750,00		-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	18 900,00				
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations (4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		10 361 650,00		-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)</i>	<i>655 000,00</i>				
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exp. (6)</i>					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		655 000,00				
TOTAL		11 016 650,00		-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						+
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						=
-100 000,00						

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	-200 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)		

(1) cf. I - Modalités de vote

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(8) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non

personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles	384 780,00		-91 192,00	-91 192,00	-91 192,00
21	Immobilisations corporelles	4 785 081,00		-384 190,00	-384 190,00	-384 190,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	433 095,00		37 050,00	37 050,00	37 050,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	5 602 956,00		-438 332,00	-438 332,00	-438 332,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	3 311 038,00		85 382,00	85 382,00	85 382,00
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	3 311 038,00		85 382,00	85 382,00	85 382,00
45...1	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 913 994,00		-352 950,00	-352 950,00	-352 950,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	655 000,00				
041	Opérations patrimoniales (6)	100 000,00				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	755 000,00				
	TOTAL	9 668 994,00		-352 950,00	-352 950,00	-352 950,00
						+
						=
						-352 950,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	685 880,00		-152 950,00	-152 950,00	-152 950,00
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		685 880,00		-152 950,00	-152 950,00	-152 950,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	320 000,00				
106	Réserves (10)	3 528 590,00				
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
Total des recettes financières		3 848 590,00				
45...2	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
Total des recettes réelles d'investissement		4 534 470,00		-152 950,00	-152 950,00	-152 950,00
021	Virement de la section d'exploitation (6)	4 939 543,00		-200 000,00	-200 000,00	-200 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	2 600 000,00				
041	Opérations patrimoniales (6)	100 000,00				
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 639 543,00		-200 000,00	-200 000,00	-200 000,00
TOTAL		12 174 013,00		-352 950,00	-352 950,00	-352 950,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
--	---

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-352 950,00
---	--------------------

Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	-200 000,00
--	--------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variation des stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	70 000,00		70 000,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00		30 000,00
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement		-200 000,00	-200 000,00
Dépenses d'exploitation - Total		100 000,00	-200 000,00	-100 000,00

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

= TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

-100 000,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	85 382,00		85 382,00
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	-91 192,00		-91 192,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-384 190,00		-384 190,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	37 050,00		37 050,00
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprise)			
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
4581	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3..	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		-352 950,00		-352 950,00

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

= TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

-352 950,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	-100 000,00		-100 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		-100 000,00		-100 000,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				-100 000,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	-152 950,00		-152 950,00
14	Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
4582	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3..	Stocks			
021	Virement de la section d'exploitation		-200 000,00	-200 000,00
Recettes d'investissement - Total		-152 950,00	-200 000,00	-352 950,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				+
AFFECTATION AUX COMPTES 106				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				-352 950,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
011	Charges à caractère général	4 259 100,00		
60223	FOURNITURES D'ATELIERS ET D'USINES	90 000,00		
6032	VARIATION DES STOCKS DES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	20 000,00		
604	ACHATS ETUDES, PRESTATIONS SERVICES, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	110 000,00		
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE...)	84 000,00		
60611	Libellé non trouvé	150,00		
6062	Libellé non trouvé	100,00		
60623	ALIMENTATION	2 000,00		
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	1 450,00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 500,00		
6066	CARBURANTS	800,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	5 000,00		
6137	REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERSES	6 000,00		
61521	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BIENS IMMOBILIERS	10 000,00		
61523	ABATTAGE, ELAGAGE ARBRES TERRAIN SERVITUDE SITE ASSAINISSEMT	5 000,00		
61528	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR AUTRES BIENS IMMOBILIERS	6 300,00		
61551	ENTRETIEN, REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS-MATERIEL ROULANT	42 000,00		
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS-AUTRES	25 000,00		
6156	MAINTENANCE	42 000,00		
6161	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES - RESPONSABILITE CIVILE	20 500,00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	110 000,00		
618	DIVERS - SERVICES EXTERIEURS	292 800,00		
6226	HONORAIRES	5 000,00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	10 000,00		
6228	DIVERSES REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	2 000,00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	8 000,00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 000,00		
6237	PUBLICATIONS	500,00		
6241	TRANSPORTS SUR ACHATS	500,00		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	300,00		
6256	MISSIONS	200,00		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	4 000,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	28 000,00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	250,00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	6 000,00		
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	561 000,00		
6288	DIVERS - AUTRES - PROVISIONS	354 600,00		
63512	TAXES FONCIERES	250,00		
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	900,00		
6378	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 400 000,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 049 565,00		
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	12 000,00		
6218	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS - PROVISIONS	945 825,00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	3 500,00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT	3 000,00		
6336	COTISATIONS CENTRES NATIONAL ET DE GESTION FONCTION PUBLIQUE	5 000,00		
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	557 500,00		
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	216 000,00		
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL	2 975,00		
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	120 000,00		
6452	COTISATIONS AUX MUTUELLES	1 000,00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	142 500,00		
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	7 000,00		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	19 765,00		
6472	VERSEMENT AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES	10 000,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	3 500,00		
014	Atténuations de produits	850 000,00		
706129	REVERST AGENCES EAU-REDEVANCE PR MODERNISAT.RESEAUX COLLECTE	850 000,00		
65	Autres charges de gestion courantes	251 000,00		
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	251 000,00		
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		7 409 665,00		
(A) = (011+012+014+65)				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
66	Charges financières (b)	424 456,00	70 000,00	70 000,00
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	294 456,00	70 000,00	70 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 66112 (5) Montant des ICNE de l'exercice = Montant de l'exercice N-1 =	130 000,00		
67	Charges exceptionnelles (c)	444 775,00	30 000,00	30 000,00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	250 500,00	30 000,00	30 000,00
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	194 275,00		
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (d) (9)			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...			
022	Dépenses imprévues (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES =(a)+(b)+(c)+(d)+(e)+(f)		8 278 896,00	100 000,00	100 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région

(2) cf. I - Modalités de vote

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Sauf le compte 621 rattaché au sein du chapitre 012

(6) Ce compte est uniquement ouvert en M41

(7) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la région applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	4 939 543,00	-200 000,00	-200 000,00
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)</i>	2 600 000,00		
6811	<i>DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES</i>	2 600 000,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 539 543,00	-200 000,00	-200 000,00
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		7 539 543,00	-200 000,00	-200 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		15 818 439,00	-100 000,00	-100 000,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (7)				0,00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				-100 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) cf. I - Modalités de vote

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(7) Inscrit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES				A2
Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
013	Atténuation de charges	20 000,00		
6032	VARIATION DES STOCKS DES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	20 000,00		
70	Vente de produits fabriqués, prestations...	9 827 750,00	-100 000,00	-100 000,00
704	TRAVAUX	53 000,00		
70611	REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	8 250 000,00	-100 000,00	-100 000,00
706121	REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	750 000,00		
7062	REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	15 000,00		
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	360 000,00		
7078	VENTES DE MARCHANDISES - AUTRES MARCHANDISES	5 000,00		
7084	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	394 750,00		
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation	450 000,00		
741	PRIMES D'EPURATION	400 000,00		
748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	50 000,00		
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00		
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	45 000,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		10 342 750,00	-100 000,00	-100 000,00
(a) = (013+70+73+74+75)				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
76	Produits financiers (b)			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	Calcul du 7622			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
77	Produits exceptionnels (c)	18 900,00		
775	PRODUIT DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	18 900,00		
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = A+B+C+D		10 361 650,00	-100 000,00	-100 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) Cf. 1 - Modalités de vote
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cet article n'existe pas en M49
(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	655 000,00		
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	110 000,00		
777	QUOTE-PART SUBVENTIONS INVESTISSEMENT VIREE RESULTAT EXERCICE	545 000,00		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		655 000,00		
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 016 650,00	-100 000,00	-100 000,00

	RESTES A REALISER N-1 (7)	+	0,00
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	+	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	=	-100 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) Cf. 1 - Modalités de vote
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043
(6) Si la régie a opté pour les provisions semi-budgétaires
(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	384 780,00	-91 192,00	-91 192,00
2031	FRAIS D'ETUDES	301 280,00	-91 192,00	-91 192,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	83 500,00		
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 785 081,00	-384 190,00	-384 190,00
2111	TERRAINS NUS	2 000,00		
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	10 000,00	-10 000,00	-10 000,00
21532	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE-RESEAUX ASSAINISSEMENT	3 615 676,48	-374 190,00	-374 190,00
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	166 154,00		
2155	OUTILLAGE INDUSTRIEL	20 000,00		
21562	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION - ASSAINISSEMENT	30 000,00		
2157	AMENAGEMENT DES INSTALLATIONS	468 950,52		
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	450 400,00		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	20 700,00		
2184	MOBILIER	1 200,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)			
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	433 095,00	37 050,00	37 050,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	433 095,00	37 050,00	37 050,00
	Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par op.) (5)			
	Total des dépenses d'équipement	5 602 956,00	-438 332,00	-438 332,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	3 311 038,00	85 382,00	85 382,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	2 420 000,00	85 382,00	85 382,00
1678	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES	891 038,00		
18	Compte de liaison : affectation à...			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	3 311 038,00	85 382,00	85 382,00
4581	Opérations pour compte de tiers n° ... (1 ligne par op.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
TOTAL DEPENSES REELLES		8 913 994,00	-352 950,00	-352 950,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	655 000,00		
	Reprises sur autofinancement antérieur			
139111	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE RESULTAT - AGENCE EAU	545 000,00		
	Charges transférées			
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	110 000,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00		
2313	CONSTRUCTIONS	100 000,00		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		755 000,00		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		9 668 994,00	-352 950,00	-352 950,00
			+	
			RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
			+	
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
			=	
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-352 950,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre: DI 040 = RE 042
(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre: DI 041 = RI 041
(9) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
13	Subventions d'investissement	685 880,00	-152 950,00	-152 950,00
13111	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE	398 330,00		
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENT	152 950,00	-152 950,00	-152 950,00
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - AUTRES	134 600,00		
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		685 880,00	-152 950,00	-152 950,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 848 590,00		
10222	F.C.T.V.A.	320 000,00		
1068	AUTRES RESERVES	3 528 590,00		
18	Compte de liaison : affectation à...			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières		3 848 590,00		
4582	Opérations pour compte de tiers n° ... (1 ligne par op.)(5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL RECETTES REELLES		4 534 470,00	-152 950,00	-152 950,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
<i>021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>4 939 543,00</i>	<i>-200 000,00</i>	<i>-200 000,00</i>
<i>040</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)</i>	<i>2 600 000,00</i>		
<i>281532</i>	<i>AMORTISSEMENTS DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT</i>	<i>2 600 000,00</i>		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		7 539 543,00	-200 000,00	-200 000,00
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	<i>100 000,00</i>		
<i>238</i>	<i>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOB.CORPORELLES</i>	<i>100 000,00</i>		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 639 543,00	-200 000,00	-200 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		12 174 013,00	-352 950,00	-352 950,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (8)				0,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				-352 950,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordres, DI 041 = RI 041

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	
A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN DEPENSES	

Art. (1)	Libellé (1)		Propositions nouvelles du Président
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		I	85 382,00
HORS CHARGES TRANSFEREES II = A+B+C		II	85 382,00
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)		85 382,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS		85 382,00
1678	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES		
Autres dépenses financières (sous-total) (B)			0,00
020	Dépenses imprévues		0,00
Transferts entre sections = C+D			0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur : (C)</i>		<i>0,00</i>
139111	<i>SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE RESULTAT - AGENCE EAU</i>		
	Charges transférées (D) = E+F+G		0,00
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (E)		0,00
	Production immobilisée (F)		0,00
2315	<i>INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES</i>		
	Stocks et en-cours (G)		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	
A4.2 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN RECETTES	

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles du Président
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)=G+H+J+K		III -200 000,00
Ressources propres externes (G)		0,00
Autres recettes financières (H)		0,00
10222	F.C.T.V.A.	
Transferts entre sections (J)		0,00
281532	AMORTISSEMENTS DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	
021	Virement de la section d'exploitation (K)	-200 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

RESULTATS REPORTEES ET AFFECTATION	
D 001 Déficit d'investissement reporté	0,00
R 001 Excédent d'investissement reporté	0,00
R 1064 Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)	0,00

	Montant
Dépenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)	85 382,00
Recettes financières	-200 000,00
Solde des opérations financières	-285 382,00
Solde net hors charges transférées (2)	-285 382,00

(2) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

DEPENSES - ASSAINISSEMENT

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
2018 - TASC	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES	5 858 375,00	-236 724,00	5 621 651,00	1 269 357,00	2 976 116,00	720 000,00
2018 - OCEOBA	OPERATIONS CONNEXES D'ENTRETIENS SUR LES OUVRAGES BUDGET ASSAINISSEMENT	3 733 585,00	-238 658,00	3 494 927,00	457 005,00	1 067 658,00	1 208 665,00
2018 - ICIBA	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES BUDGET ASSAINISSEMENT	864 509,00		864 509,00	58 550,00	561 800,00	131 900,00
2018 - AVPRBA	AVANCES ET PROVISIONS BUDGET ASSAINISSEMENT	1 244 022,00	37 050,00	1 281 072,00	0,00	559 050,00	2 000,00
		11 700 491,00	-438 332,00	11 262 159,00	1 784 912,00	5 164 624,00	2 062 565,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

RECETTES - ASSAINISSEMENT

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
2018 - TASC	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES	700 238,00	-152 950,00	547 288,00	15 351,00	294 610,00	297 855,00
2018 - OCEOBA	OPERATIONS CONNEXES D'ENTRETIENS SUR LES OUVRAGES BUDGET ASSAINISSEMENT	76 600,00		76 600,00	53 250,00	51 850,00	-
2018 - ICIBA	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES BUDGET ASSAINISSEMENT	178 600,00		178 600,00	-	134 600,00	9 000,00
2018 - AVPRBA	AVANCES ET PROVISIONS BUDGET ASSAINISSEMENT	-		-	-	-	-
		955 438,00	-152 950,00	802 488,00	68 601,00	481 060,00	306 855,00

OBJET

**FINANCES - Rapport
sur les orientations
générales du projet de
budget primitif pour
2020 - Budget principal
- Budgets annexes Eau
Potable, Assainissement,
Circuit et Lotissement.**

==
**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZYZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Vincent SAVELLI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) a pour but de renforcer la démocratie locale en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante, sur les priorités budgétaires pour l'année à venir et sur la trajectoire financière de la collectivité à moyen terme. Il doit permettre d'améliorer l'information transmise à l'assemblée délibérante, préalablement au vote du budget et d'offrir aux élus locaux la possibilité d'échanger des points de vue argumentés et objectifs.

Les nouvelles dispositions de la loi NOTRe ont modifié les articles L.2312-1 et L.5211-36 du CGCT, en prévoyant que pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comportant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport doit être complété d'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le ROB a donc pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 du CGCT,

Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée au présent rapport ;

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver le rapport d'orientation budgétaire tel que présenté en annexe à la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-48625-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/20

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

DIRECTION DES FINANCES
ET DE L'ACHAT PUBLIC

Affaire suivie par :
Sylvia DESSON

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Objet : Rapport d'orientation budgétaire – Conseil communautaire du 16 décembre 2019

Le **rapport d'orientation budgétaire (ROB)** est une étape essentielle avant l'adoption du budget primitif. Ce rapport doit être **débatu en conseil**.

Les **nouvelles dispositions de la loi NOTRe** ont modifié les articles L.2312-1 et L.5211-36 du CGCT, en prévoyant que pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comportant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport doit être complété d'une présentation de la **structure, et de l'évolution des dépenses et des effectifs**. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le ROB a donc pour vocation de présenter **les grandes lignes de la politique budgétaire** pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme **la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement**.

Budget principal

Partie I – Éléments de contexte

1. La loi de finances pour 2020

a) La taxe d'habitation

Le projet de loi de finances pour 2018 a introduit un nouveau dégrèvement qui, s'ajoutant aux exonérations existantes, permettra à 80% des ménages d'être dispensés du paiement de la Taxe d'Habitation (TH) au titre de leur résidence principale en 2020.

Cet objectif sera atteint de manière progressive sur trois ans. En 2018, la cotisation de TH restant à la charge de ces foyers est abattue de 30%, puis de 65% en 2019, avant un abattement total en 2020. Ce nouveau dégrèvement concerne les ménages dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 27 000 € pour une part, majorée de 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes, puis 6 000 € par demi-part supplémentaire.

Concernant les ressources des collectivités locales, l'Etat prend en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017, les éventuelles augmentations de taux et d'abattement étant prises en charge par les contribuables.

Afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation, la loi prévoit le transfert de la part départementale de taxe sur le foncier bâti aux communes à compter de 2021.

A compter de 2021 les EPCI percevront une fraction de TVA en compensation de leur part de taxe d'habitation de même que les départements en compensation du transfert de leur taxe foncière aux communes.

Pour chaque EPCI cette fraction de TVA sera calculée par le rapport entre son produit de taxe d'habitation 2020 (sur la base des taux 2017) majoré de la moyenne 2018-2020 des rôles supplémentaires de TH ainsi que des compensations fiscales TH 2020 et le produit national de la TVA.

b) Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont stables pour 2020.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) restera stable en 2020. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesse, en tenant compte du

renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles.

La loi n'introduit pas de modification dans le calcul de la dotation forfaitaire qui continuera d'évoluer en fonction de l'évolution de la population DGF et de l'écrêtement si le potentiel fiscal de la commune est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen. Au vu des abondements inscrits dans la loi l'écrêtement devrait être similaire à celui de 2019.

La loi prévoit les mêmes abondements qu'en 2019 à savoir +90M€ sur la Dotation de solidarité urbaine (DSU), +90M€ sur la Dotation de solidarité rurale (DSR) et stabilité de la Dotation nationale de péréquation (DNP). La DNP des départements est quant à elle toujours abondée de 10M€.

La loi maintient les enveloppes de Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) à leur niveau de 2019.

c) Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

La loi acte une nouvelle fois le report d'un an de l'automatisation du FCTVA. Celle-ci devrait s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2021.

Ce fonds qui constitue un dispositif de soutien à l'investissement local sera modernisé dans sa gestion : dématérialisation quasi-intégrale de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement.

d) Vers une révision des valeurs locatives

La loi prévoit un calendrier de mise en œuvre de la révision des valeurs locatives :

- Premier semestre 2023 : les propriétaires bailleurs de locaux d'habitation déclareront à l'administration les loyers pratiqués.
- Avant le 1er septembre 2024 : présentation par le gouvernement d'un rapport qui exposera les impacts de cette révision pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'État. Ce rapport précisera également les modalités de prise en compte du marché locatif social.
- 2025 : les commissions locales se réuniront pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs qui serviront de base aux nouvelles valeurs locatives.
- 1er Janvier 2026 : application des nouvelles valeurs locatives

2. Le contexte financier local

a) Les engagements de l'Agglomération

L'année 2019 a été riche en projets. L'année 2020 sera tout aussi dynamique. En effet, si l'aménagement de la ZAE Clef des Champs a pu être finalisé cette année, nos projets relatifs au parc animalier et à la piscine Jean Bouin se termineront, quant à eux, en 2020.

Nous avons décidé de ne pas faire de l'investissement local une variable d'ajustement. Le glissement pour des raisons techniques des projets du parc animalier et de la piscine Jean Bouin limitera nos capacités d'investissement. Un nouveau PPI (programme pluriannuel d'investissement) sera élaboré en 2020 pour une application de 2021 à 2026.

Le levier fiscal ne peut pas non plus être une réponse, une pression fiscale trop forte serait en effet néfaste pour le dynamisme de notre territoire. Or, force est de constater une diminution des dotations versées par l'Etat.

Ainsi, seul un travail d'innovation de l'action publique offrira à notre Agglomération les outils nécessaires pour mieux maîtriser et anticiper l'évolution de nos contraintes liées à la hausse des dépenses et à la baisse de nos ressources.

Le budget 2020 sera dans la continuité des précédents budgets et ainsi accentuer notre politique volontariste de diminution des dépenses. Notre but reste le développement de notre territoire, qui passe par un niveau d'investissement soutenu.

b) Les relations financières entre l'Agglomération et ses communes membres

- *Les attributions de compensation (AC)*

Les AC ont évolué suivant les transferts de compétences entre l'Agglomération et ses communes membres.

Le 23 septembre 2019, la CLECT s'est réunie sur la question relative au transfert de compétences des eaux pluviales urbaines pour les communes du sud du territoire.

Les AC évolueront à partir de 2020 pour les communes suivantes :

- Annois
- Artemps
- Aubigny-aux-Kaisnes
- Bray Saint-Christophe
- Clastres
- Cugny
- Dallon
- Dury
- Flavvy-le-Martel

- Fontaine-les-Clercs
- Happencourt
- Jussy
- Montescourt-Lizerolles
- Ollezy
- Saint-Simon
- Seraucourt-le-Grand
- Sommette-Eaucourt
- Tugny-et-Pont
- Villers Saint-Christophe

- *La dotation de solidarité communautaire (DSC)*

La DSC est facultative pour une Communauté d'Agglomération. Par délibération du 16 mars 2000, la DSC a été instituée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin.

Suite à la fusion entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon le 1er janvier 2017, la DSC a été étendue sur l'ensemble du territoire.

Le conseil, lors de sa séance du 21 septembre 2018, a réparti la DSC selon les critères et la pondération suivants :

- Potentiel financier : 25 %
- Population : 25 %
- Effort fiscal : 20 %
- Indice synthétique DSR : 30 %

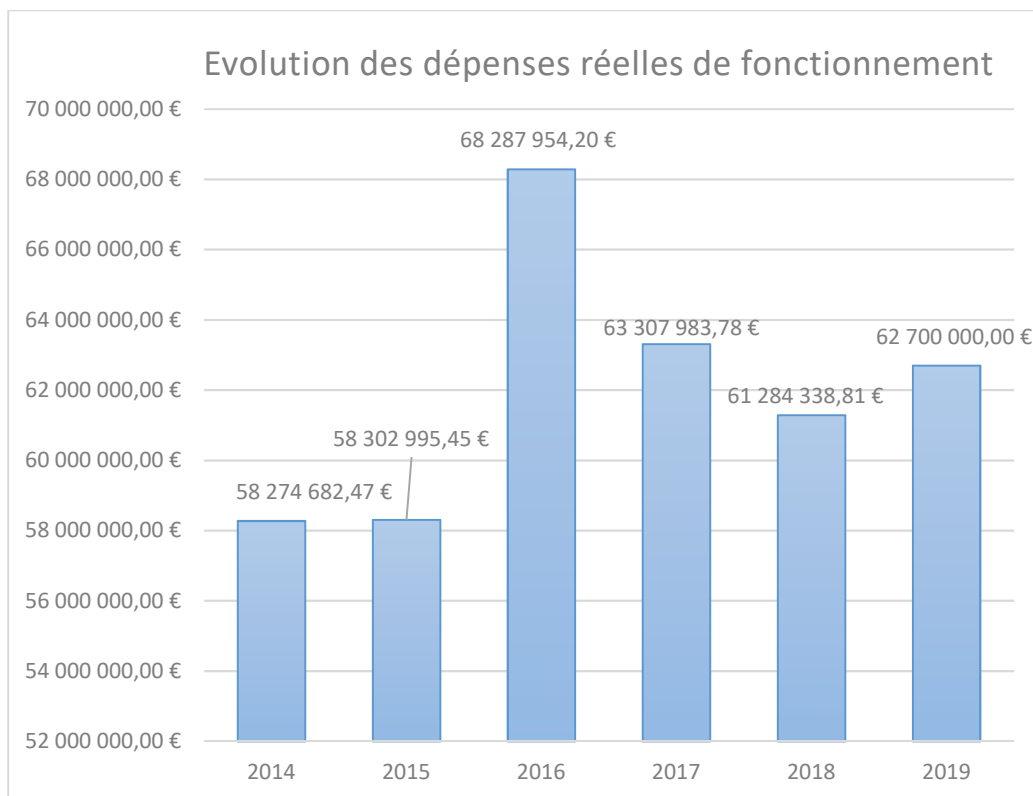
La DSC sera votée chaque année, suivant les données issues des fiches DGF établies par l'Etat de l'année N-1, et versée en octobre de l'année N.

La DSC 2020 sera donc calculée sur les fiches DGF de 2019.

Partie II – Analyse rétrospective

1. Le budget de fonctionnement

Il est précisé que les montants 2019 sont provisoires en raison notamment des écritures de fin d'année et des rattachements. Il s'agit donc d'un estimatif.



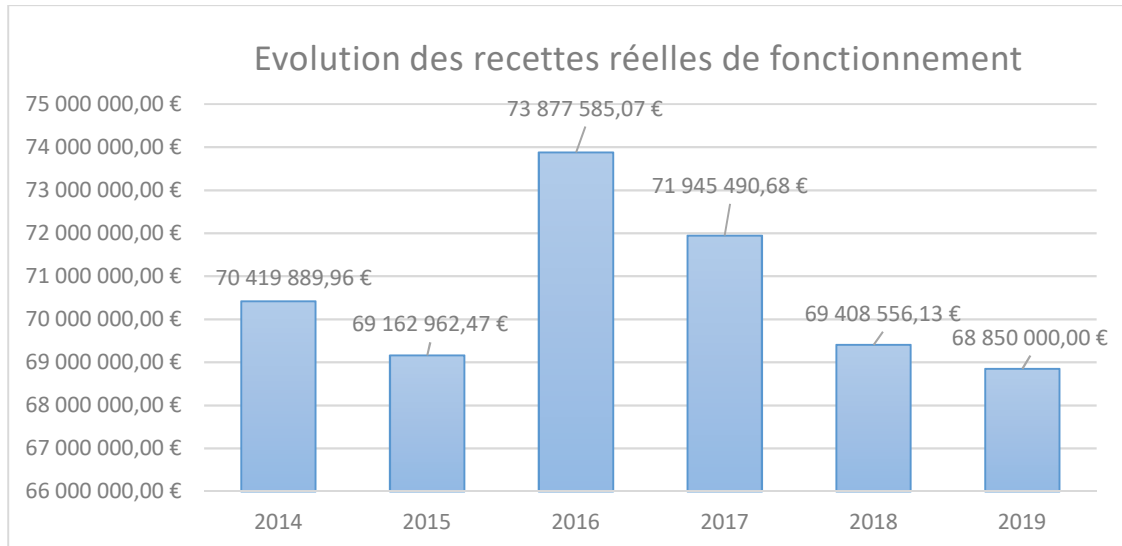
Source : comptes administratifs / résultats consolidés

Les dépenses 2016 comprennent le versement d'une indemnité au titre de contentieux « BUL » à hauteur de 1,9 millions d'euros.

Après une année 2016 marquée par une mutualisation ascendante impactant les dépenses à la hausse, les dépenses ont été maîtrisées en 2017. On constate une diminution entre 2017 et 2018 (- 3,01 %).

L'augmentation entre 2018 et 2019 s'explique pour les raisons suivantes :

- Les derniers prélèvements du SDIS et du FPIC n'ont pas été réglés fin 2018 mais début 2019,
- Suite à la convention transactionnelle avec la Région et le Département sur l'occupation des COSEC, les titres des années antérieures ont été annulés et réémis,
- La convention transactionnelle conclue avec Vert Marine.



Source : comptes administratifs / résultats consolidés

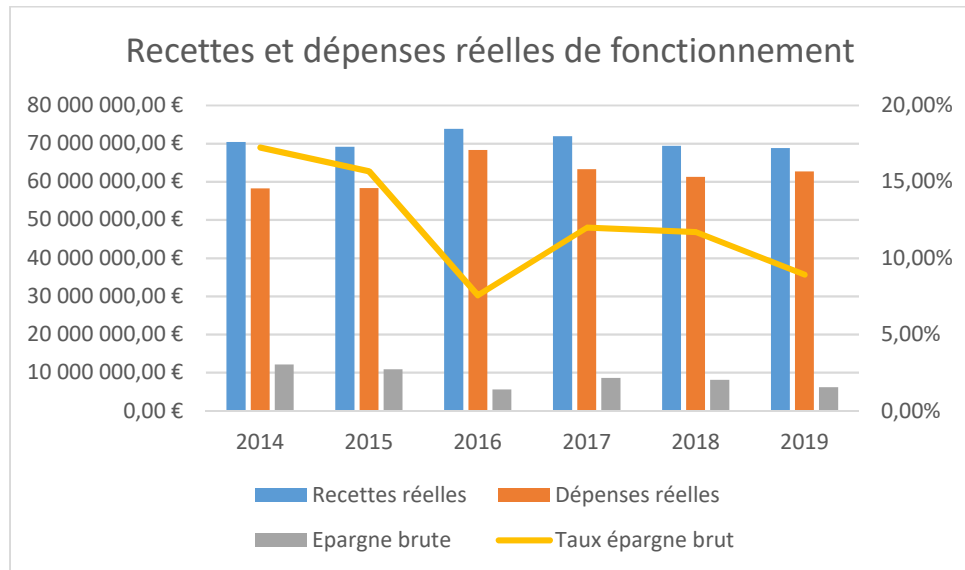
Les recettes ont diminué entre 2018 et 2019 de 0,8 %.

Les montants de la DGF en 2018 et 2019 pour l'Agglomération sont les suivants :

- 2018 :
 - Dotation d'intercommunalité : 574 151 €
 - Dotation de compensation : 7 458 719 €
- 2019 :
 - Dotation d'intercommunalité : 621 612 €
 - Dotation de compensation : 7 287 459 €

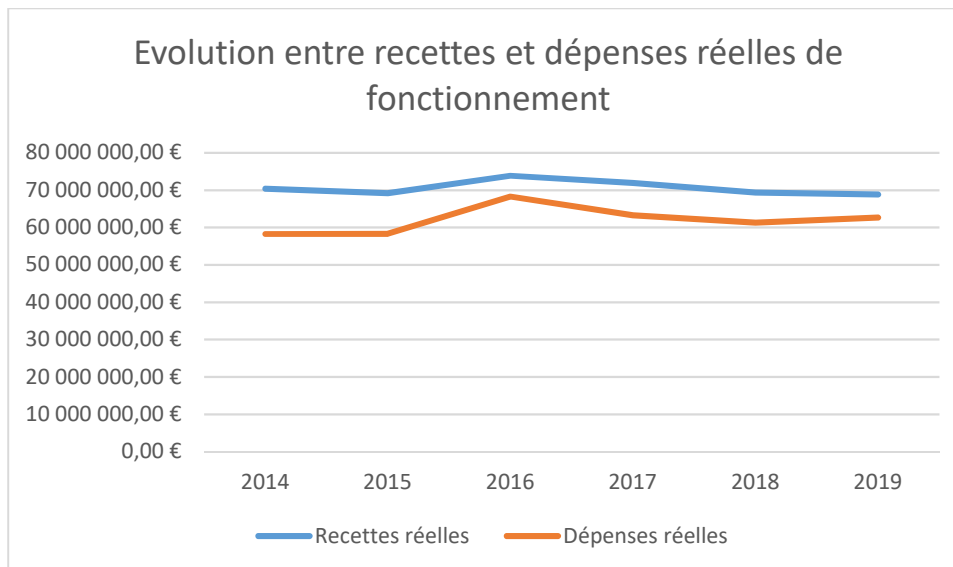
Soit une diminution de 123 799 € entre 2018 et 2019.

Pour rappel, il a été constaté une diminution de 3 393 373 € entre 2014 et 2017 pour la dotation d'intercommunalité et 550 616 € entre 2014 et 2017 pour la dotation de compensation, soit un total de 3 943 989 €.



Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées à l'investissement ou au remboursement de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Pour 2019, il se situe à environ 8,93 %.



2. Le budget d'investissement

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) a été modifié en 2018. Cinq enveloppes ont été créées à la place des enveloppes annuelles et spécifiques qui comprenaient des opérations.

Cette modification a permis de simplifier et d'améliorer la lisibilité.

Les cinq enveloppes sont :

- Patrimoine communautaire
- Aménagement du territoire, Habitat, Transport
- Déchets
- Intervention économique, Développement économique
- Entretien de voirie, Environnement, Eaux pluviales

Les dépenses 2019 sont estimées à 19,5 millions d'euros soit un taux de réalisation d'environ 74 % (hors restes à réaliser).

Les opérations concernent : le parc animalier, la piscine Jean Bouin (études, maîtrise d'œuvre, une partie des travaux), les travaux de voirie, les travaux d'aménagement dans les ZAE (Rouvroy / Morcourt, Clef des Champs), le PLUI,....

Partie III – Les orientations budgétaires 2020

1. Le budget de fonctionnement

a) Les dépenses

Le fonctionnement – Dépenses réelles

Budget 2019	Propositions 2020	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
65 869 919,00 €	64 948 245,00 €	- 921 675,00 €	- 1,40 %

Il est précisé que l'inflation est estimée entre 1,3 et 1,4 % pour 2020.

Le parti pris pour la section de fonctionnement est une maîtrise des dépenses publiques pour dégager un autofinancement suffisant pour l'investissement local.

Chaque direction a proposé des pistes d'économie sur l'ensemble des chapitres. Les propositions faites dans le cadre du programme PHARE auront des répercussions en cours d'année 2020 mais également sur le budget 2021.

Les charges à caractère général augmentent de 0,9 %.

Les charges de personnel s'établissent à 22,04 millions d'euros soit une augmentation de 294 K € (+ 1,35 %) par rapport à 2019, comprenant notamment :

- Les augmentations exogènes, soit 304 K €
- La prise en compte de la monétisation du compte épargne temps, soit 52,6 K €

Les dispositions relatives aux charges de personnel sont développées au 3 du présent rapport.

Les atténuations de produits diminuent de 0,46 %.

Les autres charges de gestion courante (contribution au SDIS, subventions aux organismes privés et publics,...) diminuent de 1,3 %.

Les charges financières diminuent de 9,6 %.

Les charges exceptionnelles diminuent de 94,2 % (l'année 2019 comprenait l'annulation des titres pour les COSEC mais également la transaction conventionnelle avec Vert Marine).

b) Les recettes

- *Les orientations des recettes de fonctionnement*

Le produit de la fiscalité locale est estimé à 18,4 millions d'euros (taxe d'habitation, taxes foncières, cotisation foncière des entreprises).

Le produit de la fiscalité ménage a été calculé selon la méthode suivante :

- Application du coefficient d'évolution forfaitaire pour 2020

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul lié à l'indice des prix à la consommation harmonisé et non plus d'une fixation par amendement parlementaire.

Pour le coefficient 2019, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2018 sur un an ressort à +2,2%, qui a été aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques.

La loi de finances 2020 prévoyait dans sa version initiale un gel des bases de taxe d'habitation pour l'année et donc la non-application du coefficient de revalorisation forfaitaire. La Commission des finances de l'Assemblée Nationale a réintroduit une revalorisation à hauteur de 0,9 % pour les bases de taxe d'habitation en 2020.

- Estimation de l'évolution de la base physique de la base

En raison de la faible dynamique des bases, il n'a pas été appliqué de coefficient pour 2020.

La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) est estimée à 4,7 millions d'euros.

Le taux n'ayant pas changé, la TEOM est estimée à 11,9 millions d'euros.

Les taux votés sont les suivants, sans évolution en 2020 :

- Taxe d'habitation : 9,39 %. Ce taux a permis un impact zéro sur les contribuables.
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,57 % avec un lissage sur 3 ans à compter de 2017.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,78 % avec un lissage sur 3 ans à compter de 2017.

- Cotisation foncière des entreprises : 26,98 % avec un lissage sur 12 ans à compter de 2017.
- TEOM : 14,17 % avec un lissage sur 5 ans à compter de 2018.
- *Le focus sur les recettes liées aux dotations et aux compensations*

L'enveloppe de la DGF est répartie en deux catégories :

- La dotation forfaitaire,
- La péréquation.

L'enveloppe 2020 de la DGF est maintenue. Toutefois, en raison de la péréquation, le montant individuel n'est pas garanti.

La DGF est estimée à 7,8 millions d'euros. Cette estimation tient compte d'une baisse, estimée à 100 K € (par rapport au notifié 2019).

- *Les autres recettes de fonctionnement*

Les autres produits de fonctionnement comprennent les produits des services et du domaine ainsi que les produits de gestion.

Les produits des services et du domaine sont évalués à 5,02 millions d'euros.

Les produits de gestion qui sont constitués pour l'essentiel des revenus des immeubles sont évalués à 1,7 million d'euros.

2. Le budget d'investissement

a) Les engagements pluriannuels

Etant gérées en autorisations de programme et crédits de paiement, les propositions revêtent un caractère pluriannuel dans le respect des enveloppes du Plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Cette procédure permet de respecter la règle de l'annualité budgétaire.

Le PPI a été établi de 2014 à 2020. Un nouveau PPI sera réalisé pour le prochain mandat.

L'investissement 2020 s'élève à 24,3 millions d'euros.

Enveloppe	Montant 2020 en € TTC
Patrimoine communautaire	17,2 millions
Aménagement du territoire / Habitat / Transport	3,2 millions
Environnement / Déchets ménagers	1,3 million
Développement économique	0,31 million
Eau pluviale / Voirie / Réseaux divers	3,7 millions

Les principales opérations pour 2020 sont les suivantes :

Parc animalier / Parc d'Isle
6 millions d'euros dont 2,6 millions de rephasage
Comprenant la 2^{ème} phase du parc animalier, la rénovation de la Maison du Parc ou encore la réhabilitation du Jungle's café

Rénovation et extension de la piscine Jean Bouin
6,8 millions d'euros

Les travaux d'eaux pluviales, de voirie d'intérêt communautaire et sur les ouvrages d'art
3,7 millions d'euros

Les autres opérations concernent notamment :

- L'aide au logement
- L'Aréna (études)
- L'aide à l'artisanat
- Le renouvellement de bacs roulants (5 % / an), de conteneurs et composteurs
- Des travaux d'aménagement sur les ZAE

b) Le financement des investissements

Les investissements sont principalement financés par :

- L'autofinancement,
- Le FCTVA
- Les co financements
- Les cessions
- L'emprunt.

3. Les données financières relatives aux ressources humaines

a) Structures des effectifs

- Emplois permanents

Répartition par statut d'emploi

Répartition par statut d'emploi			
Statut	Nombre d'agents	%	ETP
Titulaires	333	72,9 %	325,3
Stagiaires	10	2,2 %	10,0
Contractuels (CDI)	2	0,4 %	1,8
Contractuels	112	24,5 %	107,4
Total	457	100 %	444,6

Répartition par filière

Répartition par filière		
Administrative	148	32,4 %
Animation	8	1,8 %
Culturelle	9	2,0 %
Médico-Sociale	9	2,0 %
Police municipale	3	0,7 %
Sportive	14	3,1 %
Technique	264	57,8 %
Autres :		
Emplois fonctionnels	2	0,4 %

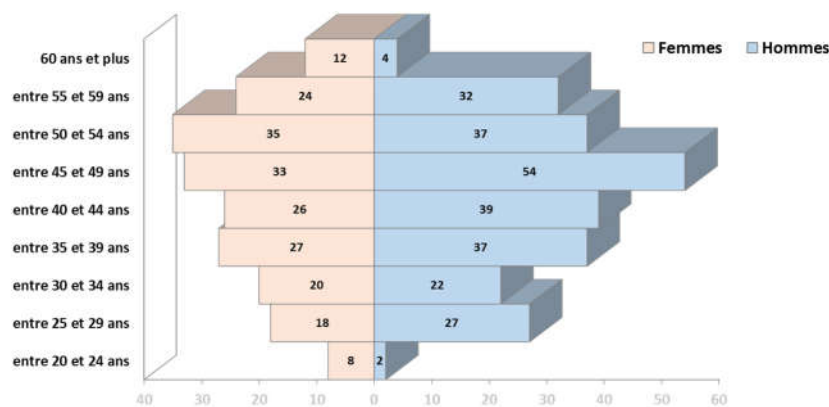
Répartition par catégorie statutaire

Répartition par catégorie statutaire		
Catégorie A	49	10,7 %
Catégorie B	77	16,8 %
Catégorie C	331	72,5 %

Répartition Homme / Femme

Répartition Homme / Femme		
Femmes	203	44,6 %
Hommes	254	55,6 %

Répartition par âge



- Emplois non permanents

Répartition par statut d'emploi

Répartition par statut d'emploi			
Statut	Nombre d'agents	%	ETP
Collaborateurs de cabinet	3	8,3 %	3,0
Contractuels (accroissement temporaire)	23	63,9 %	22,6
Apprentis	9	25 %	5,0
Service civique	1	2,8 %	0,7
Total	36	100 %	31,3

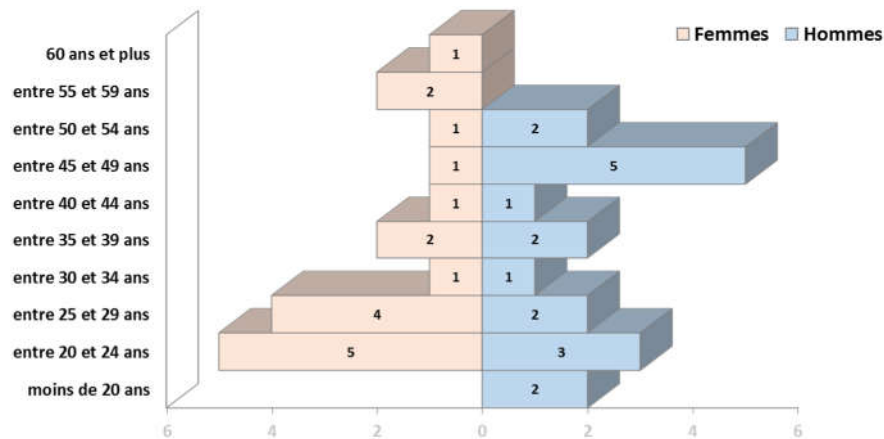
Répartition par catégorie statutaire

Répartition par catégorie statutaire		
Catégorie A	3	8,3 %
Catégorie B	1	2,8 %
Catégorie C	19	52,8 %
Hors catégorie	13	36,1 %

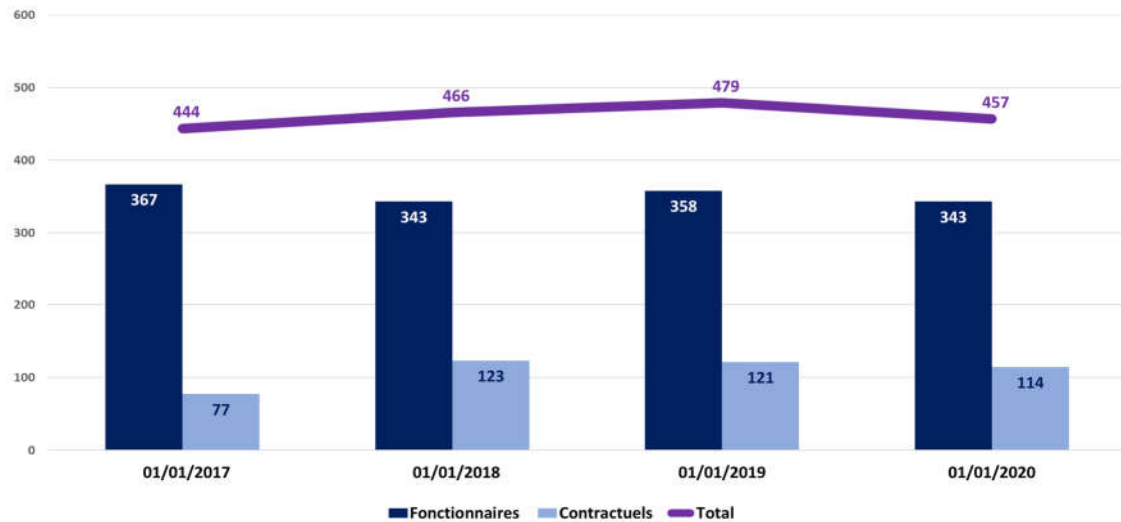
Répartition Homme / Femme

Répartition Homme / Femme		
Femmes	18	50 %
Hommes	18	50 %

Répartition par âge

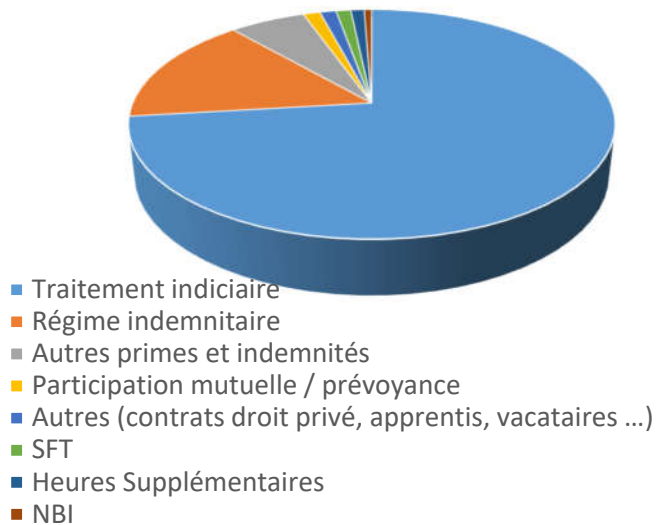


• Evolution des effectifs permanents du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2020



b) Charges de personnel

Éléments de rémunération brut	Année 2019
Total masse salariale brut globale (hors charges)	14 781 651 €
Traitement indiciaire	10 810 198 €
<i>% MS</i>	<i>73,13%</i>
Régime indemnitaire	2 276 664 €
<i>% MS</i>	<i>15,40%</i>
NBI	86 871 €
<i>% MS</i>	<i>0,59%</i>
Autres primes et indemnités	888 637 €
<i>% MS</i>	<i>6,01%</i>
Heures Supplémentaires	158 039 €
<i>%MS</i>	<i>1,07%</i>
Participation mutuelle / prévoyance	198 698 €
<i>% MS</i>	<i>1,34%</i>
SFT	172 342 €
<i>% MS</i>	<i>1,17%</i>
Autres (contrats droit privé, apprentis, vacataires ...)	190 202 €
<i>% MS</i>	<i>1,29%</i>



c) Temps de travail

En 2000, la Communauté d'Agglomération avait engagé, en concertation avec les organisations syndicales représentatives, une démarche anticipée d'aménagement et de réduction du temps de travail à 35 heures hebdomadaires.

Cette réflexion devait concilier les objectifs suivants :

- amélioration de la qualité du Service Public, notamment par un accroissement de la durée d'ouverture au public ;
- amélioration de la qualité de vie des agents, grâce à des modalités souples d'organisation du temps de travail ;
- création d'emplois publics visant à résorber l'emploi précaire.

Le protocole d'accord issu de ces négociations avait prévu le passage à 35 heures de travail hebdomadaire à compter du 1er janvier 2001. Il a été adopté par le Comité Technique Paritaire le 18 décembre 2000.

Dans son rapport en date du 12 mai 2016, la Chambre Régionale des Comptes souligne que le temps de travail annuel moyen est estimé à 1540 heures, soit 67 heures de moins par rapport au régime légal de 1607 heures. Par conséquent, la collectivité a entamé un processus de mise en cohérence du temps de travail avec la réglementation, complétant ainsi le dispositif de gestion automatisée du temps de travail dont elle s'est dotée depuis le 1er septembre 2015.

Aussi, à compter du 1er avril 2018, la durée hebdomadaire du travail est portée à hauteur de 38 heures, conformément au nouveau règlement du temps de travail adopté par délibération du conseil de communauté le 19 mars 2018, après avis du comité technique du 12 février 2018, excepté pour les services soumis à un régime dérogatoire à raison de la réglementation particulière qui leur est applicable. Cette

augmentation permet de respecter la durée annuelle légale de travail fixée à 1607 heures.

Pour les services administratifs (personnes effectuant à titre principal un travail de bureau), les agents restent assujettis à un régime d'horaires variables. La durée quotidienne de travail passe de 7 heures 24 minutes à 7 heures 36 minutes sans changement des amplitudes de travail.

Pour les services techniques, les agents restent assujettis à un régime d'horaires fixes. La durée quotidienne de travail passe de 7 heures 30 minutes à 7 heures 45 minutes du lundi au jeudi, le vendredi restant inchangé, selon les horaires suivants :

- 7 h 15 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 30 (du lundi au jeudi)
- 7 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 00 le vendredi.

Pour les autres catégories de personnels, la durée hebdomadaire de travail est également portée à 38 heures, selon les horaires spécifiques définis au sein de chaque service et validés par le comité technique du 12 février 2018.

Certains personnels restent soumis à un régime de travail particulier :

- Les agents de l'École de musique et de danse.
Cette catégorie de personnel étant soumise à un régime d'obligation hebdomadaire de service, elle ne peut se voir appliquer les textes relatifs à la réduction de la durée du travail et l'annualisation du temps de travail.

- Les agents du secteur petite enfance / sport / accueil de loisirs
Les agents de ces secteurs exerçant une activité à taux d'encadrement réglementé conservent une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures.

- Les agents du service Déchets ménagers et assimilés et les agents de déchetterie :
Hormis le personnel administratif, l'ensemble des agents de la filière technique de ce service conservent une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.
Personnels de terrain du service Déchets Ménagers et Assimilés : 5h30 à 12h30 du lundi au vendredi.

L'année 2019 a vu la mise en place de nouvelles dispositions.

Concernant les agents de propreté et d'hygiène (APH) qui interviennent sur l'ensemble des sites de l'Agglo, le comité technique du 8 mars 2019 a émis un avis favorable à la fin du système d'horaires décalés en vigueur jusqu'alors, afin d'améliorer l'articulation vie professionnelle/vie privée.

Une charte du Travail en horaires regroupés (THR) est mise en place, prévoyant un cycle de travail du lundi au vendredi, avec deux plages horaires uniques : 6 heures /13 heures 30 et 13 heures /20 heures, avec une amplitude maxi qui s'échelonne entre 6h00 et 20h. Le samedi reste maintenu, sur des horaires de 7h à 11h, sur sites ouverts au public, avec une spécificité sur le circuit automobile du pôle mécanique due à sa vocation événementielle, où un agent intervient de 17 h à 20 h. A titre exceptionnel,

en fonction des manifestations, un agent pourra être amené à y intervenir le dimanche matin.

4. L'état de la dette

a) Structure de la dette au 31 décembre 2019

Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	28 976 476.55 €	85,01 %	2,70 %
Variable	2 478 117.29 €	7,27 %	0,15 %
Livret A	1 932 557.16 €	5,67 %	1,27 %
Barrière	698 106.39 €	2,05 %	4,75 %
Ensemble des risques	34 085 257.39 €	100,00 %	2,48 %

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
BANQUE POSTALE	15 017 239.32 €	44,06 %	
CAISSE D'EPARGNE	10 085 129.36 €	29,59 %	
SFIL CAFFIL	4 619 818.78 €	13,55 %	
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	3 854 861.00 €	11,31 %	566 492.81 €
Autres prêteurs	508 208.93 €	1,49 %	
Ensemble des prêteurs	34 085 257.39 €	100,00 %	566 492.81 €

b) Encours de la dette au 31 décembre 2019

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
34 085 257.39 €	2,48 %	11 ans et 7 mois	6 ans	31

c) Annuité de la dette

2020	
Encours moyen	30 821 156 €
Capital payé sur la période	5 353 256 €
Intérêts payés sur la période	740 466 €

Budget annexe Eau Potable

Les articles 66 et 68 de la loi NOTRe, prévoient qu'au 1^{er} janvier 2018 figurent parmi les compétences optionnelles les compétences « Eau » et « Assainissement ». Ces compétences deviennent des compétences obligatoires de plein droit au 1^{er} janvier 2020.

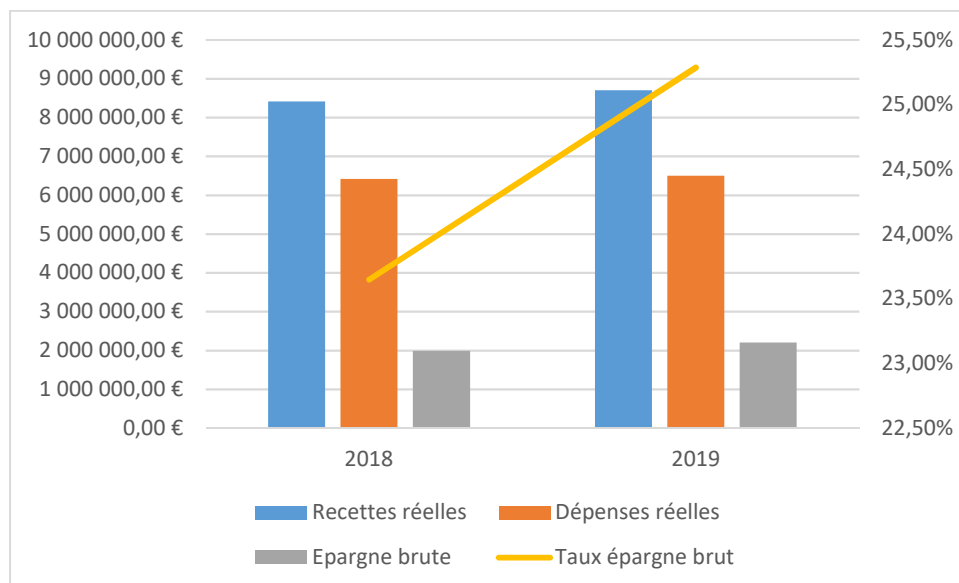
L'Agglomération du Saint-Quentinois exerçant de plein droit cette compétence antérieurement, les régies et syndicats suivants ont été repris en régie au 1^{er} janvier 2018 :

- 6 Communes : Montescourt-Lizerolles, Jussy, St Simon, Clastres, Villers Saint Christophe et Aubigny aux Kaisnes ;
- 2 Syndicats : Syndicat de la Vallée de la Somme et le Syndicat du Bois l'Abbé.

Partie I – Analyse rétrospective

1. Le budget de fonctionnement

Afin de permettre une meilleure lisibilité en raison du périmètre, seules les années 2018 et 2019 sont comparées.



2. Le budget d'investissement

Le PPI a été modifié en 2018.

Trois enveloppes ont été créées à la place des enveloppes annuelles et spécifiques qui comprenaient des opérations.

Cette modification a permis de simplifier et d'améliorer la lisibilité.

Les dépenses 2018 sont estimées à 3,6 millions d'euros soit un taux de réalisation d'environ 70 % (hors restes à réaliser).

Les opérations concernent : travaux Saint-Quentin, travaux Gauchy, travaux Omissy, travaux réservoirs d'eau potable,...

Partie II – Les orientations 2020

1. Le budget de fonctionnement

a) Dépenses

Budget 2019	Propositions 2020	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
7 760 201,00 €	6 970 380,00 €	- 789 821,00 €	- 10,18 %

b) Recettes

La vente d'eau et les redevances sont estimées à 8 millions d'euros.

Les tarifs n'ont pas évolué depuis 2015.

2. Le budget d'investissement

L'investissement 2020 s'élève à 4,2 millions d'euros.

Enveloppe	Montant 2020 en € HT
Travaux d'eau potable dans les communes	2,8 millions
Opérations connexes d'entretien sur les ouvrages	1,2 million
Immobilisations corporelles et incorporelles	0,18 million

Les principales opérations pour 2020 sont les suivantes :

- Travaux – Saint Quentin
- Travaux – Gauchy
- Travaux- Lesdins
- Travaux – Neuville St Amand
- Schéma d’adduction en eau potable
- Travaux de rénovation des réservoirs

3. Les données financières relatives aux ressources humaines

a) Structures des effectifs

- Emplois permanents

Répartition par statut d'emploi

Répartition par statut d'emploi			
Statut	Nombre d'agents	%	ETP
Titulaires	34	81 %	33,5
Stagiaires	1	2,3 %	1,0
Contractuels	7	16,7 %	7,0
Total	42	100 %	41,5

Répartition par filière

Répartition par filière		
Administrative	13	31 %
Technique	29	69 %

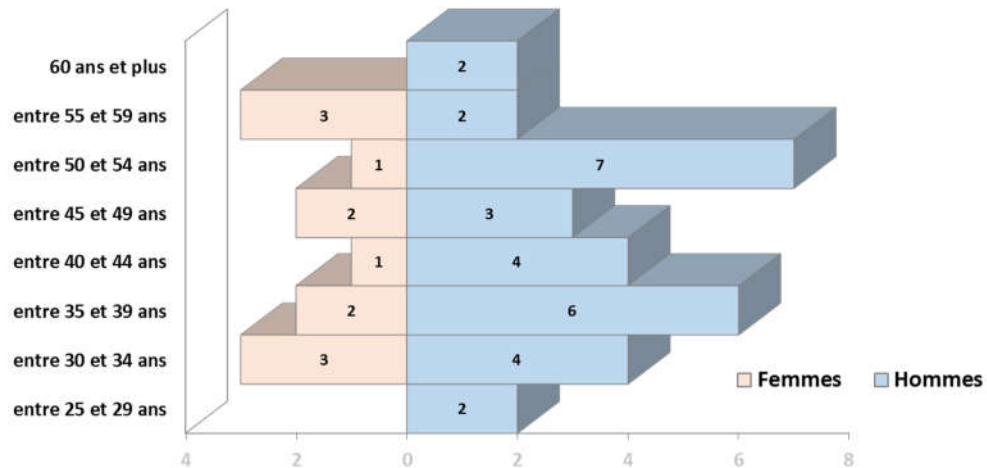
Répartition par catégorie statutaire

Répartition par catégorie statutaire		
Catégorie A	2	4,8 %
Catégorie B	2	4,8 %
Catégorie C	38	90,4 %

Répartition Homme / Femme

Répartition Homme / Femme		
Femmes	12	28,6 %
Hommes	30	71,4 %

Répartition par âge



- Emplois non permanents

Répartition par statut d'emploi

Répartition par statut d'emploi			
Statut	Nombre d'agents	%	ETP
Contractuels (accroissement temporaire)	1	33,3 %	1,0
Apprentis	2	66,7 %	1,0
Total	3	100 %	2,0

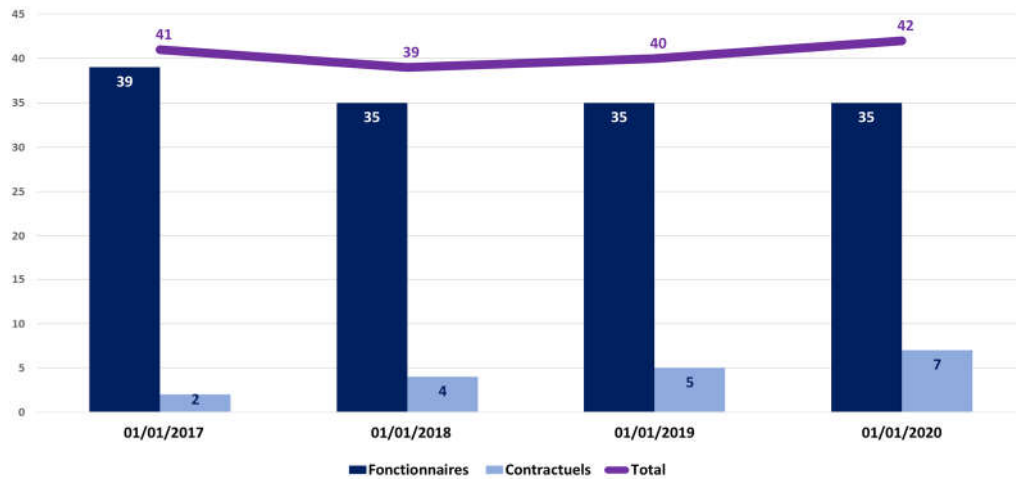
Répartition par catégorie statutaire

Répartition par catégorie statutaire	
Catégorie C	1 33,3 %
Hors catégorie	2 66,7 %

Répartition Homme / Femme

Répartition Homme / Femme		
Femmes	0	0 %
Hommes	3	100 %

• Evolution des effectifs permanents du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2020



b) Charges de personnel

Eléments de rémunération brut	Année 2019
Total masse salariale brut globale (hors charges)	1 364 145 €
Traitement indiciaire	927 954 €
<i>% MS</i>	<i>68,02%</i>
Régime indemnitaire	179 413 €
<i>% MS</i>	<i>13,15%</i>
NBI	9 176 €
<i>% MS</i>	<i>0,67%</i>
Autres primes et indemnités	106 358 €
<i>% MS</i>	<i>7,80%</i>
Heures Supplémentaires	82 937 €
<i>%MS</i>	<i>6,08%</i>
Participation mutuelle / prévoyance	17 944 €
<i>% MS</i>	<i>1,32%</i>
SFT	14 461 €
<i>% MS</i>	<i>1,06%</i>
Autres (contrats droit privé, apprentis, vacataires ...)	25 903 €
<i>% MS</i>	<i>1,90%</i>

c) Temps de travail

Ce point a été développé dans le cadre du budget principal.

4. L'état de la dette

a) Structure de la dette au 31 décembre 2019

Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	7 102 964.93 €	78,31 %	2,45 %
Variable	1 892 225.50 €	20,86 %	0,45 %
Livret A	75 127.89 €	0,83 %	1,27 %
Ensemble des risques	9 070 318.32 €	100,00 %	2,03 %

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	2 980 379.27 €	32,86 %	566 492.81 €
BANQUE POSTALE	2 946 428.57 €	32,48 %	
CAISSE D'EPARGNE	1 861 860.54 €	20,53 %	
SFIL CAFFIL	1 006 624.19 €	11,10 %	
CREDIT AGRICOLE	275 025.75 €	3,03 %	
Ensemble des prêteurs	9 070 318.32 €	100,00 %	566 492.81 €

b) Encours de la dette au 31 décembre 2019

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
9 070 318.32 €	2,03 %	8 ans et 6 mois	4 ans et 5 mois	19

c) Annuité de la dette

	2020
Encours moyen	8 015 957 €
Capital payé sur la période	1 535 731 €
Intérêts payés sur la période	160 115 €

Budget annexe Assainissement

Les articles 66 et 68 de la loi NOTRe, prévoient qu'au 1^{er} janvier 2018 figurent parmi les compétences optionnelles les compétences « Eau » et « Assainissement ». Ces compétences deviennent des compétences obligatoires de plein droit au 1^{er} janvier 2020. Ainsi, ces recompositions ont pour objectif la rationalisation de l'organisation territoriale de la gestion de ces compétences.

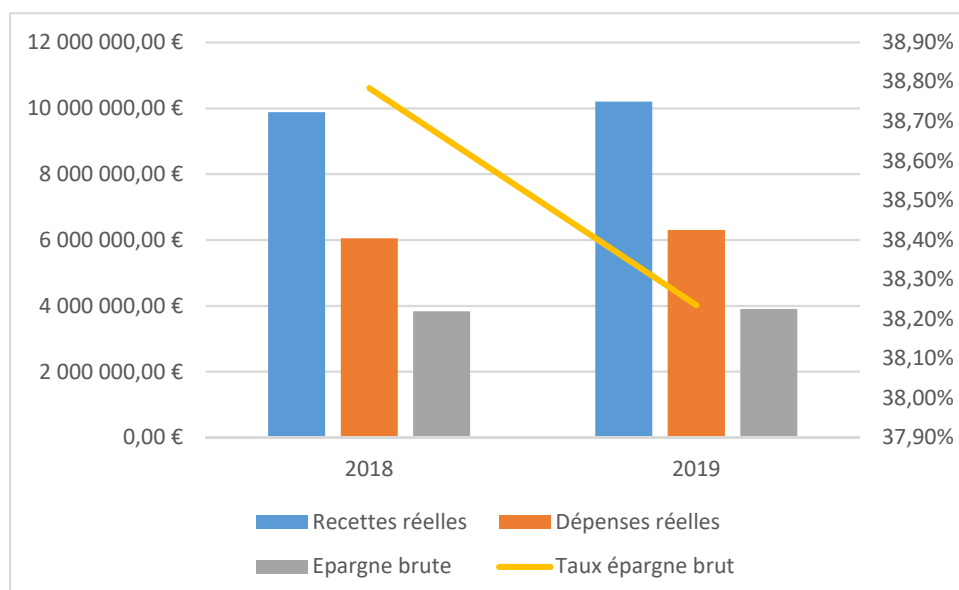
L'Agglomération du Saint-Quentinois exerçant de plein droit cette compétence antérieurement, les régies et syndicats suivants ont été repris en régie au 1^{er} janvier 2018 :

- en assainissement collectif :
 - 2 Communes : St Simon et Clastres ;
 - 2 Syndicats : Syndicat de la Vallée de la Somme et le Syndicat de la Vallée de la Clastroise ;
- en assainissement non-collectif :
 - 2 Communes : Saint Simon et Villers Saint Christophe (zonage terminé) ;
 - 1 Syndicat : le Syndicat de la Vallée de la Clastroise (contrôle uniquement).

Partie I – Analyse rétrospective

1. Le budget de fonctionnement

Afin de permettre une meilleure lisibilité en raison du périmètre, seules les années 2018 et 2019 sont comparées.



2. Le budget d'investissement

Le PPI a été modifié en 2018.

Trois enveloppes ont été créées à la place des enveloppes annuelles et spécifiques qui comprenaient des opérations.

Cette modification a permis de simplifier et d'améliorer la lisibilité.

Les dépenses 2019 sont estimées à 3,6 millions d'euros soit un taux de réalisation d'environ 64 % (hors restes à réaliser).

Les opérations concernent : travaux Saint-Quentin, travaux Gauchy, travaux Omissy, travaux Saint-Simon, ...

Partie II – Les orientations 2020

1. Le budget de fonctionnement

a) Dépenses

Budget 2019	Propositions 2020	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
8 278 896,00 €	7 945 360,00 €	- 333 536,00 €	- 4,03 %

b) Recettes

La collecte, le traitement et les redevances sont estimés à 9,5 millions d'euros. Les tarifs n'ont pas évolué depuis 2015.

2. Le budget d'investissement

L'investissement 2020 s'élève à 4,9 millions d'euros.

Enveloppe	Montant 2020 en € TTC
Travaux d'assainissement dans les communes	3,2 millions
Opérations connexes d'entretien sur les ouvrages	1,1 million
Immobilisations corporelles et incorporelles	0,54 million

Les principales opérations pour 2020 sont les suivantes :

- Travaux – Saint Quentin
- Travaux – Lesdins
- Travaux- Flavy-le-Martel
- Travaux – Jussy
- Travaux – Harly
- Travaux – Homblières
- Branchements et raccordements au réseau
- Travaux sur les stations d'assainissement

3. Les données financières relatives aux ressources humaines

a) Structures des effectifs

- Emplois permanents

Répartition par statut d'emploi

Répartition par statut d'emploi			
Statut	Nombre d'agents	%	ETP
Titulaires	18	72 %	18,0
Stagiaires	3	12 %	3,0
Contractuels	4	16 %	4,0
Total	25	100 %	25,0

Répartition par filière

Répartition par filière		
Administrative	1	4 %
Technique	24	96 %

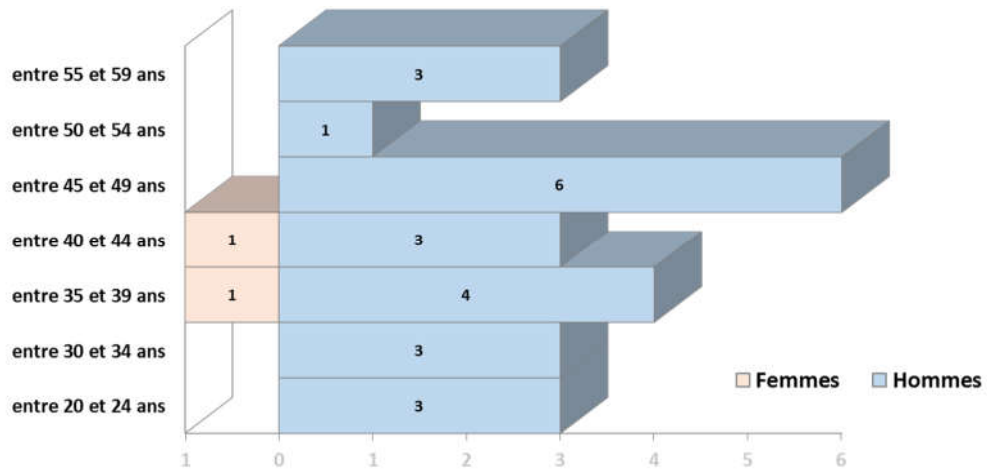
Répartition par catégorie statutaire

Répartition par catégorie statutaire		
Catégorie A	1	4 %
Catégorie B	2	8 %
Catégorie C	22	88 %

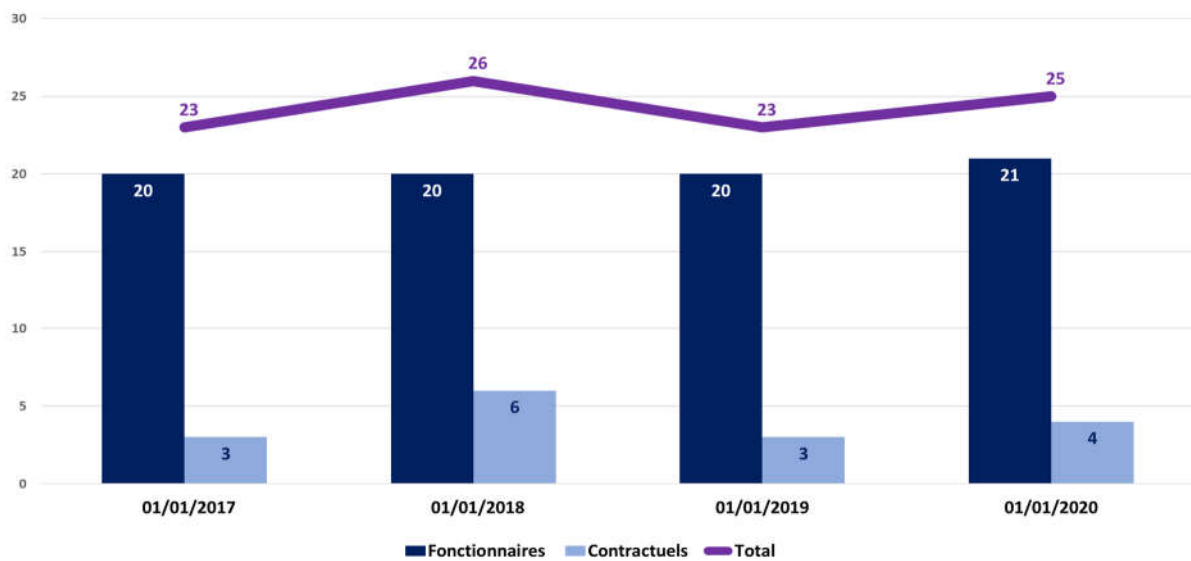
Répartition Homme / Femme

Répartition Homme / Femme		
Femmes	2	8 %
Hommes	23	92 %

Répartition par âge



- Evolution des effectifs permanents du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2020



b) Charges de personnel

Éléments de rémunération brut	Année 2019
Total masse salariale brut globale (hors charges)	756 299 €
Traitement indiciaire	527 868 €
<i>% MS</i>	<i>69,80%</i>
Régime indemnitaire	96 966 €
<i>% MS</i>	<i>12,82%</i>
NBI	2 177 €
<i>% MS</i>	<i>0,29%</i>
Autres primes et indemnités	64 461 €
<i>% MS</i>	<i>8,52%</i>
Heures Supplémentaires	46 593 €
<i>%MS</i>	<i>6,16%</i>
Participation mutuelle / prévoyance	11 027 €
<i>% MS</i>	<i>1,46%</i>
SFT	3 039 €
<i>% MS</i>	<i>0,40%</i>
Autres (contrats droit privé, apprentis, vacataires ...)	4 168 €
<i>% MS</i>	<i>0,55%</i>

c) Temps de travail

Ce point a été développé dans le cadre du budget principal.

4. L'état de la dette

a) Structure de la dette au 31 décembre 2019

Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	5 865 462.58 €	54,99 %	3,10 %
Variable	2 955 992.37 €	27,71 %	0,11 %
Livret A	1 845 174.51 €	17,30 %	1,96 %
Ensemble des risques	10 666 629.46 €	100,00 %	2,08 %

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CREDIT AGRICOLE	2 952 365.74 €	27,68 %	
CAISSE D'EPARGNE	2 527 009.12 €	23,69 %	
Agence de l'Eau Artois Picardie	2 109 426.05 €	19,78 %	
DEXIA CL	1 220 434.50 €	11,44 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 156 045.32 €	10,84 %	
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	701 348.73 €	6,58 %	566 492.81 €
Ensemble des prêteurs	10 666 629.46 €	100,00 %	566 492.81 €

b) Encours de la dette au 31 décembre 2019

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
10 666 629.46 €	2,08 %	9 ans et 4 mois	5 ans et 1 mois	37

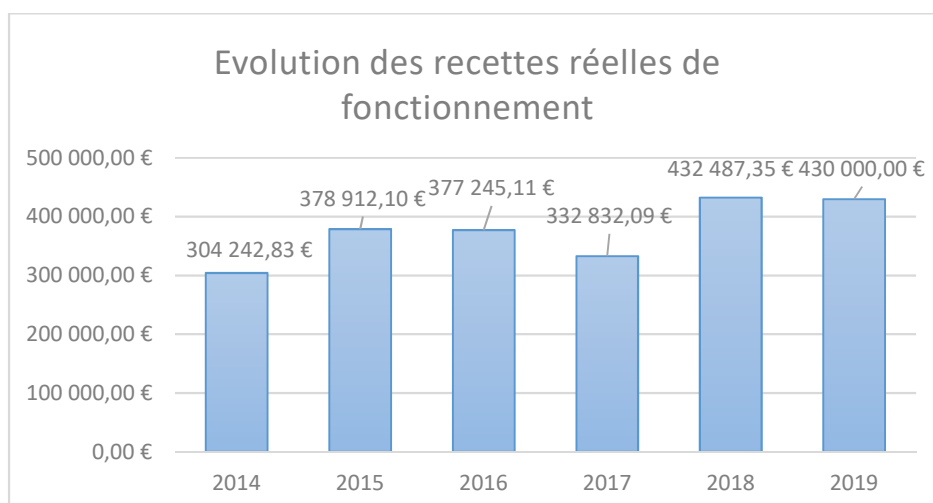
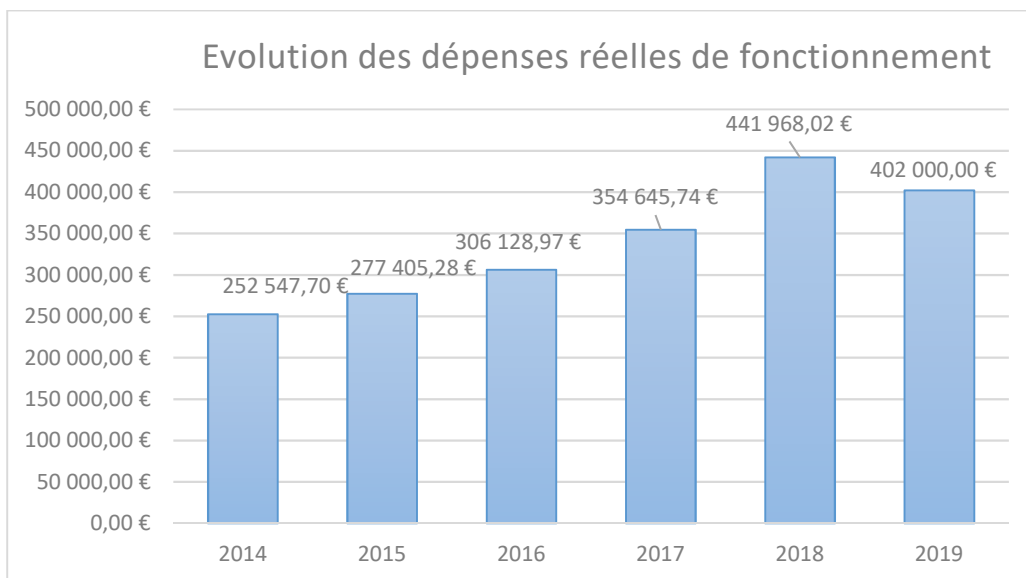
c) Annuité de la dette

	2020
Encours moyen	9 627 374 €
Capital payé sur la période	1 672 850 €
Intérêts payés sur la période	206 341 €

Budget annexe Circuit

Partie I – Analyse rétrospective

1. Le budget de fonctionnement



2. Le budget d'investissement

Les réalisations 2020 sont estimées à 16 300 €.

Partie II – Les orientations 2020

1. Le budget de fonctionnement

a) Dépenses

Budget 2019	Propositions 2020	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
393 398,00 €	274 179,00 €	- 138 679,00 €	- 35,25 %

Cette baisse importante s'explique par une modification des répartitions entre le budget principal et le budget annexe :

- Les dépenses de personnel sont prises en charge sur le budget principal avec un remboursement suivant une clef de répartition
- Les dépenses communes entre le Circuit et la Clef des Champs sont réparties entre les budgets

b) Recettes

Les recettes commerciales s'établissent à 440 000 €.

2. Le budget d'investissement

Les dépenses s'établissent à 80 000 €.

3. Les données financières relatives aux ressources humaines

Sans objet (prise en charge par le budget principal et remboursement par le budget annexe sur la base de clef de répartition).

4. L'état de la dette

a) Structure de la dette au 31 décembre 2019

Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	139 821.26 €	24,47 %	4,56 %
Fixe à phase	140 010.36 €	24,50 %	0,01 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Livret A	291 668.06 €	51,04 %	1,75 %
Ensemble des risques	571 499.68 €	100,00 %	2,01 %

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	291 668.06 €	51,04 %	
CREDIT AGRICOLE	199 657.82 €	34,94 %	
CAISSE D'EPARGNE	80 173.80 €	14,03 %	
Ensemble des prêteurs	571 499.68 €	100,00 %	-

b) Encours de la dette au 31 décembre 2019

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
571 499.68 €	2,01 %	11 ans et 3 mois	6 ans et 3 mois	5

c) Annuité de la dette

	2020
Encours moyen	544 934 €
Capital payé sur la période	60 281 €
Intérêts payés sur la période	11 503 €

Budget annexe Lotissement de Clastres

Le budget a été créé afin de permettre la viabilisation et la vente de terrains.
Ce budget est déficitaire d'environ 53 K €.

Les propositions 2020 comprendront uniquement la recette des terrains restants.
La vente est prévue en 2020.

Le budget sera ensuite clôturé.

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES -
Autorisation du Président
à engager, liquider et
mandater les dépenses
d'investissement de
l'exercice 2020 - Budget
principal.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Danielle LANCO, M. Vincent SAVELLI, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612.-1,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit.

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2019 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles	2 292 945,50 €	573 236,38 €
204 – Subventions d'équipements versées	2 296 310,00 €	574 077,50 €
21 – Immobilisations corporelles	13 608 713,50 €	3 402 178,38 €
23 – Immobilisations en cours	8 336 166,00 €	2 084 041,50 €
Total des dépenses d'équipement	26 534 135,00 €	6 633 533,75 €

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 6 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/20

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES -
Autorisation du Président
à engager, liquider et
mandater les dépenses
d'investissement de
l'exercice 2020 - Budget
annexe Eau Potable.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Paul GIRONDE, Mme Anne CARDON, M. Vincent SAVELLI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612.-1,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit.

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2019 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles	400 515,91 €	100 128,98 €
21 – Immobilisations corporelles	3 995 984,09 €	998 996,02 €
23 – Immobilisations en cours	417 951,00 €	104 487,75 €
Total des dépenses d'équipement	4 814 451,00 €	1 203 612,75 €

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 6 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/20

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

OBJET

**FINANCES -
Autorisation du Président
à engager, liquider et
mandater les dépenses
d'investissement de
l'exercice 2020 - Budget
annexe Assainissement.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Paul GIRONDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612.-1,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit.

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2019 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles	293 588,00 €	73 397,00 €
21 – Immobilisations corporelles	4 400 891,00 €	1 100 222,75 €
23 – Immobilisations en cours	470 145,00 €	117 536,25 €
Total des dépenses d'équipement	5 164 624,00 €	1 291 156,00 €

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 6 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-48064-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/20

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES -
Autorisation du Président
à engager, liquider et
mandater les dépenses
d'investissement de
l'exercice 2020 - Budget
annexe Circuit / Clef des
Champs.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Patricia KUKULSKI, M. Vincent SAVELLI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY, M. Jean LEFEVRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612.-1,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit.

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2019 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	1 250,00 €
21 – Immobilisations corporelles	70 460,00 €	17 615,00 €
Total des dépenses d'équipement	75 460,00 €	18 865,00 €

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 6 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-48065-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/20

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

OBJET

**FINANCES -
Approbation du montant
de l'attribution de
compensation - Transfert
de la compétence Eaux
Pluviales Urbaines.**

-=

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Vincent SAVELLI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1077 en date du 15 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin et de la communauté de communes du canton de Saint-Simon au 1^{er} janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-13 en date du 14 mars 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois avec l'ajout de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois adopté le 23 septembre 2019, et approuvé par la majorité qualifiée des communes intéressées,

Ayant entendu le rapport de présentation de Monsieur le Président,

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'arrêter le montant des attributions de compensation des communes présentées en annexe à la présente délibération ;

2°) d'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jean-Marie GONDRY, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Réception par le préfet : 06/01/20

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Annexe à la délibération

Commune	Montant des AC avant transfert	Montant des AC liées au transfert des eaux pluviales urbaines	Montant des AC
Annois	2 094,60 €	3 735,00 €	-1 640,40 €
Artemps	5 452,92 €	2 915,00 €	2 537,92 €
Aubigny-aux-Kaisnes	13 029,24 €	686,00 €	12 343,24 €
Bray Saint-Christophe	1 371,60 €	1 418,00 €	-46,40 €
Clastres	6 870,00 €	4 953,00 €	1 917,00 €
Cugny	366,84 €	3 425,00 €	-3 058,16 €
Dallon	14 235,72 €	2 093,00 €	12 142,72 €
Dury	19 812,48 €	3 052,00 €	16 760,48 €
Flavy-le-Martel	56 783,76 €	13 772,00 €	43 011,76 €
Fontaine-les-Clercs	2 924,28 €	2 149,00 €	775,28 €
Happencourt	1 141,68 €	2 255,00 €	-1 113,32 €
Jussy	277 000,00 €	6 595,00 €	270 405,00 €
Montescourt-Lizerolles	125 199,12 €	18 282,00 €	106 917,12 €
Ollezy	584,36 €	1 033,00 €	-448,64 €
Saint-Simon	8 648,16 €	4 696,00 €	3 952,16 €
Seraucourt-le-Grand	4 632,96 €	4 524,00 €	108,96 €
Sommette-Eaucourt	3 117,12 €	873,00 €	2 244,12 €
Tugny-et-Pont	22 001,40 €	2 158,00 €	19 843,40 €
Villers Saint-Christophe	1 525,08 €	1 229,00 €	296,08 €

OBJET

**FINANCES - Transfert
d'une ligne d'emprunt
du Budget Annexe Eau
Potable vers le Budget
Assainissement.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZYZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Vincent SAVELLI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Suite à un contrôle réalisé sur l'ensemble de la dette de l'Agglomération, il a été constaté qu'un emprunt souscrit le 3 septembre 2014 concernait non pas l'Eau mais l'Assainissement, il convient de transférer cet emprunt au Budget Annexe Assainissement.

Ce transfert concerne une ligne d'emprunt selon les conditions suivantes :

N° contrat initial	Capital initial	Capital restant dû au 1er janvier 2020	Durée restant à courir à partir du 1er janvier 2020	Date de fin d'échéance
14AL030 La Caisse d'épargne	975 000,00 €	697 867,61 €	10 ans	31 décembre 2029

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le transfert de la ligne d'emprunt n°14AL030 du budget annexe Eau Potable vers le budget annexe Assainissement ;

2°) de charger le Président des actes afférents.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-48058-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/20

Publication : 24/12/19

Pour l'« Autorité Compétente »

OBJET

FINANCES -
Immobilisations -
Fixation de la durée
des amortissements
comptables sur le budget
annexe Circuit / Clef des
Champs

==

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEWICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Vincent SAVELLI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2321-2-27°, R2321-1,

Considérant l'obligation pour les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants d'amortir les immobilisations,

Considérant l'ouverture au 1^{er} janvier 2017 d'un budget annexe Circuit / Clef des Champs,

Considérant la nécessité pour le Conseil de fixer par délibération les durées d'amortissement des immobilisations.

La délibération du 17 décembre 2012 a fixé pour la collectivité la durée des amortissements comptables sur le budget principal et sur les budgets annexes Eau potable et Assainissement. Afin d'assurer la sincérité du bilan et du résultat comptables du budget annexe Circuit en constatant par l'amortissement l'amoindrissement de la valeur des éléments de l'actif, il convient de délibérer pour le budget Circuit.

A l'exception des cas prévus à l'article R2321-1 du code général des collectivités territoriales, les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver les durées d'amortissement présentées en annexe, s'appliquant aux amortissements linéaires pratiqués à compter du 01/01/2020.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Réception par le préfet : 06/01/20

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

ANNEXE

Budget annexe Circuit (instruction M4)

Catégories de biens	Durées d'amortissement
Biens de faible valeur (<500 €)	1 an
Logiciels	2 ans
Autres agencements et aménagements de terrain	20 ans
Bâtiments	50 ans
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15 ans
Matériel industriel	20 ans
Outillage industriel	8 ans
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriel	20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	6 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier	12 ans
Autres immobilisations corporelles	8 ans

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande de
subvention dans le cadre
de l'Aisne Partenariat
Investissement 2020
- Travaux de lutte
contre les ruissellements
agricoles.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 69

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Guylaine BROUTIN, M. Vincent SAVELLI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Les communes situées au nord de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ont été confrontées, à de multiples reprises, à des inondations du fait de coulées de boue déclenchées sur des zones agricoles. La collectivité souhaite réduire le risque et les dommages occasionnés par ces événements.

C'est pourquoi, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, en délégataire des communes concernées, réalise des travaux d'aménagement sur ces zones comprenant les ouvrages suivants :

- 3 160 mètres linéaires de haies
- 1 255 mètres carrés de talus, rehaussement
- 27 260 mètres carrés de plan d'eau non permanent (mares, noues, fossés, surfaces inondables)
- 1 035 mètres linéaires de fossés enherbés
- 14 mètres linéaires de protections de berges par enrochements

Le coût global de l'opération est estimé à 749 824 € HT soit 899 788.80 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Union Européenne (FEDER) : 157 463.04 €
- Agence de l'Eau Artois Picardie : 277 645.00 €
- Aisne Partenariat Investissement : 149 964.80 €
- Autofinancement (CASQ) : 164 751.96 €

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-48061-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/20

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

OBJET

**FINANCES - Demande de
subvention dans le cadre
de l'Aisne Partenariat
Investissement
2020 - Travaux
dans les déchèteries
intercommunales.**

==
RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 70

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEWICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Vincent SAVELLI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois met à disposition des usagers quatre déchèteries sur son territoire à savoir :

- Déchèterie Nord : CD 675 à Omissy
- Déchèterie Sud : route de Chauny à Gauchy
- Déchèterie Ouest : rue de la chaussée Romaine à Saint-Quentin
- Déchèterie de Clastres : rue du château d'eau à Clastres

En 2018, la fréquentation de l'ensemble des déchèteries s'élevait à 237 047 passages. La déchèterie de Gauchy est l'une des plus utilisées du département avec 5 500 tonnes de déchets qui y sont transités.

Afin d'assurer, aux usagers, un service de qualité, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite investir dans ses déchèteries. Selon les objectifs assignés au projet, les travaux sont orientés comme suit :

- L'installation de modulaires destinée à la création de bureaux et de vestiaires
- La mise en place d'une signalisation horizontale
- Le remplacement de guides berces
- La réfection d'une partie de la voirie
- L'installation d'une alarme sur les différents sites

Le coût global de l'opération est estimé à 307 083 € HT soit 368 500 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API), instruit par le Conseil Départemental. Le plan de financement se décline de la manière suivante :

- Aisne Partenariat Investissement : 61 416 €
- Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois : 245 667 €

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEECZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-48566-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/20

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

OBJET

FINANCES - Demande de subvention dans le cadre de l'Aisne Partenariat Investissement 2020 - Travaux d'interconnexion entre l'unité de distribution du réservoir Choquart et le refoulement de la station de Tour Y Val à Saint-Quentin.

==

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEWICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Vincent SAVELLI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le cadre du schéma directeur d'eau potable de l'Agglomération, des aménagements de secours, à mettre en place en cas d'avarie, ont été étudiés pour l'ensemble des champs captant et plus particulièrement pour Tour Y Val compte tenu de son importance et de sa vulnérabilité (65 % de l'eau produite de l'Agglo sur un site urbain).

Des travaux d'infrastructures sont proposés afin de sécuriser en grande partie le champ captant de Tour Y Val à savoir la pose d'une canalisation DN300/400 mm sur environ 2800 ml en zone urbaine, comprenant des traversés sous ouvrages (canal, rivière et voies SNCF).

Le coût global de l'opération est estimé à 2 000 000 € HT soit 2 400 000 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Agence de l'Eau Artois Picardie : 500 000.00 €
- Aisne Partenariat Investissement : 500 000.00 €
- Autofinancement (CASQ) : 1 000 000.00 €

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-48569-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/20

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention CAF
- Rénovation de la
salle de change de la
structure multi-accueil les
Trot'tinous.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEWICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Vincent SAVELLI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite changer le mobilier de la salle de change de son équipement d'accueil de jeunes enfants situé à Clastres.

Ce nouvel aménagement répond à un réel besoin de mise aux normes permettant de gagner en ergonomie et de répondre aux obligations d'hygiène.

Le coût de cet investissement s'élève à 4 279 € HT. Un financement est escompté à hauteur de 40% soit 1 712 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe de réalisation de l'opération ci-dessus exposée ;

2°) d'autoriser M. le Président à solliciter la subvention correspondante auprès de la CAF et de tout autre partenaire financier potentiel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-48394-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/20

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**EAU ET
ASSAINISSEMENT
- Fixation du prix de
l'eau et de la redevance
assainissement, ainsi que
des autres prestations
des services eau potable
et assainissement pour
l'année 2020.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 64

Nombre de Conseillers
votant : 64

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Michel LEFEVRE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Jérôme LECLERCQ, Mme Patricia KUKULSKI, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement sur l'ensemble du territoire.

Pour la troisième année consécutive, les tarifs restent inchangés. Néanmoins, il appartient au Conseil communautaire de fixer les tarifs applicables au 1^{er} janvier de l'année suivante en matière de vente de l'eau et de redevance d'assainissement, ces tarifs s'entendent être différents par collectivité.

Dans ce cadre a été établi un avant-projet de budget primitif annexe des services d'eau potable et d'assainissement, l'équilibre financier de cet avant-projet de budget est assuré compte tenu des dispositions ci-après en matière de tarification de vente de l'eau.

Outre les charges incombant au fonctionnement normal, ces budgets sont marqués par les actions prioritaires qu'impose le respect d'une politique en matière de qualité de l'eau et d'environnement ainsi que par l'extension des réseaux.

La commission consultative des services publics locaux ayant été consultée.

Il est proposé de fixer les tarifs tels que définis ci-après :

Périmètre des communes de l'ex Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin : Castres, Contescourt, Essigny-Le-Petit, Fayet, Fieulaine, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Gauchy, Grugies, Harly, Homblières, Lesdins, Marcy, Mesnil-Saint-Laurent, Morcourt, Neuville-Saint-Amand, Omissy, Remaucourt, Rouvroy, Saint-Quentin.

1) Budget annexe du service eau potable (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

Le prix de vente de l'eau se décompose en deux postes qui pourraient être fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, soit 0,14 € H.T. le m³ ;
- Hors redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, soit 1,48 € H.T. le m³.

Soit un prix global de 1,70 € T.T.C, sans évolution par rapport à 2019.

2) Budget annexe du service d'assainissement (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

La redevance d'assainissement se décompose en deux postes qui pourraient être fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- La redevance pour la collecte des eaux usées 1,65 € H.T le m³;
- La redevance pour le traitement des eaux usées, secteur d'activités dont l'intégralité des recettes est assujettie à la T.V.A., soit 0,87 € H.T.

Soit un prix global de 2,61 € T.T.C le m³, sans évolution par rapport à 2019.

3) Fixation des tarifs des autres prestations des services eau potable et assainissement

3.1. Autres prestations du service eau potable

3.1.1. Abonnement (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

15,84 € HT pour un an conformément aux modalités suscitées, soit 1,32 € HT par mois.

3.1.2. Location de compteurs (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

Tarifs annuels hors taxes

12 & 15 mm	20 & 25 mm	30 mm	40 mm	60 & 65 mm	80 mm	100 mm	150 mm
9,36 €	11,64 €	29,64 €	41,52 €	87,97 €	137,28 €	176,64 €	291,36 €

3.1.3. Création de branchements – Modification de branchements existants (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

a) Création de branchements

PRESTATIONS	Prix hors taxes	
	Forfait (5 mètres linéaires + 2 mètres linéaires)	Mètre linéaire supplémentaire.
Branchement de 25 mm	1 076,16 €	153,74 €
Branchement de 32 mm	1 276,79 €	182,40 €
Branchement de 40 mm	1 527,61 €	218,23 €
Branchement de 50 mm	2 556,15 €	365,16 €

b) Modification des branchements existants

PRESTATIONS	Prix hors taxes Forfait
Branchement de 25 mm	737,18 €
Branchement de 32 mm	1 048,65 €
Branchement de 40 mm	1 297,38 €
Branchement de 50 mm	2 040,47 €

3.2. Autres prestations du service assainissement (soumis au taux de T.V.A en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

1. Droit pour autorisation de raccordement à l'égout public : 15,06 € HT.

2. Coût forfaitaire du branchement "eaux usées" pour la desserte de constructions nouvelles (prix moyen avec canalisation de 7 ml maximum) : 1 812€ HT augmenté de 116,88 € par ml supplémentaire.
3. Coût forfaitaire d'une seconde boîte de raccordement au réseau "eaux usées" : 1 812 € HT augmenté de 127,29 € par ml supplémentaire.
4. Déplacement de boîtes de raccordement à la demande des propriétaires : 964,15 € HT augmenté de 116,88 € par ml supplémentaire.
5. Contrôle de bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement collectif : forfait de 100 € H.T.

3.3. Prestations du service public d'assainissement non collectif (*soumis au taux de T.V.A en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT,
2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT,
3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

Périmètre des communes de l'ex Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme : Artemps, Dallon, Happencourt, Seraucourt-le-Grand, Fontaine les Clercs, Bray Saint-Christophe, Dury, Tugny-et-Pont, Ollezy et Sommette-Eaucourt

1) Budget annexe du service eau potable (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

Branchement eau potable (partie fixe)	
Classe n°1 – diamètres 12 et 15 mm	11,00 € HT
Classe n°1 – diamètres 20 et 25 mm	11,00 € HT
Classe n°1 – diamètre 30 mm	35,00 € HT
Classe n°1 – diamètres 40 à 200 mm	100,00 € HT
Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	
De 0 à 300 m ³	0,19 € HT
A compter de 301 m ³	0,19 € HT

2) Budget annexe du service d'assainissement (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

Partie fixe annuelle	20,00 € HT
Redevance à compter du premier mètre cube sur la consommation domestique	0,50 € HT

3) Fixation du tarif de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Pour les constructions nouvelles, à compter du raccordement de l'habitation : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif, forfait de 2 400 € H.T, non assujetti à la TVA

Périmètre de la commune d'Aubigny-aux-Kaisnes :

1) Budget annexe du service eau potable (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

Branchement eau potable (partie fixe)	
Abonnement	50,00 € HT
Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	
De 0 à 200 m ³	1,14 € HT
De 200 à 500 m ³	1,10 € HT
A compter de 501 m ³	1,02 € HT

2) Fixation des tarifs des autres prestations des services eau potable et assainissement non collectif

Création de branchements – Modification de branchements existants (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

a) Création de branchements

PRESTATIONS	Prix hors taxes	
	Forfait (5 mètres linéaires + 2 mètres linéaires)	Mètre linéaire supplémentaire.
Branchement de 25 mm	1 076,16 €	153,74 €
Branchement de 32 mm	1 276,79 €	182,40 €
Branchement de 40 mm	1 527,61 €	218,23 €
Branchement de 50 mm	2 556,15 €	365,16 €

b) Modification des branchements existants

PRESTATIONS	Prix hors taxes Forfait
Branchement de 25 mm	737,18 €
Branchement de 32 mm	1 048,65 €
Branchement de 40 mm	1 297,38€
Branchement de 50 mm	2 040,47 €

Prestations du service public d'assainissement non collectif (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT,
2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT,
3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

Périmètre de la commune de Clastres :

1) Budget annexe du service eau potable (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	1,07655 € HT
--	--------------

2) Fixation des tarifs des autres prestations des services eau potable

Création de branchements – Modification de branchements existants (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

a) Création de branchements

PRESTATIONS	Prix hors taxes	
	Forfait (5 mètres linéaires + 2 mètres linéaires)	Mètre linéaire supplémentaire.
Branchement de 25 mm	1 076,16 €	153,74 €
Branchement de 32 mm	1 276,79 €	182,40 €
Branchement de 40 mm	1 527,61 €	218,23 €
Branchement de 50 mm	2 556,15 €	365,16 €

b) Modification des branchements existants

PRESTATIONS	Prix hors taxes Forfait
Branchement de 25 mm	737,18 €
Branchement de 32 mm	1 048,65 €
Branchement de 40 mm	1 297,38€
Branchement de 50 mm	2 040,47 €

3) Budget annexe du service d'assainissement (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

1. Forfait assainissement : forfait de 62,80 € HT,
2. Redevance au m³ soit 0,6283 € HT,
3. Contrôle de bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement collectif : forfait de 100 € H.T.

4) Fixation des tarifs assainissement non collectif (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT,
2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT,
3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

Périmètre de la commune de Montescourt-Lizerolles :

1) Budget annexe du service eau potable (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

Branchement eau potable (partie fixe)	
Abonnement	32,00 € HT
Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	1,35 € HT
Ouverture / Fermeture Branchement	
Forfait de	21 € H.T

2) Fixation des tarifs des autres prestations des services eau potable

Création de branchements – Modification de branchements existants (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

a) Création de branchements

PRESTATIONS	Prix hors taxes	
	Forfait (5 mètres linéaires + 2 mètres linéaires)	Mètre linéaire supplémentaire.
Branchement de 25 mm	1 076,16 €	153,74 €
Branchement de 32 mm	1 276,79 €	182,40 €
Branchement de 40 mm	1 527,61 €	218,23 €
Branchement de 50 mm	2 556,15 €	365,16 €

b) Modification des branchements existants

PRESTATIONS	Prix hors taxes Forfait
Branchement de 25 mm	737,18 €
Branchement de 32 mm	1 048,65 €
Branchement de 40 mm	1 297,38€
Branchement de 50 mm	2 040,47 €

3) Budget annexe du service d'assainissement (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

1. Redevance forfaitaire : forfait de 40 € HT,
2. Redevance au m³ soit 0,55 € HT,
3. Taxe de raccordement : forfait de 1 220 € HT.
4. Contrôle de bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement collectif : forfait de 100 € H.T.

4) Fixation des tarifs assainissement non collectif (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT,

2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT,
3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

Périmètre de la commune de Jussy :

1) Budget annexe du service eau potable (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

Branchement eau potable (partie fixe)	
Abonnement	20,00 € H.T
Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	0,90 € H.T
Ouverture / Fermeture Branchement	
Forfait de	15 € H.T
Location de compteur	
Diamètre 15 mm	5 € H.T
Diamètre 20 mm	7 € H.T
Diamètre 30 mm	16 € H.T
Diamètre 40 mm	31 € H.T
Diamètre 50 mm	54 € H.T
Diamètre 100 mm	130 € H.T

Tarif de vente d'eau en gros : Au-delà de 18 000 m³, le tarif est de 0,85 € H.T par m³.

2) Fixation des tarifs des autres prestations des services eau potable

Création de branchements – Modification de branchements existants (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

a) Création de branchements

PRESTATIONS	Prix hors taxes	
	Forfait (5 mètres linéaires + 2 mètres linéaires)	Mètre linéaire supplémentaire.
Branchement de 25 mm	1 076,16 €	153,74 €
Branchement de 32 mm	1 276,79 €	182,40 €
Branchement de 40 mm	1 527,61 €	218,23 €
Branchement de 50 mm	2 556,15 €	365,16 €

b) Modification des branchements existants

PRESTATIONS	Prix hors taxes Forfait
Branchement de 25 mm	737,18 €
Branchement de 32 mm	1 048,65 €
Branchement de 40 mm	1 297,38€
Branchement de 50 mm	2 040,47 €

3) Budget annexe du service d'assainissement (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

1. Redevance forfaitaire : forfait de 40 € HT,
2. Redevance au m³ soit 0,55 € HT,
3. Taxe de raccordement : forfait de 1 220 € HT.
4. Contrôle de bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement collectif : forfait de 100 € H.T.

4) Fixation des tarifs assainissement non collectif (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT,
2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT,
3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

Périmètre de la commune de Villers-Saint-Christophe :

1) Budget annexe du service eau potable (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	0,20 € HT
--	-----------

2) Fixation des tarifs assainissement non collectif (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT,
2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT,
3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

Périmètre de la commune de Saint-Simon :

1) Budget annexe du service eau potable (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

Branchement eau potable (partie fixe)	
Abonnement	3,9900 € HT
Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	0,2162 € HT

2) Budget annexe du service d'assainissement (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

Abonnement	9,5800 € HT
Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	0,0743 € HT

Périmètre des communes d'Annois, Cugny et Flavvy-le-Martel
(uniquement pour la part assainissement) :

1) Budget annexe du service d'assainissement (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

1. Redevance forfaitaire : forfait de 40 € HT,
2. Redevance au m³ soit 0,55 € HT,
3. Taxe de raccordement : forfait de 1 220 € HT.
4. Contrôle de bon fonctionnement des installations privées d'assainissement collectif : forfait de 100 € H.T.

2) Fixation des tarifs assainissement non collectif (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020*)

- 1) Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT,
- 2) Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT,
- 3) Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de décider l'application, à compter du 1^{er} janvier 2020, des tarifs proposés au présent rapport sur les communes concernées.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 61 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-48146-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/20

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

OBJET

**POLITIQUE DE LA
VILLE - Fonds de
concours à destination
des communes de moins
de 10 000 habitants
- Modification du
règlement intérieur.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Anne CARDON, M. Vincent SAVELLI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2017 instituant un fonds de concours communautaire entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et ses communes membres de moins de 10 000 habitants,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 mars 2018 modifiant les conditions d'attribution, les modalités financières et les dispositions spécifiques applicables aux communes sur le territoire desquelles des éoliennes sont implantées,

Vu l'article L 5216 – 5 VI du code général des collectivités territoriales permettant le versement d'un fonds de concours aux communes membres d'un groupement intercommunal à fiscalité propre,

Il est proposé de procéder à la modification du règlement intérieur du fonds de concours. Les modifications portent sur les domaines d'intervention éligibles :

- Coulées de boue - Travaux et aménagements destinés à la lutte contre les coulées de boue (notamment plantations techniques constituant un aménagement indispensable, déplacements de terre visant à constituer une défense ou un aménagement...).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver les modifications proposées à l'actuel règlement intérieur du fonds de concours.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 voix contre, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Roland MORTELLI, M. Jean-Marc BERTRAND.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-48276-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/20

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

(Modificatif du règlement délibéré lors du Conseil Communautaire du 19 mars 2018)

Un fonds de concours communautaire est institué en vertu de l'article L.5216-5 VI du CGCT à destination des communes-membres.

Le fonds de concours du présent règlement permet à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinoise d'intervenir dans des domaines qui ne relèvent pas de ses compétences spécifiques et exclusives telles que figurant dans les statuts.

Le dispositif concerne uniquement les communes-membres de moins de 10 000 habitants.

DISPOSITIONS GENERALES

Conditions d'éligibilité

1/ Objet de la demande

La demande de versement doit nécessairement avoir pour objet le financement de la réalisation directe (*construction, réhabilitation ou acquisition de bien ou de terrain pour la réalisation d'un équipement*) ou du fonctionnement afférant à un équipement communal dans le cadre de l'exercice des compétences de la commune.

Le fonds de concours ne peut financer le paiement des frais financiers relatifs à un emprunt ni porter sur un remboursement en capital même si cet emprunt est affecté au financement d'un équipement.

Le fonds de concours ne peut financer une manifestation ou un événement sportif, culturel ou autre.

Le reversement du fonds de concours à une association ou un syndicat mixte est interdit.

Ne sont déclarées éligibles que les dépenses postérieures à la date de l'attestation de complétude du dossier.

2/ Conditions

- L'octroi du fonds de concours nécessite l'approbation préalable du conseil municipal exprimé à la majorité simple dans une délibération (*modèle en annexe 1*)
- Le montant du fonds de concours versé est plafonné selon les règles suivantes :
 - La commune bénéficiaire doit assurer, hors subventions et aides financières publiques ou privées, une part de financement au moins égale au montant du fonds de concours alloué. Par conséquent, le montant du fonds de concours ne peut excéder 50% de la dépense.
 - Le montant total des aides publiques directes (Etat, Région, Département, ...), y compris le fonds de concours, ne peut dépasser 80% du montant prévisionnel de la dépense, sous réserve d'un autofinancement par la commune au moins égal au fonds de concours sollicité.
 - Le calcul du montant du fonds de concours se fait sur la base du montant H.T pour les dépenses d'investissement sauf si celles-ci ne sont pas éligibles au FCTVA et sur la base du montant TTC pour les dépenses de fonctionnement, sauf si celles-ci sont éligibles au FCTVA.

3/ Domaines d'intervention éligibles

Le fonds de concours peut financer les dépenses relatives à l'entretien (y compris matériel ou outillage au-delà de 500 €) ou le nettoyage d'un équipement, hors charges de personnel. En revanche, le financement d'une activité ou animation au sein de l'équipement n'est pas possible.

Domaine d'intervention	Nature des opérations éligibles
Affaires scolaires	Acquisition de mobilier Aménagement des bâtiments scolaires, cour d'école
Petite Enfance, Jeunesse	Acquisition et/ou travaux d'aménagement de locaux destinés à l'accueil des enfants Création, extension de structures existantes

Développement du numérique, robotique	<p>Aménagement des locaux scolaires pour les usages numériques (travaux électriques, baies de brassage...)</p> <p>Acquisition de matériel numérique (tableaux numériques interactifs, vidéoprojecteurs interactifs, PC, tablettes...)</p>
Amélioration des services et du cadre de vie des habitants	<p>Travaux d'aménagement, de réhabilitation, de rénovation des équipements communaux (mairie, écoles, salle des fêtes, cimetières, foyers, logements...) ou acquisition de matériel et équipement</p> <p>Mise aux normes des bâtiments</p>
Patrimoine culturel	<p>Travaux d'aménagement et de rénovation sur les édifices culturels (église, calvaire, chapelle...)</p> <p>Rénovation des monuments commémoratifs</p>
Accessibilité des bâtiments et services publics communaux aux personnes à mobilité réduite	<p>Travaux de mise en accessibilité des bâtiments</p> <p>Acquisition de matériel spécifique liés à l'accueil de personnes à mobilité réduite ou de personnes porteuses de handicap (acquisition de boucle radio, de rampes...)</p>
Sports, loisirs, culture	<p>Travaux d'aménagement, rénovation des gymnases, bibliothèques et équipements sportifs de plein-air (stade, city-stade, aire de remise en forme...)</p> <p>Mise aux normes, maintenance des équipements sportifs</p> <p>Acquisition ou remplacement de mobilier sportif, de mobilier d'aménagement</p>
Eclairage public	<p>Travaux d'aménagement et de rénovation visant à améliorer le cadre de vie des habitants ou réaliser des économies d'énergie (remplacement des candélabres...)</p>

Coulées de boue	Travaux et aménagements destinés à la lutte contre les coulées de boue (notamment plantations techniques constituant un aménagement indispensable, déplacements de terre visant à constituer une défense ou un aménagement...)
-----------------	--

4/ Communication

Les communes bénéficiaires du fonds de concours s'engagent à :

- apposer le logo de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois sur l'ensemble des supports et documents de communication (panneaux, journal d'information communal...) selon la charte graphique communiquée
- informer l'ensemble des acteurs locaux et les habitants de l'attribution d'une subvention communautaire

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois se réserve le droit :

- de mentionner l'identité des bénéficiaires des subventions accordées ainsi que la nature des projets aidés, leur localisation et le montant de l'aide accordée dans le cadre de ses actions de communication
- de demander à la commune d'apporter les modifications sur ses supports de communication dans l'hypothèse où les documents ne respecteraient pas la charte graphique communiquée

5/ Aide technique

Les services de la Communauté d'Agglomération, notamment la Direction de la Cohésion Communautaire et la Direction des Finances et de l'Achat Public, pourront apporter leur appui technique aux maîtres d'ouvrages qui le souhaitent pour le montage des dossiers de demande de subvention.

6/ Modalités de gouvernance et règles de gestion

L'attribution du fonds de concours fera l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire prise sur proposition du Bureau Communautaire après avis du comité de pilotage composé par arrêté du Président.

Le comité de pilotage se réunira 2 fois par an a minima pour l'attribution du fonds de concours **dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle** et après examen de l'ensemble des dossiers de demandes de subvention déposés et déclarés complets par la Direction de la Cohésion Communautaire et la Direction des Finances et de l'Achat Public.

Dans le cas d'un projet pluriannuel, le dossier devra être déposé par phase annuellement.

Les dossiers de demande de subvention sont à compléter par la commune pour chacun des projets avec les pièces suivantes :

- Délibération de la commune approuvant le projet, portant demande d'attribution de fonds de concours communautaire antérieure au commencement d'exécution des travaux , adoptant le plan de financement et s'engageant à prendre en compte la part financière non couverte par les aides financières sollicitées
- Note de présentation du projet faisant apparaître la faisabilité technique de l'opération (aspect foncier, juridique, technique)
- Plan de financement prévisionnel faisant apparaître le montant global HT et TTC du projet, les subventions sollicitées ou obtenues
- Calendrier prévisionnel du projet avec la date prévisionnelle d'achèvement
- Devis estimatifs ou pièces de marché ainsi que toute pièce technique utile à la compréhension du dossier

Les dossiers sont à adresser avant la date limite indiquée dans l'appel à projets à :

Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
Direction de la Cohésion Communautaire
58 boulevard Victor Hugo
02108 SAINT-QUENTIN Cedex

Une attestation de complétude du dossier est transmise à la commune membre avant son examen par le comité de pilotage.

La date de l'envoi de l'accusé de réception indiquant la complétude du dossier correspond à la date de prise en compte des dépenses et vaut dérogation pour commencement anticipé sans pour autant impliquer l'octroi d'une subvention par le conseil communautaire.

Les travaux peuvent commencer dès la réception par la commune bénéficiaire de l'attestation de complétude.

Après chaque conseil communautaire, une notification sera faite aux communes bénéficiaires leur indiquant le ou les projets retenus, le montant de la subvention attribuée et fixant le délai de réalisation des travaux au-delà duquel la subvention deviendra caduque.

7/ Modalités financières

Montant

Le montant de la subvention versée ne peut être inférieur à 500 €.

Conditions

Chaque commune éligible peut déposer un ou plusieurs dossiers correspondants chacun à un projet relevant des domaines d'interventions tels que définis dans les dispositions générales.

En cas de dépôt de plusieurs dossiers par une même commune, la commune doit classer par ordre de priorité les projets présentés.

Conditions de versement

- Décision d'attribution du fonds de concours par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération
- Présentation des justificatifs de réalisation des travaux (décompte général définitif, PV d'acceptation des travaux...), des mandats et factures acquittées dans le délai figurant dans la décision d'attribution de la subvention.
- Un acompte de 60% sera versé à la notification. Le solde sera calculé puis versé en fonction des justificatifs présentés.
- La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois se réserve le droit de recalculer le montant de la subvention en fonction du coût réel définitif du projet et tenant compte des conditions fixées à l'article 2.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES APPLICABLES AUX COMMUNES SUR LE TERRITOIRE DESQUELLES DES EOLIENNES SONT IMPLANTEES

Une partie du fonds est réservée aux communes sur le territoire desquelles des éoliennes sont implantées.

Le montant annuel attribué à chaque commune éligible est calculé sur la base du nombre de mâts ayant généré de l'IFER sur l'état des bases fiscales de l'année N-1.

Le calcul du montant de l'attribution annuelle est réalisé par la Direction des Finances et de l'Achat Public, en lien avec la Direction des Finances Publiques, et sera notifié aux communes concernées lors de l'appel à projets.

Les attributions financières issues de la fiscalité éolienne pourront être cumulées par la commune pendant 3 années consécutives à compter de 2018, dans la limite :

- Des règles de plafonnement des dispositions générales
- De l'enveloppe annuelle du fonds de concours

A défaut de dépôt de dossiers sur l'année, à hauteur de l'enveloppe réservée, par les communes sur le territoire desquelles des éoliennes sont implantées, le montant résiduel de l'enveloppe sera réaffecté aux projets de l'ensemble des communes bénéficiaires du fonds.

Annexe 1 – Exemple de délibération portant demande d'un fonds de concours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2017 instituant un fonds de concours communautaire pour les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 mars 2018 modifiant le règlement d'attribution du fonds de concours communautaire

Considérant que la Commune souhaite (*description du projet global*), et que dans ce cadre, il est envisagé de solliciter l'octroi d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Considérant que le dossier présenté remplit les conditions d'éligibilité et que le projet est conforme au plan de financement prévisionnel ci-dessous décrit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois en vue de participer au financement de (*objet du projet décrit ci-dessus*) à hauteur de€ (*montant du fonds de concours demandé dans le plan de financement décrit*)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**AMENAGEMENT
DE L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE -
Avenant à la Convention
Cadre pluriannuelle "
Action Cœur de Ville "**

-=

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEWICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Vincent SAVELLI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Ville de Saint Quentin et l'Agglomération du Saint-Quentinois ont signé le 29 juin 2018 à Saint-Quentin la convention cadre pluriannuelle de mise en œuvre du programme national « Action Cœur de Ville » avec l'Etat et leurs partenaires (Banque des Territoires, Action Logement, Agence Nationale de l'Habitat, Clésence, Habitat Saint-Quentinois, Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois). Cette étape a permis de lancer une première phase d'initialisation du programme.

Cette phase avait pour objectifs de définir, d'ajuster et de compléter le projet de développement et de revitalisation du cœur de ville grâce à la mise en œuvre d'études et de diagnostics, mais aussi de fixer, avec les maîtres d'ouvrage concernés et les partenaires financiers du programme, un premier plan d'actions matures pouvant être engagées et financées durant cette phase.

La phase d'initialisation est fixée librement jusqu'à 18 mois maximum après la signature de la convention. Elle se poursuit par une phase de déploiement, et ce, jusqu'en décembre 2022, date limite des engagements de l'Etat et de ses partenaires nationaux. L'entrée du programme dans une nouvelle phase de déploiement est obligatoirement validée par la signature d'un avenant à la convention cadre.

Cet avenant, préparé par la Ville et l'Agglomération du Saint-Quentinois en fin de phase d'initialisation, propose en particulier de compléter et de préciser par l'intermédiaire de fiches opérationnelles et financières, le plan d'actions pluriannuel que les partenaires initiaux, mais aussi de nouveaux comme la Région Hauts-de-France, s'engageront désormais à soutenir.

Grâce à l'homologation de la convention-cadre de Saint-Quentin en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) le 18 mai 2019, la Ville de Saint-Quentin a pu bénéficier de ses effets immédiats, notamment fiscaux (dispositif de défiscalisation Denormandie). Grâce à cet avenant, le programme disposera désormais d'un secteur d'intervention plus large, s'appuyant sur le périmètre arrêté pour l'ORT pour Saint-Quentin, ce qui facilitera plus encore la réalisation et le financement de projets d'investissements, qu'ils soient portés par les deux collectivités, des organismes publics, ou encore par des bailleurs publics et privés.

L'avenant à la convention-cadre, présenté en annexe, concrétise le renouvellement des engagements de chacun des partenaires pour la réussite du plan « Action cœur de ville » à Saint-Quentin. Celle-ci a fait l'objet d'un avis favorable pour sa signature le 14 octobre dernier dans le cadre du Comité local de projet réunissant l'ensemble des partenaires du programme, puis du comité régional d'engagement présidé par le Préfet de région le 7 novembre 2019.

La souplesse du dispositif permettra de signer de nouveaux avenants autant de fois que les partenaires du programme le jugeront utile, et ce, jusqu'au 29 décembre 2022, afin de compléter le plan d'actions pluriannuel de nouvelles opérations validées préalablement par eux.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la signature de l'avenant à la convention cadre pluriannuelle de mise en œuvre du Plan « Action cœur de ville » à Saint-Quentin ;

2°) d'autoriser M. le 1^{er} Vice-Président en charge de l'aménagement et des politiques contractuelles, délégué par arrêté de M. le Président, à le signer aux côtés de l'Etat et de ses partenaires ;

3°) d'autoriser M. le 1^{er} Vice-Président en charge de l'aménagement et des politiques contractuelles, délégué par arrêté de M. le Président, à solliciter les financements prévus dans ce cadre auprès des partenaires signataires de l'avenant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Monique RYO ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier
TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-48219-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/20

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



AVENANT À LA CONVENTION ACTION CŒUR DE VILLE

PHASE DE DÉPLOIEMENT



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



Avenant à la convention cadre pluriannuelle action cœur de ville - opération de Revitalisation du territoire de Saint Quentin et du Saint-Quentinois.

Entre

- La Commune de Saint-Quentin représentée par son Maire, Madame Frédérique MACAREZ;
- La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois représentée par son Vice-Président en charge de l'aménagement et des politiques contractuelles, Monsieur Roland RENARD,

Ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

D'une part,

Et

- L'Etat représenté par le Préfet du département de l'Aisne, Monsieur Nicolas BASSELIER,
- La Région Hauts-de-France représentée par son Président, Monsieur Xavier BERTRAND,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par son Directeur Général, Monsieur Eric LOMBARD,
- Le groupe Action Logement représenté par le Président du Comité Régional Action Logement, Monsieur Frédéric ROUSSEL,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée le Préfet du département de l'Aisne, Monsieur Nicolas BASSELIER,

Ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

D'autre part,

Ainsi que

- Clesence, groupe Action Logement, représenté par son Directeur Général, Monsieur Efraim BALCI,
- L'OPH Habitat Saint-Quentinois, représenté par sa Présidente, Sylvie Robert.
- L'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois, représenté par son Président, Monsieur Alexis GRANDIN,

Ci-après, les Autres **Partenaires locaux**,

Article 1. Bilan de la phase d'initialisation Etudes et/ou diagnostics finalisés

1.1. Etudes et/ou diagnostics finalisés

Nom de l'étude		Accompagnement à l'élaboration du projet Saint Quentin 2050	
Axe	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Financeurs
Tous	Ville	Cabinet Cliveman	Etat (FNADT)

Synthèse des conclusions (rendu en 2019)

La Ville de Saint-Quentin a confié fin 2017 et début 2018 au cabinet de consultants experts CLIVEMAN une mission d'accompagnement à une démarche de prospective urbaine et de définition d'une stratégie de développement du cœur de ville à un horizon 15-30 ans (2030-2050). Outre ses deux aspects, la mission visait également à fixer les axes d'intervention prioritaires qui constitueront les politiques publiques de demain à Saint-Quentin. La phase de diagnostic territorial, puis de formalisation des axes de développement ont permis d'appréhender dans sa globalité (économie, urbanisme, déplacements, habitat, modèles sociaux ...) le fonctionnement de la ville et de son centre-ville afin d'en mesurer la cohérence, sa consistance, ses potentialités et ses limites pour son développement. Grâce à cette démarche, la Ville a disposé d'éléments lui permettant d'élaborer une vision de l'avenir de Saint-Quentin demain et de son développement sur le moyen-long terme. Le résultat de cette démarche a été présentée et discutée ensuite avec les saint-quentinois en septembre 2018.

Durant les 6 mois qui ont suivi, la Ville de Saint-Quentin a ainsi donné la parole aux saint-quentinois citoyens pour qu'ils s'engagent, débattent et proposent leur vision de la ville en 2050. Près de 2 600 contributions ont été recueillies, preuve de l'intérêt de la population pour la démarche et du fait que de nombreux habitants aient choisi de s'exprimer et de livrer leurs avis et leurs attentes sur l'avenir du territoire. Par leurs contributions, et à travers les 74 ateliers de travail organisés pour favoriser leur expression, ils ont apporté un nouvel éclairage sur l'avenir de leur ville, renouvelé le débat et ont ouvert tout un champ de possibles. Leur contribution a permis la rédaction d'un Livre Blanc, feuille de route qui guidera l'action publique pour les prochaines années :

Saint-Quentin, une ville qui respire

La Ville de Saint-Quentin et ses habitants veulent préserver le cadre de vie dans lequel ils vivent aujourd'hui et transmettre à leurs enfants et petits-enfants une ville « verte », avec un patrimoine naturel important. La Réserve Naturelle du Marais d'Isle, le Canal de Saint-Quentin et le Port sont autant d'éléments qui symbolisent la ville et constituent une ressource précieuse dans la ville de demain. Afin de renforcer la présence de la nature dans la ville, le développement urbain pourra s'organiser autour d'une trame verte et d'une trame bleue avec notamment la requalification du quartier du Vieux Port en perspective de l'ouvrir sur la ville et l'optimisation des abords du Canal. La Ville souhaite également encourager la diversité des modes de transport à travers des aménagements de qualité, en lien avec l'évolution des modes de vie. Pour ce faire, il conviendra d'inciter les usagers à faire évoluer leur comportement de mobilité et encourager les pratiques respectueuses de l'environnement, tout en étant pratique au quotidien avec la création d'infrastructures, ainsi que les démarches contribuant au développement durable.

Saint-Quentin, une ville solidaire et citoyenne

Les valeurs exprimées par les habitants sont collectives et humaines. Les habitants veulent un renforcement des liens humains dans un esprit d'intégration, de respect et d'équité. Ce véritable sujet de préoccupation prend tout son sens à travers le « vivre ensemble ». Au regard des évolutions attendues en matière de démographie et le fait que la plupart des seniors plébiscitent le maintien à domicile, la solidarité intergénérationnelle prendra tout son sens. En intégrant le programme « Ville amie des aînés » dès 2016, Saint-Quentin a montré que cet enjeu est prioritaire pour la Ville, qui doit s'adapter aux besoins et aux attentes des seniors. La collectivité se doit de concevoir des espaces pour les personnes à mobilité réduite ou fragile. L'inclusion des personnes en situation d'handicap est aujourd'hui un véritable choix. Pour contribuer au rapprochement des générations, la Ville entend s'appuyer sur le formidable tissu associatif dans lequel de nombreux Saint-Quentinois sont aujourd'hui investis. La présence de nombreux services publics dans les quartiers constitue par ailleurs à ce titre un formidable tremplin sur lesquels la Ville compte s'appuyer.



Saint-Quentin, une ville attractive et innovante

Nous ne saurions avancer sans affirmer et asseoir la place économique de Saint-Quentin. La Ville entend faire de l'accessibilité tant physique que numérique un enjeu décisif pour son avenir. Le développement ferroviaire, en lien avec la Région Hauts-de-France, le Canal Seine-Nord-Europe, l'optimisation des réseaux de transport collectifs sont prioritaires pour la Ville. Il est primordial pour le territoire de dépasser son contexte socio-économique actuel et de se présenter sous son meilleur aspect en portant fièrement ses qualités. Le développement de la filière robonumérique et de ses nombreuses applications dans tous les domaines d'activités constitue un facteur d'attractivité sur lequel la stratégie économique de Saint-Quentin doit se focaliser, tout en s'appuyant sur ses activités non délocalisables qui valorisent le territoire. Il apparaît important dans ce contexte de prioriser l'innovation et l'entrepreneuriat, de développer les offres de formation sur le territoire et de les aligner avec les besoins des entreprises pour s'assurer que les jeunes générations formées puissent envisager leur avenir professionnel sur le territoire.

Saint-Quentin une ville harmonieuse

Cette orientation concerne les défis liés à l'habitat et l'ambition de faire de Saint-Quentin une cité durable et équilibrée au sein de ses différents quartiers. Au regard des enjeux de civilisation annoncés, la Ville se doit en effet de penser ou de repenser ses espaces, ses constructions et ses équipements pour s'inscrire dans un avenir qui inclut toutes et tous dans un espace urbain qui donne envie d'y travailler et d'y vivre. La Ville organise l'équilibre des quartiers en répartissant les équipements locaux en fonction des besoins de la population (écoles, commerces, équipements de quartier, bureaux, médecins...). La Ville veut enfin s'engager dans une démarche de mixité fonctionnelle en proposant des activités et des services de proximité qui favoriseront le lien social, l'intégration à la sphère territoriale et le développement économique.

Nom de l'étude	Diagnostic commercial de l'agglomération de Saint-Quentin et zoom sur le centre-ville		
Axe	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Financeurs
Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Agglomération	AID Observatoire	

Synthèse des conclusions (rendu en 2015)

L'Agglomération du Saint-Quentinois a missionné le cabinet d'experts AID, en vue d'établir un état des lieux de l'offre commerciale des différents pôles commerciaux de l'agglomération, avec un zoom sur le centre-ville. L'étude de l'environnement commercial à l'échelle du bassin de vie, la comparaison avec d'autres villes comme Beauvais par exemple, et l'examen de l'activité marchande de l'agglomération ont permis de vérifier les activités manquantes sur le territoire ainsi que celles qui étaient surreprésentées. A été constatée également une évolution du comportement des ménages induisant une baisse des dépenses de consommation courantes et de nouveaux modes de consommation. L'étude a également mis en avant une forte vacance dans le centre-ville, et préconise un développement renforçant des linéaires existants, et non à une distension de l'offre.

Ses conclusions ont alimenté le diagnostic initial et les objectifs d'intervention prioritaires du dossier présenté par la Ville de Saint-Quentin et ses partenaires (Chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Aisne, Chambre Régionale des métiers et de l'artisanat, associations de commerçants) au Ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics (DGCCRF) pour l'obtention de financements au titre du FISAC.



Nom de l'étude	Etat des lieux et perspectives d'évolution du commerce de l'agglomération de Saint-Quentin et focus sur le centre-ville		
Axe	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Financeurs
Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Ville	Cushman & Wakefield	

Synthèse des conclusions (rendu en 2017)

En prolongement du diagnostic commercial établi en 2015, la Ville de Saint-Quentin a missionné en 2017 les cabinets d'études Cushman & Wakefield et FREY en vue de déterminer les premiers enjeux en termes de renforcement de son attractivité commerciale, notamment en centre-ville. Le cabinet a notamment examiné le potentiel de développement à l'échelle de l'agglomération, et le potentiel de développement lié aux évolutions du commerce.

Il ressort de cette étude, pour le centre-ville de Saint-Quentin, une nécessaire différenciation avec les pôles périphériques en termes d'offres, d'environnement urbain et d'animations. Une certaine vigilance devra être apportée sur certains emplacements stratégiques et les effets de rupture sont à amenuiser notamment sur la place de l'Hôtel de Ville. Un accompagnement du tissu commercial indépendant est également préconisé afin d'être au niveau d'une stratégie omnicanal menée par les grands acteurs du paysage commercial.

Comme pour la précédente étude, ses conclusions ont orienté les objectifs d'intervention prioritaires du dossier présenté par la Ville de Saint-Quentin et ses partenaires (Chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Aisne, Chambre Régionale des métiers et de l'artisanat, associations de commerçants) au Ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics (DGCCRF) pour l'obtention de financements au titre du FISAC.



Nom de l'étude		Etude Stratégique Touristique Destination : Le Saint-Quentinois	
Axe	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Financeurs
Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Office de Tourisme et des Congrès	Agence Aisne Tourisme	

Synthèse des conclusions (rendu en 2017)

L'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois s'est associé à l'Agence Aisne Tourisme afin de réaliser une étude préalable à la construction d'une stratégie touristique à l'échelle du bassin touristique saint-quentinois. Trois objectifs ont été fixés à ce travail préparatoire : éclairer les fondements de la stratégie territoriale de développement touristique, guider la conception de la future politique touristique du territoire et cadrer les stratégies marketing, de communication et commerciale de l'offre touristique demain. Des analyses de l'offre et de la demande, de la concurrence et des tendances touristiques actuelles et de demain ont permis de fixer le cadre des orientations à prendre par le territoire saint-quentinois et ses institutions compétentes.

Ses conclusions ont amené l'Office de Tourisme et des Congrès à proposer l'engagement dans le cadre d'Action cœur de ville de nouvelles études de définition qui lui permettront de mettre en œuvre sa stratégie touristique.



Nom de l'étude	Potentialités d'aménagement d'un ancien grand magasin : les Nouvelles Galeries		
Axe	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Financeurs
Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Ville	Centre des Monuments Nationaux	CMN
Synthèse des conclusions (rendu en 2018)			
<p>En 2018, la Ville de Saint-Quentin et le centre des Monuments Nationaux ont convenu d'engager une expertise préalable des potentialités d'aménagement au sein de l'ancien grand magasin des Nouvelles Galeries, immeuble caractéristique de la période Art Déco, afin d'y envisager l'éventuelle l'implantation d'un centre d'interprétation sur le patrimoine de la Première Reconstruction, déclinaison à Saint-Quentin d'un centre de l'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).</p> <p>Il ressort de cette expertise préalable des recommandations et des préconisations patrimoniales sur lesquels devront s'appuyer les investigations futures : par exemple, que tout projet de réutilisation passera par un réaménagement, voire un redéploiement des surfaces commerciales du Monoprix pour ménager des accès et des espaces d'accueil depuis le rez-de-chaussée. De même, l'état de la structure est globalement bon, les altérations principales ont été observées en façades et au droit des verrières. Les travaux les plus lourds en termes de restauration se concentreront sur les parties hautes des façades, des verrières et leurs édicules ainsi que sur les décors des deux atriums. Une valorisation commerciale côté rue Anatole France permettrait d'aider à l'équilibre financier de cette opération pour le futur maître d'ouvrage, pour réduire les coûts et apporter une rente, soit par une procédure de type bail emphytéotique, voire par une cession partielle de la partie côté rue Anatole France pour des usages de type bureaux, d'hôtel de standing et de restaurant.</p> <p>Cette expertise devra être suivie d'études de faisabilité et de diagnostics techniques préalables complémentaires pour approfondir et confirmer les potentiels projets de valorisation de cet immeuble qui seraient retenus par la Ville ou le propriétaire de l'immeuble.</p>			
			

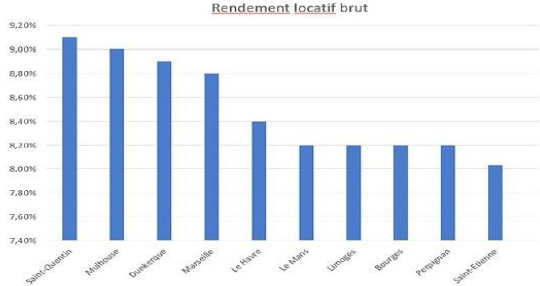
1.2. Etudes et/ou diagnostics encore en cours

Nom de l'étude	Etude intercommunale du marché de l'habitat et patrimoine des bailleurs		
Axe	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Financeurs
Vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Agglomération	HTC	Région Hauts-de-France, Banque des Territoires, Agence nationale pour la Rénovation urbaine, Agglomération
Nom de l'étude	Etude Pré Opérationnelle en vue d'élaborer une OPAH RU en centre-ville		
Axe	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Financeurs
Vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Agglomération	Citémétrie	ANAH, Banque des territoires, Agglomération
Nom de l'étude	Mission d'accompagnement portant sur le devenir des Halles Municipales et du commerce non sédentaire en cœur de ville		
Axe	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Financeurs
Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Ville	Collectivités conseil – Commerces et Marchés de France	Banque des Territoires, Ville
Nom de l'étude	Etude sur la valorisation touristique fluvestre du Canal de Saint-Quentin et étude de faisabilité relative à l'aménagement et à la gestion du port de plaisance de Saint-Quentin et son emprise		
Axe	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Financeurs
Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Agglomération	Urbatech	Banque des Territoires, Voies Navigables de France, Communauté d'agglomération de Cambrai, Communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère, Communauté de communes du pays du Vermandois, Communauté de communes de l'Est de la Somme, Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois

Nom de l'étude	Etude de définition d'une marque touristique sur le Saint-quentinois		
Axe	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Financeurs
Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Office du Tourisme et des Congrès du Saint Quentinois		Banque des territoires
Nom de l'étude	Nouvelles Galeries – mission d'accompagnement à rédaction du cahier des charges pour une étude de potentiel de faisabilité technique d'un projet au sein de l'immeuble.		
Axe	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Financeurs
Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Ville	AID Observatoire	Banque des territoires
Nom de l'étude	Nouvelles Galeries – Étude de potentiel et de faisabilité technique d'un projet au sein de l'immeuble		
Axe	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Financeurs
Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Ville		
Nom de l'étude	Stratégie numérique de la Ville		
Axe	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Financeurs
Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Ville	Wavestone	Banque des territoires
Nom de l'étude	Etude sur la requalification de la zone Le Salicamp		
Axe	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Financeurs
Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Agglomération	Axo / Aventim	Banque des territoires, Agglomération

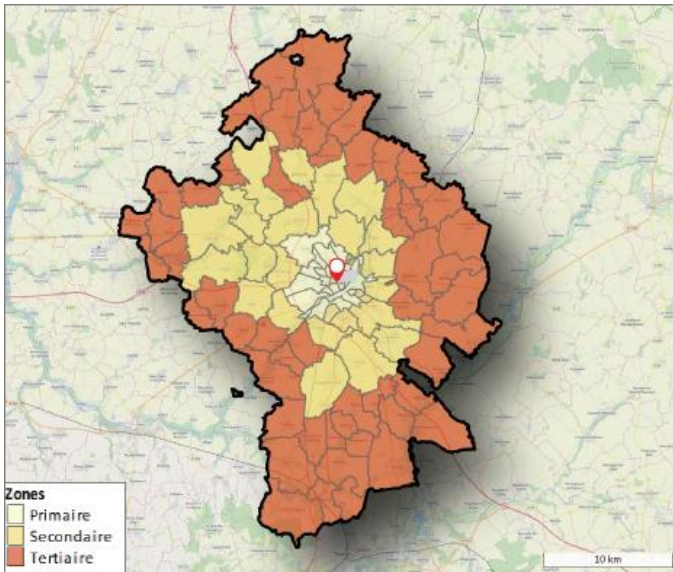
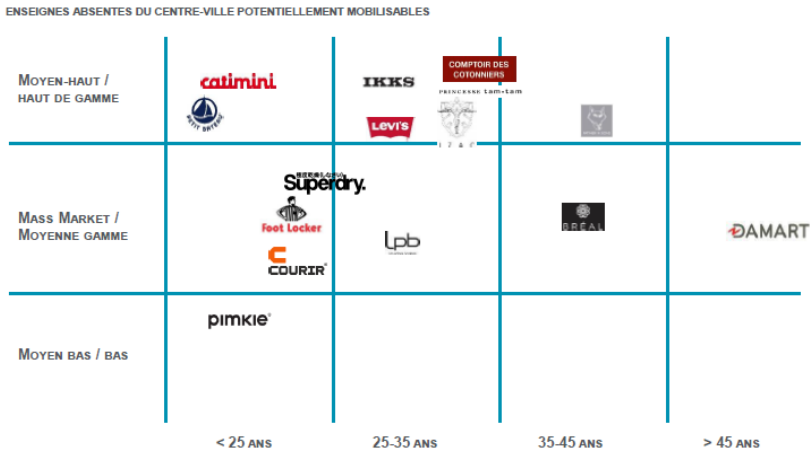
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville

Deux études majeures sont encore en cours d’engagement par l’Agglomération (étude intercommunale du marché de l’habitat et patrimoine des bailleurs, étude pré-opérationnelle à une OPAH-RU en centre-ville). Leurs conclusions seront un apport majeur pour consolider le diagnostic initial pour cet axe et guider les actions inscrites dans le plan pluriannuel d’intervention d’Action Cœur de Ville. Cependant un certain nombre d’éléments concernant la situation du marché de l’immobilier privé à Saint-Quentin sont déjà connus :

Forces	Faiblesses																																																							
<ul style="list-style-type: none"> Saint Quentin est la ville ayant la meilleure rentabilité brute de France.  <p>(Classement MeilleursAgents.com 2018 en rentabilité brute)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le prix moyen des transactions est de 1080€/m². 	<ul style="list-style-type: none"> L’indice de vigilance habitat de Villes de France en 2019 place Saint Quentin comme une des villes les plus fragiles de la région Hauts-de-France. <table border="1" data-bbox="1429 614 1803 853"> <caption>Villes >= au 9^{ème} décile de l'indice de Vigilance Global (VG)</caption> <thead> <tr> <th></th> <th>VS</th> <th>VH</th> <th>VG</th> <th>Pop. 2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Saint-Quentin</td> <td>139</td> <td>159</td> <td>148</td> <td>55 878</td> </tr> <tr> <td>Anzin</td> <td>146</td> <td>151</td> <td>148</td> <td>13 275</td> </tr> <tr> <td>Bruay-sur-l'Escaut</td> <td>136</td> <td>173</td> <td>152</td> <td>11 851</td> </tr> <tr> <td>Caudry</td> <td>145</td> <td>157</td> <td>151</td> <td>15 073</td> </tr> <tr> <td>Denain</td> <td>170</td> <td>187</td> <td>178</td> <td>20 510</td> </tr> <tr> <td>Fourmies</td> <td>157</td> <td>139</td> <td>149</td> <td>12 340</td> </tr> <tr> <td>Roubaix</td> <td>165</td> <td>176</td> <td>170</td> <td>95 600</td> </tr> <tr> <td>Boulogne-sur-Mer</td> <td>144</td> <td>155</td> <td>149</td> <td>42 476</td> </tr> <tr> <td>Abbeville</td> <td>142</td> <td>166</td> <td>153</td> <td>23 559</td> </tr> <tr> <td>Albert</td> <td>127</td> <td>178</td> <td>150</td> <td>10 064</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> La taxe foncière peut être dissuasive pour les investisseurs ou les ménages. 		VS	VH	VG	Pop. 2014	Saint-Quentin	139	159	148	55 878	Anzin	146	151	148	13 275	Bruay-sur-l'Escaut	136	173	152	11 851	Caudry	145	157	151	15 073	Denain	170	187	178	20 510	Fourmies	157	139	149	12 340	Roubaix	165	176	170	95 600	Boulogne-sur-Mer	144	155	149	42 476	Abbeville	142	166	153	23 559	Albert	127	178	150	10 064
	VS	VH	VG	Pop. 2014																																																				
Saint-Quentin	139	159	148	55 878																																																				
Anzin	146	151	148	13 275																																																				
Bruay-sur-l'Escaut	136	173	152	11 851																																																				
Caudry	145	157	151	15 073																																																				
Denain	170	187	178	20 510																																																				
Fourmies	157	139	149	12 340																																																				
Roubaix	165	176	170	95 600																																																				
Boulogne-sur-Mer	144	155	149	42 476																																																				
Abbeville	142	166	153	23 559																																																				
Albert	127	178	150	10 064																																																				
Opportunités	Menaces																																																							
<ul style="list-style-type: none"> Le dispositif de défiscalisation Denormandie a boosté la demande de la part d’investisseurs extérieurs au territoire, la qualité des logements du cœur de ville progresse (<i>nombre de permis de construire multiplié par 6 en 2019 par rapport à 2018, multiplication par 5 du nombre de permis de construire depuis début 2019. Et augmentation de 40% du nombre de DIA.</i>). Les actions volontaristes de l’Agglomération et de la Ville permettent de renforcer l’attractivité du cœur de Ville. Cela sera renforcé par la future OPAH-RU du centre-ville. Le financement très important d’Action Logement de la rénovation d’immeuble en centre-ville pour y installer des actifs. 	<ul style="list-style-type: none"> L’afflux de nouveaux investisseurs doit porter la vigilance des collectivités sur la saturation du marché sur certaines typologies de logement. La défiscalisation Denormandie doit être pérenne dans le temps. 																																																							

Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

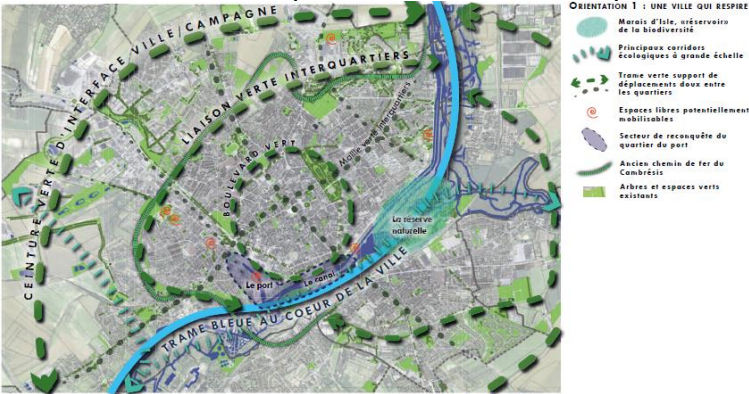
Les deux études menées en 2015 et en 2017 ont permis de conforter un diagnostic réaliste du fait commercial en centre-ville (et de ses faiblesses structurelles) mais aussi d'en souligner les potentialités afin d'opérer l'indispensable virage numérique du commerce et de dessiner le visage de l'hypercentre commercial de demain pour Saint-Quentin. Leurs conclusions ont permis d'élaborer un dossier d'accompagnement du commerce du centre-ville et pour les QPV Europe et Neuville (centres commerciaux) par le FISAC. Le dossier de Saint-Quentin a reçu un avis favorable d'accompagnement en 2018, sur la période 2018-2020. Ces deux études ont également suscité une réflexion spécifique sur le devenir des halles municipales et du commerce non sédentaire de centre-ville et sur les potentialités de restructuration d'un pôle commercial périphérique mais important pour la vie quotidienne des saint-quentinois et pour l'image de Saint-Quentin en entrée de ville, que le programme Action Cœur de Ville accompagne également.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un pôle structurant à l'échelle de l'agglomération en termes de nombre de commerces et de chiffre d'affaires. • Un poids important de l'équipement de la personne et de l'hygiène-beauté traduisant une réelle attractivité à l'échelle de l'agglomération. • Des enseignes locomotives fortes (Monoprix, H&M, Sephora). • Un patrimoine historique et une concentration d'équipements qui favorisent la fréquentation du pôle. • Retour d'enseignes nationales dans le centre-ville (Orange, Free...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Une faible pénétration d'activité structurantes et d'enseignes "marqueurs" de nature à emporter la décision d'implantation d'autres enseignes. • Un taux de fuite important sur les activités spécifiques : équipement de la maison, par exemple. • Un appareil commercial de centre ville très centralisé sur 3 linéaires au détriment d'autres axes qui pourraient potentiellement apporter une circularité au circuit marchand de centre-ville. • Vacance commerciale sur les pourtours de cette hypercentralité qui pose la question d'un changement de destination. • Un nombre d'enseignes nationales assez faible. 

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience partagée par tous les acteurs de l'importance d'un cœur de ville commerçant. • Création d'un observatoire de la vacance pour l'hypercentre. • Des associations de commerçants dynamiques et impliquées. • Un axe de développement fort avec le Robonumérique. • La mise en place d'un plan d'accompagnement mobilisant le FISAC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des secteurs dont la commercialité pose question (milieu de la rue Emile Zola, rue d'Isle, amont de la rue Raspail). • Manque d'attractivité de la halle municipale mal intégrée dans le tissu commercial du cœur de ville.


Axe 3 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Deux études, en cours d'engagement ou à engager à partir de 2020, vont permettre d'apporter des réponses sur les potentialités de développement de friches urbaines en cœur de ville ou de sites emblématiques, et sur leur faisabilité technique. Sur le site du Vieux Port, situé près du canal (étude sur la valorisation touristique fluvestre du Canal de Saint-Quentin et étude de faisabilité relative à l'aménagement et à la gestion du port de plaisance de Saint-Quentin) et pour l'immeuble Nouvelles Galeries (étude de potentiel et de faisabilité technique d'un projet au sein de l'immeuble).

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine art déco riche, unique et mondialement reconnu. • Un cadre de vie privilégié. • Un patrimoine naturel exceptionnel avec la seule réserve naturelle Nationale située en centre-ville • Une trame verte (parc d'Isle, Champs Elysée) et bleue (canal, port) omniprésent. • Une ville à taille humaine. • Une mobilisation des saint-quentinois autour de leur patrimoine. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine qui n'a pas toujours été mis en valeur ou protégé par le passé. • Des lieux majeurs du patrimoine dont les abords ne sont pas encore à la hauteur (Basilique). • Des mobilités douces peu développées.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Le retour en grâce de l'Art Déco. • La prise de conscience globale sur les enjeux de développement durable. • La volonté des français de privilégier leur cadre de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des éco systèmes fragiles. • Un patrimoine privé important pas toujours mis en valeur.

Axe 4 - Fournir l'accès aux équipements et services publics

Le programme Action cœur de ville est mobilisé pour accompagner la mise en œuvre d'études et d'expertises préalables de sites en cœur de ville dans la perspective de l'accueil d'une Aréna à Saint-Quentin.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Des services de proximité au plus près des usagers (Mairie Mobile...).  <ul style="list-style-type: none">• Des services d'inclusion administrative et numérique.• Une démocratie de proximité forte et active.• Un taux d'équipement public supérieur à la moyenne.• Une ouverture à la société civile.	<ul style="list-style-type: none">• Une offre de service public éclatée entre les différents opérateurs.• Une charge de centralité très importante et non compensée.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• La nécessité de passer d'une organisation pyramidale vers une approche plus horizontale du service public.• Une volonté de tous les opérateurs de proposer des guichets uniques.	<ul style="list-style-type: none">• Une tendance nationale à la dématérialisation complète.

Axe 5 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

La Ville de Saint-Quentin souhaite mettre en oeuvre une stratégie complète en faveur du numérique afin d'améliorer ses process et la gestion des équipements et de l'espace public, mais également pour plus de solidarité et d'égalité face au numérique pour les saint-quentinois. Une mission a été confiée dans ce cadre au Cabinet d'experts Wavestone.

Forces	Faiblesses												
<ul style="list-style-type: none"> • Un écosystème local tourné vers le numérique. • Une filière d'enseignement dédiée. • Une ville bien desservie par son réseau de transport collectif. • Facilité d'accès depuis la région parisienne. 	<ul style="list-style-type: none"> • La voiture, transport encore privilégié par les saint-quentinois. <div data-bbox="1384 406 1877 960" style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin: 10px 0;"> <p style="text-align: center;">PART DES MOYENS DE TRANSPORT UTILISÉS PAR LES HABITANTS DE SAINT-QUENTIN POUR SE RENDRE À LEUR TRAVAIL</p> <table border="1" style="margin: 10px auto; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Mode de transport</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Voiture individuelle</td> <td>70,5%</td> </tr> <tr> <td>Transport en commun</td> <td>10,2%</td> </tr> <tr> <td>Pas de transport</td> <td>3,7%</td> </tr> <tr> <td>Marche à pied</td> <td>13,2%</td> </tr> <tr> <td>Deux roues</td> <td>2,4%</td> </tr> </tbody> </table> <p style="font-size: small; margin-top: 5px;">Champs : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi Source : INSEE, RP 2015</p> </div> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilités douces peu développées. • Un réseau de pistes cyclables concentré sur le bord du canal 	Mode de transport	Pourcentage	Voiture individuelle	70,5%	Transport en commun	10,2%	Pas de transport	3,7%	Marche à pied	13,2%	Deux roues	2,4%
Mode de transport	Pourcentage												
Voiture individuelle	70,5%												
Transport en commun	10,2%												
Pas de transport	3,7%												
Marche à pied	13,2%												
Deux roues	2,4%												
Opportunités	Menaces												
<ul style="list-style-type: none"> • Une volonté commune de réfléchir aux mobilités sur la commune. • La proximité du Canal Seine Nord. • La multiplication des modes de déplacement : à côté de la marche, du vélo, du bus, de la voiture, on trouve aujourd'hui des dispositifs adaptés à tous les besoins et toutes les envies : gyropodes sous toutes ses formes, trottinettes électriques, véhicules autonomes... • Intégration à des réseaux européens de partage des connaissances. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement dans un premier temps non contrôlé de nouveaux modes de déplacements ou de livraison. • Veiller à l'inclusivité de l'espace public : assurer le bien-être et la cohabitation de tous les publics, genres, classes d'âges. • Gérer les mutations à venir des modes de déplacements. • Isolement numérique. 												

1.4. – Conclusions des diagnostics et élaboration du projet de développement et de revitalisation du cœur de ville

La phase d'initialisation du programme Action Cœur de Ville à Saint-Quentin a permis de confirmer la totalité de la stratégie que la Ville de Saint-Quentin et l'Agglomération du Saint-Quentinois ont proposé à leurs partenaires en 2018 pour la revitalisation du cœur de ville de Saint-Quentin. La convention ORT homologuée le 14 mai 2019 la conforte également comme cadre de l'intervention publique et des initiatives privées sur un périmètre d'intervention large couvrant l'intégralité du cœur de ville

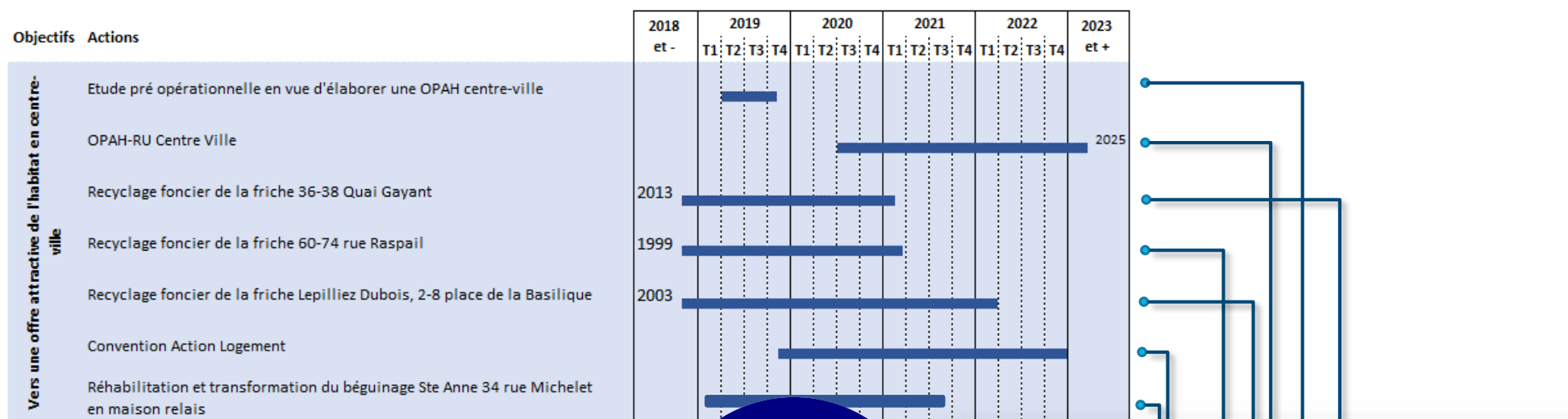
Le projet de ville de Saint-Quentin s'appuie donc désormais sur des objectifs clairs et partagés à l'échelle du territoire, qui sont également partagés par ses partenaires. Il s'appuie sur les premiers diagnostics à disposition du territoire et le programme d'actions qui en découlera sera conforté doublement : par de nouveaux diagnostics nécessaires à la compréhension des enjeux et des différentes contraintes auxquelles auront à faire face les maîtres d'ouvrage et par des études de potentialité et de faisabilité technique, préalables aux investissements structurants qui seront portés par les deux collectivités et par les bailleurs publics.

Le projet de ville s'est vu également conforté après la démarche « Saint Quentin 2050 » engagée par la Ville de Saint-Quentin. Un an d'analyse prospective, sanctionnée par une participation et une coproduction citoyenne inégalée, a permis de confirmer qu'il respecte bien les attentes des saint-quentinois, mais oblige aussi Saint-Quentin à aller encore plus loin en matière de développement durable. C'est une attente très forte des saint-quentinois pour les années à venir de préservation du cadre de vie dans lequel ils vivent aujourd'hui et de transmission à leurs enfants et petits-enfants d'une ville « verte », avec un patrimoine naturel intact.

Ainsi, afin de renforcer la présence de la nature dans la ville, le développement urbain pourra ainsi s'organiser autour d'une trame verte et d'une trame bleue, intégrant la Réserve naturelle du Marais d'Isle, le Canal de Saint-Quentin et le Port fluvial. Ils symbolisent la ville et constituent une ressource précieuse dans la ville de demain, avec notamment la requalification du quartier du Vieux Port en perspective de l'ouvrir sur la Ville et la requalification urbaine, par la résorption des friches urbaines, des abords du canal.

La Ville s'engage par ailleurs à encourager la diversité des modes de transport au sein du cœur de ville à travers des aménagements de qualité, en lien avec l'évolution des modes de vie. Les usagers seront également incités à faire évoluer leur comportement de mobilité et les pratiques respectueuses de l'environnement seront encouragées, tout en étant pratique au quotidien.

STRATÉGIE DE REDYNAMISATION VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE



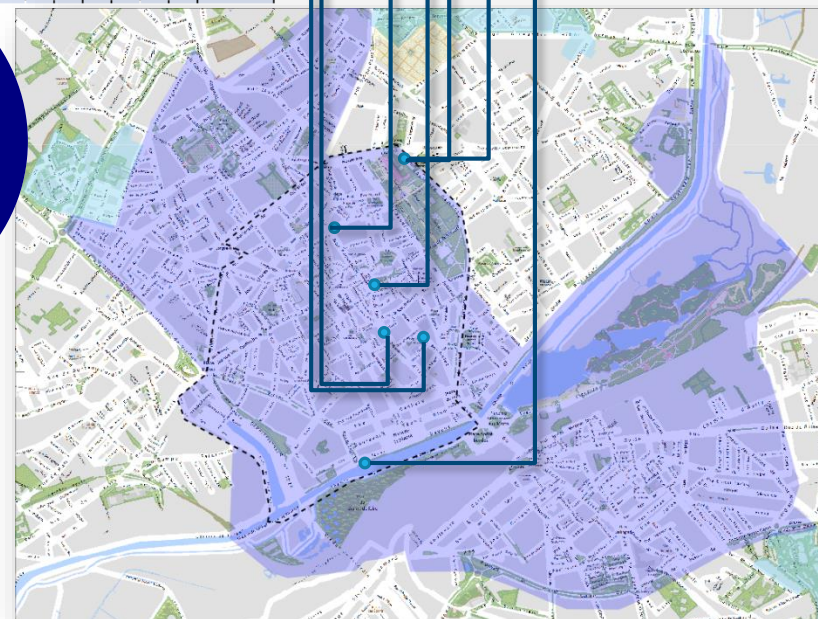
En matière d'habitat, la Ville de Saint-Quentin et l'Agglomération du Saint-Quentinois, qui travaillent ensemble depuis de nombreuses années pour porter des actions collectives communes de rénovation de l'habitat et pour accompagner les propriétaires privés dans la remise aux normes de leur logement, préparent une OPAH-RU en centre ville. La délégation de type III accordée à l'Agglomération en 2016 lui permet d'offrir un guichet unique aux propriétaires éligibles.

Afin de favoriser le retour de nouveaux opérateurs de l'immobilier en cœur de ville, dont les bailleurs sociaux de l'agglomération, mais aussi stimuler l'investissement privé en centre ville, la Ville a d'ores-et-déjà engagé le recyclage foncier de plusieurs friches urbaines, pour un total de 12 000 m², permettant la construction rapide et

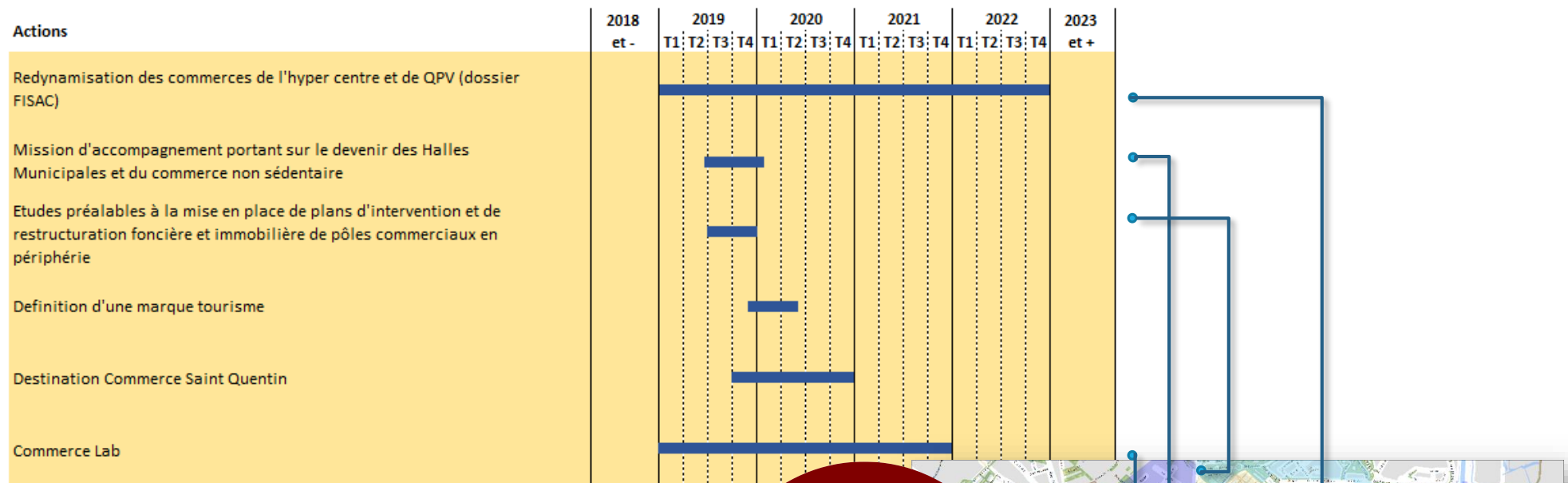
sécurisée par la promotion privée de nouveaux immeubles destinés à un public diversifié. Les deux bailleurs sociaux principaux du territoire participeront également à l'accueil de nouveaux ménages locataires ou en accession sociale à la propriété. Action Logement, grâce à son financement spécifique ACV, va créer un effet levier pour la réhabilitation des logements en hypercentre et permettre un retour des salariés en centre-ville.

La taxation des surfaces immobilières vacantes permettra d'aborder de manière directe avec les propriétaires privés frileux la problématique de la vacance du logement privé en cœur de ville. Dans le cadre du Droit de préemption urbain accordé à la Ville de Saint-Quentin par le territoire intercommunal, la commune se réservera le droit d'intervenir dans la cession de certains biens si un projet de promotion immobilière à court terme n'est pas présenté.

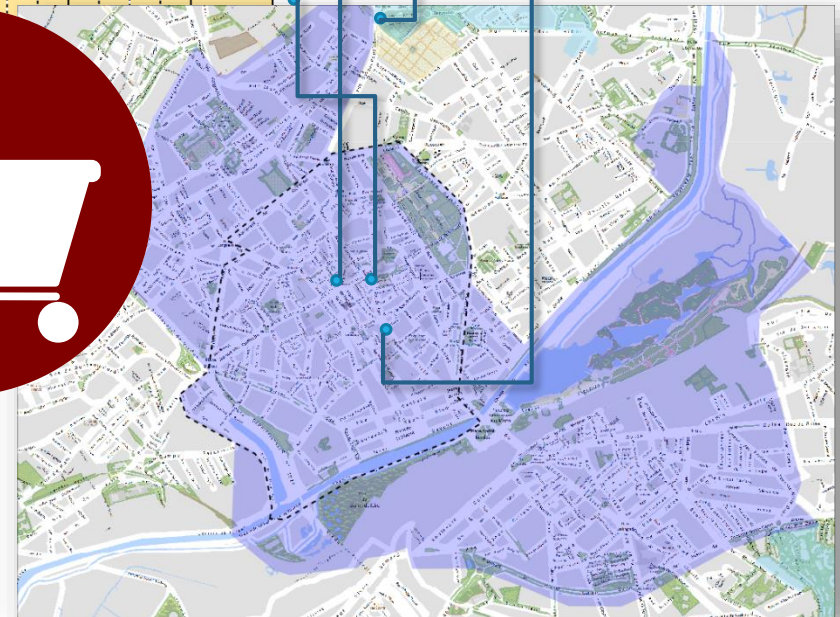
Afin de profiter totalement de la mise en place de la défiscalisation Denormandie, la ville assure un suivi des grands sites à enjeu et un accompagnement des investisseurs au travers de son chef de projet ACV.



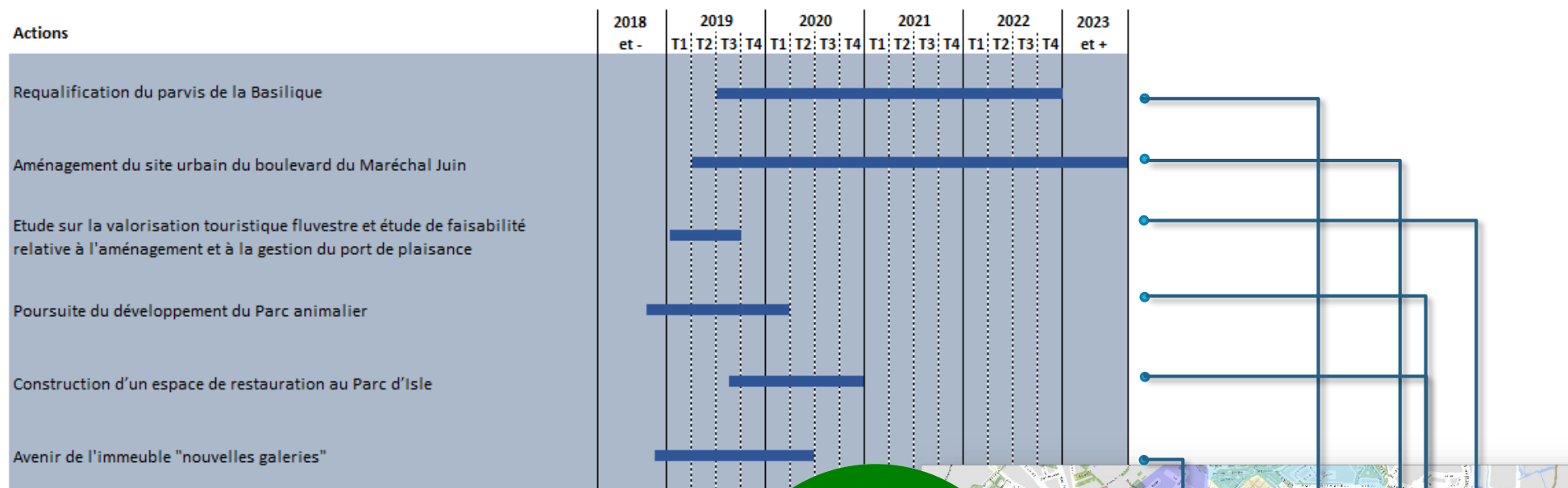
STRATÉGIE DE REDYNAMISATION, FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL ÉQUILIBRÉ



En matière de redynamisation commerciale et de développement économique, le projet porté par la Ville de Saint-Quentin s'appuie sur deux diagnostics préalables de la situation du fait commercial sur le territoire saint-quentinois (réalisés entre 2015 et 2017 et suivi par un dossier d'accompagnement déposé auprès du FISAC en début d'année 2018 et destiné à redynamiser les commerces de l'hyper centre, ainsi que ceux de deux Quartiers prioritaires pour la ville (Europe et Neuville). Par ailleurs, l'Agglomération, à travers sa compétence développement économique, pourrait coordonner les études préalables à la mise en place de plans d'intervention et de restructuration foncière et immobilière de pôles commerciaux en périphérie dégradés et disposant de cellules vacantes nuisant à son attractivité. Une stratégie communautaire visant à professionnaliser et stimuler l'activité touristique sur le territoire saint-quentinois et s'appuyant sur les atouts du territoire et de sa ville centre, ont amené l'Agglomération et l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois à engager les consultations pour mener 2 études : une étude de définition d'une marque touristique sur le saint-quentinois (Office de tourisme et des congrès du Saint-Quentinois) et une étude sur la valorisation touristique fluvestre du Canal de Saint-Quentin sur un territoire large (allant de Cambrai à Chauny-Tergnier-La Fère et Ham), comprenant une étude de faisabilité relative à l'aménagement et à la gestion du port de plaisance de Saint-Quentin et son emprise, en vue de conforter l'activité fluviale à Saint-Quentin. Le Plan Action cœur de ville s'efforcera de soutenir ces initiatives porteuses de développement et d'avenir. Leur impact sur la reconquête et l'attractivité des Rives de la Somme (quai Gayant, réserve des Marais d'Isle, parc animalier ...) ont font des préalables nécessaires à des investissements plus conséquents tant publics que privés à l'avenir et structurants pour le cœur de ville.



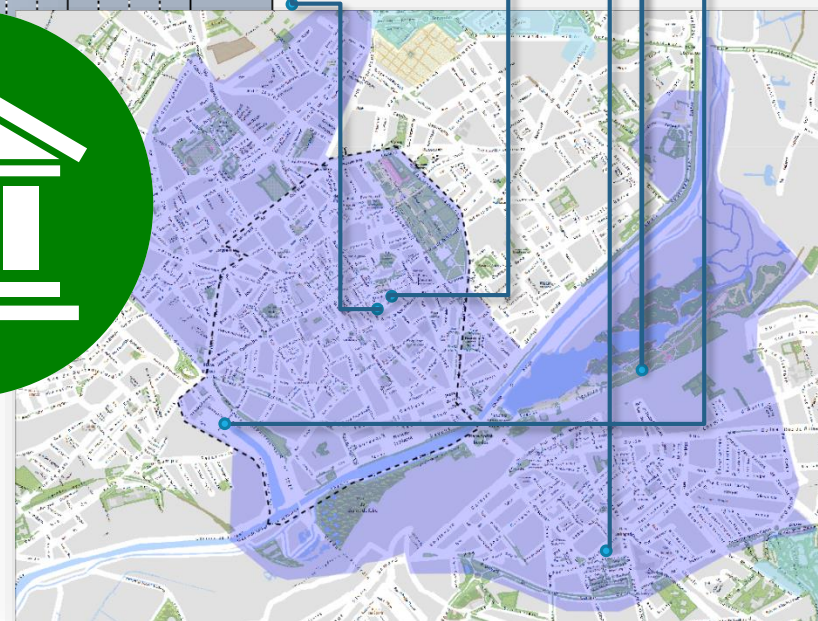
STRATÉGIE DE REDYNAMISATION METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE



En matière de reconquête urbaine, de mise en valeur des espaces publics, la Ville est engagée dans la mise en œuvre de son projet de requalification du secteur Basilique (parvis et espaces publics). L'Agglomération est par ailleurs actuellement engagée dans un appel d'offres pour une concession d'aménagement d'un site urbain de 1,5 hectares situé boulevard du Maréchal Juin, au sein du quartier accueillant le pôle universitaire de Saint-Quentin. Cette opération est destinée à favoriser à terme l'accueil de nouveaux équipements publics et le développement d'une offre neuve de logements, en partie dédiés à la vie universitaire à Saint-Quentin

A travers un programme de travaux ambitieux d'ores et déjà engagés ou à engager à partir de la fin de l'année 2018 sur ses équipements intercommunaux, la piscine intercommunale Jean Bouin et le parc animalier au sein du Parc d'Isle, l'Agglomération parie également sur le développement touristique et sur la promotion du sport santé à Saint-Quentin. Ces opérations visent autant à développer la fréquentation des équipements publics qu'à améliorer, par le biais de solutions innovantes destinées directement à l'usager (parcours pédagogiques numériques, développement individuel par le numérique...), l'accès aux équipements et aux services offerts.

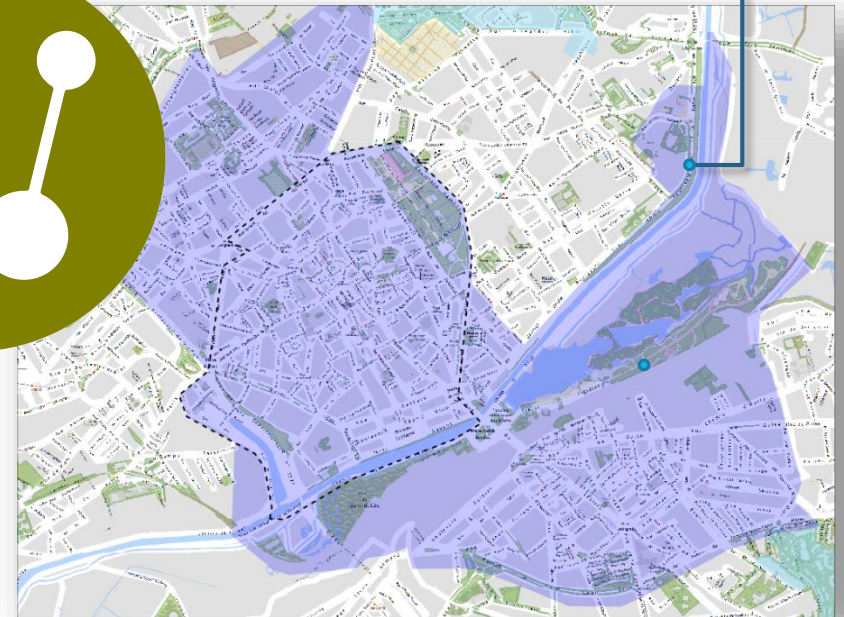
A travers ces opérations emblématiques, le Programme « Action cœur de ville » est l'occasion de poursuivre et d'amplifier l'action publique engagée depuis plus de 20 ans pour reconquérir les espaces publics du centre, ainsi que ceux des deux rives de la Somme à Saint-Quentin. Cette action a contribué efficacement à l'attractivité et à l'agrandissement urbain de son centre ville vers les rives de la Somme et à limiter la perte d'attractivité commerciale.



STRATÉGIE DE REDYNAMISATION FOURNIR L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

Actions	2018	2019				2020				2021				2022				2023	
	et -	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	et +	
Développement du site de la piscine Jean Bouin		■																	
Etude préalable à l'implantation d'une Aréna																			

L'accès aux services et équipements publics est au centre des préoccupations des saint-quentinois, la Ville et l'Agglomération vont donc mettre en œuvre une politique permettant à tous l'accès aux services et équipements publics. Au travers d'action à venir (Bus France Services) et transversale (lieux d'inclusion numérique) la Ville rapproche les services publics des habitants. L'Agglomération s'est lancée dans une politique ambitieuse de réhabilitation / création d'équipement public structurant pour le territoire avec la réfection de la piscine Jean Bouin et le projet de création d'une Aréna mêlant salle de conférence, spectacle et enceinte sportive.

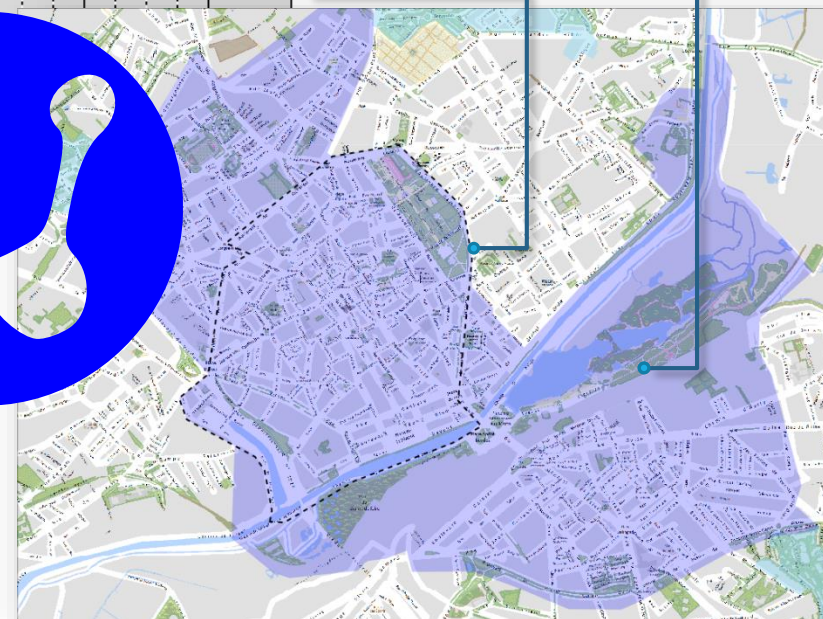


STRATÉGIE DE REDYNAMISATION DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ, LA MOBILITÉ ET LES CONNEXIONS

Actions	2018	2019				2020				2021				2022				2023
	et -	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	et +
Inclusion Numérique		■																
Stratégie Numérique de la Ville	■																	
Découvrir le patrimoine naturel par l'immersion numérique						■												
Convention d'affaires robonumérique	■																	

En matière d'accessibilité et de mobilité par le numérique, la Ville a déployé de nouveaux tiers lieux numériques (espaces de sensibilisation au numérique, déploiement de nouveaux hotspots Wifi ...) afin de concrétiser son ambition en matière d'accessibilité au haut débit pour les usagers et d'inclusion numérique, qui vise à rendre le numérique accessible à tous et à permettre la transmission des compétences numériques qui feront de chaque citoyen l'acteur de son insertion sociale et économique par les outils numériques. Parallèlement, le territoire s'est engagé dans une démarche de Smart City, qui s'appuie sur de nombreux partenariats, à l'échelle nationale (Vert Pom) comme européenne (programme INTERREG 2 Mers, Urbact...).

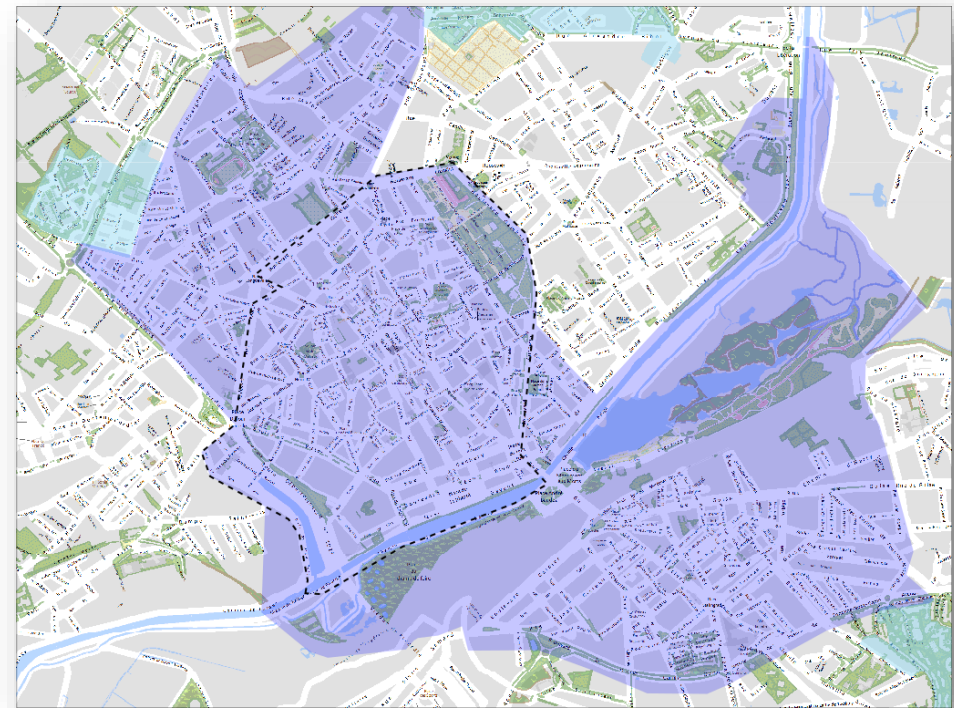
Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le cœur de ville de l'agglomération de Saint-Quentin en appelle donc une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués dans le Plan Action cœur de ville, dont les collectivités directement concernées, la Ville de Saint-Quentin et l'Agglomération du Saint-Quentinois, l'Etat, le Département et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.



Actions	2018	2019				2020				2021				2022				2023
	et -	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	et +
Saint Quentin 2050		[Barre bleue continue]																

Dans les missions du programme Action Cœur de Ville l'intégration de la participation des citoyens est primordiale. Saint Quentin 2050 répond à cette problématique en lançant une grande consultation des saint-quentinois sur l'avenir de leur Ville.

Les résultats de cette action vont permettre à la ville de mettre en place son plan d'action pour les 15 ans à venir.

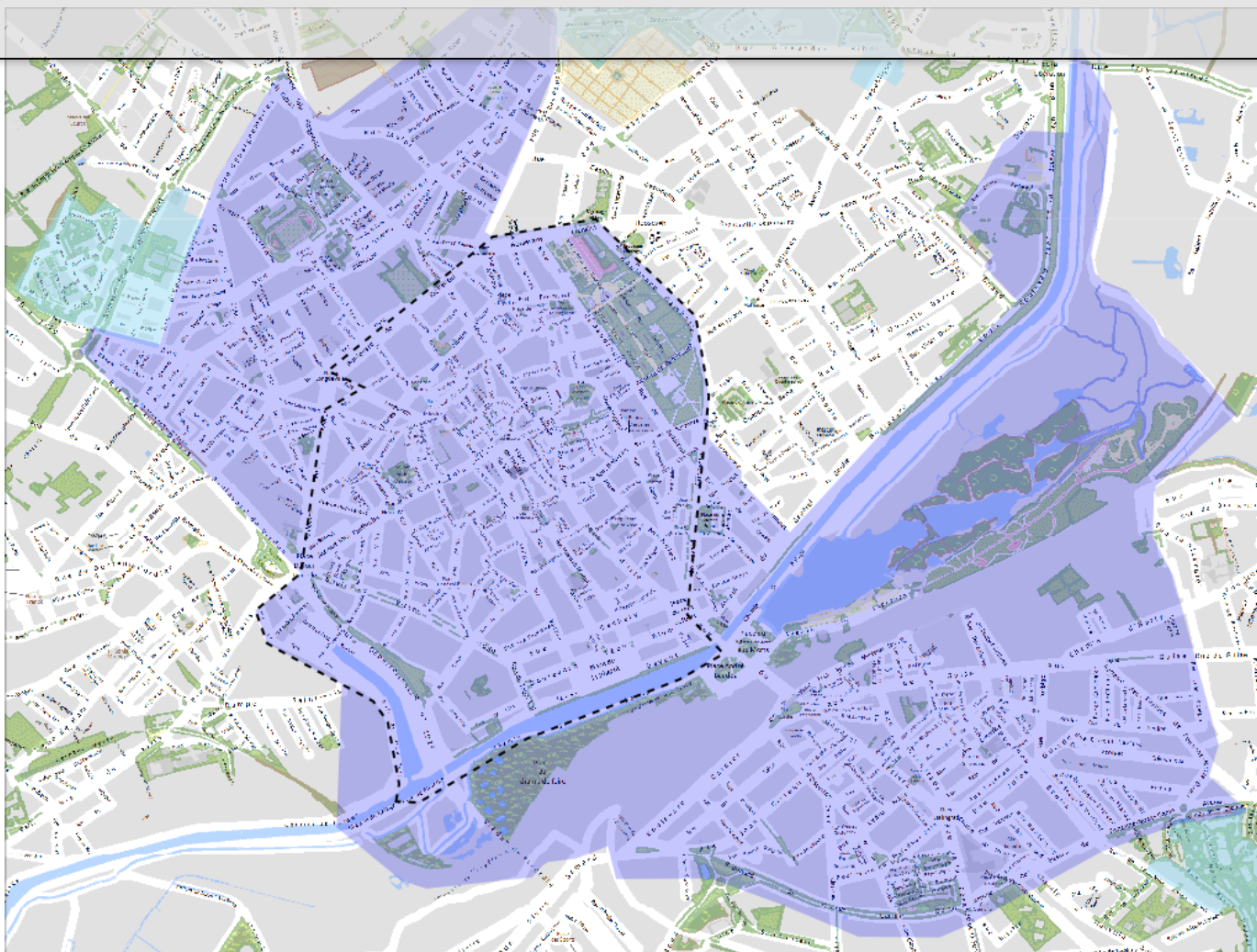


Article 3 – Dynamiques en cours

Le détail des calendriers et des financements est précisé dans les fiches actions annexées au présent avenant

	Actions matures	numéro de fiche action
Actions matures engagées	Mise en œuvre du recyclage foncier de la friche urbaine 36-38 Quai Gayant (Ville)	détail calendrier et financement fiche action n°3
	Restructuration et transformation du béguinage Saint Anne 34 rue Michelet en maison relais (OPH Habitat Saint-Quentinois)	détail calendrier et financement fiche action n°6
	Mise en œuvre des actions inscrites à la programmation du dossier présenté au FISAC (Ville)	détail calendrier et financement fiche action n°7
	Développement du site de la piscine intercommunale Jean Bouin (Agglomération)	détail calendrier et financement fiche action n°19
	Déploiement de 9 espaces de sensibilisation au numérique (Ville)	détail calendrier et financement fiche action n°20
Actions matures engagées, au financement incomplet	Requalification des abords de la Basilique (Ville)	détail calendrier et financement fiche action n°13
	Poursuite du développement du parc animalier du parc d'Isle (Agglomération)	détail calendrier et financement fiche action n°16
	Mise en œuvre du recyclage foncier de la friche urbaine 60-74 rue Raspail (Ville)	détail calendrier et financement fiche action n°4
Actions matures achevées, n'ayant pas bénéficié d'un financement ACV	Organisation des « 48 heures dans les années 20 » (Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois)	
	Réalisation de l'exposition Art Déco consacrée à l'aviation et à l'aéropostale (Ville)	
	Extension de l'aire de camping car à proximité de la Base urbaine de loisirs (Agglomération)	
Actions matures non engagées	Recyclage foncier de la friche Pontoile (Ville)	en attente de porteur privé pour sa mise en œuvre

M. Le Préfet de Département, Nicolas BASSELIER a homologué la convention d'Opération de revitalisation de territoire de Saint Quentin le 14 mai 2019, le périmètre est ici rappelé pour mémoire



■ Périmètre
ORT

Article 5. Plan d'actions prévisionnel global et détaillé

Vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Les éléments financiers ci-dessous ont été estimés, de façon prévisionnelle, par les maîtres d'ouvrage et sont des sollicitations financières de leur part. Chaque financeur procèdera ensuite au fur et à mesure, opérations par opérations, à une instruction qui lui est propre.

Agglomération du Saint-Quentinois	Etude pré opérationnelle en vue d'élaborer une OPAH centre-ville						
	Fiche n°1	2018 et -	2019 T1 T2 T3 T4	2020 T1 T2 T3 T4	2021 T1 T2 T3 T4	2022 T1 T2 T3 T4	2023 et +
	Phase 1 - Diagnostic du parc privé		■				
	Phase 2 - Etudes de cas			■			
	Phase 3 - Définition du programme d'intervention				■		

Ville de Saint-Quentin	OPAH-RU Centre Ville						
	Fiche n°2	2018 et -	2019 T1 T2 T3 T4	2020 T1 T2 T3 T4	2021 T1 T2 T3 T4	2022 T1 T2 T3 T4	2023 et +
	Déploiement			■	■	■	■ 2025

Ville de Saint-Quentin	Recyclage foncier de la friche 36-38 Quai Gayant						
	Fiche n°3	2018 et -	2019 T1 T2 T3 T4	2020 T1 T2 T3 T4	2021 T1 T2 T3 T4	2022 T1 T2 T3 T4	2023 et +
	Acquisition foncier	2013	■				
	Démolition/dépollution		■	■			
	Cession			■			
Priv	Construction			■	■		

Budget 59 400€ TTC

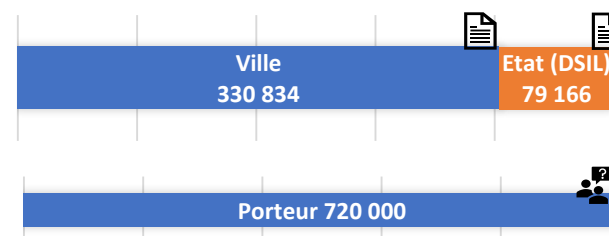


 financements acquis
 financements sollicités

Budget 2 400 000€ TTC



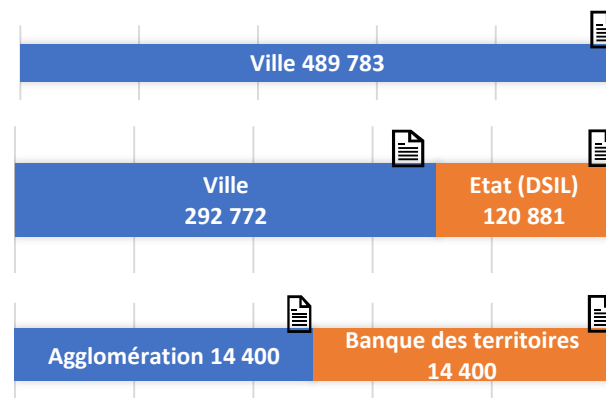
Budget 1 130 000€ TTC



Recyclage foncier de la friche 60-74 rue Raspail

	Fiche n°4	2018 et -	2019				2020				2021				2022				2023 et +
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Ville de Saint-Quentin	Acquisition foncier	1999 2015																	
	Diagnostics de dépollution et études techniques préalables																		
	Démolition / dépollution																		
	Diagnostic archéologie préventive																		
Agglo	Etude de programmation urbaine																		
	Diagnostic archéologie préventive																		
OPAL	Promotion immobilière																		

Budget 932 236€ TTC

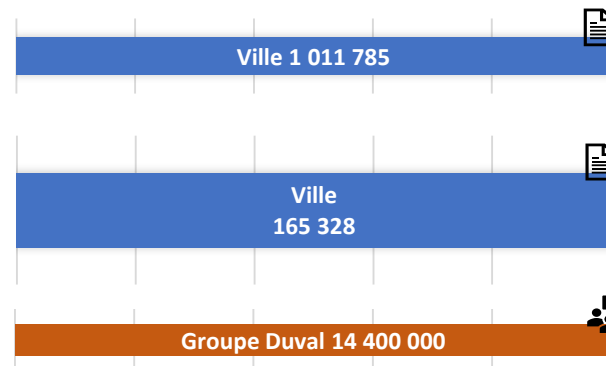


EN DISCUSSION -
Financement possible d'Action logement

Recyclage foncier de la friche Lepilliez Dubois, 2-8 place de la Basilique

	Fiche n°5	2018 et -	2019				2020				2021				2022				2023 et +
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Ville de Saint-Quentin	Acquisition foncier	2003 2010																	
	Travaux de dépollution / désamiantage / curage																		
	Demolition																		
	Fouilles archéologiques																		
Priv	Groupe Duval (promesse de vente en cours)																		

Budget 15 577 113€ TTC

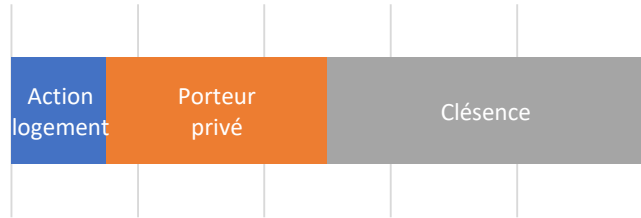


Réhabilitation et transformation du béguinage Ste Anne 34 rue Michelet en maison relais																		
Fiche n°6	2018	2019				2020				2021				2022				2023
	et -	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	et +
Programmation																		
Acquisition foncière																		
Recrutement d'un maître d'œuvre																		
Plan de relogement																		
Travaux de réhabilitation et de transformation (pension de famille,																		

Budget 3 400 000€ TTC

Convention Action Logement																		
Fiche n°25	2018	2019				2020				2021				2022				2023
	et -	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	et +
Identification des immeubles																		
Accompagnement des bailleurs privés																		
Rénovation des immeubles dans l'hyper centre																		

Budget 1000€/m²





Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Les éléments financiers ci-dessous ont été estimés, de façon prévisionnelle, par les maîtres d'ouvrage et sont des sollicitations financières de leur part. Chaque financeur procèdera ensuite au fur et à mesure, opérations par opérations, à une instruction qui lui est propre.



financements
acquis

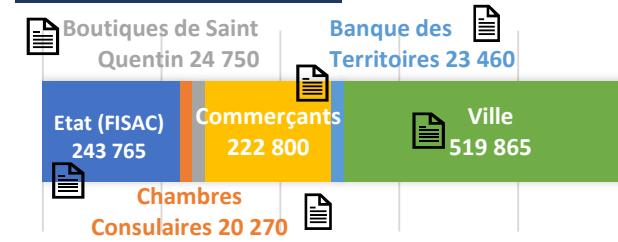


financements
sollicités

Redynamisation des commerces de l'hyper centre et de QPV (dossier FISAC)

Ville de Saint-Quentin	Fiche n°7	2018 et -	2019				2020				2021				2022				2023 et +
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
	Mise en œuvre des 20 actions inscrites au dossier FISAC																		

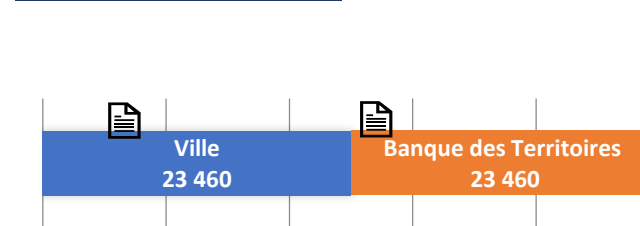
Budget 1 217 980€ TTC



Mission d'accompagnement portant sur le devenir des Halles Municipales et du commerce non sédentaire

Ville de Saint-Quentin	Fiche n°8	2018 et -	2019				2020				2021				2022				2023 et +
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
	Phase 1 - Etude de marché de l'offre non sédentaire																		
	Phase 2 - Etude d'opportunité - Etude sur la faisabilité - Montages juridiques et financiers																		

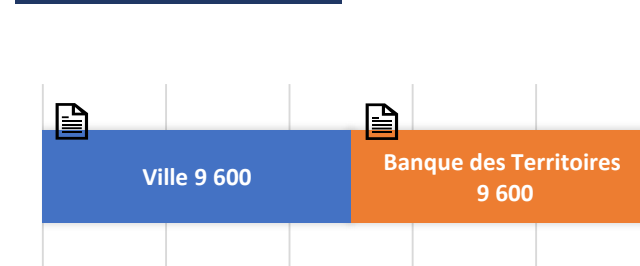
Budget 46 920€ TTC



Etudes préalables à la mise en place de plans d'intervention et de restructuration foncière et immobilière de pôles commerciaux en périphérie

Ville de Saint-Quentin	Fiche n°9	2018 et -	2019				2020				2021				2022				2023 et +
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
	Phase 1 - Diagnostic : Analyse urbaine et paysagère / Analyse de l'offre commerciale / Analyse des déplacements et accès / Analyse règlementaire / Analyse foncière																		
	Phase 2 - Définition des enjeux - Plan Guide																		

Budget 19 200€ TTC



Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois

Definition d'une marque tourisme

Fiche n°10	2018 et -	2019				2020				2021				2022				2023 et +
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Marque tourisme Saint Quentinois																		

Budget 30 000€ TTC



Ville de Saint-Quentin

Destination Commerce Saint Quentin

Fiche n°11	2018 et -	2019				2020				2021				2022				2023 et +
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Developpement de la plateforme																		
Animation du réseau des commerçants																		

Budget 126 000€ TTC



Ville de Saint-Quentin

Commerce Lab

Fiche n°12	2018 et -	2019				2020				2021				2022				2023 et +
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Travaux de mise au norme et de second œuvre																		
Agencement																		
Animation du lieu																		

Budget 94 200€ TTC

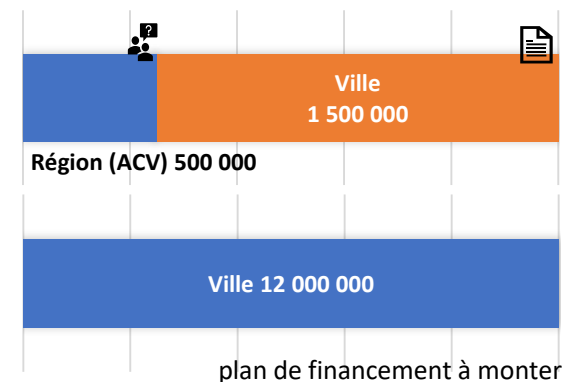


 **Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

Les éléments financiers ci-dessous ont été estimés, de façon prévisionnelle, par les maîtres d'ouvrage et sont des sollicitations financières de leur part. Chaque financeur procèdera ensuite au fur et à mesure, opérations par opérations, à une instruction qui lui est propre.

Requalification du parvis de la Basilique		2018		2019				2020				2021				2022				2023	
Ville de Saint-Quentin	Fiche n°13	et -		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	et +	
		Diagnostics préalables	2017																		
	Diagnostic archéologique	2018																			
	Fouilles archéologiques																				
	Concours MOE et mise en œuvre des études préopérationnelles																				
	Travaux de requalification																				

Budget 14 000 000€ TTC

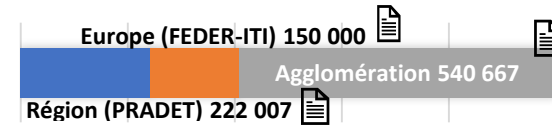


 financements acquis
 financements sollicités

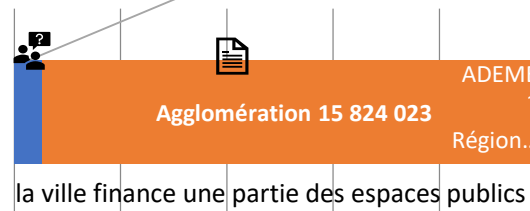
Aménagement du site urbain du boulevard du Maréchal Juin

Fiche n°14	2018	2019				2020				2021				2022				2023
	et -	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	et +
Travaux de désamiantage, dépollution et démolition de la friche industrielle	2018																	
Concession d'aménagement : SEDA		[Barre bleue continue de 2019 à 2023]																
Phase 1																		
- Construction de la pépinière d'entreprise et du bâtiment de formation																		
- Construction de la maison des étudiants et de la santé (99 chambres)																		
- Finalisation des travaux de requalification du Boulevard du Maréchal Juin																		
- Aménagement des espaces publics en cœur de site (parvis, parc, circulation des piétons)																		
- Construction du parking de proximité (12 places pour la maison de la santé)																		
Phase 2																		
- Construction de 57 logements (accessions sociales et libres)																		
- Aménagement des espaces résidentialisés (cours, plantations)																		
- Aménagement d'un jardin public																		
Phase 3																		
- Construction de 31 logements																		
- Finalisation de l'aménagement du jardin public, des cours privées																		

Budget 17 627 751€ TTC

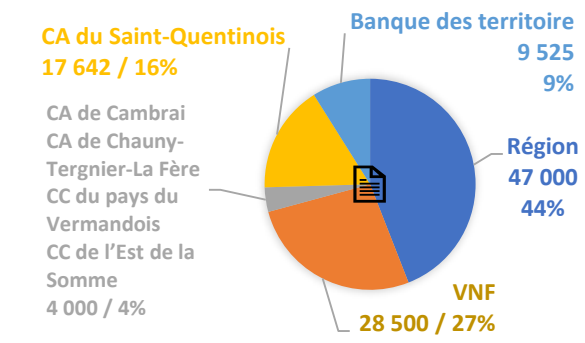


Europe (FEDER -ITI) 891 053



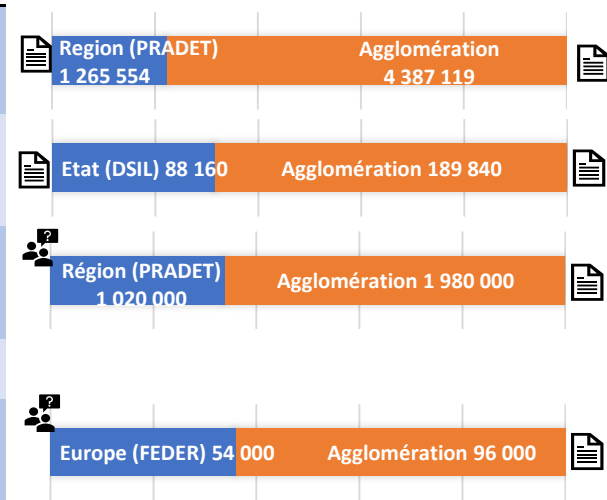
Etude sur la valorisation touristique fluvestre du Canal de Saint-Quentin et étude de faisabilité relative à l'aménagement et à la gestion du port de plaisance de Saint-Quentin et son emprise																		
Fiche n°15	2018	2019				2020				2021				2022				2023
	et -	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	et +
Lot 1 - Valorisation du tourisme Fluvestre																		
Diagnostic du territoire																		
Etude de faisabilité et potentialité																		
Projet de développement																		
Lot 2 - Port de plaisance																		
Diagnostic du site																		
Programme et projet d'aménagement																		
Etudes techniques AP et chiffrage																		

Budget 106 666, 80 € TTC



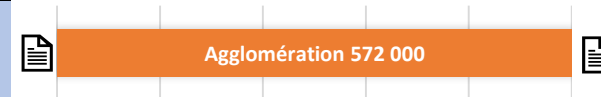
Poursuite du développement du Parc animalier																		
Fiche n°16	2018	2019				2020				2021				2022				2023
	et -	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	et +
Modernisation et mise aux normes des structures d'accueil des animaux et des locaux techniques																		
Sécurisation du fonctionnement du parc																		
phase extension du parc																		
Modernisation du fonctionnement du parc																		
Parcours pédagogiques numériques au sein du parc																		

Budget 9 143 532,77€ TTC



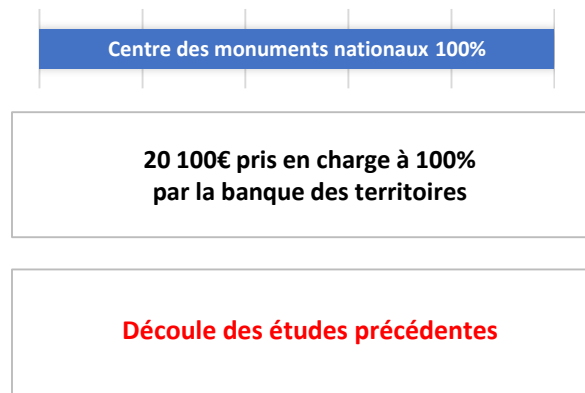
Agglomération du Saint-Quentinois		Construction d'un espace de restauration au Parc d'Isle																	
Fiche n°17		2018 et -	2019				2020				2021				2022				2023 et +
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Réalisation																			

Budget 572 000€ TTC



Ville de Saint-Quentin		Avenir de l'immeuble "nouvelles galeries"																	
Fiche n°18		2018 et -	2019				2020				2021				2022				2023 et +
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Rapport du Centre des Monuments Nationaux : visite et potentiel d'aménagement		2018																	
Accompagnement à la rédaction d'un Cahier des Charges "Étude de potentiel et de faisabilité technique" et intermédiation GENERALI (Banque des Territoires / Cabinet AID)																			
Étude de potentiel et de faisabilité technique																			
Création d'un Centre d'Interprétation du patrimoine de la première reconstruction																			

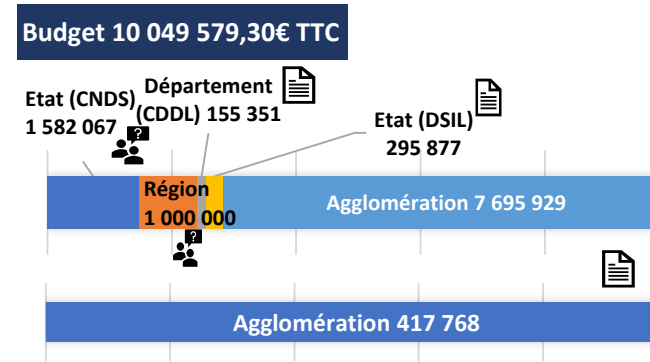
Budget ? € TTC



Fournir l'accès aux équipements et services publics

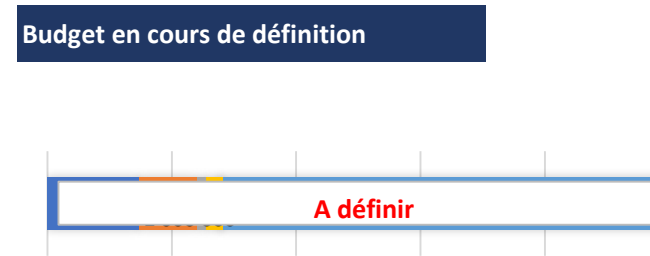
Les éléments financiers ci-dessous ont été estimés, de façon prévisionnelle, par les maîtres d'ouvrage et sont des sollicitations financières de leur part. Chaque financeur procèdera ensuite au fur et à mesure, opérations par opérations, à une instruction qui lui est propre.

Agglomération du Saint-Quentinois	Développement du site de la piscine Jean Bouin						
	Fiche n°19	2018 et -	2019 T1:T2:T3:T4	2020 T1:T2:T3:T4	2021 T1:T2:T3:T4	2022 T1:T2:T3:T4	2023 et +
	Elaboration du programme / consultation des entreprises	2018					
	Travaux		[Barre bleue]				
	Accessibilité - mobilité		[Barre bleue]				



 financements acquis
 financements sollicités

Agglomération du Saint-Quentinois	Implantation d'une Aréna						
	Fiche n°26	2018 et -	2019 T1:T2:T3:T4	2020 T1:T2:T3:T4	2021 T1:T2:T3:T4	2022 T1:T2:T3:T4	2023 et +
	Définition des études et prévisionnel de financement		[Carré bleu]				
	Etude préalable	A définir					

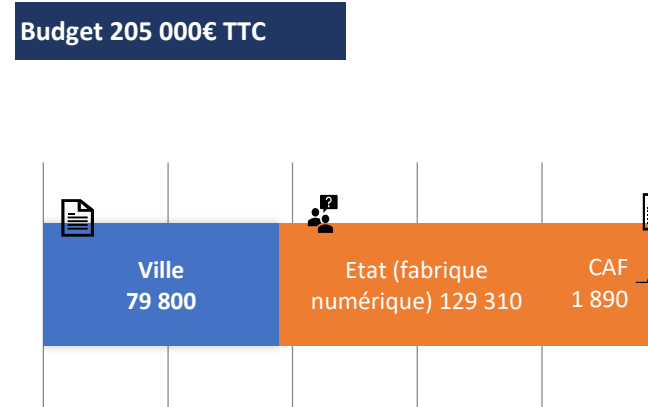




Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

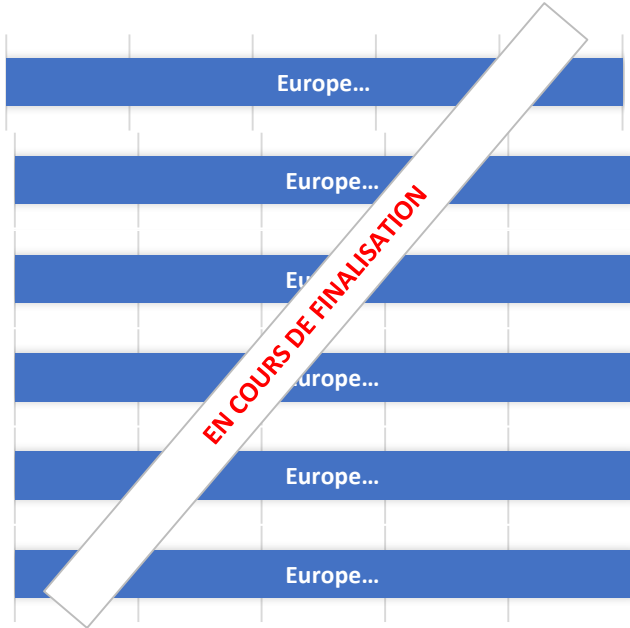
Les éléments financiers ci-dessous ont été estimés, de façon prévisionnelle, par les maîtres d'ouvrage et sont des sollicitations financières de leur part. Chaque financeur procèdera ensuite au fur et à mesure, opérations par opérations, à une instruction qui lui est propre.

Inclusion Numérique		Budget 205 000€ TTC																	
Ville de Saint-Quentin	Fiche n°20	2018 et -	2019				2020				2021				2022				2023 et +
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
	Création de 12 points d'inclusion		■																
	Accompagnement - formation et quipement			■	■	■													
	Equipement et développement des points existants						■	■	■	■	■	■	■	■					



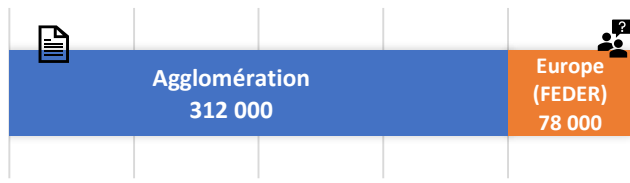
Stratégie Numérique de la Ville																		
Fiche n°21	2018 et -	2019				2020				2021				2022				2023 et +
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Accompagnement par Wavestone sur la stratégie numérique de la ville																		
Arrosage optimisé et autonome des espaces verts																		
Cantines connectées																		
Prototypage SCIFI																		
Spots wifi sur les lieux de grand passage																		
Urbact DI4C																		
Urbact Participation citoyenne																		

Budget 19 200€ TTC



Découvrir le patrimoine naturel par l'immersion numérique																		
Fiche n°22	2018 et -	2019				2020				2021				2022				2023 et +
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Mise en place																		

Budget 390 000€ TTC



Stratégie robonumérique																		
Fiche n°23	2018 et -	2019				2020				2021				2022				2023 et +
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Prérequis / Préalable opérationnel		[Barre bleue continue de 2019 T1 à 2022 T4]																
Réalisation																		

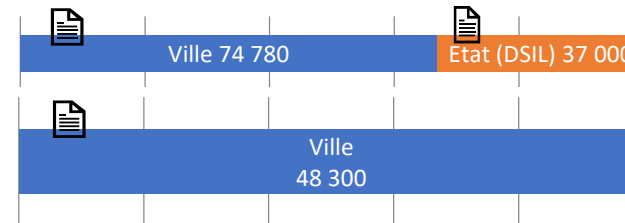
Budget 720 000€ TTC



Action transversale

Saint Quentin 2050																		
Fiche n°20	2018 et -	2019				2020				2021				2022				2023 et +
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Etude et diagnostic	2018	[Barre bleue continue de 2018 à 2022 T4]																
Consultation citoyenne - événementiel		[Barre bleue de 2019 T1 à T2]																
Exposition et projet de territoire		[Barre bleue de 2019 T2 à T3]																
Plan d'action - mise en œuvre		[Barre bleue continue de 2019 T1 à 2022 T4]																

Budget 160 080€ TTC



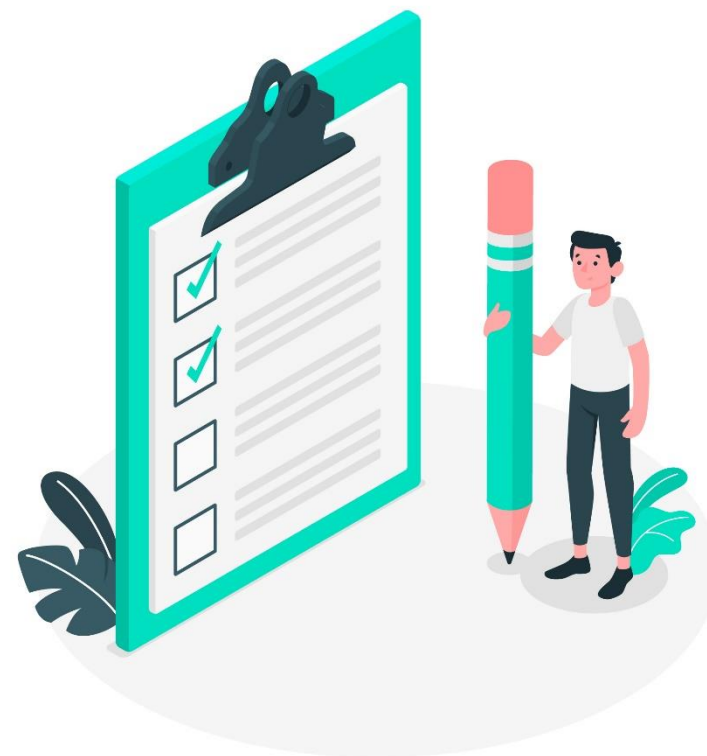
Article 6 – Objectifs et modalités de suivi et d'évaluation des projets.

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.



Article 7 – Nouveau partenaire.

Le Conseil régional s'engage à :

- S'associer au pilotage et à la mise en œuvre du plan Action Cœur de Ville en formalisant ce partenariat par la signature de la présente convention ;
- A participer dans ce cadre à la gouvernance mise en œuvre ;
- A contribuer, en coordination avec les partenaires signataires, à la mise en œuvre opérationnelle du projet de redynamisation du cœur de ville, par la mobilisation des politiques régionales existantes et d'un dispositif dédié, ciblé sur les projets concourant à l'attractivité et au développement économique des centres-villes.

En complément des interventions au titre des dispositifs régionaux de droit commun, le Conseil Régional pourra ainsi soutenir les opérations inscrites dans la Convention qui correspondent aux priorités d'intervention de la Région au regard des objectifs de renforcement de l'attractivité des centres-villes, et ceci dans la limite de 500.000 euros sur la durée de la convention, quels que soient le nombre, le montant et le maître d'ouvrage des opérations soutenues.



Région
Hauts-de-France

Avenant signé en 10 exemplaires le __/12/2019.

<p>Ville de Saint-Quentin</p>	<p>Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois</p>	<p>Etat</p>
<p>Frédérique MACAREZ Maire</p>	<p>Roland RENARD Vice-Président</p>	<p>Nicolas BASSELIER Préfet de l'Aisne</p>
<p>Caisse des dépôts et Consignations</p>	<p>Agence Nationale de l'Habitat</p>	<p>Action Logement</p>
<p>Gaëlle VELAY Déléguée régionale</p>	<p>Nicolas BASSELIER Préfet de l'Aisne</p>	<p>Frédéric ROUSSEL Président du Comité régional</p>
<p>Conseil régional Hauts-de-France</p>	<p>Clésence – Groupe Action Logement</p>	<p>OPH Habitat Saint-Quentinois</p>
<p>Xavier BERTRAND Président</p>	<p>Efraim BALCI Directeur général</p>	<p>Sylvie ROBERT Présidente</p>
	<p>Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois</p>	
	<p>Alexis GRANDIN Président</p>	

ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE OPAH-RU CENTRE-VILLE

VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE

Si les opérations précédemment menées ont abouti au traitement d'un nombre significatif de situations, il subsiste un gisement important d'immeubles à restaurer, avec des problématiques particulières dans le centre-ville de Saint-Quentin.

La mise en place d'une OPAH-RU au centre-ville permettra la réhabilitation des logements anciens privés et a pour but de résoudre, en priorité, les situations urbaines et sociales les plus difficiles, les problèmes liés à l'habitat insalubre, vétuste et aux logements vacants.

La présente étude permettra de calibrer la future OPAH RU, elle comprend :

- Diagnostic du parc privé du centre ville
- Etudes de cas des thématiques et des problématiques ciblées
- Définition du programme d'intervention

Pilote : Agglomération du Saint Quentinnois

Inscription au programme ACV

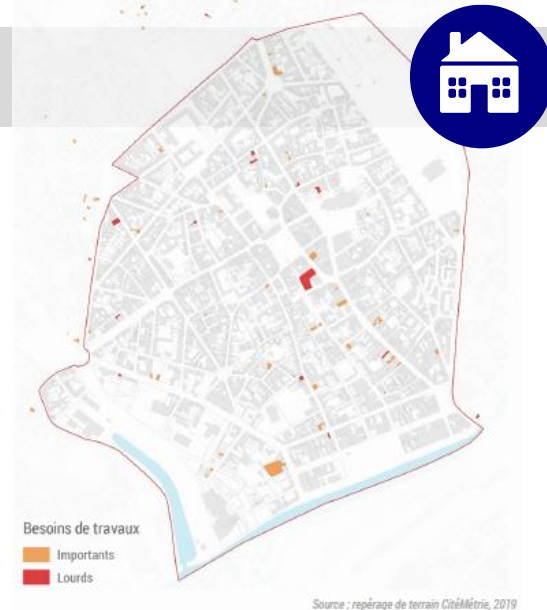
27 juin 2018 (Action mature de la convention initiale)

Objectifs

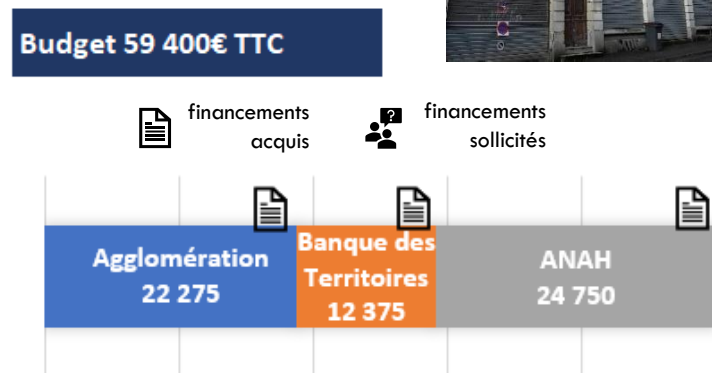
- Définir les outils à mettre en œuvre, ainsi que le périmètre opérationnel pertinent en fonction des enjeux identifiés.
- Donner un calibrage quantitatif et qualitatif des objectifs de l'opération et les moyens auxquels recourir pour les atteindre.

Financeurs

ANAH, Banque des Territoires, Agglomération du Saint-Quentinois



Etude pré opérationnelle en vue d'élaborer une OPAH centre-ville																			
Agglomération du Saint Quentinnois	Fiche n°1	2018 et -	2019				2020				2021				2022				2023 et +
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
	Phase 1 - Diagnostic du parc privé																		
	Phase 2 - Etudes de cas																		
	Phase 3 - Définition du programme d'intervention																		



OPAH-RU CENTRE VILLE

VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE

L'ambition de la Ville de Saint-Quentin est d'aboutir à un rééquilibrage de la demande entre le parc social et le parc privé, à l'aide d'une politique volontariste et globale en faveur de l'investissement dans le logement social tout comme dans celui du logement privé, en centre ville.

Si les opérations précédemment menées ont abouti au traitement d'un nombre significatifs de situations, il subsiste un gisement important d'immeubles à restaurer, avec des problématiques particulières dans le centre-ville de Saint-Quentin.

La mise en place d'un OPAH RU au centre ville permettra la réhabilitation des logements anciens privés et a pour but de résoudre, en priorité, les situations urbaines et sociales les plus difficiles, les problèmes liés à l'habitat insalubre, vétuste et aux logements vacants.

OPAH RU permettra :

- Une aide à la rénovation énergétique pour les propriétaires
- Le traitement de situations d'insalubrité, d'indignité

- dans les logements
- La sortie de situations de copropriétés dégradées
- Le changement d'usage dans des immeubles avec RDC commercial

Pilote : Ville de Saint Quentin

Inscription au programme ACV

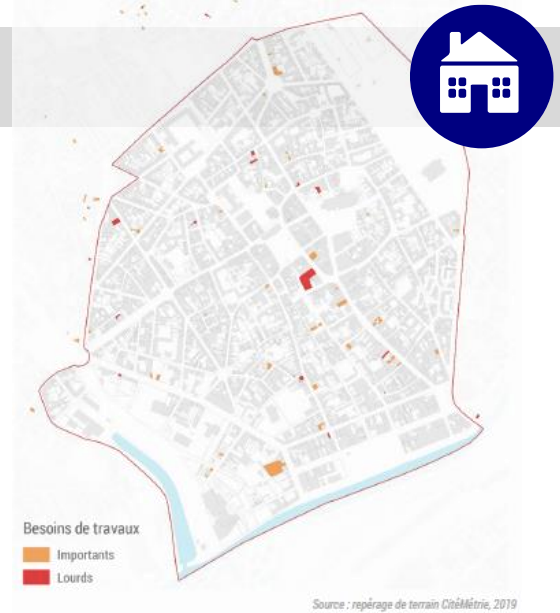
27 juin 2018 (Action mature de la convention initiale)

Objectifs

- Résoudre les problèmes liés à l'habitat insalubre, vétuste et aux logements vacants.
- Réhabilitation des logements anciens privés

Financeurs

ANAH, Région Hauts-de-France, Action Logement, Ville de Saint Quentin



OPAH-RU Centre Ville		2018	2019				2020				2021				2022				2023
Fiche n°2		et -	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	et +
Ville de Saint-Quentin	Déploiement																		
																			2025

Budget 2 400 000€ TTC



financements acquis



financements sollicités

Etude Pré Opérationnelle en cours



36-38 QUAI GAYANT

VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE

Le secteur du Quai Gayant est un enjeu majeur du dynamisme et du cadre de vie de Saint Quentin. Secteur urbain à proximité du canal et de la Gare, il présente une mixité d'activités en plein essor. Equipements culturels (salle de spectacle, multiplexe, base urbaine de loisirs) se mêlent depuis de nombreuses années à une offre de bureaux, de locaux d'activités et de logements. La friche appartenant à la ville est au coeur de ce quartier

(bénéficiant d'une OAP au PLUi) et offre une visibilité exceptionnelle aux projets de la Ville. De nombreuses tentatives de cession de cette friche n'ont pu aboutir auprès d'opérateurs privés en raison des incertitudes sur

les coûts de démolition et de dépollution du site. La Ville a donc décidé d'inscrire le recyclage foncier de la friche au programme Action Coeur de Ville afin d'assurer la reconversion du site avant cession à un opérateur.

Les négociations en cours portent sur l'implantation d'un siège social d'une entreprise.

Pilote : Ville de Saint Quentin

Inscription au programme ACV

27 juin 2018 (Action mature de la convention initiale)

Objectifs

- Recyclage foncier du site,
- Valorisation des bords du canal,
- Développement de l'activité économique du secteur.

Financeurs

Etat (DSIL), Ville, Porteur privé



Recyclage foncier de la friche 36-38 Quai Gayant

Ville de Saint-Quentin	Fiche n°3	2018 et -	2019	2020	2021	2022	2023 et +
			T1: T2: T3: T4	T1: T2: T3: T4	T1: T2: T3: T4	T1: T2: T3: T4	
	Acquisition foncier	2013	■				
	Démolition/dépollution		■	■			
	Cession			■			
Priv	Construction			■	■		

Budget 1 130 000€ TTC



financements acquis



financements sollicités



60-74 RUE RASPAIL

VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE

Le Recyclage foncier de l'ilot Raspail est la concrétisation d'une stratégie de long terme d'assainissement immobilier dans ce secteur. Le périmètre d'intervention est constitué de 7 immeubles à l'état très dégradé, menaçant ruine, qui ont fait l'objet d'une démolition totale en 2018. Après les fouilles archéologiques, il pourra être cédé à un investisseur immobilier qui s'engage à réaliser 2 plots d'immeubles assurant une mixité générationnelle.

Pilote : Ville de Saint Quentin

Inscription au programme ACV

27 juin 2018 (Action mature de la convention initiale)

Objectifs

- Recyclage foncier du site,
- Dynamisation du secteur.

Financeurs

Etat (DSIL), Banque des Territoires, Agglomération, Ville, Porteur privé



Recyclage foncier de la friche 60-74 rue Raspail																		
Fiche n°4	2018 et -	2019				2020				2021				2022				2023 et +
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Acquisition foncier	1999 2015																	
Diagnostics de dépollution et études techniques préalables																		
Démolition / dépollution																		
Diagnostic archéologie préventive																		
Agglo Etude de programmation urbaine																		
Agglo Diagnostic archéologie préventive																		
DPAL Promotion immobilière																		

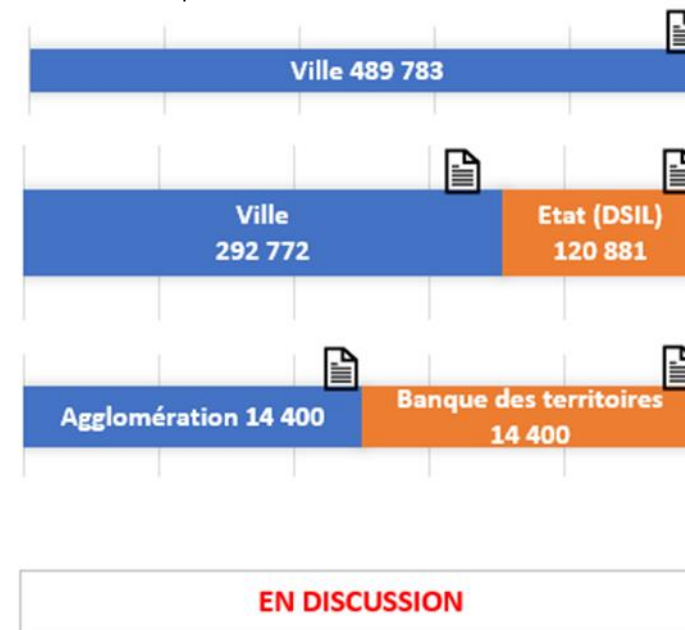
Budget 932 236€ TTC



financements acquis



financements sollicités



FRICHE LEPILLIEZ-DUBOIS

VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE

La friche Lepilliez Dubois a constitué longtemps une verrue sur le parvis du monument le plus emblématique de Saint Quentin : la Basilique. Son recyclage, associé à la requalification du parvis de la Basilique, permettra de dynamiser ce secteur essentiel au centre ville et au tourisme du territoire.

Les discussions en cours avec le groupe Duval porte sur la création d'une résidence de séniors de 90 logements.

Pilote : Ville de Saint Quentin

Inscription au programme ACV

27 juin 2018 (Action mature de la convention initiale)

Objectifs

- Recyclage foncier du site,

- Dynamisation du secteur.

Financeurs

Etat (DSIL), Ville, Porteur privé



VUE PLACE DE LA BASILIQUE



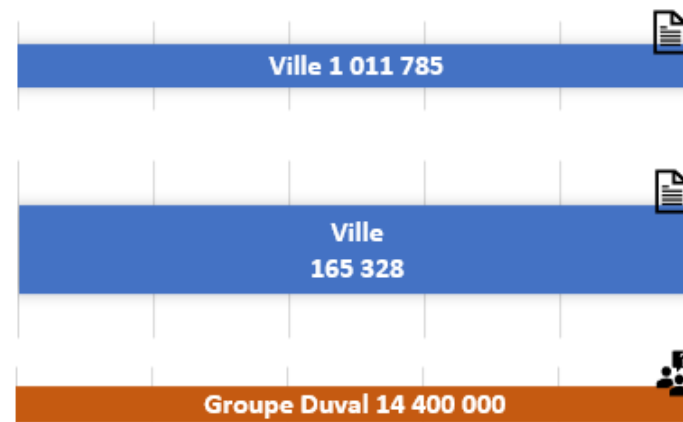
Recyclage foncier de la friche Lepilliez Dubois, 2-8 place de la Basilique

Fiche n°5	2018	2019				2020				2021				2022				2023
	et -	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	et +
Acquisition foncier	2003 2010																	
Travaux de dépollution / désamiantage / curage																		
Demolition																		
Fouilles archéologiques																		
Groupe Duval (promesse de vente en cours)																		

Proposition d'intervention
BANQUE des TERRITOIRES

Budget 15 577 113€ TTC

financements acquis financements sollicités



RÉHABILITATION ET TRANSFORMATION DU BÉGUINAGE STE ANNE EN MAISON RELAIS

VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE



Les béguinages font partie du patrimoine social du Saint-Quentinois. Le bailleur Habitat Saint-Quentinois en assure la gestion depuis de nombreuses années. Le béguinage est propriété de l'hôpital de Saint-Quentin. L'opération consiste en l'acquisition-réhabilitation du béguinage en vue d'ouvrir 22 pensions de famille et 12 logements d'hébergement d'urgence (à vérifier). La gestion des services d'accompagnement associés à cette opération est confiée à l'association Accueil et Promotion. Un petit habitat collectif, géré par un couple d'hôtes, permettra également d'accueillir des personnes en grande difficulté. Cela nécessite la transformation complète du lieu.

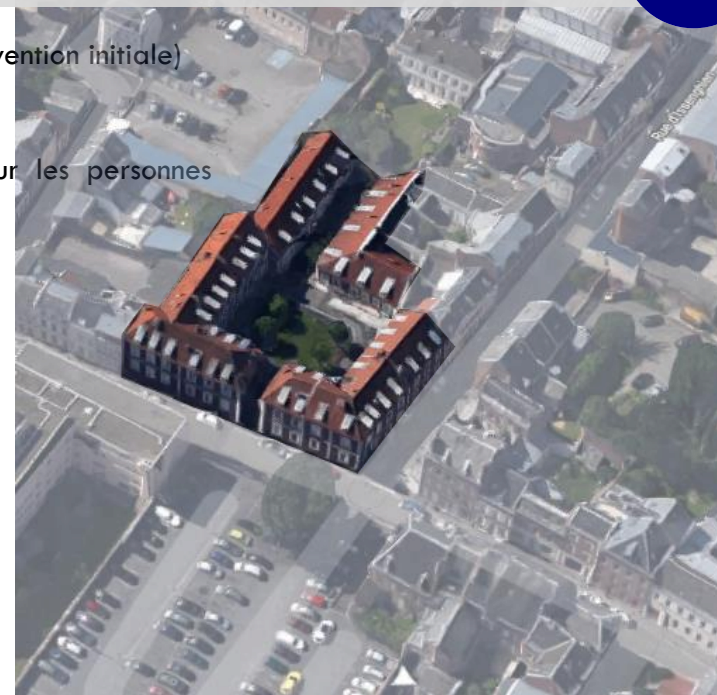
27 juin 2018 (Action mature de la convention initiale)

Objectifs

- Proposer une solution d'accueil pour les personnes fragiles,
- Valorisation du patrimoine bâti..

Financeurs

Habitat Saint-Quentinois



Pilote : Habitat Saint-Quentinois

Inscription au programme ACV

Réhabilitation et transformation du béguinage Ste Anne 34 rue Michelet en maison relais														
Fiche n°6	2018	2019		2020		2021		2022		2023				
	et -	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	et +
Programmation														
Acquisition foncière														
Recrutement d'un maître d'œuvre														
Plan de relogement														
Travaux de réhabilitation et de transformation (pension de famille,														

Budget 3 400 000€ TTC



financements
acquis



financements
sollicités



CONVENTION ACTION LOGEMENT

VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE



Aux termes de la convention quinquennale signée avec l'Etat le 16 janvier 2018 et couvrant la période 2018-2022, Action Logement s'est engagée à l'initiative des partenaires sociaux à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes, pour appuyer les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre et de rééquilibre de leur tissu urbain et péri-urbain, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement.

Action Logement finance les opérateurs de logements sociaux ou les investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers incluant les pieds d'immeuble, considérés comme stratégiques par la collectivité, en vue de leur réhabilitation et de leur remise en location pérenne auprès des salariés, dans le cadre de droits de réservations consentis à Action Logement Services en contrepartie de ses financements.

Action Logement Services, filiale d'Action Logement Groupe, dédie à cet emploi de la PEEC versée par les entreprises (Participation des employeurs à l'effort de construction) d'un montant total de 1,5 Milliards d'euros sur 5 ans, pour solvabiliser la part du coût des opérations d'investissement qui ne peut être supportée par l'économie locative des immeubles, en :

- préfinançant leur portage amont,
- finançant en subventions et prêts les travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles à restructurer.

Pilote : Ville de Saint Quentin

Inscription au programme ACV

Avenant à la convention (14/10/2019), convention immobilière à signer avec fin 2019

Objectifs

- répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi ;
- contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.

Financeurs

Action Logement, Clésence, bailleurs privés



Convention Action Logement																			
Ville et Agglomération	Fiche n°25	2018 et -	2019				2020				2021				2022				2023 et +
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
	Identification des immeubles	■																	
	Accompagnement des bailleurs privés			■															
	Rénovation des immeubles dans l'hyper centre					■													

Budget 1000€/m² TTC

financements acquis
 financements sollicités



REDYNAMISATION DES COMMERCES EN HYPER CENTRE ET QPV

FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE

Même si le centre ville dispose encore d'une structure commerciale de base saine, composée principalement d'indépendants, l'enjeu est de maintenir, de développer et de transformer l'activité pour la pérenniser.

Comme le montre le diagnostic commercial, la ville a des atouts mais doit faire face à court terme à des menaces importantes.

La Ville de Saint-Quentin a une volonté forte de porter des projets qui permettront d'aller de l'avant et de fixer un cap réaliste.

Evidemment, comme Saint-Quentin a toujours considéré que pour qu'une centralité commerciale soit attractive, il est essentiel de travailler en priorité sur les facteurs qui créent de la commercialité, et pas seulement sur le commerce, des actions structurantes sont déjà en cours et présentées dans le présent dossier.

La Ville travaille également sur « un projet à 360° » mixant commerces, services, habitat, déplacements, pour créer l'attractivité commerciale de demain et a fait acte de candidature au nouveau plan national «Action cœur de Ville» de l'Etat.

Pilote : Ville de Saint Quentin

Inscription au programme ACV

27 juin 2018 (Diagnostic de la convention initiale)

Objectifs

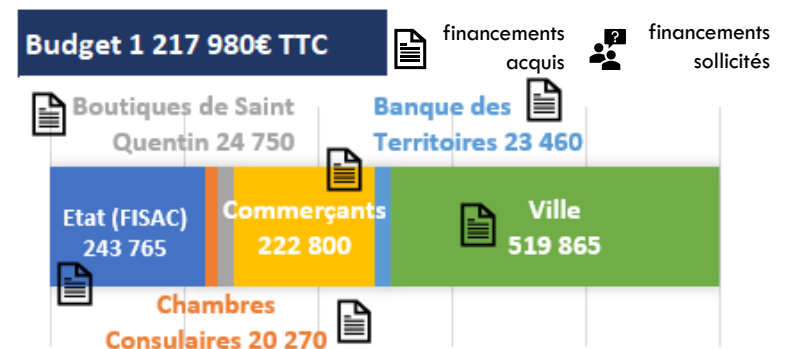
- préserver, développer et accompagner le commerce de cœur de ville sans oublier la place du commerce dans les quartiers prioritaires et notamment le quartier Europe.

Financeurs

Etat (FISAC), Banque des Territoires, CCI, CMA, Commerçants, Ville.



Redynamisation des commerces de l'hyper centre et de QPV (dossier FISAC)																			
Ville de Saint-Quentin	Fiche n°7	2018 et -	2019				2020				2021				2022				2023 et +
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
	Mise en œuvre des 20 actions inscrites au dossier FISAC																		



ETUDE SUR LE DEVENIR DES HALLES MUNICIPALES ET DU COMMERCE NON SEDENTAIRE EN CŒUR DE VILLE

FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE



Les halles municipales abritent une partie du marché municipal les mercredis et samedis ainsi qu'un parking de 110 places sur 3 niveaux. Datant de 1970, l'équipement ne répond plus aux besoins des commerçants non sédentaires et aux attentes des consommateurs. En déconnexion avec les rues adjacentes, il soulève des difficultés logistiques pour les exposants et une rupture de parcours commercial avec le marché en extérieur, rendant l'offre commerciale des commerçants non sédentaires occupants peu visible et difficilement accessible. Aujourd'hui, seuls 22 box sont occupés sur les 41. L'immeuble lui-même constitue enfin une verrue architecturale au milieu de bâtiments publics prestigieux (Palais de Fervaques, Hôtel de Ville).

La Ville a engagé une étude de faisabilité et de capacité en juin 2019 afin d'évaluer le potentiel de restructuration des Halles (voire envisager sa démolition), dans un cadre de plus large de redéploiement du marché du commerce de bouche non sédentaire en centre-ville.

27 juin 2018 (Diagnostic de la convention initiale)

Objectifs

- Rendre au marché et aux Halles leur rôle de locomotive commerciale,
- Dynamiser la vie commerciale du cœur de ville, en particulier en commerces non sédentaires de bouche,
- Anticiper les mutations de l'offre et répondre aux besoins exprimés par les usagers du cœur commerçant de Saint-Quentin de plus d'offre en alimentaire et de services,
- Augmenter le nombre d'abonnements (location d'un emplacement),
- Inscrire le renouveau des Halles dans le développement du cœur de ville (avec le parvis de la Basilique et en liaison avec la rue Raspail).



Financeurs

Banque des Territoires, Ville



Pilote : Ville de Saint Quentin

Mission d'accompagnement portant sur le devenir des Halles Municipales et du commerce non sédentaire

Fiche n°8	2018	2019				2020				2021				2022				2023
	et -	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	et +
Phase 1 - Etude de marché de l'offre non sédentaire																		
Phase 2 - Etude d'opportunité - Etude sur la faisabilité - Montages juridiques et financiers																		

Budget 46 920€ TTC



financements acquis



financements sollicités



Ville
23 460



Banque des Territoires
23 460



ETUDES PRÉALABLES À LA MISE EN PLACE DE PLANS D'INTERVENTION ET DE RESTRUCTURATION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE DE PÔLES COMMERCIAUX EN PÉRIPHÉRIE

FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE



Dans la mise en place de plans d'intervention et de restructuration foncière et immobilière de pôles commerciaux, la zone de CORA élargie sur la commune de St Quentin a été recensée comme prioritaire par l'agglomération et la ville de St Quentin.

La zone « CORA élargie » est située en entrée de ville Nord-Est, sur l'axe Saint Quentin – Bohain / Le Cateau. L'architecture et les concepts d'aménagement sont vieillissants ou datés avec des façades commerciales aveugles, l'hétérogénéité des bâtiments, l'inconfort des espaces extérieurs, l'absence de densité d'usages.

Son avenir suppose une capacité à muter, à trouver des solutions fonctionnelles et foncières pour installer l'offre la plus attractive. L'introduction d'une plus grande mixité urbaine et fonctionnelle s'inscrit dans le processus d'évolution des centres commerciaux de périphérie.

L'avenir à court terme de la zone CORA est donc préoccupant et son déclin amorcé, d'où le souhait de la ville et de l'agglomération de réfléchir rapidement à son devenir, sans attendre qu'elle périclite.

Pilote : Agglomération du Saint-Quentinois

Inscription au programme ACV

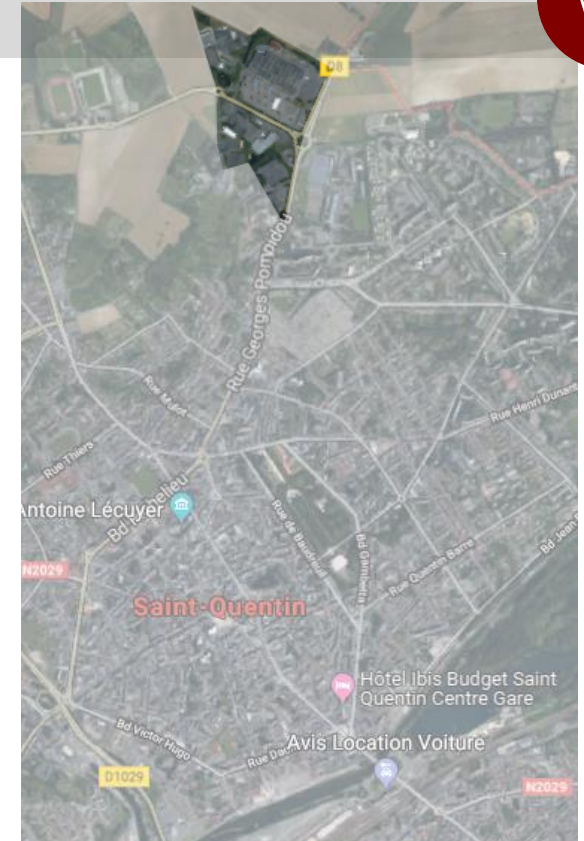
27 juin 2018 (Diagnostic de la convention initiale)

Objectifs

- Diagnostic
- Définition des enjeux à l'échelle du périmètre d'étude

Financeurs

Banque des Territoires, Ville

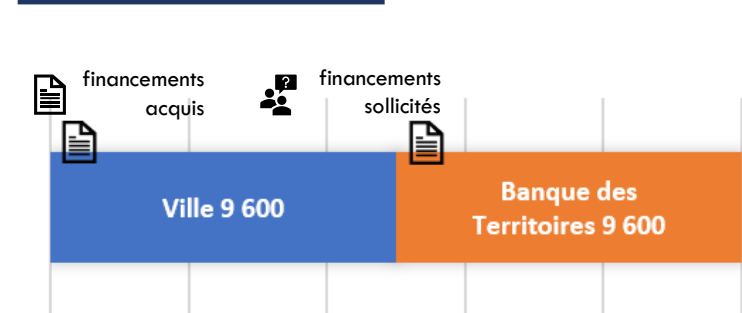


Etudes préalables à la mise en place de plans d'intervention et de restructuration foncière et immobilière de pôles commerciaux en périphérie

Fiche n°9	2018	2019				2020				2021				2022				2023
	et -	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	et +
Phase 1 - Diagnostic : Analyse urbaine et paysagère / Analyse de l'offre commerciale / Analyse des déplacements et accès / Analyse règlementaire / Analyse foncière																		
Phase 2 - Définition des enjeux - Plan Guide																		



Budget 19 200€ TTC



DÉFINITION D'UNE MARQUE TOURISME

FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE



La définition d'une marque tourisme du Saint-Quentinois correspond à une réelle logique de création de marque et de renforcement d'identité de la collectivité à promouvoir. L'Office de tourisme et de congrès du Saint-Quentinois en a exprimé le souhait afin de compléter sa stratégie de positionnement touristique et d'image, afin de différencier le territoire dans un contexte territorial concurrentiel. Cette étude sera menée en 2020.

Pilote : Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois

Financeurs

Banque des Territoires, Office Tourisme et de Congrès du Saint-Quentinois



Inscription au programme ACV

27 juin 2018 (Diagnostic de la convention initiale)

Objectifs

- Renforcer l'identité du tourisme local
- Donner une identité propre
- Rendre l'offre locale encore plus attractive
- Se différencier

Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois	Definition d'une marque tourisme						
	Fiche n°10	2018 et -	2019 T1 T2 T3 T4	2020 T1 T2 T3 T4	2021 T1 T2 T3 T4	2022 T1 T2 T3 T4	2023 et +
	Marque tourisme Saint-Quentinois						

Budget 30 000€ TTC

financements acquis / financements sollicités



DESTINATION COMMERCE SAINT QUENTIN

FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE

Saint-Quentin, ville intermédiaire de 57 000 habitants située dans les Hauts-de-France souhaite se doter d'un site internet qui soit une véritable vitrine numérique pour son commerce de proximité et un véritable annuaire du commerce, outil pour générer du trafic en magasin. L'un des enjeux majeurs des années à venir est la digitalisation des points de ventes physiques et l'appropriation par les commerçants et artisans de proximité des usages du numérique. A l'exemple de ce que peut trouver un touriste sur les activités d'une ville sur le site d'un Office de Tourisme, le consommateur doit pouvoir trouver l'ensemble des informations sur les activités commerciales sur un site dédié.

La ville souhaite que tous les commerçants de proximité puissent avoir accès à une plateforme commune qui leur permette de mettre en avant leurs savoirs faire et leurs produits.

Ce site doit permettre à tous les habitants et touristes de trouver les informations nécessaires à leurs achats dans les commerces de proximité à Saint-Quentin.

Inscription au programme ACV

Avenant

Objectifs

- Faciliter l'accès à l'information commerciale concernant le commerce de Saint-Quentin et des informations utiles à son développement.
- Assurer la promotion de Saint-Quentin comme destination shopping
- Valoriser les projets et réalisations du commerce saint-quentinois
- Valoriser les animations commerciales
- Proposer des informations et services permettant de générer du trafic sur le site (relais de la billetterie de la Ville, info événements et spectacles...)



Financeurs
Europe (ITI), Ville



Destination Commerce Saint Quentin																			
Ville de Saint-Quentin	Fiche n°11	2018 et -	2019				2020				2021				2022				2023 et +
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
	Developpement de la plateforme																		
	Animation du réseau des commerçants																		

Budget 126 000€ TTC



financements acquis



financements sollicités



COMMERCE LAB

FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE

Inauguré le 20 juin 2019 CommerceLab est un lieu d'échanges et d'accompagnement à destination des commerçants et futurs commerçants. C'est aussi, pour les Saint-Quentinois, un espace destiné à faciliter leur accès aux commerces de proximité.

Un lieu de présentation d'objets connectés dédiés au commerce de demain. Le commerçant y est accompagné pour découvrir les nouveautés exposées et bénéficie d'une aide à la rédaction de son dossier de demande d'aides financières pour leur acquisition.

Un lieu de permanence des partenaires des commerçants (Ville, chambres consulaires, Communauté d'Agglomération, start-up et démonstrateurs numériques du commerce connecté ...). Chaque jeudi après-midi est réservé aux démonstrations, rendez-vous avec les partenaires ou encore à des permanences thématiques à la demande.

Un incubateur du commerce pour les porteurs de projets souhaitant exposer leur produit (hors restauration) et recueillir l'avis de leur clientèle potentielle ou bénéficier de conseils de professionnels de la création de commerces.

Pilote : Ville de Saint Quentin

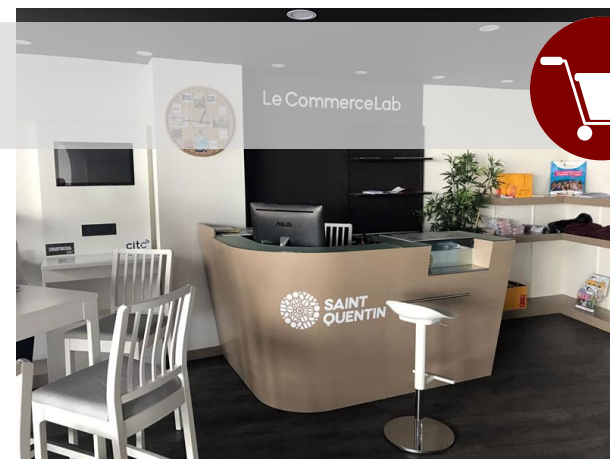
Inscription au programme ACV
Avenant

Objectifs

- Renforcer l'attractivité des commerces.
- Accompagner les commerçants et futurs commerçants dans leurs projets.
- Etre un outil et une vitrine supplémentaires pour accroître la visibilité des commerces et leur flux clientèle.
- Faciliter l'accès des Saint-Quentinois aux commerces de proximité.

Financeurs

Ville



Commerce Lab		2018	2019				2020				2021				2022				2023	
Fiche n°12		et -	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	et +	
Ville de Saint-Quentin	Travaux de mise au norme et de second œuvre		■																	
	Agencement		■																	
	Animation du lieu		■																	



Budget 94 200€ TTC



- financements sollicités
- financements acquis

REQUALIFICATION DU PARVIS DE LA BASILIQUE

METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE

La Basilique est l'un des bâtiments les plus emblématiques de Saint-Quentin. L'édifice et son parvis sont au cœur du centre historique et commercial de la ville. C'est un lieu indispensable pour la vitalité du cœur de ville, des commerces, du tourisme à Saint-Quentin et de la vie locale.

A la suite d'un premier diagnostic archéologique mené en 2018, la Ville de Saint-Quentin a lancé une mission de maîtrise d'œuvre destinée à définir les orientations d'aménagement spatiales et techniques ainsi que les orientations paysagères, les choix de matériaux, du mobilier et du design urbain.

L'année 2020 sera dédiée aux fouilles archéologiques, puis des phases de concertation seront menées avec la population pour définir ensemble, la place de chaque usage sur le périmètre du projet et ainsi recueillir l'avis de tous les usagers.

Inscription au programme ACV
Avenant

Objectifs

- Mettre en cohérence les fonctions urbaines actuelles (stationnement, pôle multimodal pour les transports en commun).
- Rendre à nouveau attractif la place de la Basilique, la vie commerciale et touristique de cet endroit.
- Animer le cœur de ville et ses commerces et permettre une découverte patrimoniale unique.

Financeurs
Région, Ville

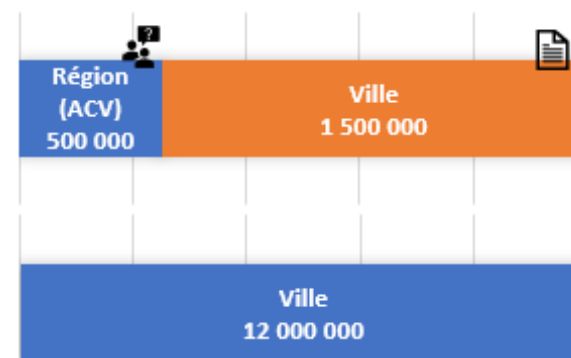


Pilote : Ville de Saint Quentin

Requalification du parvis de la Basilique													
Fiche n°13	2018 et -	2019		2020		2021		2022		2023 et +			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Diagnostocs préalables	2017												
Diagnostic archéologique	2018												
Fouilles archéologiques													
Concours MOE et mise en œuvre des études préopérationnelles													
Travaux de requalification													

Budget 14 000 000€ TTC

financements sollicités financements acquis



plan de financement à monter

AVENANT CONVENTION ACTION CŒUR DE VILLE
OCTOBRE 2019 - FICHE ACTION N°13



AMÉNAGEMENT DU SITE URBAIN DU BOULEVARD DU MARÉCHAL JUIN

METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE



Dans un objectif de dynamisation du territoire et de réduction des friches en cœur de ville, l'Agglomération souhaite développer un projet d'aménagement sur le site de la friche industrielle du boulevard du Maréchal Juin.

Pépinière d'entreprise et du bâtiment de formation

Maison des étudiants et de la santé (99 chambres)

Aménagement des espaces publics en cœur de site (parvis, parc, circulation des piétons)

Parking de proximité (12 places pour la maison de la santé)

88 logements (accessions sociales et libres)

Jardin public

Pilote : Agglomération du Saint Quentinnois

Inscription au programme ACV
Avenant

Objectifs

- Contribuer à la redynamisation du quartier du Faubourg d'Isle par la reconquête d'une friche industrielle majeure,
- Offrir des prestations nouvelles aux étudiants en créant des logements et des équipements adaptés,
- Créer un projet d'aménagement emblématique et innovant complétant la structure urbaine du quartier et conjuguant des projets architecturaux contemporains en harmonie avec le bâti existant,
- Requalifier les espaces publics,
- Illustrer le concept de "ville durable", sobre en énergie, très connectée.

Financeurs

Agglomération du Saint Quentinnois



AMÉNAGEMENT DU SITE URBAIN DU BOULEVARD DU MARÉCHAL JUIN

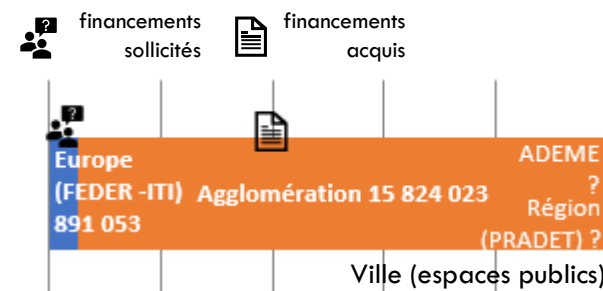
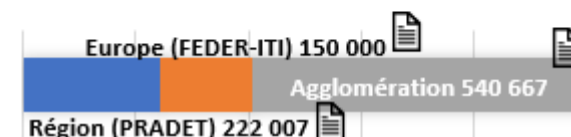
METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE



Aménagement du site urbain du boulevard du Maréchal Juin						
Fiche n°14	2018 et -	2019 T1:T2:T3:T4	2020 T1:T2:T3:T4	2021 T1:T2:T3:T4	2022 T1:T2:T3:T4	2023 et +
Travaux de désamiantage, dépollution et démolition de la friche industrielle	2018					
Concession d'aménagement : SEDA		[Barre bleue continue de 2019 à 2023]				
Phase 1						
- Construction de la pépinière d'entreprise et du bâtiment de formation						
- Construction de la maison des étudiants et de la santé (99 chambres)						
- Finalisation des travaux de requalification du Boulevard du Maréchal Juin						
- Aménagement des espaces publics en cœur de site (parvis, parc, circulation des piétons)						
- Construction du parking de proximité (12 places pour la maison de la santé)						
Phase 2						
- Construction de 57 logements (accessions sociales et libres)						
- Aménagement des espaces résidentialisés (cours, plantations)						
- Aménagement d'un jardin public						
Phase 3						
- Construction de 31 logements						
- Finalisation de l'aménagement du jardin public, des cours privées						

Proposition d'intervention

Budget 17 627 751€ TTC



ETUDE SUR LA VALORISATION TOURISTIQUE FLUVESTRE DU CANAL DE SAINT-QUENTIN ET ÉTUDE DE FAISABILITÉ RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT ET À LA GESTION DU PORT DE PLAISANCE DE SAINT-QUENTIN ET SON EMPRISE

METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE



L'objectif général de cette mission est d'accompagner les intercommunalités dans une réflexion sur la valorisation touristique fluvestre de leurs territoires ainsi que, pour la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, sur la faisabilité relative à l'aménagement et à la gestion du Port de plaisance de Saint-Quentin et son emprise. L'effet principal recherché de cette étude, composée de deux lots complémentaires, est bien la requalification et l'animation du Canal de Saint-Quentin, de ses prolongements et du site du Port de plaisance de Saint-Quentin. Les propositions doivent contribuer à donner une nouvelle image touristique et économique des cinq intercommunalités concernées.

Pilote : Agglomération du Saint-Quentinois

Objectifs

- Mettre en cohérence les fonctions urbaines actuelles (stationnement, pôle multimodal pour les transports en commun).
- Rendre à nouveau attractif la place de la Basilique, la vie commerçante et touristique de cet endroit.
- Animer le cœur de ville et ses commerces et permettre une découverte patrimoniale unique.

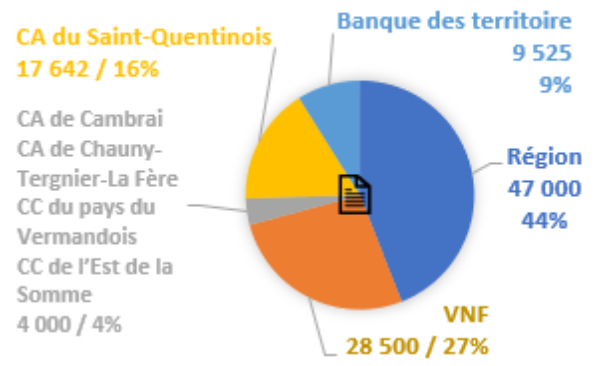
Financeurs

Banque des Territoires, VNF, Région, Agglomération du Saint-Quentinois, CA de Cambrai, CA de Chauny-Tergnier-La Fère, CC du pays du Vermandois, CC de l'Est de la Somme



Etude sur la valorisation touristique fluvestre du Canal de Saint-Quentin et étude de faisabilité relative à l'aménagement et à la gestion du port de plaisance de Saint-Quentin et son emprise		2018		2019				2020				2021				2022				2023		
Fiche n°15		et -		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	et +		
Agglomération du Saint-Quentinois	Lot 1 - Valorisation du tourisme Fluvestre																					
	Diagnostic du territoire																					
	Etude de faisabilité et potentialité																					
	Projet de développement																					
	Lot 2 - Port de plaisance																					
	Diagnostic du site																					
	Programme et projet d'aménagement																					
	Etude techniques AP et chiffrage																					

Budget 106 666, 80 € TTC



POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DU PARC ANIMALIER

METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE



Création d'un parc animalier dans l'enceinte du parc d'Isle, situé à proximité de la réserve naturelle nationale des marais d'Isle (Site Natura 2000), en créant, en suggérant des îlots comme autant d'effets surprises.

- Diversifier les activités du parc d'Isle,
- Valoriser un site naturel au cœur de la ville en créant un parc animalier qui se veut à la fois pédagogique et innovant.

Pilote : Agglomération du Saint-Quentinois

Financeurs

Europe, Etat, Région, Agglomération du Saint-Quentinois

Inscription au programme ACV

Convention initiale

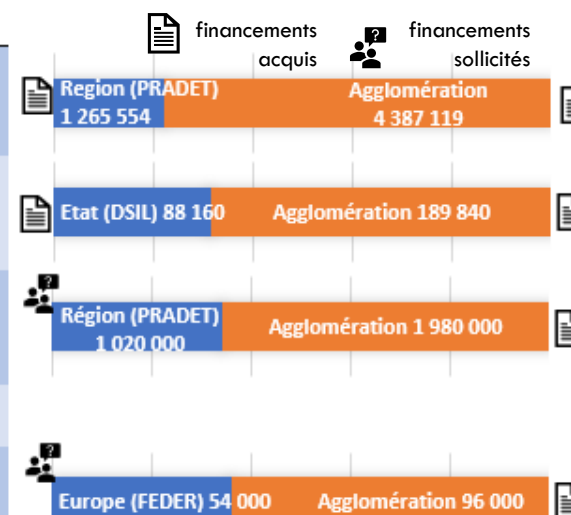
Objectifs

- Renforcer l'attractivité touristique et économique du territoire,



Poursuite du développement du Parc animalier						
Fiche n°16	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	et -	T1: T2: T3: T4	T1: T2: T3: T4	T1: T2: T3: T4	T1: T2: T3: T4	et +
Modernisation et mise aux normes des structures d'accueil des animaux et des locaux techniques		■	■			
Sécurisation du fonctionnement du parc		■				
phase extension du parc						
Modernisation du fonctionnement du parc		■	■			
Parcours pédagogiques numériques au sein du parc						

Budget 9 143 532,77€ TTC



CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE RESTAURATION AU PARC D'ISLE

METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE



Des constructions énergivores jalonnent le Parc d'Isle et ne permettent pas de rationaliser les dépenses relatives à la consommation d'énergie. Dans le cadre de la rénovation de ce site, une volonté de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a été de repenser ces différents bâtiments de façon que les investissements puissent générer des économies en termes de coûts de fonctionnement. C'est le cas, par exemple, de la future structure destinée aux soigneurs du parc animalier.

Dans la poursuite de cet objectif, le nouvel espace de restauration sera bâti dans en suivant les orientations du label BEPOS.

Cette structure s'intégrera parfaitement dans cet espace prônant le respect de l'environnement et la préservation des milieux naturels. Dans l'optique d'accroître sa visibilité, cet équipement abritera un espace de restauration et permettra aux usagers d'avoir accès à un nouveau service, peu développé aujourd'hui au sein du Parc d'Isle.

Pilote : Agglomération du Saint-Quentinois

Inscription au programme ACV Avenant

Objectifs

- Attirer la curiosité des usagers sur ce bâtiment présentant différents leviers pour réduire la consommation d'énergie et favoriser sa production par le biais des énergies renouvelables.
- générer des économies en termes de coûts de fonctionnement

Financeurs

Europe, Agglomération du Saint-Quentinois



Agglomération du Saint-Quentinois	Construction d'un espace de restauration au Parc d'Isle						
	Fiche n°17	2018 et -	2019 T1; T2; T3; T4	2020 T1; T2; T3; T4	2021 T1; T2; T3; T4	2022 T1; T2; T3; T4	2023 et +
Réalisation			[Bar chart showing implementation from T1 2019 to T4 2021]				

Budget 572 000€ TTC

financements acquis financements sollicités

Agglomération 572 000



AVENIR DE L'IMMEUBLE NOUVELLE GALERIE

METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE

Dans un objectif de redynamisation commerciale de son centre-ville, la Ville de Saint-Quentin souhaite développer un programme ambitieux pour animer le volume du bâtiment historique des Nouvelles Galeries, stratégiquement situé au cœur du circuit marchand, patrimonial et touristique du centre-ville.

L'immeuble est occupé au rez-de-chaussée par une enseigne nationale (Monoprix) et accueille depuis 2015, au 1er étage, des expositions d'exception portées par la Ville de Saint-Quentin autour des thèmes de l'Art Déco et de la Reconstruction d'après 1ère Guerre Mondiale. Actuellement locataire de cet espace, la Ville souhaite engager un partenariat avec le propriétaire Generali afin d'affirmer la vocation culturelle, touristique et scientifique de ce site, tout en maintenant son activité commerciale.

Pour cela, une étude de faisabilité et de capacité sera lancée début 2020, en accord avec le propriétaire. La rédaction du cahier des charges a été menée durant l'été 2019 et a bénéficié

d'un appui de la Banque des Territoires.

Pilote : Ville de Saint Quentin

Inscription au programme ACV

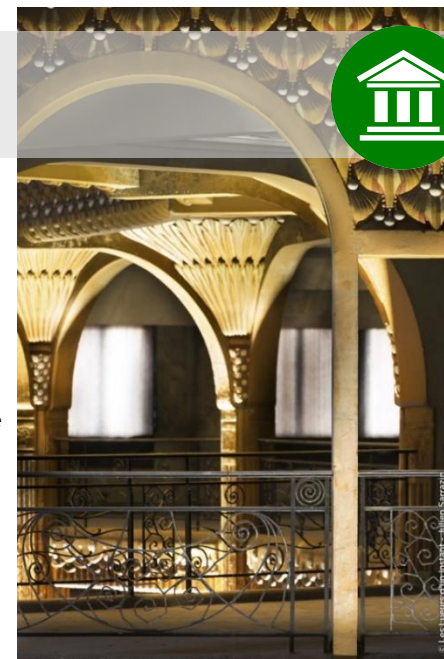
Convention initiale

Objectifs

- Rouvrir l'intégralité de ce lieu au public.
- Capitaliser sur l'exceptionnel patrimoine Art Déco du site pour en faire un lieu totem
- Créer un lieu de vie et d'expérience autour du patrimoine
- Implanter un CIP

Financeurs

CMN, Banque des Territoires, Ville...



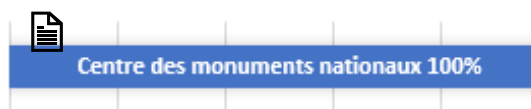
Avenir de l'immeuble "nouvelles galeries"						
Fiche n°18	2018 et -	2019 T1: T2: T3: T4	2020 T1: T2: T3: T4	2021 T1: T2: T3: T4	2022 T1: T2: T3: T4	2023 et +
Rapport du Centre des Monuments Nationaux : visite et potentiel d'aménagement	2018					
Accompagnement à la rédaction d'un Cahier des Charges "Étude de potentiel et de faisabilité technique" et intermédiation GENERALI (Banque des Territoires / Cabinet AID)						
Étude de potentiel et de faisabilité technique						
Création d'un Centre d'Interprétation du patrimoine de la première reconstruction						

Ville de Saint-Quentin



Budget ? € TTC

financements acquis / financements sollicités



20 100€ pris en charge à 100% par la banque des territoires

Découle des études précédentes

DÉVELOPPEMENT DU SITE DE LA PISCINE JEAN BOUIN

FOURNIR L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

L'Agglomération exerce la compétence natatoire sur son territoire et a déclaré d'intérêt communautaire les 3 équipements nautiques pour lesquels elle est propriétaire dont la piscine Jean Bouin, construite il y a 33 ans et qui n'a jamais fait l'objet de travaux de rénovation.

- l'environnement et moins énergivore;
- Moderniser l'équipement, le rendre plus accueillant et confortable pour l'ensemble des publics et les agents;
- Favoriser la pratique sportive au sein de la piscine Jean BOUIN

Financeurs

Etat, Région, Département, Agglomération

Pilote : Agglomération du Saint-Quentinois

Inscription au programme ACV

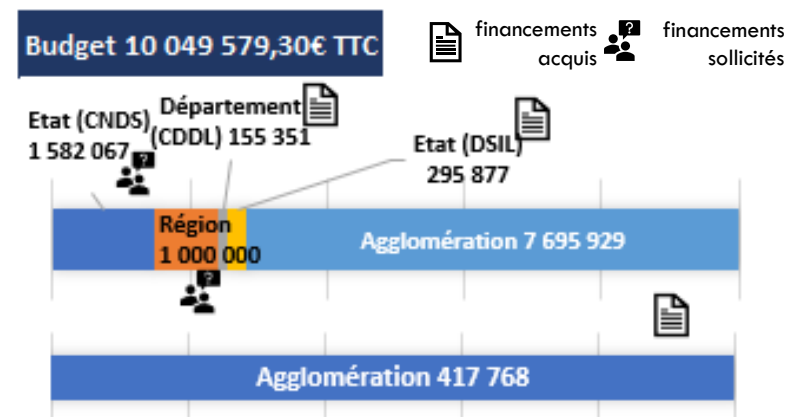
Convention initiale

Objectifs

- Développer une politique d'apprentissage de la natation auprès de l'ensemble du jeune public ;
- Avoir un équipement plus respectueux de



Développement du site de la piscine Jean Bouin		2018 et -	2019 T1:T2:T3:T4	2020 T1:T2:T3:T4	2021 T1:T2:T3:T4	2022 T1:T2:T3:T4	2023 et +
Agglomération du Saint-Quentinois	Fiche n°19						
	Elaboration du programme / consultation des entreprises	2018					
	Travaux						
	Accessibilité - mobilité						



IMPLANTATION D'UNE ARENA

FOURNIR L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS



Réflexion autour de la construction d'une infrastructure de type « ARENA » pouvant accueillir des événements sportifs, culturels ainsi que des manifestations d'entreprises et salons professionnels.

• Financeurs

En cours d'étude, pistes de financements : Région, ADEME, Cœur de Ville.

Pilote : Agglomération du Saint-Quentinois

Inscription au programme ACV

Avenant

Objectifs

- Renforcer l'attractivité du territoire
- Rayonnement régional
- Elargir l'offre d'événements
- Accroître le tourisme d'affaire
- Soutenir l'emploi

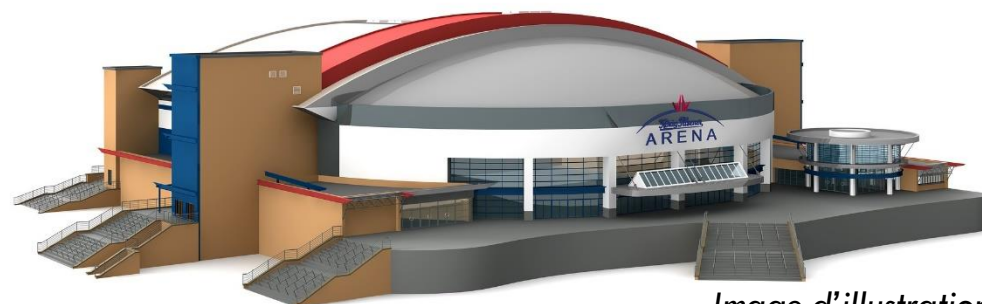
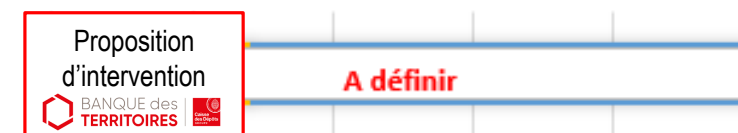


Image d'illustration

Agglomération du Saint-Quentinois	Implantation d'une Aréna						
	Fiche n°26	2018 et -	2019 T1:T2:T3:T4	2020 T1:T2:T3:T4	2021 T1:T2:T3:T4	2022 T1:T2:T3:T4	2023 et +
Définition des études et prévisionnel de financement							
Etude préalable	A définir						

financements acquis ? financements sollicités

Budget en cours de définition



INCLUSION NUMÉRIQUE 2.0

DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ, LA MOBILITÉ ET LES CONNEXIONS

Le programme Solidarité 2.0 d'Inclusion Numérique, mis en œuvre par la Ville de Saint-Quentin, et actuellement en cours de déploiement, a pour but de résorber la fracture numérique au sein de la population en favorisant l'égalité de tous les Saint-Quentinois face à l'outil numérique.

Le programme Solidarité 2.0 d'Inclusion Numérique est innovant dans la mesure où c'est la première fois qu'une ville met en place un tel dispositif de lutte contre "l'illectronisme". Cette démarche, qui fait écho au programme de lutte contre l'illettrisme également mis en œuvre par la Ville de Saint-Quentin. Cette initiative fait de Saint-Quentin une ville pionnière en la matière.

Pilote : Ville de Saint Quentin

Inscription au programme ACV

27 juin 2018 (Diagnostic de la convention initiale)

Objectifs

- Inclure les populations défavorisées et éloignées du numérique dans la société connectée actuelle.
- Favoriser la maîtrise de l'outil numérique pour l'accès à l'emploi.
- Permettre l'accès à la e-administration, au e-commerce et aux services en ligne.
- Répondre ainsi à la fois à un besoin économique et à un besoin social.

Financeurs

Etat, CAF, Ville



Inclusion Numérique		Fiche n°20																
Ville de Saint-Quentin	2018 et -	2019				2020				2021				2022				2023 et +
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Création de 12 points d'inclusion		■																
Accompagnement - formation et quipement		■																
Equipement et développement des points existants						■												

Budget 205 000€ TTC

financements acquis ? financements sollicités



STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE LA VILLE

DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ, LA MOBILITÉ ET LES CONNEXIONS



Les nouvelles technologies « envahissent » notre vie quotidienne. Elles apportent de nouveaux champs de développement, de nouveaux potentiels, de nouvelles techniques... Nous devons également poser le débat et réfléchir à la société que nous voulons construire, il y a des questions éthiques et philosophiques importantes à prendre en compte.

La stratégie numérique de la ville est bâtie sur les valeurs de notre ville :

- De mieux vivre ensemble,
- De rassembler plutôt que d'isoler,
- D'ouvrir plutôt que de cloisonner,
- De partager plutôt que de consommer
- De mettre la préservation du lien social au centre des décisions et des projets.

Ces valeurs nous ont permis de définir 3 axes pour notre stratégie numérique : Utiliser les nouvelles technologies pour favoriser le développement durable et la baisse des coûts.

- Accompagner les acteurs locaux dans leur appropriation des outils numériques. Développer les opportunités en matière de formation, d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat.

Mettre au centre des préoccupations le lien social et l'inclusion de tous dans un monde numérique.

Pilote : Ville de Saint Quentin

Inscription au programme ACV

Avenant

Objectifs

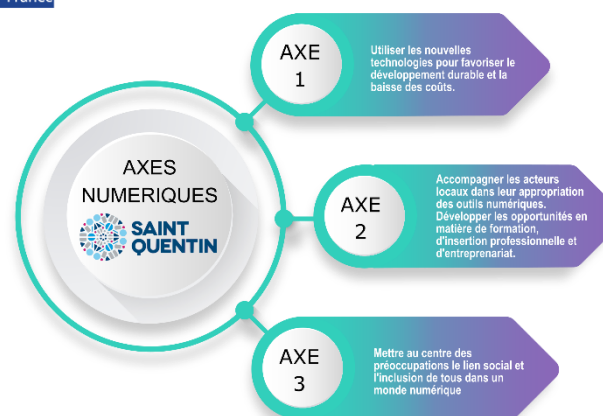
- Axe 1 - Utiliser les nouvelles technologies pour favoriser le développement durable et la baisse des coûts.
- Les usages du numérique offrent de formidables possibilités de créer de nouvelles solutions permettant un meilleur usage de nos ressources. Le développement durable est un enjeu essentiel pour le futur de notre population, de notre ville et de notre planète. Nos actions permettent, en



outre, une meilleure maîtrise de la dépense publique.

- Axe 2 - Accompagner les acteurs locaux dans leur appropriation des outils numériques. Développer les opportunités en matière de formation, d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat.
- Tous les acteurs de la ville doivent avoir la possibilité d'être accompagné pour saisir les opportunités créées par le numérique. Que cela soit les professionnels du tourisme, les commerçants, les artisans, les chefs d'entreprises, les étudiants, les enseignants, tous doivent trouver des solutions qui leur correspondent. L'action de la ville permet aussi de créer de nouvelles opportunités et des nouvelles solutions dans tous les secteurs.
- Axe 3 - Mettre au centre des préoccupations le lien social et l'inclusion de tous dans un monde numérique.
- Le numérique a l'extraordinaire faculté de pouvoir réunir toute la population mondiale et de tisser des liens à travers le monde. La ville veut que ces possibilités puissent aussi servir à ce que chacun puisse s'exprimer. Saint Quentin veille à ce que tous puissent être accompagnés à l'utilisation des outils permettant de réaliser formalités et obligations administratives.

Financeurs
Europe, Ville



STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE LA VILLE

DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ, LA MOBILITÉ ET LES CONNEXIONS



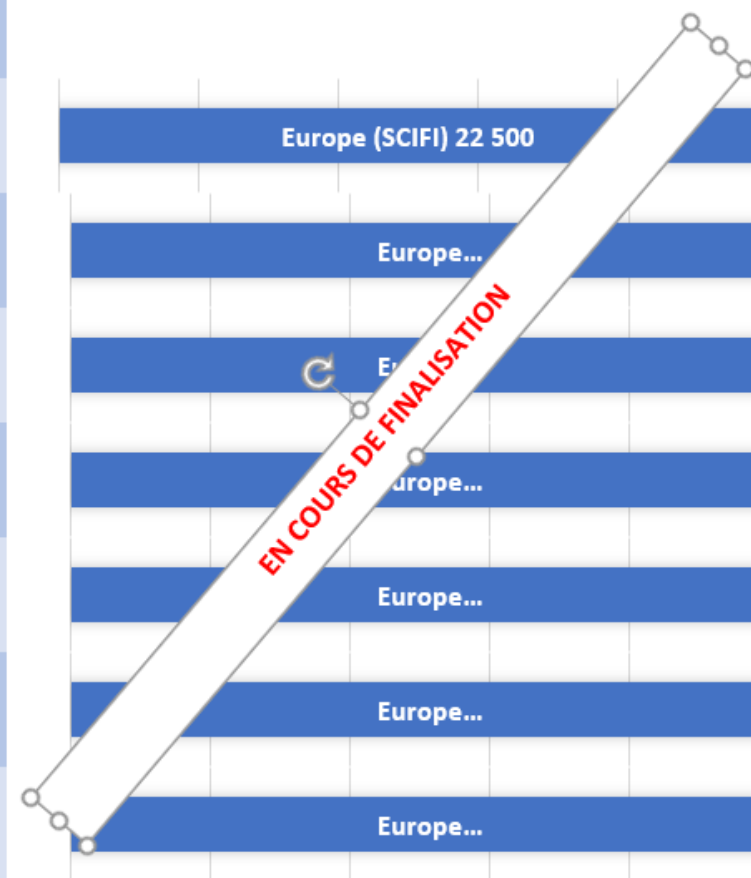
Stratégie Numérique de la Ville		Proposition d'intervention												€ TTC				
Fiche n°21	2018	2019				2020				2021				2022				2023
	et -	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	et +
Accompagnement par Wavestone sur la stratégie numérique de la ville																		
Arrosage optimisé et autonome des espaces verts																		
Cantines connectées																		
Eclairage intelligent																		
Prototypage SCIFI																		
Spots wifi sur les lieux de grand passage																		
Urbact DI4C																		
Urbact Participation citoyenne																		

Ville de Saint-Quentin

Proposition d'intervention

BANQUE des TERRITOIRES

€ TTC



DÉCOUVRIR LE PATRIMOINE NATUREL PAR L'IMMERSION NUMÉRIQUE

DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ, LA MOBILITÉ ET LES CONNEXIONS

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois dispose d'un patrimoine naturel important et il convient de sensibiliser les différents publics reçus au sein de ces différents sites. C'est pourquoi il est envisagé de se doter d'équipements numériques destinés à sensibiliser les visiteurs du Parc d'Isle aux enjeux environnementaux en mettant en avant le patrimoine naturel du territoire.

L'action consiste à mettre en place des outils de sensibilisation et d'information à rôle éducatif sur les différents sites constituant le patrimoine naturel de l'agglomération. Par ces termes, il convient de citer le parc d'Isle, la réserve naturelle nationale des marais d'Isle, le parc animalier, la Somme et ses affluents.

Ces équipements seront complémentaires à la découverte du parc in situ où il sera possible d'appréhender plus aisément des problématiques liées à la biodiversité via des espaces sensoriels, des dispositifs audiovisuels et immersifs ou encore des manipes interactives.

Le nombre de visiteurs annuel est un réel atout pour mener à bien ce projet et envisager de mener une

campagne de sensibilisation efficace.

Pilote : Agglomération du Saint-Quentinois

Inscription au programme ACV

Avenant à la convention (14/10/2019)

Objectifs

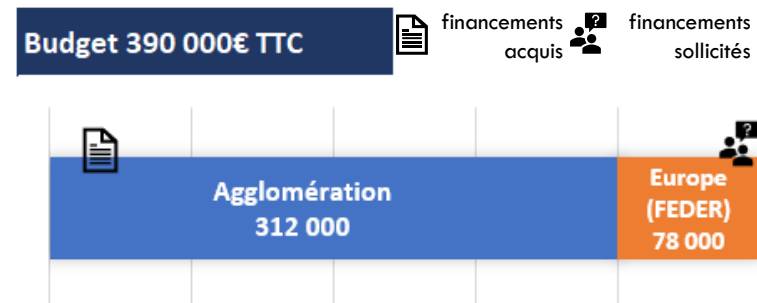
- Sensibiliser le public au patrimoine naturel.
- Favoriser la sensibilisation aux problématiques environnementales via les outils numériques.

Financier

Agglomération, Europe (FEDER).



Agglomération du Saint-Quentinois	Découvrir le patrimoine naturel par l'immersion numérique						
	Fiche n°22	2018 et -	2019 T1:T2:T3:T4	2020 T1:T2:T3:T4	2021 T1:T2:T3:T4	2022 T1:T2:T3:T4	2023 et +
Mise en place							



STRATÉGIE ROBONUMÉRIQUE

DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ, LA MOBILITÉ ET LES CONNEXIONS

La robotisation constitue un levier de croissance important pour les entreprises françaises et notamment celles situées sur le territoire du Saint-Quentinois. C'est pour cela que la collectivité se doit d'animer cette filière stratégique et soutenir les entreprises du territoire afin d'accroître leur performance et leur compétitivité.

Depuis plusieurs années dans le cadre de la stratégie de développement économique mise en place par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois autour de la robonumérique, diverses actions sont menées pour une promotion active du territoire et de ses fleurons sur les salons nationaux et internationaux notamment et l'organisation d'événements locaux pour mettre en relations les partenaires et faciliter les échanges et le développement économique. Cette convention intègre également le lancement d'un club robonumérique

Objectifs

- Faciliter les rencontres professionnelles dans un environnement propice aux échanges pour les entreprises locales, régionales et nationales ayant pour finalité de constituer un réseau ralliant différentes parties prenantes
- Favoriser les collaborations interentreprises
- Proposer des solutions innovantes pour les industries
- Faire du conseil et répondre aux interrogations des chefs d'entreprise
- Favoriser les rencontres entre l'enseignement supérieur/formation et le monde industriel

Financeurs

Agglomération, Europe (FEDER).



Pilote : Agglomération du Saint-Quentinois

Inscription au programme ACV

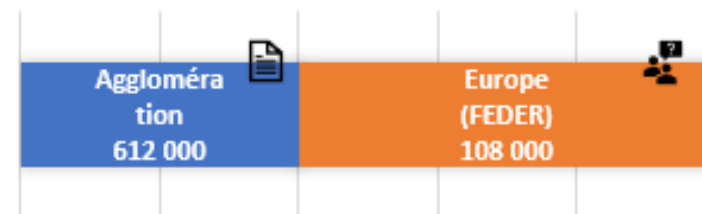
Avenant à la convention (14/10/2019)

Agglomération du Saint-Quentinois	Stratégie robonumérique						
	Fiche n°23	2018 et -	2019 T1:T2:T3:T4	2020 T1:T2:T3:T4	2021 T1:T2:T3:T4	2022 T1:T2:T3:T4	2023 et +
Prérequis / Préalable opérationnel		[Barre bleue continue]					
Réalisation			[Carré bleu]	[Carré bleu]	[Carré bleu]		



Budget 720 000€ TTC

financements acquis / financements sollicités



CONVENTION D'AFFAIRES PROFESSIONNELLE

#ROBOMEETINGS

SMART INDUSTRY

PALAIS DES SPORTS • SAINT-QUENTIN

14.11.19

SOIRÉE NETWORKING 13.11.19

EN 2018, 700 PROFESSIONNELS, 250 MISES EN RELATION ET 37 EXPOSANTS

Professionnels et acteurs de la stratégie Robonumérique, participez à la convention d'affaires Smart Industry !

AGGLO-SAINTEQUENTINOIS.FR DEVELOPPEMENT@CASQ.FR

AGGLO SAINT QUENTINOIS ROBO NUMÉRIQUE Days

SAINT QUENTIN 2050

ACTION TRANSVERSALE – DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

La ville de Saint-Quentin a souhaité écrire une nouvelle page de son histoire et s'engager dans une démarche de prospective associant tous les acteurs de son territoire. Ce défi consistant à construire collectivement un nouveau projet est un exercice difficile et ambitieux.

En effet, si se projeter dans l'avenir n'a jamais été en soi un exercice facile, c'est particulièrement vrai en cette période de transitions, de mutations et d'incertitudes économiques et sociales dans laquelle nous vivons. La révolution numérique des activités et les biotechnologies engendrent des bouleversements irréversibles et révèlent un horizon infini de nouvelles possibilités dont nous voyons chaque jour de nouveaux témoignages.

Dans quelle ville vivrons-nous en 2050 ? A quoi ressemblera notre logement de demain ? Disposerons-nous de nouveaux modes de transport ? Notre ville sera-t-elle économe en énergie ? Saura-t-elle s'adapter aux évolutions sociétales et résister aux conséquences des changements climatiques ? Offrira-t-elle à tous – riches, pauvres, bien portants, handicapés, jeunes et seniors – une pleine participation à la vie sociale ?

Pour sortir d'un cadre traditionnel et renouveler l'aspiration collective, la ville a laissé à chacun la possibilité de s'exprimer et de faire entendre son point de vue. C'est ainsi que citoyens, chefs d'entreprises, écoles, agents du service public,

associations, institutions... ont pu faire progresser le débat et que les contributions expertes ou novices ont pu élargir le champ des idées en laissant s'exprimer la créativité.

Pilote : Ville de Saint Quentin

Inscription au programme ACV

Avenant à la convention (14/10/2019)

Objectifs

- Associer tous les acteurs de son territoire.
- Construire collectivement un nouveau projet de Ville

Financeurs

Etat (DSIL), Ville



Saint Quentin 2050		2018 et -	2019 T1: T2: T3: T4	2020 T1: T2: T3: T4	2021 T1: T2: T3: T4	2022 T1: T2: T3: T4	2023 et +
Ville de Saint-Quentin	Fiche n°20						
	Etude et diagnostic	2018					
	Consultation citoyenne - événementiel						
	Exposition et projet de territoire						
	Plan d'action - mise en œuvre						



Budget 160 080€ TTC

financements acquis ? financements sollicités

